

CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL DU CANADA POUR 2035

Introduction

Le Canada est confronté à des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus violents qui ont un impact sur la vie quotidienne des Canadiens, en endommageant leurs maisons, en augmentant le prix des aliments, en affectant leur santé et en augmentant les coûts d'assurance. Construire une économie plus propre n'est pas seulement un impératif environnemental, mais aussi une opportunité économique de créer des bons emplois et d'économiser de l'argent pour les familles canadiennes.

Le Canada est engagé et déterminé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et à contribuer aux efforts mondiaux visant à limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1.5°C. À cet effet, le gouvernement du Canada a l'honneur de présenter sa contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2035 dans le cadre de l'Accord de Paris. La CDN du Canada pour 2035 consiste à réduire les émissions de 45 à 50 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035, en s'appuyant sur la cible de 2030, qui est de 40 à 45 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005.

L'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 est codifié dans la loi par le biais de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#) (la Loi). La Loi exige que le gouvernement du Canada établisse des cibles nationales de réduction des émissions tous les cinq ans, dix ans à l'avance, afin de maintenir le Canada sur la bonne voie afin de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. La cible de 2035 est une étape clé dans le cheminement du Canada vers la carboneutralité d'ici 2050 et guidera la prochaine décennie d'action climatique au Canada.

Depuis 2015, le Canada a mis en œuvre des plans climatiques à l'échelle de l'économie qui ont permis de réduire les émissions nationales, tout en renforçant l'économie, le plus récent étant le Plan de réduction des émissions pour 2030 (PRÉ 2030). Dans le cadre de ces plans, le Canada a proposé des mesures fondées sur le marché, des réglementations, des crédits d'impôt à l'investissement et des programmes de financement. Les résultats de ces actions sont clairs et le plan climatique du Canada fonctionne. Le Canada a réussi à infléchir la courbe des émissions, il s'oriente vers des réductions d'émissions significatives d'ici à 2030 et a découplé la croissance économique de ses émissions. En 2015, la tendance indiquait qu'en 2030, le Canada dépasserait de 9 % les niveaux d'émissions de 2005. Aujourd'hui, le Canada est en passe d'atteindre 502 Mt en 2030, soit 34 % de moins que les niveaux de 2005. Ces résultats positifs jettent les bases qui permettront au Canada d'atteindre sa cible pour 2035 et la carboneutralité d'ici 2050.

À l'avenir, le Canada reste déterminé à poursuivre la mise en œuvre des politiques existantes et à maintenir ses efforts de leadership pour stimuler l'action et la coopération internationales. Le gouvernement explorera de nouvelles voies pour réduire davantage les émissions, afin de positionner le Canada comme un leader mondial de l'économie propre du 21^e siècle, de poursuivre

la réconciliation avec les peuples autochtones et de collaborer avec tous les niveaux de gouvernement et les partenaires internationaux. La CDN de 2035 du Canada vise à accélérer la transition énergétique nationale et à aligner les marchés nationaux avec des trajectoires à faibles émissions et résilientes aux changements climatiques, tout en évitant les fuites de carbone.

La cible de 2035 : une étape importante vers l'objectif de carboneutralité du Canada

Lors de l'établissement de cibles de réduction d'émissions, la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* exige que le gouvernement du Canada tienne compte des meilleures données scientifiques disponibles, des engagements internationaux du Canada en matière de changements climatiques, des connaissances autochtones et des conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité du Canada. Outre les exigences législatives, le gouvernement du Canada a également effectué une analyse quantitative et qualitative pour informer la cible, y compris une modélisation économique. Des détails supplémentaires sur la manière dont le gouvernement du Canada a répondu à chacune de ces exigences, ainsi que sur la modélisation économique, figurent à l'annexe 2.

Conformément à la Loi, le gouvernement du Canada a donné aux provinces et aux territoires, aux peuples autochtones, au Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCC) et aux Canadiens intéressés la possibilité de présenter une soumission dans le cadre du processus d'établissement de la cible pour 2035. Les soumissions écrites des provinces, des territoires, des partenaires autochtones et du GCC figurent aux annexes 3 à 6.

La cible de 2035 a été soigneusement choisie pour faire progresser la transition du Canada vers la carboneutralité tout en maximisant l'abordabilité, la sécurité économique et le bien-être des Canadiens. Il est primordial de calibrer soigneusement le rythme du Canada vers la carboneutralité en fonction de ces facteurs et bien d'autres, en raison de la situation nationale unique du Canada et de son économie basée sur ses ressources. L'économie canadienne se caractérise par une population peu nombreuse couvrant une vaste zone géographique et soutenue par un niveau important d'exportations – 35 % des biens d'exportation du Canada proviennent de secteurs à forte intensité d'émissions et exposés au commerce. Réduire les émissions tout en maintenant une économie forte est essentiel pour réussir une transition durable vers un avenir carboneutre qui ne laisse aucun Canadien de côté.

Tirer parti des progrès réalisés à ce jour

Les stratégies et les mesures mises en place par le gouvernement du Canada parviennent à infléchir la trajectoire des émissions du pays et ont jeté des bases solides pour atteindre les cibles du Canada pour 2030 et 2050.

Depuis 2015, le gouvernement du Canada a mis en place plus de 140 mesures à travers le pays¹, il a engagé plus de 160 milliards de dollars pour construire l'économie propre du Canada et réduire les émissions², et il a investi d'importantes ressources supplémentaires pour protéger l'environnement, améliorer la santé des Canadiens, et préserver la nature. Grâce aux plans climatiques mis en place depuis 2016, dont le plus récent est le PRÉ pour 2030, le Canada met déjà en œuvre de nombreuses mesures qui contribueront à la réduction des émissions en 2030, en 2035 et au-delà.

Ces mesures permettent non seulement de réduire les émissions, mais aussi de diminuer les coûts économiques, environnementaux et sociaux à long terme de l'inaction en matière de climat. Ces dernières années, les Canadiens ont pu constater de première main l'impact dévastateur des incendies de forêt, des inondations, de la sécheresse et de la fonte du pergélisol sur les communautés de tout le pays. Les pertes assurées liées aux phénomènes météorologiques violents au Canada dépassent désormais régulièrement les 3 milliards de dollars par an, l'année 2024 établissant un record avec des pertes assurées atteignant 8,5 milliards de dollars³. Les incidences économiques de l'augmentation des températures mondiales devraient continuer à s'accroître, les estimations suggérant que les pertes économiques atteindront environ 6 % du PIB du Canada d'ici la fin du siècle⁴. Le Canada met en œuvre la Stratégie nationale d'adaptation afin d'accroître la résilience des ménages et des communautés, mais une action soutenue de réduction des émissions est nécessaire dans le cadre de l'effort mondial visant à réduire l'ampleur des impacts climatiques.

Les efforts déployés jusqu'à présent ont démontré qu'il était possible de conjuguer la réduction des émissions et la croissance économique. Au Canada, les investissements nationaux dans la recherche et le développement de technologies énergétiques propres ont augmenté au cours des cinq dernières années. Les exportations de produits environnementaux et de technologies propres ont atteint 20,9 milliards de dollars en 2022⁵, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2021. Investir dans une économie carboneutre, c'est aussi créer de bons emplois bien rémunérés. Selon les données du marché du travail de 2022, le secteur des produits environnementaux et de technologies propres comptait plus de 327 000 emplois en 2021, soit une hausse de 10,4 % par rapport à 2020⁶. Le développement d'une économie carboneutre continuera à créer des opportunités économiques pour le Canada. Les perspectives énergétiques mondiales de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) indiquent que les investissements mondiaux dans les projets d'énergie propre augmentent à un rythme sans précédent et représentent déjà presque le double des investissements dans les nouvelles sources d'approvisionnement en pétrole, en gaz et en charbon. Pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, l'AIE prévoit que les investissements dans les énergies propres devront augmenter pour atteindre environ 4,5 billions de dollars par an en

¹ [Canada. Rapport biennal de transparence \(RBT\) de 2024. RBT1. | CCNUCC](#)

² [Budget de 2024](#)

³ [Les dommages assurés causés par les tempêtes d'octobre dans le sud de la Colombie-Britannique dépassent les 110 millions de dollars](#)

⁴ [Limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada.](#)

⁵ [PIB et commerce](#)

⁶ [Le Quotidien – Compte économique des produits environnementaux et de technologies propres, 2022](#)

2030⁷. La Banque Royale du Canada estime que la mise en place d'une économie carboneutre permettrait de créer entre 235 000 et 400 000 nouveaux emplois au Canada d'ici la fin de la décennie⁸. Parmi les autres avantages de l'action climatique, citons l'amélioration de la sécurité énergétique des ménages, la réduction des impacts sur la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air, l'amélioration des résultats en matière de santé physique et mentale, et lorsque des mesures d'adaptation sont ajoutées, des infrastructures, des communautés et des ménages plus résilients.

Les émissions du Canada sont désormais constamment inférieures aux niveaux de 2005 et se dirigent vers des réductions d'émissions significatives d'ici à 2030. En 2022, les émissions de GES du secteur économique canadien, qui exclut l'affectation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (ATCATF), s'élevaient à 708 mégatonnes (Mt) d'équivalent en dioxyde de carbone, en baisse par rapport aux 761 Mt de 2005. La contribution comptable de l'ATCATF a ajouté 12 Mt supplémentaires en 2022, en grande partie en raison d'une sécheresse dans les prairies canadiennes en 2021, qui a entraîné une forte augmentation temporaire des émissions provenant des terres cultivées du Canada en 2022. La plupart du temps, la contribution comptable de l'ATCATF est un puits d'émissions – réduisant les émissions globales du Canada – plutôt qu'une source d'émissions.

En 2024, le gouvernement du Canada a publié son premier Rapport biennal de transparence (RBT) en vertu de l'Accord de Paris, fournissant des projections d'émissions actualisées, s'étendant pour la première fois jusqu'en 2040. D'après les données du dernier Rapport d'inventaire national (RIN) du Canada et les projections du RBT, les émissions du Canada ont atteint leur maximum en 2007, ont diminué depuis et devraient continuer à le faire. Il s'agit d'une réalisation importante étant donné que les projections de 2015 indiquaient que ce pic serait temporaire⁹. Selon le RBT, les émissions du Canada devraient s'élever à 502 Mt en 2030, soit 34 % de moins que les niveaux de 2005. En 2015, on prévoyait que les émissions annuelles atteindraient 815 Mt en 2030, soit un niveau nettement supérieur aux projections actuelles¹⁰.

Les résultats historiques des émissions pour 2022, qui comprennent une augmentation notable des émissions due à un événement climatique (en l'occurrence, une sécheresse), soulignent non seulement l'importance de prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques, mais aussi les risques qu'un climat changeant puisse à son tour entraîner une augmentation des émissions. Malgré cette situation, le Canada continue de réduire ses émissions et est en bonne voie pour dépasser la cible climatique précédente de 30 % de réduction par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030, tout en reconnaissant que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre ses cibles de 2030 et 2035.

⁷ [Executive summary – Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach – Analysis – IEA \(en anglais seulement\)](#)

⁸ [Green Collar Jobs: The skills revolution Canada needs to reach Net Zero, 2022 \(en anglais seulement\)](#)

⁹ [Canada. Rapport biennal de transparence \(RBT\) de 2024. RBT1. | CCNUCC](#)

¹⁰ [Canada. Rapport biennal de transparence \(RBT\) de 2024. RBT1. | CCNUCC](#)

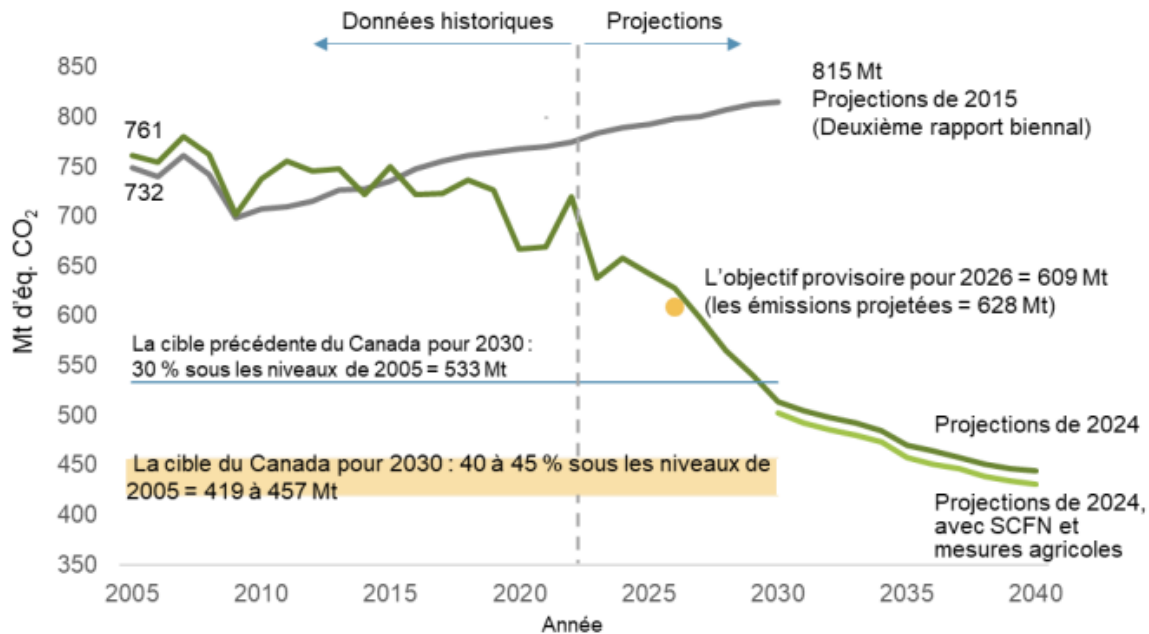


Figure 1 : Trajectoire projetée des émissions du Canada jusqu'en 2040. Extrait du Premier rapport biennal de transparence du Canada en vertu de l'Accord de Paris (2024).

Le Canada parvient également à découpler ses émissions de la croissance du PIB, principalement grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à la décarbonation du réseau électrique et aux changements structurels de son économie. En conséquence, l'intensité des émissions pour l'ensemble de l'économie (GES par PIB) a diminué de 30 % depuis 2005¹¹.

À l'avenir, la cible de 2035 constituera la prochaine étape importante après 2030 afin de guider l'action climatique au Canada. Toutefois, les mesures élaborées à court et moyen terme devront également tenir compte du fait que l'objectif ultime du Canada est de parvenir à la carboneutralité d'ici à 2050. Il sera de plus en plus important que le Canada se concentre sur la mise en place de fondations solides et sur l'établissement des conditions essentielles à un succès durable et à long terme au cours des prochaines décennies.

Réaliser la cible de 2035 et jeter les bases pour 2050

Les mesures prises par le Canada permettent déjà de réduire les émissions aujourd'hui et à l'avenir. Ces mesures fondamentales aideront le Canada à mettre en place les conditions essentielles nécessaires pour atteindre ses cibles pour 2035 et 2050. La section suivante fournit plus de détails sur les conditions clés du succès, qui comprennent :

1. **Mesures nationales** : optimiser et développer l'ensemble des mesures nationales existantes du Canada;
2. **Mesures internationales** : poursuivre la collaboration et le leadership au niveau international pour stimuler l'ambition mondiale en matière d'action climatique;

¹¹ [Canada. Rapport biennal de transparence \(RBT\) de 2024. RBT1. | CCNUCC](#)

3. **Domaines d'exploration:** explorer de nouvelles possibilités de réduire les émissions tant au niveau national qu'international.

1. Mesures nationales

Au cours de la dernière décennie, depuis la signature de l'Accord de Paris, le Canada a réalisé d'importants progrès en exploitant la plupart des mesures à court terme et rentables visant des sources d'émissions spécifiques. En soumettant cette CDN, le gouvernement considère la prochaine décennie d'action climatique comme une occasion de calibrer l'approche d'atténuation du Canada en fonction de l'évolution des circonstances. Le renforcement et l'optimisation de ces mesures fondamentales de réduction des émissions sont une condition essentielle pour atteindre nos cibles de 2035 et 2050. Le succès nécessitera également un examen stratégique de l'écosystème politique au niveau national et international afin de s'assurer qu'il est propice à la décarbonation à long terme et à une prospérité économique continue.

Marchés du carbone

Le système canadien de tarification du carbone est un élément clé de notre stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques. Il permet de réduire les émissions tout en favorisant l'innovation et la résilience économique. Depuis 2019, le Canada a mis en place les éléments constitutifs d'une approche solide de la tarification du carbone qui intègre le coût de la pollution par le carbone dans l'économie, tout en stimulant le développement de nouvelles technologies et de nouveaux services. Un prix clair et prévisible sur la pollution par le carbone envoie un signal fort aux industries et aux investisseurs pour qu'ils allouent des capitaux à des occasions économiques qui s'alignent sur nos objectifs en matière de climat. L'approche du Canada en matière de tarification du carbone donne aux provinces et aux territoires la possibilité de concevoir leurs propres systèmes de tarification, à condition qu'ils s'alignent sur les normes nationales minimales de rigueur; dans le cas contraire, c'est le filet de sécurité fédéral de tarification du carbone qui s'applique. Le système fédéral se compose de deux parties : une taxe sur les combustibles fossiles tels que l'essence et le gaz naturel, et un système d'échange de quotas d'émission basé sur le rendement des industries, connu sous le nom de système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Le prix minimum a été fixé à 80 dollars par tonne d'éq. CO₂ en 2024 et augmente de 15 dollars par an pour atteindre 170 dollars en 2030, ce qui crée une certitude pour les investissements et les décisions du secteur privé. Le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone est complété par le *Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre*, qui permet aux municipalités, aux communautés autochtones, aux sylviculteurs, aux agriculteurs et à d'autres promoteurs de projets de générer des crédits compensatoires qui peuvent être vendus et utilisés pour la mise en conformité des installations couvertes par le système fédéral de tarification fondé sur le rendement, le *Règlement sur l'électricité propre*, ou par d'autres qui cherchent à respecter des engagements volontaires en matière de climat.

Actuellement, la plupart des industries canadiennes sont couvertes par les marchés du carbone provinciaux et territoriaux, le système fédéral STFR étant en place au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nunavut et au Yukon. La redevance fédérale sur les combustibles s'applique dans

toutes les juridictions à l'exception de la Colombie-Britannique, du Québec et des Territoires du Nord-Ouest.

À l'avenir, le gouvernement du Canada continuera de veiller à ce que les systèmes de tarification de la pollution par le carbone continuent d'offrir une certitude à long terme et d'envoyer des signaux de décarbonation efficaces pour l'innovation et l'investissement.

Règlements de base

Grâce à des mesures réglementaires clés, le Canada parvient à réduire les émissions de GES tout en garantissant une prospérité économique et en stimulant l'innovation dans les secteurs de l'économie à forte intensité d'émissions. Grâce à des règlements de base, le Canada soutient les actions de transformation dans le secteur des transports. Par exemple, le [Règlement sur les combustibles propres](#) diminue l'intensité en carbone des combustibles liquides utilisés au Canada. La [Norme sur la disponibilité des véhicules électriques](#) permettra d'élargir le choix de véhicules pour les Canadiens et d'atteindre les objectifs annuels de vente de véhicules à zéro émission, dans le but de passer progressivement à un avenir où les émissions seront nulles à 100%. Cela permet de réduire la pollution de l'air dans nos rues et de protéger un environnement sain pour tous.

Les sources de production d'électricité du Canada sont parmi les plus propres au monde – plus de 80 % de l'électricité produite n'émet pas de gaz à effet de serre. Toutefois, le Canada s'oriente vers un réseau électrique encore plus propre grâce au [Règlement sur l'électricité propre](#), tout en maintenant également la fiabilité du réseau et l'abordabilité pour les consommateurs. En 2016, le Canada est devenu le premier pays au monde à introduire des réglementations sur les centrales électriques au charbon et a annoncé l'élimination progressive de l'électricité produite à partir du charbon d'ici à 2030. En juin 2024, l'Alberta a mis fin à la production d'électricité à partir du charbon avec plus de cinq ans d'avance sur le calendrier prévu. Grâce au Règlement sur l'électricité propre, le Canada éliminera plus de 12 millions de tonnes (Mt) de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et près de 100 Mt d'ici à 2050.

Incitatifs

S'il est vrai que les technologies propres peuvent s'accompagner de coûts initiaux plus élevés, elles offrent également une série d'avantages à long terme, notamment des économies pour les familles et les entreprises et une réduction des émissions. Pour encourager leur adoption, le Canada a mis en place une série d'incitatifs afin d'aider les entreprises et les ménages à bénéficier de technologies plus efficaces sur le plan énergétique et plus respectueuses de l'environnement. Il s'agit par exemple d'initiatives visant à rendre les véhicules zéro émission plus abordables, comme le Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission de poids moyen et lourd et la déduction pour amortissement accéléré pour les entreprises qui achètent des véhicules zéro émission. En outre, le Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission (iVZE) a encouragé l'achat de plus de 546 000 véhicules entre 2019 et 2025, aidant le Canada à atteindre une nouvelle part de marché

des véhicules à zéro émission de 11,7 % en 2023¹². [L'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes](#) qui accorde des subventions et des prêts aux propriétaires pour des améliorations de l'efficacité énergétique, a également été couronnée de succès. En janvier 2025, plus de 360 000 ménages avaient reçu une subvention et réalisé des travaux de rénovation énergétique, ce qui a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'un montant équivalent à la suppression de 215 670 voitures sur les routes¹³. Le Canada aide également les producteurs agricoles et agroalimentaires à adopter des technologies et des pratiques propres grâce aux programmes [Technologies propres en agriculture](#), [Solutions agricoles pour le climat](#), au [Partenariat canadien pour une agriculture durable \(PCA durable\)](#) et au Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre du Canada. En outre, le PCA durable a introduit le Programme de paysages agricoles résilients, un programme à frais partagés de 250 millions de dollars mis en œuvre par les provinces et les territoires pour aider les producteurs à conserver et améliorer la résilience des paysages agricoles.

Le Canada met également en œuvre un ensemble de programmes et de services fédéraux pour soutenir la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres, et pour réduire les risques liés aux investissements dans le déploiement de technologies propres afin de guider la décarbonation dans l'ensemble des secteurs. Il s'agit par exemple du [Fonds de croissance du Canada](#), de l'[initiative Accélérateur net zéro \(ANZ\) du Fonds stratégique pour l'innovation](#), du [Programme d'innovation énergétique](#) et du [Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone](#). En outre, l'ensemble des [crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre](#), qui représentent 93 milliards de dollars d'incitatifs fédéraux d'ici à 2035, aident les entreprises à saisir les opportunités économiques associées à un avenir carboneutre en offrant des incitatifs financiers pour les investissements dans les technologies propres telles que l'hydrogène propre, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), y compris le captage direct de l'air (CDA), la fabrication de technologies propres, la production d'énergie non émettrice et l'extraction et le traitement des minerais essentiels.

Mesures dans le secteur financier

Pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, il faudra investir entre 125 et 140 milliards de dollars au Canada chaque année¹⁴. Le gouvernement du Canada ne peut y parvenir seul, et la transition vers la carboneutralité nécessitera des investissements et des compétences considérables de la part des secteurs public et privé. Le secteur financier, y compris les banques, les investisseurs institutionnels, les sociétés de capital-risque et autres, a une influence considérable sur la trajectoire du Canada vers une économie verte, car ses décisions d'investissement déterminent directement le rythme et l'ampleur de la transformation des technologies propres, la création d'emplois, le développement des compétences et l'innovation. Le Canada a mis en place plusieurs mesures pour soutenir le développement d'un écosystème financier durable qui mobilisera des capitaux et accélérera la transition vers une économie plus propre et plus verte. En 2023, le Canada a lancé son [Programme d'obligations vertes](#) et a depuis émis trois obligations vertes,

¹² [Suspension du Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission – Canada.ca](#)

¹³ [La Subvention canadienne pour des maisons plus vertes en un coup d'œil](#)

¹⁴ [Archivé – Budget de 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable](#)

investissant 11 milliards de dollars dans des projets qui soutiennent des objectifs environnementaux. Le Canada élabore également des lignes directrices pour l'investissement durable au Canada afin d'aider les investisseurs, les prêteurs et les autres parties prenantes à s'engager sur la voie de la carboneutralité en identifiant les activités « vertes » et les activités de « transition ». En outre, le Canada est en train de modifier la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) afin d'obliger les grandes sociétés privées constituées sous le régime fédéral à divulguer des informations financières liées au climat. Pour améliorer encore l'accessibilité des données climatiques, le Canada publiera une Stratégie sur les données climatiques qui fournira des données climatiques pertinentes, améliorera l'accessibilité des données et coordonnera les efforts du gouvernement fédéral en matière de données. À l'avenir, le gouvernement du Canada continuera de veiller à ce que les décisions d'investissement s'appuient sur des données climatiques et tiennent compte des risques liés au climat.

Avec d'autres pays du G20, le Canada s'est engagé à supprimer progressivement les subventions inefficaces accordées aux combustibles fossiles. En juillet 2023, le Canada est devenu le premier pays à élaborer un cadre global pour l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le Canada s'est également engagé à élaborer un plan visant à supprimer progressivement le financement public national du secteur des combustibles fossiles.

Soutien aux travailleurs et aux communautés

Pour construire une économie plus propre, plus forte et plus résiliente, il faut investir dans les Canadiens. Cela signifie qu'il faut soutenir les travailleurs et les communautés qui contribuent à l'économie du Canada dans tous les secteurs. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone comporte une myriade d'avantages et permet de créer des emplois bien rémunérés pour les Canadiens pour les générations à venir. Il sera essentiel de veiller à ce que les Canadiens disposent des outils et du soutien nécessaires pour prospérer dans une économie verte, alors que le Canada s'efforce d'atteindre sa cible pour 2035. Le gouvernement du Canada fait preuve de leadership au niveau mondial et a pris des mesures importantes pour aider les travailleurs et les communautés à s'adapter à l'évolution vers une économie carboneutre. Cela comprend l'adoption de la [Loi canadienne sur les emplois durables](#) (2024) qui va favoriser la création d'emplois durables, appuyer les industries et les communautés de toutes les régions du Canada et aider la main-d'œuvre à acquérir les compétences, la formation et les outils nécessaires pour occuper ces nouveaux emplois. Le Canada a investi plus de 99 millions de dollars dans le [Fonds de formation pour les emplois durables](#) (FFED) et 55 millions de dollars dans le [Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés](#) pour aider les travailleurs et les communautés à acquérir de nouvelles compétences et à se préparer à l'économie à faibles émissions de carbone. À l'avenir, le gouvernement du Canada se concentrera à préparer la main-d'œuvre à fournir les compétences écologiques déjà très demandées et à se préparer aux emplois de demain, tout en saisissant les occasions économiques immédiates offertes par les industries en croissance prêtes pour la carboneutralité (par exemple, les batteries, les véhicules électriques, l'électricité propre).

Collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités

L'atteinte des cibles climatiques du Canada nécessite une collaboration étroite entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les municipalités. Les changements climatiques et les questions environnementales sont une compétence partagée entre les

gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux au Canada. En outre, les provinces et les territoires sont en première ligne des programmes climatiques et chaque région joue un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre d'initiatives qui ont un impact direct sur la réduction des émissions, l'abordabilité et la compétitivité. Compte tenu de la diversité des contextes géographiques, économiques et sociaux du pays, les provinces, les territoires et les municipalités doivent adapter leurs approches pour relever les défis et saisir les occasions qui se présentent au niveau local.

Le gouvernement du Canada a déjà mis en œuvre plusieurs initiatives clés pour soutenir les efforts des provinces et des territoires, notamment une approche flexible de la tarification de la pollution par le carbone qui permet aux provinces et aux territoires de concevoir leurs propres systèmes de tarification du carbone, à condition qu'ils s'alignent sur les exigences nationales minimales en matière de rigueur (« modèle fédéral »). Le gouvernement du Canada collabore aussi régulièrement avec les provinces et les territoires par le biais de tables ministérielles fédérales-provinciales-territoriales (FPT) pour aborder des sujets d'intérêt mutuel, tels que l'exploration de la gestion du carbone et l'élaboration d'indicateurs pour l'adaptation et la résilience au climat. Le gouvernement du Canada collabore également avec des organisations tierces, telles que la Fédération canadienne des municipalités, pour aider les municipalités à créer des communautés résilientes et carboneutres, notamment par l'intermédiaire du Fonds municipal vert. À l'avenir, le gouvernement du Canada continuera à collaborer avec d'autres niveaux de gouvernement, y compris avec les peuples autochtones (tel que décrit dans la section suivante), afin d'atteindre ses objectifs en matière de climat.

Le Canada a également été l'un des premiers membres fondateurs de la coalition CHAMP (*Coalition for High Ambition Multilevel Partnerships for Climate Action*), lancée lors de la COP28, qui vise à renforcer la coopération entre les pays et les gouvernements infranationaux afin de limiter l'augmentation de la température mondiale.

Leadership climatique autochtone

Les peuples autochtones du Canada sont des leaders, des partenaires et des moteurs essentiels de l'action climatique, aux niveaux local, régional, national et international. L'intendance territoriale des communautés, des eaux et des terres des Premières Nations, des Inuit et des Métis, l'exercice des droits ancestraux et des droits issus des traités protégés par la Constitution et la participation à des régimes de cogestion des ressources naturelles et des grands projets d'infrastructure font des peuples autochtones des acteurs indispensables de la politique et de l'action en matière de climat. Les gouvernements et les communautés autochtones savent où les mesures les plus urgentes et les plus efficaces doivent être prises dans leurs territoires de compétence. Les organisations, régions et gouvernements des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont élaboré des stratégies et des plans d'action sur les changements climatiques pour définir leurs priorités. Ces stratégies visent à prévoir, surveiller et traiter les effets néfastes du climat, à fournir des solutions climatiques modulables dirigées par les Autochtones et à planifier des efforts d'atténuation au niveau local. Il est important de noter que ces stratégies prouvent que les priorités autochtones sont largement alignées sur les priorités fédérales en matière de climat, notamment la planification de l'adaptation, la gestion de l'environnement et de la biodiversité, la préparation

aux situations d'urgence, la transition vers des énergies propres, la qualité de l'air et la sécurité alimentaire. Pour soutenir les priorités climatiques autochtones, le gouvernement du Canada a investi 29,6 millions de dollars depuis 2022 pour travailler en partenariat avec plus de 50 gouvernements nationaux et régionaux des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ainsi qu'avec des organisations représentatives, afin d'œuvrer conjointement au renforcement des capacités régionales et nationales en matière de climat et de confier progressivement aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'actions climatiques. À l'avenir, le gouvernement du Canada continuera de s'attaquer aux obstacles à l'action climatique autochtone et s'efforcera de rationaliser l'octroi de fonds pour le climat aux partenaires autochtones afin de soutenir le leadership autochtone en matière de climat. Le Canada s'est également engagé à réduire au minimum les effets négatifs sur les communautés autochtones des projets industriels carboneutres essentiels, notamment dans les domaines de l'exploitation minière et de l'électricité propre.

Liens avec l'adaptation et la biodiversité

Le Canada prend également des mesures énergiques pour s'adapter afin d'accroître la résilience de la société dans son ensemble, y compris les communautés, les peuples autochtones, les ménages et les infrastructures. La première [Stratégie nationale d'adaptation](#) (SNA) du Canada a été publiée en 2023 et établit un cadre pour l'ensemble de la société afin de renforcer la résilience climatique au Canada, avec des buts, des objectifs et des cibles dans cinq domaines prioritaires pour concentrer les efforts : la résilience aux catastrophes, la santé et le bien-être de tous, la nature et la biodiversité, les infrastructures, et l'économie et les travailleurs. Le [Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada](#) est la contribution du gouvernement fédéral à la mise en œuvre de la SNA et sera complété par des plans d'action avec les provinces et les territoires, ainsi que par des actions menées par les peuples autochtones. La SNA favorise la responsabilisation en travaillant avec des partenaires sur l'établissement de rapports et d'un cadre de suivi et d'évaluation, un élément essentiel du processus de la politique d'adaptation du Canada qui fournit les informations nécessaires pour apprendre de ce qui fonctionne et ajuster le cours de l'action. Le premier rapport d'étape de la SNA sera publié en 2026. Les chapitres 3 et 4 du RBT du Canada font office de deuxième communication sur l'adaptation du Canada en vertu de l'Accord de Paris. Cela démontre l'engagement continu du Canada en faveur de la transparence et de l'ambition en matière d'adaptation et fournit plus de détails sur les objectifs, les politiques et les plans mis en œuvre pour réduire les risques liés aux effets du climat.

Le Canada reconnaît l'interconnexion des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, et adopte une approche holistique pour relever ces défis simultanément. En tirant parti de la puissance des écosystèmes, tels que les zones humides, les prairies, les littoraux et les forêts, des initiatives telles que le [Fonds des solutions climatiques axées sur la nature](#) et le programme des [Gardiens autochtones](#) contribuent à lutter contre les changements climatiques tout en faisant progresser les objectifs de résilience et de biodiversité. En outre, en 2024, le Canada a publié la Stratégie pour la nature 2030, qui vise à aligner les efforts en matière de climat et de biodiversité dans le cadre des accords internationaux, tels que la CCNUCC et la Convention sur la diversité biologique, et à minimiser les impacts de l'action climatique sur la biodiversité.

2. Mesures internationales

Le Canada reconnaît l'importance de la coopération internationale pour atteindre ses objectifs climatiques. L'économie canadienne repose largement sur les ressources naturelles, et les secteurs à forte intensité d'émissions représentent une part importante des exportations. Jusqu'à 40 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada sont dues à la demande étrangère¹⁵. Il existe également une demande mondiale importante pour les ressources naturelles du Canada afin de soutenir la transition énergétique, ce qui souligne l'importance de réduire les émissions sans compromettre la capacité du Canada à fournir des ressources essentielles. Pour parvenir à un niveau de réduction des émissions similaire à celui de nos pairs internationaux, y compris les autres pays du G7, sans entraîner une perte de compétitivité internationale, une fuite des capitaux et un risque de transfert d'émissions de carbone, nous devons collaborer étroitement avec nos partenaires internationaux afin de nous assurer que nous sommes en phase avec la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

3. Domaines d'exploration

Le Canada reconnaît qu'une économie carboneutre présente des avantages considérables. La transformation de l'économie canadienne doit s'appuyer sur un solide corpus de recherches menées par des universitaires dans diverses disciplines, y compris les sciences physiques et sociales, ainsi que sur les systèmes de connaissances autochtones. Les domaines d'exploration pour soutenir ces efforts peuvent inclure le développement des énergies propres, le renforcement des capacités des Canadiens pour qu'ils puissent prospérer tout au long de la transition, la responsabilisation en matière d'émissions de GES et la préservation de la capacité de la nature à stabiliser le climat. Ces transformations ne sont pas propres qu'au Canada et sont révélatrices de changements plus larges qui sont nécessaires à l'échelle mondiale.

Le Canada explorera également des domaines nouveaux et prometteurs qui présentent un fort potentiel et s'inscrivent dans un avenir carboneutre, tels que les crédits compensatoires internationaux et nationaux qui sont solides et représentent des réductions de GES et des absorptions de carbone vérifiables, supplémentaires et permanentes. Les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI) dans le cadre de l'Accord de Paris permettent une ambition mondiale plus élevée et d'autres pays prévoient d'utiliser les RATI pour atteindre leurs objectifs climatiques. Les RATI facilitent le transfert des réductions d'émissions entre les pays, ce qui pourrait constituer une approche rentable et souple susceptible d'aider le Canada à atteindre ses objectifs tout en soutenant le développement durable à l'étranger et en renforçant la coopération internationale. Le Canada continuera d'étudier le transfert et l'utilisation des RATI et d'autres options susceptibles d'inciter à de nouvelles réductions d'émissions.

Les nouvelles connaissances scientifiques mettent en évidence l'importance des technologies d'élimination du dioxyde de carbone (EDC) pour atteindre la carboneutralité. Toutefois, leur utilisation comporte des risques potentiels qui doivent être soigneusement gérés. Le Canada a déjà pris des mesures dans ce domaine en élaborant sa Stratégie de gestion du carbone, qui présente des initiatives clés pour faire progresser les technologies d'EDC. À l'avenir, le Canada continuera d'explorer le potentiel de l'EDC pour contribuer à la réduction des émissions tout en veillant à ce qu'elle ne décourage pas d'autres mesures d'atténuation essentielles ou n'exacerbe

¹⁵ [Indicateurs sur l'empreinte des gaz à effet de serre | OCDE](#)

pas les compromis entre le climat et d'autres objectifs essentiels tels que la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique. Dans le cadre de son engagement continu à aider les entreprises et l'industrie canadiennes à tirer parti des opportunités économiques liées à la construction d'une économie propre, le gouvernement du Canada a fait part de son intention de mobiliser un large éventail de partenaires et de parties prenantes pour examiner le rôle que les technologies qui éliminent de manière permanente le dioxyde de carbone peuvent jouer dans cette transition. Cela soutiendra les travaux en cours visant à évaluer la faisabilité des méthodes d'élimination du dioxyde de carbone au Canada et à étudier les avantages et les défis qui y sont associés, y compris la manière d'exploiter le plus efficacement possible leur potentiel économique.

Le Canada travaillera avec des partenaires internationaux pour harmoniser les ambitions et explorer des outils permettant d'uniformiser les règles du jeu au fur et à mesure que tous les pays décarbonisent. Plusieurs pays étudient des instruments liés au commerce, tels que les ajustements à la frontière pour le carbone et les normes d'émission, afin de soutenir l'équité et la compétitivité dans un monde carboneutre et d'atténuer les risques de transfert d'émissions de carbone et de compétitivité associés aux politiques d'atténuation unilatérales. Le Canada continuera de mettre à contribution des partenaires aux vues similaires et d'étudier les mesures possibles pour atténuer les risques de transfert d'émissions de carbone.

Les transformations de haut niveau et les domaines clés décrits ci-dessus serviront de base à l'élaboration du PRÉ pour 2035 du Canada, qui doit être présenté en décembre 2029, comme le prévoit la Loi. Ces domaines guideront le gouvernement du Canada dans l'examen et la mise en œuvre des mesures nécessaires pour atteindre sa cible climatique pour 2035. Le Canada vise à mettre en place une stratégie solide et efficace qui soutienne à la fois la durabilité environnementale et la prospérité économique sur la trajectoire vers un avenir carboneutre.

Soutien du Canada à la coopération internationale

Depuis qu'elles ont ratifié l'Accord de Paris, les économies avancées, dont le Canada, ont ouvert la voie en établissant des cibles absolues de réduction des émissions à l'échelle de l'économie, couvrant tous les gaz à effet de serre. Le Canada continuera à faire preuve de leadership et de coopération dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour aider les pays à s'aligner sur une trajectoire de 1.5°C. Parmi les exemples, on peut citer le rôle du Canada en tant que co-dirigeant de l'[Alliance : Énergiser au-delà du charbon](#), qui s'efforce de mettre fin rapidement à la production d'électricité à partir du charbon dans le monde entier, et son adhésion à l'Engagement mondial sur le méthane, qui vise à réduire les émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030. Le Canada est également un partenaire fondateur de la [Coalition pour le climat et l'air pur](#) qui s'efforce de réduire les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie (PCCDV) responsables d'importants changements climatiques à court terme.

L'octroi de financement climatique aux pays en développement, dont beaucoup subissent de manière disproportionnée les effets des changements climatiques alors qu'ils produisent moins d'émissions, est également essentiel pour que le Canada contribue à la réduction des émissions au-delà de ses frontières. C'est pourquoi le Canada investit jusqu'à 60 % de son enveloppe de 5,3 milliards de dollars de financement international de la lutte contre les changements

climatiques (de 2021 à 2026) dans le soutien aux mesures d'atténuation dans les pays en développement, en soutenant les transitions propres dans un grand nombre des économies les plus émettrices aujourd'hui.

Le Canada reste également déterminé à mettre en œuvre les résultats en matière d'atténuation du Bilan mondial, convenus lors de la COP28. Le premier Bilan mondial a affirmé que la communauté internationale a fait des progrès significatifs vers l'objectif de température de l'Accord de Paris, mais a également reconnu que le monde n'est pas sur la bonne voie pour limiter le réchauffement à 1.5°C et que la fenêtre pour atteindre cet objectif se referme. La décision fournit des repères et des orientations que les pays doivent prendre en compte dans la prochaine série de CDN prévue pour 2025, y compris des appels à l'action pour la transition énergétique mondiale. En 2024, le G7 a pris les premières mesures pour réaffirmer et développer ces engagements, notamment en s'efforçant de tripler la capacité renouvelable mondiale et de doubler les améliorations en matière d'efficacité énergétique, en abandonnant les combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en parvenant à un système électrique entièrement décarboné en 2035, en accélérant la décarbonation des secteurs industriels et en s'efforçant de réduire les émissions de méthane de 35 % à l'échelle mondiale en 2035. Le Canada a déjà accompli des progrès décisifs dans des domaines à fort impact qui sont importants pour nos objectifs collectifs dans le cadre du Bilan mondial.

Annexe 1. Informations complémentaires nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension (ICTU) de la CDN du Canada

Para	Directives de la décision 4/CMA.1	Lignes directrices applicables à la CDN du Canada
1. Informations quantifiables sur le point de référence (y compris, selon ce qu'il convient, une année de référence) :		
a)	La ou les année(s) de référence, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ;	Année de référence : 2005
b)	Des informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs au cours de l'année ou des années de référence, de la période ou des périodes de référence ou d'autres points de départ et, le cas échéant, de l'année cible;	L'indicateur de référence sera quantifié sur la base des émissions totales de GES du secteur économique national (c'est-à-dire les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des procédés industriels et de l'utilisation des produits, et des déchets, tels que définis dans les lignes directrices du GIEC), à l'exclusion de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF) pour l'année de référence 2005, comme indiqué dans le Rapport d'inventaire national (RIN) du Canada pour 2035 (qui devrait être publié d'ici avril 2037). Le niveau d'émissions du secteur économique de l'année de référence (2005) dans le RIN 2024 du Canada était d'environ 761 Mt d'éq. CO ₂ .
c)	Pour ce qui est des stratégies, des plans et des mesures visés au paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris, ou des politiques et mesures faisant partie des contributions déterminées au niveau national, lorsque l'alinéa b) du paragraphe 1 ci-dessus ne s'applique pas, les Parties doivent fournir d'autres informations pertinentes;	Sans objet.
d)	Une cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou en montant de réduction;	Une réduction de 45 à 50 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2005. Le niveau 2005 est le total des émissions de GES du secteur économique national (à l'exclusion de l'ATCATF) en 2005.
e)	Des informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le(s) point(s) de référence;	L'indicateur de référence sera quantifié sur la base des émissions totales de GES du secteur économique national (à l'exclusion de l'ATCATF) en 2005 déclarées dans le RIN du Canada pour 2035, qui devrait être publié d'ici avril 2037.

f)	Des informations sur les circonstances dans lesquelles la Partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence.	Le Canada continuera à publier chaque année un inventaire des GES, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21. Le Canada suivra les directives pour la comptabilisation adoptées par la CMA et les orientations en matière de déclaration des inventaires de GES contenues dans la décision 18/CMA.1. Les émissions nationales totales de GES en 2005 peuvent être mises à jour et recalculées en raison des méthodologies qui s'améliorent constamment. La comptabilisation finale de la cible pour 2030 du Canada aura lieu d'ici 2037, après la publication du RIN du Canada pour 2035.
2. Calendriers et/ou périodes de mise en œuvre :		
a)	Le calendrier et/ou la période de mise en œuvre, y compris les dates de début et de fin, conformément à toute autre décision pertinente adoptée par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA);	Du 1 ^{er} janvier 2031 au 31 décembre 2035 ¹ .
b)	Qu'il s'agisse d'un objectif annuel ou pluriannuel, selon le cas.	Objectif annuel de 2035
3. Portée et champ d'application :		
a)	Une description générale de la cible;	Réduire les émissions de GES en 2035 de 45 % à 50 % par rapport aux émissions totales de GES du secteur économique national en 2005 (à l'exclusion de l'ATCATF). Sur la base de la meilleure comptabilisation par le Canada de ses émissions de 2005 figurant dans son RIN 2024, cela équivaut à un objectif d'environ 381 à 419 Mt d'éq. CO ₂ . La cible couvre tous les secteurs économiques du Canada (à l'exclusion de l'ATCATF) et tous les principaux GES non couverts par le Protocole de Montréal. La contribution comptable de l'ATCATF à la cible du Canada est déterminée de la manière décrite à l'alinéa 5.e).
b)	Les secteurs, gaz, catégories et réservoirs visés par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC);	Des informations conformes aux lignes directrices du GIEC seront fournies dans le RIN du Canada. <u>Secteurs</u> Agriculture, énergie, procédés industriels et utilisation des produits, ATCATF et déchets. <u>Gaz</u>

¹ Nonobstant le fait que la mise en œuvre des politiques et des mesures visant à progresser vers la cible de 2035 peut commencer avant cette période

		Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrocarbures perfluorés (PFC), hydrofluorocarbures (HFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d'azote (NF₃). En ce qui concerne l'ATCATF, les émissions et les absorptions provenant des catégories de déclaration suivantes sont incluses : terres forestières, terres cultivées, prairies, zones humides, terrains construits, produits ligneux récoltés et autres terres.
c)	La façon dont la Partie a pris en considération les alinéas c) et d) du paragraphe 31 de la décision 1/CP.21;	La CDN du Canada est un objectif à l'échelle de l'économie, qui inclut toutes les catégories d'émissions ou d'absorptions anthropiques.
d)	Les retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation résultant des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties, y compris la description des projets, actions et initiatives ayant trait en particulier aux mesures d'adaptation et/ou aux plans de diversification économique des Parties.	Sans objet. La CDN ne représente pas les avantages connexes d'atténuation ou des plans de diversification économique. Tous les avantages connexes d'atténuation découlant des mesures nationales d'adaptation ou des plans de diversification économique du Canada sont pris en compte dans l'inventaire national du Canada et sont donc couverts par sa cible de réduction des émissions dans l'ensemble de l'économie. Ces avantages connexes n'ont donc pas été pris en compte séparément et aucune méthodologie correspondante n'a été utilisée.
4. Processus de planification :		
a)	Des informations sur les processus de planification que la Partie a suivis pour élaborer sa contribution déterminée au niveau national et, si elles sont disponibles, sur les plans de mise en œuvre de la Partie, y compris, le cas échéant sur :	La CDN de 2035 du Canada a été élaborée conformément à la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> (la Loi). La Loi consacre l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici à 2050, et fournit un cadre de responsabilité et de transparence pour atteindre cet objectif. La Loi établit un processus juridiquement contraignant pour élaborer des cibles quinquennales sur la trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050, au moins dix ans à l'avance, et oblige le gouvernement du Canada à rendre des comptes en demandant au ministre de l'Environnement et du Changement climatique de faire rapport au Parlement sur chaque cible. En vertu de la Loi, la cible de 2035 devait être établie au plus tard le 1^{er} décembre 2024 et représenter une progression par rapport à la cible précédente de réduction de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030. La Loi énonce plusieurs exigences auxquelles le gouvernement du Canada doit se conformer lorsqu'il établit la cible. Il s'agit notamment de tenir compte des meilleures données scientifiques disponibles, des connaissances autochtones, des engagements internationaux du Canada en matière de changements climatiques et des conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité lors de l'établissement de la cible. La cible a également été informée par la mobilisation des provinces et des territoires, les peuples autochtones, les parties prenantes et les Canadiens intéressés.

		La Loi exige que le gouvernement du Canada publie un Plan de réduction des émissions pour 2035, décrivant les mesures qu'il prendra pour atteindre la cible, au plus tard le 1^{er} décembre 2029. Afin d'éclairer le PRÉ pour 2035, le gouvernement du Canada mobilisera également les partenaires, les parties prenantes et les Canadiens pour étudier les mesures à prendre pour atteindre la cible de 2035 et saisir les occasions économiques à mesure que le Canada se rapproche de la carboneutralité d'ici 2050. Le gouvernement du Canada devra également publier un rapport d'étape d'ici la fin de 2033 pour faire le point sur la mise en œuvre de ce plan de réduction des émissions, et un rapport d'évaluation après 2035 pour indiquer si la cible a été atteinte et pour évaluer l'efficacité des mesures et des stratégies décrites dans le Plan de réduction des émissions pour 2035.
a)i)	Les dispositifs institutionnels nationaux, la participation du public et la collaboration avec les communautés locales et les peuples autochtones, en tenant compte des questions de genre;	Arrangements institutionnels nationaux Si le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable des politiques nationales et internationales en matière de changements climatiques, l'environnement est une compétence partagée au Canada et plusieurs ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble pour traiter cette question. La responsabilité des politiques et mesures fédérales pertinentes est partagée entre les portefeuilles de 13 organismes fédéraux. La <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> (la Loi) a reçu la sanction royale le 29 juin 2021. En plus d'officialiser l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, la Loi exige que le Canada établisse des cibles quinquennales continues de réduction des émissions correspondant au cycle de la CDN. La Loi oblige le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au nom du gouvernement du Canada, à faire rapport au Parlement au sujet de chaque cible nationale de réduction des émissions. Ces rapports doivent comprendre des plans de réduction des émissions en vue d'atteindre les cibles, des rapports d'étape provisoires pour faire le point sur la mise en œuvre et l'efficacité des plans de réduction des émissions, et des rapports d'évaluation définitifs pour indiquer si les cibles ont été atteintes et évaluer l'efficacité des plans connexes. Compte tenu du grand nombre de ministères fédéraux exerçant des responsabilités diverses en matière de changements climatiques, un comité des sous-ministres a été créé pour superviser la mise en œuvre des mesures liées aux changements climatiques au sein du gouvernement, en facilitant la coordination et en favorisant la cohérence entre les différents ministères. Les progrès des mesures fédérales visant à lutter contre les changements climatiques font également l'objet d'un suivi afin d'éclairer les comités de gouvernance de la haute direction, les ministres et le Premier ministre. Comme le Canada étudie encore le potentiel de l'article 6 pour atteindre sa CDN, il n'a pas encore déterminé la manière d'assurer le suivi des résultats d'atténuation transférés au niveau international.

		Participation et mobilisation du public En vertu de la Loi, le ministre est tenu de donner aux provinces et aux territoires, aux peuples autochtones, au Groupe consultatif pour la carboneutralité et aux Canadiens intéressés la possibilité de présenter une soumission lorsque le gouvernement établit sa cible de réduction des émissions en vertu de la Loi. Au début de 2024, le gouvernement du Canada a lancé un processus de mobilisation en ligne invitant les Canadiens et les parties prenantes à partager leurs points de vue concernant l'action climatique et le niveau d'ambition approprié pour la cible de réduction des émissions du Canada de 2035. La mobilisation en ligne incluait un questionnaire et la possibilité de télécharger une soumission écrite. Près de 11 000 participants ont partagé leurs points de vue et plus de 100 Canadiens et parties prenantes ont téléversé une soumission. Le gouvernement du Canada a également sollicité l'avis d'experts, notamment du Groupe consultatif pour la carboneutralité, ainsi que des provinces, des territoires et des partenaires autochtones, par le biais de soumissions écrites et d'une série de réunions de haut niveau. Presque toutes les provinces et tous les territoires ont partagé une soumission, et le gouvernement a reçu huit soumissions écrites formelles et plusieurs soumissions verbales de la part de partenaires autochtones. Les résultats de ce processus de mobilisation et les soumissions reçues des provinces, des territoires, des peuples autochtones et du Groupe consultatif pour la carboneutralité sont annexés à la présente communication. Collaboration avec les peuples autochtones Le gouvernement du Canada s'est engagé à mener à bien la réconciliation avec les peuples autochtones au moyen d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre la Couronne et les Inuit, axée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat en tant que fondement d'un changement transformateur. Lors de l'élaboration de la cible du Canada pour 2035, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et des hauts fonctionnaires ont envoyé des lettres au début de l'année 2024 pour inviter les gouvernements et les organisations représentatives des Premières Nations, des Inuit et des Métis à présenter des soumissions écrites ou orales. Les partenaires ont été invités à prendre en compte une variété de sujets dans leurs documents, tels que les connaissances autochtones, y compris les connaissances et la science fondées sur les distinctions; la justice, l'équité,
--	--	--

		l'intersectionnalité et les considérations basées sur le genre; et les instruments juridiques soutenant les droits des autochtones, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Le gouvernement a également organisé des séances virtuelles et en personne afin d'offrir aux gouvernements des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ainsi qu'aux organisations et individus représentatifs, y compris les aînés, les détenteurs de connaissances, les utilisateurs des terres, les représentants du leadership et les jeunes des possibilités de partager leurs points de vue. Huit soumissions écrites ont été reçues, ainsi que de nombreuses soumissions orales dans le cadre des séances de participation basées sur les distinctions et axées sur les régions. Parmi les messages clés issus de ce processus de mobilisation, on peut citer l'adoption d'une vision holistique de la manière dont la science occidentale et les systèmes de connaissances autochtones déterminent et traitent les causes profondes des changements climatiques, la reconnaissance du déséquilibre des systèmes humains et naturels, et le soutien à une transformation plus profonde des systèmes et structures sociaux, politiques et économiques, et la minimisation des impacts socio-économiques des mesures sur les peuples autochtones.
a)ii)	Les questions contextuelles, y compris, entre autres, selon le cas : a. La situation nationale, notamment la géographie, le climat, l'économie, le développement durable et l'élimination de la pauvreté; b. Les meilleures pratiques et l'expérience tirées de l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national; c. D'autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris ;	Situation nationale Au Canada, en 2022, environ 82 % des émissions proviennent du secteur de l'énergie. Les Canadiens consomment plus d'énergie en raison des températures extrêmes, des vastes paysages et de la dispersion de la population au Canada. Les défis associés à la transition vers un système énergétique à plus faibles émissions de carbone sont nombreux, mais ils offrent également au Canada la possibilité d'être un chef de file mondial en soutenant les technologies innovantes dans le secteur de l'énergie, notamment en assurant la promotion de nos industries en croissance dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies propres. Les grandes distances entre les régions métropolitaines du Canada et la faible densité de la population contribuent à une forte demande d'énergie et aux émissions de GES liées au transport des personnes et des marchandises. Lors de l'observation des tendances à long terme des émissions, des phénomènes à grande échelle (comme la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021) peuvent avoir des effets importants sur un segment de la série chronologique analysée et doivent être pris en compte. Bien que le climat extrême du Canada contribue à faire du pays un gros consommateur d'énergie, en particulier pour chauffer et climatiser les bâtiments (résidentiels et commerciaux), l'efficacité énergétique et les sources d'énergie se sont améliorées au cours des dernières années. En 2022, 85 % de l'électricité totale du Canada était produite à partir de sources n'émettant pas de GES, l'hydroélectricité représentant la majeure partie de cette production, suivie par le nucléaire. La part de l'énergie renouvelable provenant de sources autres que l'hydroélectricité a augmenté de façon stable

	depuis 1990, alors que l'approvisionnement provenant du charbon a considérablement diminué au cours de la même période. Les émissions varient considérablement d'une région à l'autre en raison de facteurs locaux, notamment la population, les sources d'énergie et la structure économique. Toute chose étant égale par ailleurs, dans les économies axées sur l'extraction des ressources, les niveaux des émissions ont tendance à être plus élevés que dans les économies axées sur les services. De même, les régions qui dépendent des combustibles fossiles pour la production d'électricité émettent des quantités plus importantes de GES que celles qui s'appuient davantage sur des sources d'énergie à faibles émissions, notamment l'hydroélectricité. Entre 1990 et 2022, l'économie du Canada a connu une croissance plus rapide que ses émissions de GES. Par conséquent, l'intensité des émissions pour l'ensemble de l'économie (GES par PIB) a continué à diminuer, de 42 % depuis 1990 et de 30 % depuis 2005. Bien que la pandémie de COVID-19 ait sans aucun doute eu des répercussions sur les émissions des années récentes, la baisse continue de l'intensité des émissions au fil du temps peut être attribuée à des facteurs comme le remplacement de combustible, des augmentations de l'efficacité et la modernisation des procédés industriels. Collaboration intergouvernementale Le Canada est une fédération et la lutte contre les changements climatiques est un domaine de compétence partagée, qui nécessite des actions de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Au niveau fédéral, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique dirige les politiques du Canada en matière de changements climatiques. Des mécanismes de longue date soutiennent la coordination intergouvernementale des politiques environnementales. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), un conseil ministériel fédéral, provincial et territorial, encourage les actions de collaboration entre les gouvernements pour faire avancer les objectifs communs en matière de changements climatiques, et entreprend des études et des analyses pour développer les pratiques et recommandations afin de renforcer l'action des gouvernements en matière de climat. Autres priorités La CDN du Canada est préparée dans le contexte de l'engagement ferme du Canada à respecter, promouvoir et prendre en compte ses obligations respectives en matière de droits de la personne, de
--	---

		droits des peuples autochtones, d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autres priorités transversales, telles que définies dans des engagements tels que : • le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques; • <i>Un environnement sain et une économie saine</i> : le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète; • le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030; • le soutien du Canada au Programme de développement durable à l'horizon 2030; • la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada; • la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>; • le soutien du Canada pour la mise en œuvre intégrale et efficace de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> protège les droits et libertés fondamentaux qui sont essentiels pour que le Canada reste une société libre et démocratique, notamment la liberté d'expression et le droit à l'égalité. Elle protège également les droits des peuples autochtones du Canada (Premières Nations, Inuit et Métis). La <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>, adoptée en 1977, empêche les pratiques discriminatoires dans le contexte de l'emploi et de la fourniture de biens, de services, d'installations ou d'hébergements généralement accessibles au public. En outre, la partie II de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones du Canada. En 2016, le gouvernement du Canada a approuvé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration) sans réserve et s'est engagé à la mettre en œuvre pleinement et efficacement. En juin 2021, le Parlement a adopté une loi visant à faire avancer la mise en œuvre de la Déclaration. La législation exige que le gouvernement du Canada, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, prenne toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois du Canada sont compatibles avec les droits des peuples autochtones énoncés dans la Déclaration, et qu'il élabore un plan d'action pour atteindre ses objectifs.
b)	Des informations particulières applicables aux Parties, y compris aux organisations régionales d'intégration économique et à leurs États membres,	Sans objet.

	qui se sont mises d'accord pour agir conjointement en application du paragraphe 2 de l'article 4 de l'Accord de Paris, notamment les Parties qui ont décidé d'agir conjointement, et les termes de l'accord pertinent, conformément aux paragraphes 16 à 18 de l'article 4 de l'Accord de Paris;	
c)	La façon dont l'élaboration par la Partie de sa contribution déterminée au niveau national a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris;	La <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> exige que le gouvernement du Canada tienne compte de ses engagements internationaux en matière d'atténuation aux changements climatiques lorsqu'il établit des cibles de réduction des émissions. Concernant la CDN de 2035 du Canada, cela inclut les résultats du premier Bilan mondial. Adopté lors de la COP28, ce résultat représente une étape importante pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. S'appuyant sur le dialogue technique et reflétant les derniers rapports du GIEC, il indique les lacunes et les défis et présente un appel clair à accélérer l'action climatique mondiale pour mettre le monde sur la voie de la réalisation de tous les objectifs de l'Accord de Paris. Le paragraphe 39 de la décision 1/CMA.5 « encourage les Parties à proposer dans leurs prochaines contributions déterminées au niveau national des cibles ambitieuses de réduction des émissions à l'échelle de l'économie, qui couvrent tous les gaz à effet de serre, tous les secteurs et toutes les catégories et qui sont alignées sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1.5 °C, sur la base des données scientifiques les plus récentes, eu égard aux différentes situations nationales; » Depuis qu'elles ont ratifié l'Accord de Paris, les économies avancées, dont le Canada, ont ouvert la voie en établissant des cibles de réduction des émissions absolues à l'échelle de l'économie, couvrant tous les gaz à effet de serre. La cible du Canada de 2035 est la prochaine étape pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, comme l'exigent les scénarios du GIEC pour limiter le réchauffement à 1.5 degré avec un dépassement nul ou limité. Cet engagement est inscrit dans le droit national et s'accompagne de mécanismes de transparence et d'information qui permettent au gouvernement de rendre des comptes. Le paragraphe 28 de la décision 1/CMA.5 invite les parties à contribuer à une série d'efforts collectifs essentiels à la transition énergétique mondiale et aux réductions profondes, rapides et durables des émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour mettre le monde sur la trajectoire d'une limitation du réchauffement à 1.5 °C. Le Canada prend des mesures pour mettre en œuvre des politiques et des mesures dans chaque sous-objectif et dans les secteurs économiques les plus émetteurs (pétrole et gaz, transports et

		bâtiments) dans le cadre de la transition énergétique nationale. Ces efforts, déjà en cours, contribueront de manière significative à la réalisation des CDN pour 2030 et 2035 du Canada. Des actions nouvelles et supplémentaires peuvent être envisagées dans le cadre de l'élaboration du Plan de réduction des émissions du Canada pour 2035. Voici une liste non exhaustive d'exemples : • Accroître la capacité en énergie renouvelable. Le Canada possède l'un des mix électriques les plus propres au monde – plus de 80 % de l'électricité produite n'émet pas de gaz à effet de serre – et l'énergie solaire photovoltaïque et l'énergie éolienne sont les sources d'électricité qui connaissent la croissance la plus rapide au Canada. En 2022, la capacité de production d'électricité solaire du Canada a augmenté de 41 %. En 2023, les secteurs canadiens de l'éolien, du solaire et du stockage de l'énergie ont connu une croissance de 11,2 %. Le Canada investit également dans plusieurs programmes visant à fournir une énergie plus propre et plus fiable, tels que le Programme des énergies renouvelables émergentes (PERE), le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ÉRITE) et le Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE). • Améliorer l'efficacité énergétique. La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts comprend plusieurs aspects importants pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, tels que la mise en œuvre du Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes (PCMAV) pour aider les Canadiens à revenu faible ou médian, y compris les locataires, à améliorer l'efficacité énergétique de leurs habitations, sans frais pour les bénéficiaires; l'intention de moderniser la <i>Loi sur l'efficacité énergétique</i> afin de mettre à jour l'ensemble des outils législatifs nécessaires pour tenir compte des réalités de l'environnement actuel de vente au détail en ligne de produits et d'équipements consommateurs d'énergie; et l'élaboration d'un ensemble de normes, d'outils et de lignes directrices communs en matière d'étiquetage pour soutenir les initiatives d'étiquetage des habitations dans tout le Canada, en s'appuyant sur le système de cote ÉnerGuide existant et en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones et d'autres parties prenantes du secteur du logement. • Éliminer progressivement l'électricité produite à partir de charbon sans dispositif d'atténuation. En 2016, le Canada a annoncé l'élimination progressive de l'électricité
--	--	--

		produite à partir du charbon sans dispositif d'atténuation d'ici à 2030. En juin 2024, l'Alberta a mis fin à la production d'électricité à partir du charbon avec plus de cinq ans d'avance sur le calendrier prévu. L'abandon progressif de l'électricité produite à partir du charbon au Canada permettra d'éliminer plus de 12 millions de tonnes (Mt) de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et près de 100 Mt d'ici à 2050. Renoncer aux combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable. Le Canada a élaboré et travaille sur une série de politiques et de mesures visant à réduire la pollution provenant du secteur pétrolier et gazier, notamment le Règlement sur le méthane, le Règlement sur les combustibles propres et une proposition de plafonnement des émissions pétrolières et gazières qui établiraient un système national de plafonnement et d'échange appliqué aux activités pétrolières et gazières en amont. Reconnaisant le rôle important de ce secteur dans l'économie canadienne, la <i>Loi canadienne sur les emplois durables</i> et le Fonds de formation pour les emplois durables garantiront que les travailleurs et les communautés disposent des outils et du soutien nécessaires pour prospérer dans une économie carboneutre. Accélérer le déploiement de technologies à émissions nulles ou faibles. Le Canada met en œuvre un ensemble de programmes et de services fédéraux pour soutenir la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres, et pour réduire les risques liés aux investissements dans le déploiement de technologies propres afin de guider la décarbonation dans l'ensemble des industries. Il s'agit par exemple du Fonds de croissance du Canada, de l'initiative Accélérateur net zéro (ANZ) du Fonds stratégique pour l'innovation, du Programme d'innovation énergétique et du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Les crédits d'impôt à l'investissement (CII) dans l'économie propre, qui représentent 94 milliards de dollars d'incitatifs fédéraux d'ici 2034-2035, joueront également un rôle essentiel en attirant des investissements, en créant des emplois et en conduisant l'économie du Canada vers la carboneutralité d'ici 2050. Les quatre premiers CII, entrés en vigueur en juin 2024, comprennent le CII pour les technologies propres, le CII pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), le CII pour la fabrication de technologies propres et le CII pour l'hydrogène propre.
--	--	---

		• Élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles. En décembre 2022, le gouvernement du Canada a mis fin au nouveau soutien public direct au secteur international de l'énergie fossile sans dispositif d'atténuation. En juillet 2023, le Canada est devenu le premier pays à élaborer un cadre global pour l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le Canada s'est également engagé à élaborer un plan visant à supprimer progressivement le financement public au secteur national des combustibles fossiles. • Accélérer la réduction des émissions autres que le CO₂, en particulier le méthane. Le Canada a publié sa Stratégie sur le méthane en septembre 2022, avec pour objectif de réduire les émissions nationales de méthane de plus de 35 % d'ici à 2030. Dans le cadre de cette stratégie, le Canada s'est également engagé à réduire de 75 %, d'ici à 2030, les émissions de méthane de son secteur pétrolier et gazier par rapport aux niveaux de 2012. Le Canada élabore également des politiques visant à réduire les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement, comme le protocole de compensation pour la « récupération et destruction du méthane des sites d'enfouissement » dans le cadre du système canadien de compensation des GES, publié en juin 2022, et le projet de règlement visant à réduire les émissions de méthane des sites d'enfouissement, publié en juin 2024. • Accélérer la réduction des émissions dues au transport routier. Le Canada s'efforce de décarboner le secteur des transports par le biais d'une série d'actions. Le Canada investit dans les infrastructures de recharge et a finalisé la norme de disponibilité des véhicules électriques (objectifs réglementés pour les véhicules zéro émission [VZE]) en décembre 2023, qui exige que 100 % des nouveaux véhicules utilitaires légers (VUL) mis en vente au Canada soient des VZE d'ici à 2035. Le Canada investit également dans des carburants propres transitoires et à long terme pour tous les modes de transport, y compris les carburants établis pour les petits transports terrestres, les carburants durables pour l'aviation et les biocarburants pour les secteurs maritime et ferroviaire. En juillet 2024, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC); à partir de 2026-2027, le FTCC contribuera en moyenne à hauteur de 3 milliards de dollars par an dans le but de fournir un financement stable et prévisible
--	--	--

		pour répondre aux objectifs en matière de transport actif et de transport public à long terme. Le paragraphe 33 de la décision 1/CMA.5 souligne l'importance « de préserver, de protéger et de restaurer la nature et les écosystèmes, notamment de redoubler d'efforts pour mettre fin au déboisement et à la dégradation des forêts d'ici à 2030 et inverser ces tendances, de faire en sorte que les autres écosystèmes terrestres et marins jouent leur rôle de puits et de réservoirs de gaz à effet de serre et de protéger la biodiversité, tout en mettant en place des garanties sociales et environnementales, conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ». Le Canada soutient une approche synergique de la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, reconnaissant qu'il s'agit de crises environnementales profondément imbriquées. Les solutions climatiques naturelles aideront le Canada à atteindre ses cibles de réduction des émissions tout en soutenant la biodiversité. Par exemple, par l'intermédiaire du Fonds pour des solutions climatiques naturelles, le Canada investit plus de 5 milliards de dollars pour soutenir les efforts visant à lutter contre les changements climatiques, à favoriser la biodiversité et le bien-être de l'homme. Il s'agit notamment de planter 2 milliards d'arbres d'ici à 2031, de restaurer les terres humides, les prairies et d'autres écosystèmes importants afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Avec la publication de sa Stratégie pour la nature 2030, le Canada a réaffirmé son engagement à protéger et à conserver 30 % de ses terres et de ses eaux d'ici à 2030.
d)	Chaque Partie ayant une contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris, qui consiste en des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique à l'origine de retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation conformément au paragraphe 7 de l'article 4 de l'Accord de Paris, doit soumettre des informations sur : i. La façon dont les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte ont été prises en compte dans	Sans objet.

	l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national; ii. Les projets, mesures et activités de nature particulière à mettre en œuvre pour contribuer aux retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation, y compris des informations sur les plans d'adaptation produisant également des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation, qui peuvent viser, sans s'y limiter, des secteurs clés tels que l'énergie, les ressources, les ressources en eau, les ressources côtières, les établissements humains et la planification urbaine, l'agriculture et les forêts; et les mesures de diversification économique, qui peuvent viser, sans toutefois s'y limiter, des secteurs tels que les activités manufacturières et l'industrie, l'énergie et les mines, les transports et les communications, la	
--	---	--

	construction, le tourisme, l'immobilier, l'agriculture et la pêche.	
5. Hypothèses et démarches méthodologiques, y compris celles concernant l'estimation et la comptabilisation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, des absorptions anthropiques :		
a)	Les hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution de la Partie déterminée au niveau national, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21 et aux directives pour la comptabilisation adoptées par la CMA;	Le Canada continuera à publier chaque année un inventaire des GES conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21 et à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de sa CDN conformément aux modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence renforcé. Le Canada suivra les directives pour la comptabilisation adoptées par la CMA et les orientations en matière de déclaration des inventaires de GES contenues dans la décision 18/CMA.1. Pour les méthodologies et les mesures du GIEC, voir 5.d). La comptabilisation finale envers la cible du Canada de 2035 aura lieu d'ici 2037, après la publication du RIN du Canada pour 2035. Toute utilisation des résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale sera prise en compte dans la comptabilité finale du Canada.
b)	Les hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comptabiliser la mise en œuvre des politiques et mesures ou des stratégies dans la contribution déterminée au niveau national;	Sans objet.
c)	Le cas échéant, des informations sur la façon dont la Partie tiendra compte des méthodes et directives en vigueur au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, selon qu'il convient;	Voir 5.d) à 5.e) ci-dessous.
d)	Les méthodes et paramètres de mesure du GIEC qui servent à estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre;	<u>Méthodologies</u> : lignes directrices de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre; ajout de 2013 aux lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : zones humides; affinements de 2019 des lignes directrices de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

		<u>Mesures</u> : Les valeurs du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) sur une échelle de 100 ans, conformément au cinquième rapport d'évaluation du GIEC, seront utilisées pour calculer les quantités équivalentes en CO₂. Le Canada peut ajuster les valeurs du PRP en fonction des futurs rapports d'évaluation du GIEC.
--	--	--

e)	Les hypothèses, méthodes et démarches propres à un secteur, à une catégorie ou à une activité, conformes aux lignes directrices du GIEC, selon qu'il convient, y compris, le cas échéant : i. La démarche suivie pour traiter les émissions et les absorptions ultérieures des perturbations naturelles sur les terres exploitées; ii. La démarche suivie pour comptabiliser les émissions et les absorptions des produits ligneux récoltés; iii. La démarche suivie pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts;	Le rapport d'inventaire national (RIN) annuel présente les totaux nationaux avec et sans les émissions et les absorptions du secteur de l'ATCATF. Les « émissions nationales totales des secteurs économiques » comprennent les émissions des secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des procédés industriels et l'utilisation des produits ainsi que des déchets. Pour rendre compte des progrès accomplis par le Canada vers l'atteinte de sa cible de réduction des émissions de 2035, les émissions de l'ATCATF sont incluses dans le total des émissions nationales par l'ajout de ce que l'on appelle la « contribution comptable de l'ATCATF ». La contribution comptable de l'ATCATF s'appuie sur les données sectorielles de l'ATCATF présentées dans le RIN et publiées chaque année par Environnement et Changement climatique Canada. Pour tous les sous-secteurs de l'ATCATF, à l'exception de la forêt aménagée et des produits ligneux récoltés (PLR) associés, l'approche de comptabilisation du Canada compare les émissions nettes de l'année de déclaration avec les émissions nettes de 2005 (souvent appelée approche « nettes-nettes ») afin de déterminer la contribution comptable. Compte tenu des caractéristiques distinctives des terres forestières aménagées au Canada, qui sont fortement influencées par les effets de la gestion passée et des perturbations naturelles (c'est-à-dire l'effet hérité de la structure des classes d'âge), le Canada utilise l'approche du niveau de référence (NR) pour ses forêts aménagées (également appelées terres forestières dont la vocation n'a pas changé) et les PLR obtenus de ces dernières. Cette approche consiste tout d'abord à définir le NR, qui est une projection des émissions et des absorptions provenant des forêts gérées et des PLR associés, qui reflète la poursuite des politiques et pratiques récentes d'aménagement forestier, tandis que les émissions réelles ou projetées sont basées sur des données d'activité historiques (ou des données d'activité projetées lorsque les données historiques ne sont pas encore disponibles). La comptabilisation consiste alors à calculer la différence entre les émissions de l'année de déclaration et la valeur du NR prédéfinie pour cette année. Pour une année donnée, la différence entre les deux (c'est-à-dire la contribution comptable) reflète l'impact des activités d'aménagement nouvelles ou récentes sur les émissions par rapport à l'impact de la gestion supposée du NR. De cette manière, l'approche du NR met l'accent sur les répercussions des activités humaines récentes, conformément aux principes de comptabilisation convenus dans le cadre de la CCNUCC. i. Le Canada estime les émissions et les absorptions ultérieures dues aux perturbations naturelles sur les terres forestières aménagées de l'ATCATF selon une méthode de niveau 3 propre au pays. Les estimations publiées concernant les émissions nettes de GES provenant des terres forestières aménagées excluent les effets (à la fois les émissions et les absorptions ultérieures) des perturbations naturelles non anthropiques (par exemple les incendies de forêt, les chablis et les infestations d'insectes qui entraînent une mortalité importante [>20 %] des arbres).
----	--	---

		ii. Le Canada estime les émissions et les absorptions pour les produits ligneux récoltés en appliquant l'approche de décroissance simple, conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC et en utilisant des données particulières au pays. iii. La modélisation du carbone utilisée par le Canada pour estimer et déclarer les émissions et les absorptions provenant des terres forestières se fonde sur les données de l'inventaire forestier qui comprend l'âge des forêts et le taux de croissance en fonction de l'âge. Les changements dans la structure des classes d'âge des forêts dus à l'aménagement, aux mesures de conservation ou aux perturbations naturelles sont reflétés dans les estimations des émissions et des absorptions. Le Canada continuera à suivre les développements liés à la comptabilisation de l'ATCATF.
--	--	--

f)	Les autres hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et les absorptions correspondantes, notamment :	Sans objet. Toutes les hypothèses et approches méthodologiques sont couvertes par les points 5.a) à 5.e).
	i. La façon dont les indicateurs de référence, le(s) niveau(x) de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence propres à un secteur, à une catégorie ou à une activité, sont construits, y compris, par exemple, les principaux paramètres, hypothèses, définitions, méthodes, sources de données et modèles utilisés;	Sans objet.
	ii. Pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des éléments autres que des gaz à effet de serre, des informations sur les hypothèses et les démarches méthodologiques utilisées en rapport avec ces éléments, selon que de besoin;	Sans objet.
	iii. Pour les facteurs de forçage climatique inclus dans les contributions déterminées au	Sans objet.

	niveau national qui ne sont pas visés par les lignes directrices du GIEC, des informations sur la manière dont ces facteurs sont estimés; iv.D'autres informations techniques, selon que de besoin;	
g)	L'intention de recourir à la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant.	Le Canada continuera d'explorer l'utilisation possible d'approches coopératives en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris comme moyen d'aider à atteindre les cibles du Canada tout en soutenant le développement durable à l'étranger et en renforçant la coopération internationale. Si le Canada s'engage dans des approches coopératives, il mettra en œuvre les règles et les orientations établies en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris afin de garantir une comptabilité solide, l'intégrité environnementale, la transparence et l'absence de double comptage. En date de février 2025, le Canada n'a pas encore conclu d'accord pour utiliser les RATI au titre de l'article 6 relatif à la CDN en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris.
6. La manière dont la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse compte tenu de sa situation nationale :		
a)	La manière dont la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse compte tenu de sa situation nationale;	Le Canada s'est engagé à jouer son rôle dans la lutte mondiale contre les changements climatiques. Ses émissions diminuent alors que le pays continue de connaître une croissance économique. La cible du Canada pour 2035 représente une ambition supplémentaire par rapport à la cible pour 2030, et le Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le Canada est confronté à un défi unique en matière de réduction des émissions en raison de sa situation nationale, qui comprend une vaste zone géographique, des températures chaudes et froides extrêmes et une activité économique importante dans des secteurs difficiles à décarboner. Trente-cinq pour cent des exportations du Canada proviennent de secteurs à forte intensité d'émissions et exposés au commerce, qui sont souvent les secteurs les plus difficiles à décarboner sans impact significatif sur l'économie et la compétitivité. Il sera essentiel de faire progresser les mesures et les stratégies nationales et internationales visant à renforcer les efforts du Canada pour atteindre la carboneutralité tout en soutenant les autres pays et en maintenant sa compétitivité avec ces derniers sur le plan économique.

		Comme pour la cible de 2030, il s'agit d'une cible absolue, valable pour l'ensemble de l'économie et couvrant tous les gaz à effet de serre et tous les secteurs, qui représente une diminution continue des émissions par rapport au niveau de référence de 2005.
b)	Des considérations d'équité, y compris une réflexion sur l'équité;	Le gouvernement du Canada s'engage à veiller à ce que les besoins de divers groupes de personnes soient pris en compte dans l'élaboration de toutes les politiques, de tous les programmes et de tous les services, y compris dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses cibles, de ses plans et de ses initiatives en matière de climat. Depuis 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'analyse comparative entre les sexes (ACS), et plus récemment l'ACS Plus, dans l'élaboration des politiques, des programmes et de la législation. L'ACS Plus est un outil analytique qui donne aux fonctionnaires fédéraux les moyens d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens en répondant mieux aux besoins spécifiques et en veillant à ce que les politiques et les programmes gouvernementaux soient inclusifs, équitables et exempts d'obstacles. En établissant la cible de 2035, le gouvernement du Canada a entrepris une évaluation de l'ACS Plus sur les répercussions de différents niveaux d'ambition climatique sur divers groupes de personnes, y compris les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les générations futures, les personnes 2ELGBTQIA+, les Canadiens racialisés, les nouveaux immigrants, les personnes handicapées, les ménages à faible revenu, les personnes âgées et les personnes vivant dans des communautés rurales et éloignées. L'évaluation a montré que le rythme et l'ampleur de la transition auront des répercussions variables sur les différents groupes et secteurs au Canada. En général, une action climatique plus ambitieuse profitera à ceux qui sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques, notamment les personnes à faible revenu, les personnes âgées, les personnes handicapées et les peuples autochtones, ainsi que les jeunes et les générations futures, en atténuant les effets négatifs des changements climatiques. L'évaluation a également porté sur les effets de la décarbonation de certains secteurs de l'économie canadienne, en particulier ceux du pétrole et du gaz, de l'industrie lourde et du bâtiment. Elle a constaté que la transition devrait avoir un ensemble de répercussions positives et négatives, qui seront ressenties de manière disproportionnée dans les régions du Canada dont les économies locales dépendent de ces secteurs, telles que l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador. Les coûts et les avantages des changements de main-d'œuvre résultant de la transition devraient être supportés de manière disproportionnée par les hommes, qui constituent la majorité des travailleurs dans ces secteurs. Dans le même temps, la décarbonation devrait créer plus d'emplois dans le secteur des technologies propres que le secteur du pétrole et du gaz n'en perdra. La transition offre également l'occasion de s'attaquer aux inégalités existantes dans les secteurs des ressources naturelles. Les personnes sous-représentées dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'industrie lourde et du bâtiment – les femmes, les personnes 2ELGBTQIA+, les Canadiens racialisés, les nouveaux immigrants et les personnes handicapées – pourraient bénéficier des nouvelles possibilités d'emploi offertes par la transition de ces secteurs vers

	les énergies propres si des politiques de l'emploi ciblées sont mises en œuvre. Une décarbonation plus ambitieuse devrait également profiter à tous les Canadiens à long terme, grâce à des factures d'électricité et des coûts de transport moins élevés que ceux des alternatives basées sur les combustibles fossiles. Toutefois, la transition vers la carboneutralité d'ici à 2050 présente certains risques en termes d'abordabilité à court et à moyen terme. Les ménages à faibles revenus, qui comprennent de manière disproportionnée les familles monoparentales, les personnes vivant dans des communautés rurales ou éloignées, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les immigrants récents, les Canadiens racialisés et les personnes âgées, pourraient être touchés de manière disproportionnée par un tel changement, étant donné que les besoins en énergie tendent à représenter une part plus importante du revenu par rapport aux ménages à revenus plus élevés. Le Canada devra surveiller et traiter ces impacts afin de s'assurer que la transition ne renforce pas les inégalités existantes. Le gouvernement du Canada a également tenu compte des conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité lors de l'établissement de la cible pour 2035. L'équité a été un élément clé des conseils du GCPC, notamment en ce qui concerne la part équitable du Canada dans les réductions d'émissions et l'équité. De plus amples renseignements sur ces conseils peuvent être trouvés dans le rapport du GCPC intitulé « Des résultats pour le climat : budget carbone et cible du Canada pour 2035 », qui est annexé à cette soumission. Le gouvernement du Canada fait également preuve de justice et d'équité dans la mise en œuvre de ses plans climatiques. Le dernier plan climatique du Canada, le Plan de réduction des émissions pour 2030, a été élaboré sur la base d'une évaluation de l'ACS Plus qui a permis de déterminer comment les changements climatiques recoupent une série de questions sociales telles que la marginalisation raciale ou ethnique, la discrimination fondée sur le genre, les clivages urbains/ruraux et la pauvreté. Il a également examiné quels groupes sont touchés de manière disproportionnée et sous-représentés dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030, le Canada a réitéré son engagement à élaborer une législation permettant une transition juste qui soutienne les travailleurs et les communautés au fur et à mesure de la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. En 2024, le Canada a adopté la <i>Loi canadienne sur les emplois durables</i>, qui garantit la responsabilité, la transparence et la mobilisation afin de soutenir la création d'emplois durables pour les travailleurs et la croissance économique dans une économie carboneutre. Une transition juste et inclusive vers des emplois durables est l'occasion de faire progresser l'équité, l'inclusion et la justice, en intégrant ces principes dans les politiques, les programmes, les cadres et les trajectoires menant à 2030 et au-delà. Le passage à une économie à faibles émissions de carbone est également l'occasion de s'attaquer aux inégalités existantes sur le lieu de travail et de renforcer et d'améliorer les aides à la formation pour les
--	---

		personnes confrontées à des obstacles sur le marché du travail, telles que les populations autochtones, les personnes racisées, les nouveaux arrivants qualifiés, les jeunes, les femmes, les personnes LGBT+ et les personnes handicapées. La <i>Loi canadienne sur les emplois durables</i> favorisera la création d'emplois durables, appuiera les industries et les communautés de toutes les régions du Canada et aidera la main-d'œuvre à acquérir les compétences, la formation et les outils nécessaires pour occuper ces nouveaux emplois. Le gouvernement du Canada procédera à une analyse supplémentaire de l'ACS Plus pour les plans, politiques et programmes climatiques à venir, afin de maximiser les avantages pour les personnes les plus touchées par les effets négatifs des changements climatiques, notamment les Canadiens à faible revenu, les femmes, les Canadiens racialisés, les personnes handicapées, les communautés autochtones et les personnes vivant dans des communautés rurales et éloignées.
c)	La manière dont la Partie a pris en compte le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris;	La CDN de 2035 du Canada représente une progression de l'ambition par rapport à la CDN de 2030 communiquée en 2021. Cela est conforme au paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris. Voir 6.a) pour plus d'informations.
d)	La manière dont la Partie a pris en compte le paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris;	Le Canada se conforme au paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris en ayant une cible absolue pour l'ensemble de l'économie.
e)	La manière dont la Partie a pris en compte le paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris.	Sans objet.
7. La façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2 :		
a)	La façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2;	Le Canada considère que l'accord de Paris est conforme à l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à l'article 2. La CDN du Canada est cohérente avec l'Accord de Paris et son objectif de température à long terme. Voir 6.a) et 6.b) pour plus d'informations.
b)	La façon dont la contribution déterminée au niveau national concourt à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 2 et au paragraphe 1 de l'article 4 de l'Accord de Paris.	Les émissions de GES du Canada ont atteint leur maximum en 2007 et devraient suivre une trajectoire descendante. La CDN renforcée du Canada est conforme à l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Voir 6.a) et 6.b) pour plus d'informations.

Annexe 2. La cible de 2035 : Exigences législatives et mobilisation

Exigences législatives

La section suivante explique comment le gouvernement du Canada a respecté les exigences législatives de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (la Loi) lors de l'établissement de la cible de réduction des émissions de 2035. La Loi exige que le gouvernement du Canada tienne compte des meilleures données scientifiques disponibles, des engagements internationaux du Canada en matière de changements climatiques, des connaissances autochtones et des conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité. Outre les exigences législatives, le gouvernement du Canada a également effectué une analyse quantitative et qualitative pour informer la cible, y compris une modélisation économique.

Meilleures données scientifiques disponibles

En évaluant les meilleures données scientifiques disponibles afin d'informer le développement de la cible, le gouvernement du Canada a pris en compte les recherches examinées par des pairs, les principaux documents d'évaluation et de synthèse nationaux et internationaux, ainsi que les observations et les données scientifiques, y compris l'inventaire des gaz à effet de serre du Canada. Il en ressort notamment que le fait de limiter le réchauffement de la planète à moins de 1,5 °C réduira considérablement les risques, les effets néfastes et les pertes et dommages liés aux changements climatiques. Pour pouvoir maintenir ce réchauffement à moins de 1,5 °C, les émissions mondiales de CO₂ doivent être réduites de moitié d'ici à 2030 et atteindre la carboneutralité vers 2050. La transition vers la carboneutralité nécessitera des réductions importantes des émissions dans tous les secteurs au cours de cette décennie, ainsi qu'un passage à une énergie à faible teneur en carbone et à une efficacité accrue. L'analyse a également montré que, si l'élimination du dioxyde de carbone (EDC) sera nécessaire pour contrebalancer les émissions de GES encore difficiles à réduire au Canada afin de parvenir à la carboneutralité au niveau national, ainsi que pour faire face au dépassement des objectifs de température au niveau mondial, il est nécessaire de clarifier la faisabilité de ces approches afin d'éviter une dépendance excessive et de réduire le risque qu'elles retardent les réductions d'émissions par le biais d'efforts d'atténuation directs. Une approche holistique de la décarbonation peut maximiser les bienfaits tout en atténuant les impacts négatifs. Le gouvernement reconnaît que la science est en constante évolution et s'efforcera d'améliorer le processus afin de prendre en compte les meilleures données scientifiques disponibles à l'avenir, y compris la science autochtone.

Connaissances autochtones

Le processus de prise en compte des connaissances autochtones dans l'établissement de la cible de réduction des émissions du Canada de 2035 visait à s'appuyer sur les relations de longue date entre le Canada et les peuples autochtones en matière de changements climatiques et à les respecter, à faire progresser la réconciliation et à soutenir les priorités et les actions

autodéterminées des peuples autochtones en matière de climat. Tout d'abord, un cadre concernant les connaissances autochtones a été établi sur la manière d'interagir de manière éthique et équitable avec les systèmes de connaissances autochtones et d'en tenir compte dans l'établissement de la cible. Ce cadre comprend quatre catégories axées sur les valeurs et les droits, les considérations socioéconomiques et en matière d'équité, les effets des changements climatiques et les expériences vécues, et les mesures d'atténuation des changements climatiques. Trois processus de mobilisation ont ensuite été lancés : une invitation à présenter des soumissions écrites ou orales (annexe 3); un examen approfondi des plans climatiques autodéterminés et des recommandations; et des séances de mobilisation régionale fondées sur les distinctions avec les communautés et les organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Sur la base des résultats de ces processus de mobilisation, le gouvernement du Canada a synthétisé six recommandations essentielles sur la manière de prendre en compte de manière éthique et équitable les connaissances autochtones lors de l'établissement de la cible du Canada de 2035. Ces recommandations comprennent :

1. Les connaissances autochtones et la science occidentale devraient être liées et se voir accorder un statut et une validité égaux dans la prise de décision au moment d'établir la cible de 2035.
2. Le champ d'application de la cible doit tenir compte des changements de paradigme en matière de croissance et de consommation nécessaires pour rétablir l'équilibre entre les systèmes humains et naturels.
3. L'ambition de la cible devrait tenir compte d'une réponse d'atténuation proportionnelle à l'augmentation rapide des perturbations climatiques et des catastrophes observées et vécues par les Premières Nations, Inuit et Métis.
4. L'ambition de la cible devrait refléter la sauvegarde du bien-être d'au moins sept générations futures.
5. La portée et l'ambition de la cible devraient tenir compte de la responsabilité de prendre soin de tous les êtres vivants.
6. L'ambition de la cible devrait tenir compte de la perte et des dommages irremplaçables des terres et des moyens de subsistance des Autochtones, ainsi que de l'érosion des droits et des titres causée par les émissions non réduites.

Engagements internationaux

Lors de l'établissement de la cible de 2035, le Canada a passé en revue ses engagements internationaux en matière de climat. L'examen a mis en évidence les nombreuses possibilités qui s'offrent au Canada en tant que participant actif et chef de file de l'atténuation des changements climatiques au niveau international, ainsi que les obligations qui lui incombent en vertu d'ententes, de forums et d'initiatives tant contraignants que volontaires. La réalisation de progrès réels dans le cadre de ces engagements démontre la volonté du Canada d'agir, de faire preuve de transparence et de collaboration, de promouvoir une action climatique mondiale inclusive et de renforcer les partenariats et la coopération mondiale. Les engagements communs pris par le Canada et d'autres pays peuvent également servir à créer des conditions de concurrence plus équitables sur le plan commercial et économique, ce qui profite directement aux Canadiens. Ces engagements

s'appuient sur la reconnaissance de la responsabilité mondiale du Canada et de sa capacité à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques, notamment en tant que l'un des quinze principaux émetteurs mondiaux et pays du G20.

Conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité

Le Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC), qui consiste en un groupe consultatif d'experts, s'efforce de recommander des trajectoires permettant au Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. À l'automne 2023, le ministre a demandé au GCPC des conseils qualitatifs sur l'établissement de la cible de 2035, notamment sur les éléments clés que le gouvernement devrait prendre en compte lors de l'établissement de la cible, ainsi que sur les hypothèses, la justification et le niveau d'effort qui seraient nécessaires si le GCC choisissait de recommander une cible spécifique pour 2035. Finalement, le GCPC a [présenté son deuxième rapport annuel](#) et a recommandé que le gouvernement du Canada adopte un budget carbone canadien, une cible de réduction des émissions de GES pour 2035 de 50 à 55 % par rapport aux niveaux de 2005, et qu'il réduise les émissions excédentaires du Canada. Le GCPC note que sa recommandation de 50 à 55 % de réduction par rapport aux niveaux de 2005 nécessiterait une plus grande ambition non seulement de la part du gouvernement fédéral, mais aussi des provinces, des territoires, des municipalités et du secteur privé. Conformément à la Loi, le gouvernement du Canada est tenu de répondre publiquement aux conseils du GCPC; la réponse est attendue et sera publiée en 2025.

Modélisation économique

Le Canada s'est appuyé sur une analyse de modélisation économique pour mieux comprendre le niveau d'effort qu'il devrait déployer pour atteindre la cible de 2035. L'utilisation de modèles d'économie de l'énergie permet de comprendre l'effort politique supplémentaire qui serait nécessaire pour atteindre une cible compte tenu de la structure économique actuelle du Canada, ainsi que les incidences socio-économiques qui en découlent. La modélisation économique n'est qu'un des éléments d'analyse qui ont permis d'établir la cible pour 2035.

Mobilisation concernant la cible pour 2035

Conformément à la Loi, le gouvernement du Canada a donné aux provinces et aux territoires, aux peuples autochtones, au Groupe consultatif pour la carboneutralité et aux Canadiens intéressés la possibilité de présenter des soumissions dans le cadre du processus d'établissement de la cible de 2035, résumées ci-dessous.

Provinces et territoires

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a envoyé des lettres aux ministres des provinces et des territoires au début de l'année 2024, les invitant à participer à l'exercice d'établissement de la cible de 2035 et leur donnant l'occasion de mettre en avant toute considération qu'ils pourraient avoir concernant l'établissement de la cible. Un certain nombre de provinces et de territoires ont partagé une soumission. Ces documents ont mis l'accent sur diverses priorités en matière d'établissement de cibles, notamment la nécessité d'assurer la sécurité économique et l'abordabilité tout en renforçant l'ambition.

Peuples autochtones

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et des hauts fonctionnaires ont envoyé des lettres au début de l'année 2024 pour inviter les gouvernements et les organisations représentatives des Premières Nations, des Inuit et des Métis à partager des soumissions écrites ou orales. Les partenaires ont été invités à prendre en compte une variété de sujets dans leurs soumissions, tels que les connaissances autochtones, y compris les connaissances et la science fondées sur les distinctions; la justice, l'équité, l'intersectionnalité et les considérations basées sur le genre; et les instruments juridiques soutenant les droits des autochtones, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Le gouvernement a également organisé des sessions virtuelles et en personne pour offrir des occasions aux gouvernements des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ainsi qu'aux organisations et individus représentatifs, y compris les aînés, les détenteurs de savoir, les utilisateurs des terres, les représentants du leadership et les jeunes. Huit documents d'observations écrites ont été reçus, ainsi que de nombreuses observations orales dans le cadre des séances de mobilisation basées sur les distinctions et axées sur les régions. Parmi les messages clés issus de ce processus de mobilisation, on peut citer l'adoption d'une vision holistique de la manière dont la science occidentale et les systèmes de savoir autochtones déterminent et traitent les causes profondes des changements climatiques, y compris le déséquilibre des systèmes humains et naturels, et le soutien à une transformation plus profonde des systèmes et structures sociaux, politiques et économiques, ainsi que la minimisation des impacts socio-économiques des mesures sur les peuples autochtones.

Canadiens intéressés

Le Canada a également sollicité l'avis des Canadiens : environ 11 000 participants ont fait part de leur point de vue via un questionnaire en ligne, où plus de 23 000 commentaires ont été partagés, et le gouvernement a reçu une centaine de soumissions écrites de la part de parties prenantes et de Canadiens (annexe 5). Les résultats ont mis en évidence la polarisation des opinions sur les changements climatiques au Canada, la majorité des répondants (environ 2/3) étant favorables à des mesures renforcées et une minorité y étant fortement opposée. D'une manière générale, les soumissions écrites des parties prenantes expriment le point de vue selon lequel le Canada n'est pas sur la bonne voie pour atteindre sa cible pour 2030 et demandent la mise en œuvre de toutes les mesures annoncées, le renforcement de la certitude et de la cohérence des politiques, ainsi qu'une cible ambitieuse, alignée sur la carboneutralité, équitable et réaliste.

Annexe 3. Soumissions reçues des provinces et territoires



Référence : 408314

Le 25 avril 2024

L'honorable Steven Guilbeault
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada
Gouvernement du Canada
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Envoyé par courriel : ministre-minister@ec.gc.ca

Monsieur le ministre,

Nous vous remercions pour votre lettre du 18 janvier 2024 concernant la cible du Canada en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour 2035.

Vous trouverez ci-joint une présentation concise des efforts, des perspectives, des ambitions et des conseils du ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques de la Colombie-Britannique pour tracer la voie vers la carboneutralité.

La Colombie-Britannique progresse vers ses cibles climatiques, grâce au plan CleanBC et à la feuille de route vers 2030 CleanBC (la « feuille de route »). Le dernier rapport de responsabilité sur les changements climatiques, de 2023, indique que si toutes les politiques et tous les programmes CleanBC prévus aujourd'hui sont pleinement mis en œuvre, la Colombie-Britannique pourrait atteindre 96 % de sa cible pour 2030. Le gouvernement continue de respecter les engagements de la feuille de route et étudie les moyens de recalibrer les actions pour combler cet écart.

Même si un grand nombre de mesures de la feuille de route devraient conduire à une baisse continue des émissions après 2030, les projections au-delà de cette date demeurent plus incertaines. Nous suivons les tendances en matière d'émissions et nous considérerons la façon dont les engagements en matière de politique climatique peuvent évoluer pour permettre d'atteindre la cible du Canada de 2035 et celle de la Colombie-Britannique pour 2040, à savoir une réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre. Nous ne pourrions atteindre nos cibles et respecter nos engagements en matière de climat que si nous continuons à travailler en étroite collaboration avec tous nos partenaires.

Nous nous réjouissons de collaborer avec le Canada à l'élaboration de politiques climatiques essentielles, notamment au moyen de la soumission que nous présentons pour la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada de 2035 sur les points suivants :

... 2

- Travailler en collaboration pour atteindre les cibles de notre politique climatique, en mettant l'accent sur l'accessibilité financière pour les particuliers et la compétitivité de notre économie dans la recherche d'opportunités de croissance propre.
- Obtenir une contribution fédérale de 1,5 milliard de dollars pour la ligne de transport de la Côte Nord (dont nous notons qu'elle n'a pas été incluse dans le dernier budget fédéral), l'élargissement du crédit d'impôt à l'investissement dans l'économie propre pour inclure les lignes de transport intraprovinciales afin de permettre de nouvelles opportunités de croissance propre en Colombie-Britannique et l'examen du financement fédéral pour l'augmentation des interconnexions entre les provinces.
- Continuer à travailler avec le Canada sur la tarification du carbone et veiller à ce que la Colombie-Britannique ait son mot à dire sur les changements fédéraux potentiels qui pourraient avoir un impact sur ses programmes de tarification du carbone.
- Veiller à ce que le plafonnement des émissions de pétrole et de gaz au Canada réponde aux cibles de la Colombie-Britannique et réduise la charge réglementaire et administrative.
- Adapter les programmes fédéraux de soutien à la décarbonation industrielle aux contextes régionaux.
- Prendre en compte les incidences potentielles de la cible 2035, notamment les modifications apportées à la comptabilisation des émissions et à la présentation de la prochaine contribution déterminée à l'échelle nationale au Canada.
- Coordonner les aides aux particuliers et aux collectivités pour l'adoption d'options à faible émission de carbone (par exemple, les systèmes de thermopompe), conformément au programme CleanBC Better Homes et aux futurs codes et normes de construction, et en tenant compte des besoins géographiques et culturels particuliers.
- Coordonner les efforts pour réduire le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules et atteindre les cibles en matière de véhicule zéro émission et d'efficacité du transport de marchandises pour les véhicules légers, moyens et lourds.
- Poursuivre les investissements dans les programmes d'infrastructure (par exemple, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone).

Le secrétariat à l'action climatique du ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques continuera (ou s'engagera, lorsque les engagements n'ont pas encore commencé) à s'impliquer fortement dans les discussions en cours et à venir sur le plafonnement des émissions de pétrole et de gaz, la tarification du carbone, les réglementations sur le méthane, la Stratégie nationale d'adaptation et la mise en œuvre de l'article 6.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer sur les mesures à prendre pour parvenir à un avenir carboneutre. N'hésitez pas à me contacter pour discuter des détails de notre mémoire et de la manière dont nos gouvernements peuvent continuer à collaborer à une action climatique de grande ambition.

Sincèrement,



George Heyman

Ministre

Pièce jointe

Contribution de la Colombie-Britannique à la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada de 2035

Efforts actuels et prévus 1 à 2 pages	<i>Une vue d'ensemble des efforts actuels et prévus en matière d'atténuation des changements climatiques dans votre région, à l'horizon 2035 et au-delà.</i> La mise en œuvre de CleanBC est en cours depuis 2018. La feuille de route CleanBC Roadmap to 2030 (la « feuille de route »), publiée en 2021, définit une série de trajectoires et d'actions pour construire une économie plus propre tout en réduisant les émissions afin d'atteindre la cible de gaz à effet de serre (GES) de la Colombie-Britannique pour 2030, à savoir 40 % par rapport aux émissions de 2007. Bien qu'un grand nombre de mesures devraient conduire à une baisse continue des émissions après 2030, les projections au-delà de cette date demeurent plus incertaines et devront être révisées en tenant compte de facteurs comme la politique gouvernementale après 2030, la croissance économique et démographique, et le développement technologique. La Colombie-Britannique surveille les tendances en matière d'émissions afin d'adapter ses mesures en conséquence. Le rapport annuel Climate Change Accountability Report donne un aperçu des mesures prises par la Colombie-Britannique pour réduire les émissions et gérer les risques liés aux changements climatiques. Voici un sommaire des mesures d'atténuation des changements climatiques qui ont été menées à terme depuis la publication de CleanBC ou qui sont en cours selon le plus récent rapport de responsabilité, classées d'après les trajectoires de la feuille de route : • Dans l'ensemble de l'économie : ○ Augmenter le prix du carbone en Colombie-Britannique à 170 \$/t d'éq. CO₂ d'ici 2030, conformément à la référence fédérale, tout en offrant le crédit d'impôt pour l'action climatique et d'autres mesures pour protéger l'accessibilité financière. • Énergie à faible teneur en carbone ○ Améliorer la norme sur les carburants à faible teneur en carbone de la Colombie-Britannique en augmentant l'exigence de réduction de l'intensité de carbone à 30 % d'ici 2030. ○ Fixer un plafond de GES pour les compagnies de gaz naturel d'environ 6 t d'éq. CO₂ par an d'ici à 2030. ○ Investissements réalisés dans des projets d'énergie propre pour les Premières Nations et les collectivités, comme la modernisation vers une énergie propre des logements et des systèmes de chauffage dans la Première Nation Nazko et l'achèvement de la première raffinerie de diesel renouvelable autonome au Canada à Prince George. ○ Cibles énergétiques mises à jour conformément à la loi <i>Clean Energy Act</i> pour viser à ce que 100 % de l'électricité produite en Colombie-Britannique et fournie au réseau intégré provienne de ressources propres ou renouvelables d'ici 2030.
---	---

	○ BC Hydro a adopté une norme d'électricité propre qui l'oblige à produire et à acquérir suffisamment d'électricité propre pour satisfaire ses ventes au détail sur le réseau intégré. ○ BC Hydro a annoncé un appel d'offres pour 3 000 GWh/an de nouvelle production d'énergie propre et renouvelable afin de répondre à la charge de l'électrification potentielle associée aux cibles de réduction des émissions de GES du gouvernement de la Colombie-Britannique. D'autres appels sont attendus en raison de l'augmentation de la demande d'électricité. ○ BC Hydro a publié un plan d'investissement décennal actualisé, Power Pathway : Building B.C.'s energy future, qui prévoit des investissements d'environ 36 milliards de dollars dans les infrastructures communautaires et régionales de la province entre 2024-25 et 2033-34. Il s'agit d'une augmentation de 50 % par rapport au plan d'investissement précédent. ● Transports ○ Cible de vente de véhicules légers à zéro émission (VZE) en Colombie-Britannique augmentée à 90 % d'ici 2030 et à 100 % d'ici 2035. ○ Planifier de nouvelles cibles de VZE pour les véhicules utilitaires moyens et lourds, en s'alignant à celles de territoires de premier plan comme la Californie. ○ Des remises ont été accordées pour les VZE et des incitations plus importantes ont été mises en place pour l'achat d'autobus et de véhicules lourds VZE propres. ○ Développer le réseau de recharge avec des stations de recharge rapide à domicile, sur le lieu de travail et dans les lieux publics, ainsi que des stations additionnelles de ravitaillement en hydrogène. ○ Investir dans les VZE commerciaux, les transports en commun et les transports actifs. ○ Préparer la main-d'œuvre de la Colombie-Britannique à la transition vers les VZE grâce au programme de formation Go Electric. ○ Adopter un plan d'action pour des transports propres pour définir des actions supplémentaires à l'échelle du réseau afin d'atteindre les cibles de réduction des émissions dans le secteur des transports. ○ Soutenir les gouvernements autochtones et locaux en leur accordant un financement à frais partagés pour élaborer des plans de réseaux locaux de transport actif et construire des installations de transport actif. ○ Fournir des réductions en fonction des revenus pour les vélos électriques et une formation complémentaire. ○ Fournir des programmes d'éducation et d'encouragement au transport actif, y compris des cours de cyclisme à l'école. ● Bâtiments ○ Soutien apporté à l'amélioration de l'efficacité énergétique des édifices gouvernementaux et des logements sociaux. ○ Des incitations à changer de combustible et à améliorer ou à construire l'efficacité énergétique ont été mises en place dans le cadre des programmes CleanBC Better Homes et CleanBC Better Buildings. ○ Nouvelle norme de pollution par le carbone introduite dans le code de la construction de la Colombie-Britannique selon laquelle les nouvelles constructions devront être carboneutre d'ici 2030. ○ Introduire les normes d'efficacité les plus élevées pour les équipements de chauffage des locaux et de l'eau d'ici 2030 au plus tard. ● Collectivités ○ Soutenir l'action climatique des collectivités locales au moyen du programme d'action climatique des gouvernements locaux et du fonds CleanBC
--	---

	Communities Fund, financés dans le cadre de l’entente bilatérale du Programme d’infrastructure Investir dans le Canada (PIIC). ○ Réduire les déchets plastiques grâce au CleanBC Plastics Action Fund et au Clean Coast, Clean Waters Initiative Fund ○ Soutenir les collectivités pour qu’elles parviennent à réacheminer 95 % des déchets agricoles, industriels et municipaux d’ici 2030. ● Industrie ○ Cadre d’action pour l’énergie mis en place afin de garantir que les projets pétroliers et gaziers respectent les engagements de la Colombie-Britannique en matière de climat et créent de nouvelles occasions pour les personnes travaillant dans les domaines de l’énergie propre et des technologies. ○ Obligation instaurée pour les nouveaux grands projets industriels de présenter des plans pour parvenir à la carboneutralité d’ici 2050 et de montrer la façon dont ils correspondent aux cibles de 2030 et de 2040. Les installations proposées de gaz naturel liquéfié devront présenter un plan pour parvenir à des émissions nettes zéro d’ici 2030. ○ Nouveau système britannocolombien de tarification basée sur la production mis en place pour les grands émetteurs industriels. ○ Régulateur à guichet unique mis en place pour les autorisations en matière d’énergie propre. ○ Amélioration du fonds CleanBC Industry, qui soutient les progrès technologiques et les projets de réduction des émissions pour les grandes exploitations industrielles. ○ Développement de la recherche et d’un cadre réglementaire pour réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier de 75 % d’ici 2030 et pour éliminer presque toutes les émissions de méthane (y compris celles qui proviennent du charbon, des déchets de bois, du pétrole et du gaz, et de l’exploitation forestière) d’ici 2035. ● Bioéconomie – foresterie et agriculture ○ Réduire les émissions agricoles grâce au programme Beneficial Management Practices. ○ Encourager l’adoption de pratiques de capture du carbone par le programme Resilient Agriculture Landscape. ○ Investissements réalisés dans le reboisement, la fertilisation, l’amélioration des arbres et la réhabilitation des routes. ● Leadership dans le secteur public ○ Carboneutralité dans toutes les exploitations gouvernementales atteinte tous les ans depuis 2010. ○ Investissements réalisés dans les établissements d’enseignement supérieur, les districts scolaires et les autorités sanitaires qui économisent l’énergie et réduisent les émissions. <i>Références aux réalités, possibilités et défis régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans votre province ou territoire.</i> De nombreuses actions de la feuille de route sont conçues pour répondre à divers besoins régionaux, notamment la trajectoire des collectivités qui vise à soutenir l’action locale en faveur du climat. Voici un sommaire des efforts déployés pour tenir compte des considérations régionales, également classés selon les différentes trajectoires de la feuille de route. ● Énergie à faible teneur en carbone ○ La majorité des émissions de GES du secteur de l’électricité provient de deux installations, dont les contrats d’achat d’électricité expirent avant 2030 et ne devraient pas être renouvelés.
--	---

	○ Investir dans des projets communautaires d'énergie propre par l'intermédiaire du programme de réduction de l'énergie diesel dans les collectivités, de l'initiative d'énergie propre autochtone de la Colombie-Britannique et du fonds d'énergie propre innovatrice (ICE). ○ Fournir de l'électricité propre pour la production prévue de gaz naturel dans la région de la Peace. ○ Planifier, construire et exploiter des installations supplémentaires de production, de transport et de distribution d'électricité à l'échelle nécessaire pour atteindre les cibles climatiques de la Colombie-Britannique constituera un défi de taille. La Colombie-Britannique a créé le groupe de travail BC Hydro pour s'assurer que l'attention et les ressources nécessaires sont disponibles. ● Transports ○ Assurer une couverture géographique de stations de recharge publiques dans toute la Colombie-Britannique. ○ Collaborer avec Metro Vancouver pour réduire les émissions de GES des véhicules légers et passer à des transports en commun à faible émission de carbone. ○ Travailler avec les collectivités partout en Colombie-Britannique pour lutter contre les mythes sur les véhicules électriques (VE) et créer de l'intérêt pour les VE, notamment en ce qui concerne le fonctionnement par temps froid, la distance d'autonomie, etc. ○ Soutenir les communautés autochtones en offrant un financement continu pour les infrastructures de transport actif. ● Bâtiments ○ Financement complémentaire des thermopompes pour les habitants et les entreprises du Nord fourni dans le cadre des programmes Better Homes et Better Buildings de CleanBC. ● Collectivités ○ La charte d'action climatique de la Colombie-Britannique a été signée par toutes les collectivités de la province. ○ Investissements réalisés dans la planification de l'action climatique des collectivités et dans des projets d'infrastructure au moyen du programme d'action climatique des gouvernements locaux et du fonds CleanBC Communities Fund. ○ Soutenir l'élimination et le réacheminement des déchets dans les collectivités côtières au moyen du fonds Clean Coast, Clean Waters Initiative Fund et du plan CleanBC Plastics Action Plan. ○ Le plan d'investissement décennal 2024 de BC Hydro prévoit 36 milliards de dollars d'investissements dans les infrastructures communautaires et régionales afin de soutenir l'électrification et d'atteindre les cibles de réduction des émissions de CleanBC. ● Industrie ○ Soutenir les projets régionaux de décarbonisation de l'industrie, en notant les défis et les opportunités qui existent selon le secteur et la région, comme l'expansion du réseau électrique dans le nord-est, la planification des améliorations du réseau pour desservir la côte nord, l'électrification de l'équipement minier dans la région de Thompson-Okanagan et l'amélioration des possibilités de capture de carbone dans le nord-est. ○ Publication de l'atlas géologique de capture et de stockage de carbone du nord-est de la Colombie-Britannique, en partenariat avec GeoscienceBC et le Centre for Innovation and Clean Energy, afin de fournir des renseignements détaillés sur la capacité de stockage géologique du carbone dans le nord-est de la Colombie-Britannique. ○ Rester concentré sur le maintien de la compétitivité internationale des industries de la Colombie-Britannique. ● Bioéconomie – foresterie et agriculture
--	---

	○ Il est absolument nécessaire d’adopter une approche souple en matière de réduction des émissions agricoles qui tient compte des différences régionales dans l’ensemble du pays. En Colombie-Britannique, le secteur agricole est considéré comme étant au stade émergent de la décarbonation et le soutien du gouvernement est nécessaire pour accroître le développement et l’adoption de pratiques et de technologies bénéfiques. ○ L’agriculture de la Colombie-Britannique ne représente que 3,4 % des émissions totales de GES de la province (5,3 % si l’on inclut la combustion stationnaire à la ferme et le transport) et compte une plus grande proportion de petites exploitations que les autres provinces. ○ Le secteur agricole de la Colombie-Britannique est confronté à des coûts de réduction élevés pour de faibles réductions de GES, car les sources d’émission sont réparties sur environ 20 000 exploitations agricoles produisant de nombreux produits agricoles. ○ Les possibilités concernent l’augmentation de l’adoption de pratiques de gestion bénéfiques qui réduisent les émissions de GES ou séquestrent le carbone, comme la gestion des zones riveraines et des systèmes sylvopastoraux, la gestion des sols, la gestion des pâturages, la gestion de l’azote et du fumier (y compris la digestion anaérobie). ● Collaboration avec les gouvernements ○ En juin 2023, la Table régionale sur l’énergie et les ressources Canada–Colombie-Britannique a publié un Cadre de collaboration sur la trajectoire de carboneutralité (le Cadre de collaboration) par lequel les gouvernements provincial et fédéral et le First Nations Leadership Council (FNLC) travailleront ensemble à l’édification d’une économie carboneutre. ○ Continuer à encourager les partenariats et à défendre l’action climatique mondiale en adhérant à des groupes internationaux sur le climat comme Pacific Coast Collaborative, Under2 Coalition, Transport Decarbonisation Alliance, Ocean Acidification Alliance, Carbon Pricing of the Americas et International Zero-Emission Vehicle Alliance.
Perspectives des partenaires et des parties prenantes 1 page	<i>Un résumé de ce que votre gouvernement a entendu de la part des partenaires et des parties prenantes sur l’action et l’ambition climatiques dans votre région, notamment les points de vue des partenaires autochtones, des organisations environnementales non gouvernementales, de l’industrie, des entreprises, des municipalités et de la société civile.</i> La Colombie-Britannique communique régulièrement avec les dirigeants et les communautés autochtones, les parties prenantes et d’autres niveaux de gouvernement dans le cadre de l’élaboration, de la mise en œuvre et de l’amélioration de ses initiatives en matière d’action climatique. Le Climate Solutions Council, un comité consultatif sur le climat prévu par la loi représentant diverses perspectives d’experts en la matière, a rédigé plusieurs lettres d’opinion et produit son rapport annuel qui comprend des recommandations au gouvernement pour l’atténuation des changements climatiques. Les lettres et le rapport sont publics et peuvent être consultés ici. Commentaires des populations autochtones La Colombie-Britannique collabore avec les Premières Nations à l’élaboration des lois, des politiques et des programmes. La Colombie-Britannique travaille également en étroite collaboration avec des organisations autochtones comme le FNLC et le First Nations Energy and Mining Council, au programme Indigenous Clean Energy Opportunities afin de favoriser la participation des Autochtones au secteur de l’énergie propre et de faire correspondre la politique et la législation de la province en matière d’énergie propre avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Au printemps 2022, le FNLC a publié la stratégie BC First Nations Climate Strategy and Action Plan grâce au financement de la province. Cette stratégie prend en compte les contributions et les commentaires des dirigeants des Premières Nations, du personnel, des aînés, des détenteurs de connaissances, des jeunes, des femmes, des institutions et organisations des Premières Nations, ainsi que des experts et défenseurs du climat. On y détermine quatre trajectoires prioritaires pour l’action climatique : titres et droits inhérents, capacité et leadership, protection des terres et de l’eau, réponse et préparation aux changements climatiques. Le gouvernement collabore avec le groupe de travail technique du FNLC sur les changements climatiques afin de déterminer et de mettre à jour les domaines prioritaires de correspondance et de

	coopération entre la stratégie BC First Nations Climate Strategy and Action Plan, la feuille de route et la stratégie Climate Preparedness and Adaptation Strategy Le ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques s'est également impliqué auprès des peuples autochtones sur les politiques climatiques et les cibles de carboneutralité de la Colombie-Britannique. Voici un sommaire des commentaires reçus des peuples autochtones sur les trajectoires de la feuille de route : • Les peuples autochtones ont exprimé la nécessité d'atteindre la cible de la carboneutralité avant 2050, tout en soulignant les problèmes d'accessibilité financière, de disponibilité de l'énergie et de faisabilité dans les collectivités rurales et isolées. • Les groupes autochtones se sont intéressés aux possibilités de développement économique dans le secteur de l'énergie propre; ils ont demandé davantage de soutien financier et de renforcement des capacités. • Les groupes autochtones ont suggéré d'assurer un transport actif fiable et à faible émission de carbone au sein des communautés des Premières Nations et entre elles, et d'aider les Premières Nations à réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles, notamment en augmentant leur capacité d'accès aux VZE et en élargissant les possibilités de développement économique autochtone dans le secteur des VZE, y compris dans l'infrastructure de recharge. • Les peuples autochtones ont souligné les difficultés liées au chauffage des bâtiments à faible émission de carbone, les coûts de modernisation et l'instabilité des réseaux électriques dans les collectivités rurales et isolées. • Les communautés autochtones sont confrontées à des difficultés et à des dépenses importantes pour le transport du recyclage et des déchets. • Des inquiétudes ont été exprimées quant aux ramifications économiques et à la capacité à se remettre des catastrophes climatiques; elles ont souligné l'importance d'être impliqué à tous les stades de la prise de décision. • Les partenaires autochtones, y compris le Conseil de l'énergie et des mines des Premières Nations, ont exprimé le souhait que des pourcentages précis soient réservés aux projets énergétiques détenus et contrôlés par les Premières Nations dans le cadre de l'appel d'offres de BC Hydro et des appels d'offres ultérieurs. • Les peuples autochtones ont souligné l'importance de responsabiliser l'industrie, de maintenir les paiements de conformité à l'échelle locale et d'encourager les comportements positifs. • Le développement de la bioéconomie devrait équilibrer les avantages environnementaux et économiques, et la poursuite de projets de compensation des émissions de carbone a suscité de l'intérêt. Commentaires d'autres groupes, par trajectoire de la feuille de route • Dans l'ensemble de l'économie : ○ Les mises à jour relatives à la modélisation des émissions et au rôle des réglementations et des politiques dans la réduction des émissions suscitent de l'intérêt. ○ Plusieurs collectivités locales et le comité Climate Solutions Council sont favorables à une augmentation de la taxe sur le carbone en correspondance avec le niveau de référence fédéral. ○ L'industrie soutient la tarification du carbone mais s'inquiète beaucoup de la compétitivité et des fuites de carbone. ○ L'industrie, les peuples autochtones, les entreprises, les sociétés de technologies propres et d'autres acteurs ont encouragé le gouvernement à explorer les technologies à émissions négatives (TEN). ○ Les jeunes ont exprimé leur intérêt pour un déploiement plus rapide de l'action climatique et un accent sur l'équité dans l'élaboration des politiques. ○ Plusieurs groupes craignent que CleanBC n'entraîne une augmentation des coûts pour les Britanno-Colombiens déjà confrontés à un coût de la vie élevé. • Énergie à faible teneur en carbone
--	--

	○ L'industrie soutient les carburants à faible teneur en carbone en tant que substitut à court terme du gaz naturel, mais estime qu'il est nécessaire de lever les obstacles comme l'approvisionnement en biomasse, les coûts des carburants de transport et les partenariats pour mettre en œuvre la stratégie d'hydrogène de la Colombie-Britannique. ● Transports ○ De nombreux groupes ont soutenu l'accélération et l'élargissement des cibles de véhicules zéro émission, ainsi que le renforcement du financement et des aides en faveur des transports actifs. ○ L'industrie du transport commercial soutient les mesures visant à réduire de manière prévisible les émissions des flottes de véhicules moyens et lourds. ○ Les jeunes sont favorables à des transports publics fiables et étendus, ainsi qu'à des objectifs d'aménagement du territoire, de transport actif et d'accessibilité financière. ● Bâtiments ○ De nombreux groupes différents ont présenté des possibilités de décarbonation des bâtiments, comme la réglementation du carbone dans le code de la construction, l'accélération des normes relatives aux équipements de chauffage à haute efficacité, la prise en compte de l'accessibilité financière, l'intégration de la résilience climatique, la prise en compte des besoins géographiques et culturels uniques des autochtones et la correspondance des incitations des programmes avec les futurs codes et normes de la construction. ○ Le gouvernement a entendu les préoccupations de certains groupes concernant les coûts associés au passage des combustibles fossiles à l'électricité. ● Collectivités ○ Les priorités des collectivités locales comprennent le financement de l'action climatique, le soutien de la capacité à réglementer, la résolution des problèmes de capacité, l'intégration de l'action climatique dans les plans communautaires officiels et l'augmentation des cibles de VZE, de la taxe carbone et de la norme sur les carburants à faible teneur en carbone. ○ Le développement d'une économie circulaire bénéficie d'un large soutien de la part des principales collectivités locales, des innovateurs industriels et des Premières Nations, mais certains s'inquiètent également du fait que le Canada n'est pas suffisamment renseigné et sensibilisé à ce sujet. ○ Parmi les défis à relever, citons le transport du recyclage et des déchets des collectivités éloignées et la gestion des plastiques compostables. ○ Le public et les entreprises ont relevé des possibilités d'utilisation accrue de systèmes de réutilisation et de recharge. ○ Les jeunes soutiennent le renforcement de la résilience des collectivités afin d'améliorer les réponses aux catastrophes liées au climat, et la planification à long terme après les catastrophes plutôt qu'un retour au statu quo. ● Industrie ○ L'industrie a souligné que les opportunités de croissance à faible intensité de carbone devraient tirer parti de l'avantage de l'industrie à faible intensité de carbone et s'appuyer sur nos ressources naturelles. ○ Les opportunités comprennent une politique tournée vers l'avenir, la protection des industries à forte intensité d'émissions exposées au commerce, la clarification des exigences pour les projets de capture, d'utilisation et de stockage du carbone, le soutien aux infrastructures d'électrification au moyen de programmes de financement renouvelés comme le PIIC et l'avancement de la production de carburants à faible teneur en carbone.
--	---

	- O Plusieurs industries ont dit au gouvernement qu’une augmentation du prix du carbone avait un impact considérable sur leur capacité de croissance en Colombie-Britannique. En réponse à ces préoccupations, le gouvernement a réajusté la rigueur du B.C. Output-Based Pricing System - O Bioéconomie – foresterie et agriculture - O De nombreux groupes ont parlé de la nécessité d’une politique carbone compétitive qui incite à la réduction des GES et à l’investissement dans le secteur, avec des investissements et un engagement supplémentaire à soutenir la commercialisation de nouveaux bioproduits. - O Les représentants des secteurs de l’agriculture et de l’aquaculture souhaitent jouer un rôle clair et continu dans l’élaboration des programmes et des politiques. Leurs priorités comprennent le soutien financier, l’adhésion des producteurs et le développement de la recherche et de la surveillance nécessaires pour établir des critères de référence et suivre les réductions de GES. - O Les producteurs agricoles ont souligné que l’adoption de pratiques ou de technologies environnementales doit être économiquement sensée pour leur entreprise. Le secteur est confronté à des défis économiques et les réductions de GES doivent soutenir la productivité, la rentabilité, la compétitivité et les moyens de subsistance des producteurs.
Climat ambition et conseils 1 à 2 pages	<i>Un aperçu des cibles climatiques actuelles de votre gouvernement et de toute intention de les rendre plus ambitieuses ou de fixer de nouvelles cibles.</i> La loi de la Colombie-Britannique Climate Change Accountability Act fixe des cibles de réduction des émissions de GES à l’échelle de la province de 40 % en 2030, de 60 % en 2040 et de 80 % en 2050, toutes par rapport aux émissions de 2007. En outre, la Colombie-Britannique a fixé une cible provinciale provisoire de réduction de 16 % d’ici 2025, ainsi que des cibles sectorielles pour 2030 afin de réduire les émissions par rapport à 2007 de 27 à 32 % pour les transports, de 33 à 38 % pour le pétrole et le gaz, de 38 à 43 % pour l’industrie et de 59 à 64 % pour les bâtiments et les collectivités. Conformément aux exigences de la loi, le gouvernement réexaminera ces cibles d’ici au 31 décembre 2025. La Colombie-Britannique s’est également engagée à fixer une cible de carboneutralité pour 2050. Comme nous l’indiquons dans la section Efforts actuels et prévus, ci-dessus, la Colombie-Britannique surveille les tendances en matière d’émissions afin d’ajuster ses mesures en conséquence. <i>Principales considérations que le gouvernement du Canada devrait prendre en compte lors de la fixation de sa cible pour 2035. Il faudrait prendre en compte les circonstances nationales et régionales, les obligations internationales, les rôles et responsabilités respectifs du gouvernement fédéral et des provinces et territoires, la compétitivité économique et la transition vers une économie propre, l’innovation climatique et le rôle des technologies propres, ainsi que des considérations de justice, d’équité et d’inclusion.</i> La Colombie-Britannique progresse dans la réalisation des engagements de la feuille de route en fixant des cibles ambitieuses, en essayant de nouvelles approches et en mettant en œuvre des politiques novatrices. Pour soutenir les actions de la feuille de route déjà en cours, la cible du Canada pour 2035 devrait prendre en compte les considérations suivantes, toujours classées selon les trajectoires de la feuille de route : ● Dans l’ensemble de l’économie : - O Veiller à ce que les actions du Canada concernant la taxe fédérale sur le carbone soient alignées sur les programmes de tarification du carbone de la C.-B. et à ce que cette dernière ait la possibilité de discuter à l’avance de toute modification ou exigence fédérale (par exemple, les réductions aux petites entreprises, les marchés des crédits carbone) qui pourrait avoir une incidence sur son programme bien établi. - O Élaborer des outils supplémentaires pour soutenir la compétitivité industrielle en cas d’augmentation de la tarification du carbone, comme les ajustements à

	la frontière pour le carbone et une forte participation des provinces à l'élaboration de ces outils. ○ Mettre en œuvre l'article 6 en partenariat avec les provinces et les territoires (PT) pour soutenir la participation infranationale aux marchés volontaires et réglementaires du carbone. ○ Créer et lancer le registre national des énergies à faible teneur en carbone et confirmer le mode de comptabilisation pour la cible de 2035, y compris le mode de représentation des achats théoriques d'énergie renouvelable, des systèmes d'échange de droits d'émission de carbone liés et des technologies à émissions négatives. ○ Établir un contenu recyclé obligatoire dans les produits en plastique et en papier, le cas échéant, au moyen de marchés publics ou d'autres mesures. ○ Collaborer avec les PT à l'élaboration de la description de haut niveau et à la présentation de la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada, lesquelles sont alignées sur l'engagement signé avec la coalition CHAMP (Coalition for High Ambition Multilevel Partnerships) lors de la COP28 et veiller à ce que la Colombie-Britannique ait la possibilité de discuter à l'avance des éléments susceptibles d'avoir une incidence sur la politique climatique de la province. ● Énergie à faible teneur en carbone ○ Accroître le soutien aux programmes d'innovation en matière d'énergie propre, notamment au moyen du BC ICE Fund en partenariat avec Technologies du développement durable Canada ○ Fournir un financement fédéral de 1,5 milliard de dollars pour la ligne de transmission de la côte nord, étendre le crédit d'impôt à l'investissement dans l'économie propre pour inclure les lignes de transmission intraprovinciales afin de permettre de nouvelles occasions de croissance propre en Colombie-Britannique et explorer le financement fédéral pour augmenter les interconnexions entre les provinces. ○ Soutenir le développement national d'une chaîne de valeur complète pour une industrie de l'hydrogène à faible teneur en carbone, y compris le développement d'une infrastructure d'exportation. ○ Soutenir les technologies de captage du carbone et de synthèse des carburants et investir directement dans les projets commerciaux. ○ Soutenir la collaboration des services énergétiques entre les réseaux d'électricité et de gaz afin de réduire les émissions en maximisant les avantages offerts par chaque système. ○ Accroître le soutien financier et les capacités pour le développement de l'énergie propre par les Autochtones, y compris pour les communautés éloignées et connectées au réseau. ● Transports ○ Travailler directement avec la Colombie-Britannique sur les réglementations relatives aux VZE, y compris les véhicules routiers (légers, moyens et lourds) et les véhicules non routiers (véhicules hors route, ferroviaires, maritimes et aériens). ○ Déterminer les actions fédérales visant à éliminer les manipulations des dispositifs de contrôle des émissions des véhicules légers et lourds. ○ Poursuivre le partenariat et le cofinancement pour les véhicules électriques et les stations de recharge, investir dans l'infrastructure de recharge électrique et de ravitaillement en hydrogène de la Colombie-Britannique pour assurer une couverture géographique, collaborer avec la Colombie-Britannique pour étendre les partenariats de financement et rationaliser l'administration du financement fédéral au moyen du programme CleanBC Go Electric (c'est-à-dire,
--	--

	conclure un accord bilatéral avec la Colombie-Britannique sur le financement de l'infrastructure VZE plutôt que de faire des appels de fonds fédéraux distincts). - O Travailler avec la Colombie-Britannique pour déterminer d'autres actions fédérales visant à soutenir le plan d'action pour des transports propres de la Colombie-Britannique, les cibles d'intensité énergétique des transports, de part de marché des modes de transport, cibles d'intensité énergétique des transports, de part de marché des modes de transport et de kilomètres parcourus par véhicule. - O Étudier la possibilité de donner la priorité à la planification des infrastructures et aux investissements dans les modes de transport les plus efficaces sur le plan énergétique. Veiller à ce que les considérations relatives aux transports et à l'aménagement du territoire dans les investissements du PIIC comprennent l'augmentation de l'admissibilité des projets d'urbanisme tactique. - O Financer les investissements dans les infrastructures propres et les options de transport à faible émission de carbone, comme les transports actifs et les transports publics. - O Poursuivre la collaboration avec les agences de transport public de la Colombie-Britannique dans le cadre de leur transition vers des parcs de véhicules à faible émission de carbone grâce au programme de parc de véhicules à faible émission de carbone de BC Transit et à la stratégie de parc de véhicules à faible émission de carbone de TransLink. ● Bâtiments - O Collaborer à l'élaboration de normes techniques pour les thermopompes hybrides et d'autres systèmes de thermopompes. - O Élaborer un plan de réglementation pour introduire des règles exigeant que tous les équipements de chauffage des locaux et de l'eau, y compris les équipements installés en tant que système, aient un rendement d'au moins 100 %, réduisant ainsi considérablement les émissions par rapport à la technologie de combustion conventionnelle. - O Aligner le code actuel de modification des bâtiments sur le plan réglementaire prévisionnel pour les équipements de chauffage des locaux et de l'eau, y compris les dispositions permettant l'adoption rapide des normes de chauffage des locaux et de l'eau par les administrations locales. - O Collaborer avec la Colombie-Britannique à l'élaboration d'un outil virtuel d'évaluation de la consommation énergétique des habitations basée sur ÉnerGuide. - O Travailler avec la Colombie-Britannique pour étendre les incitations du programme en accord avec le programme CleanBC Better Homes et les futurs codes et normes de construction, et en tenant compte des besoins géographiques et culturels particuliers. ● Collectivités - O Augmenter la sensibilisation aux actions des autorités locales qui soutiennent la capacité à réglementer, l'inclusion de l'action climatique dans les plans communautaires et les exigences en matière de capacité, et les financer. - O Continuer à améliorer les indications sur le calcul de l'impact des infrastructures sur les GES en poursuivant le développement des ressources de l'optique climatique. - O Investir dans des programmes et des financements visant à accroître le réacheminement des déchets organiques des décharges. - O Collaborer au soutien et au financement de la capacité des communautés autochtones à planifier et à réduire les émissions communautaires, notamment en réduisant l'utilisation du diesel pour la production d'électricité, la gestion des déchets solides et la mise en œuvre de systèmes à zéro déchet au sein des communautés.
--	---

	○ Travailler en collaboration pour développer une économie circulaire, notamment en encourageant une plus grande utilisation des systèmes de réutilisation et de recharge. ● Industrie ○ Veiller à ce que le plafond pétrolier et gazier du Canada puisse répondre aux cibles de la Colombie-Britannique et réduire le plus possible la charge réglementaire et administrative qui pèse sur l'industrie. ○ Investir dans des projets innovants de décarbonisation industrielle qui tirent parti de l'avantage de l'industrie à faible intensité de carbone et des ressources naturelles de la Colombie-Britannique. ○ Financer la détection et la surveillance du méthane à l'échelle nationale et collaborer avec les PT pour améliorer l'approche de la mesure et de la surveillance des émissions de méthane afin d'améliorer les inventaires, le suivi des cibles et l'élaboration des politiques à venir. ○ Collaborer à un programme national intégré de détection et de quantification du méthane en s'appuyant sur les données collectées par l'industrie dans le cadre des exigences de déclaration de l'industrie de la réglementation sur le méthane, sur la recherche sur la détection du méthane en Colombie-Britannique et sur les futurs efforts de surveillance menés par le gouvernement. ○ Élaborer et mettre en œuvre des programmes de soutien pour les infrastructures industrielles communes (par exemple, la transmission d'électricité, les pipelines pour le CO₂, les infrastructures pour l'hydrogène) nécessaires au soutien de l'industrie sur la trajectoire de la carboneutralité. ○ Poursuivre la collaboration et la coordination afin de créer un environnement propice au déploiement à grande échelle du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone et au soutien à la production de carburants à faible teneur en carbone, dont l'hydrogène. ● Bioéconomie – Sylviculture et agriculture ○ Mettre en place un programme d'accélération de la bioéconomie pour commercialiser de nouveaux bioproduits. ○ Soutenir le passage de la bioénergie et des biocarburants à des bioproduits de plus grande valeur comme les biomatériaux avancés, les produits biochimiques et les matériaux composites. ○ Intéresser des partenaires et investir dans le développement d'une approche intégrée de la commercialisation des bioproduits qui concilie les avantages environnementaux et économiques. ○ Augmenter la fabrication nationale de produits en bois d'ingénierie (comme le lamellé-collé et le bois lamellé-croisé). ○ Encourager le développement de bioproduits au moyen de politiques d'achat gouvernementales (comme la loi Wood First Act en Colombie-Britannique et le programme USDA BioPreferred). ○ Améliorer la collaboration internationale et le transfert de connaissances (par exemple, de la Scandinavie à la Colombie-Britannique). ○ Aider les communautés autochtones à créer des projets de bioéconomie. ○ Étudier la possibilité de mettre en place un système national d'étiquetage du carbone ou de contenu en biomasse durable afin de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés concernant le cycle de vie ou l'impact carbone des biens qu'ils achètent. ○ Améliorer la mesure, la vérification et la déclaration des émissions de GES et des puits de carbone dans l'agriculture et l'aquaculture afin de créer les conditions propices à l'augmentation des investissements dans les pratiques adaptées au climat.
--	---

	O Collaborer pour renforcer le soutien aux pratiques et aux technologies de l'agriculture régénératrice.
--	---



Government
of
Saskatchewan

Minister of Environment

Legislative Building
Regina, Canada S4S 0B3

Le 16 avril 2024

2024-17

L'honorable Steven Guilbeault, P.C., député
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Gouvernement du Canada
ministre-minister@ec.gc.ca

Monsieur le ministre,

Nous vous remercions pour votre lettre du 18 janvier 2024 dans laquelle vous demandez nos commentaires concernant l'élaboration de la cible du Canada en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour 2035.

Le gouvernement de la Saskatchewan est déterminé à produire les aliments, les carburants et les engrais dont le Canada et le monde ont besoin de manière durable. Nous avons réalisé des investissements stratégiques dans le développement de la technologie de captage, utilisation et stockage du carbone (CCUS) et nous apportons un soutien continu à la recherche et à l'innovation dans le domaine de l'agriculture. Nous visons un réseau électrique carboneutre d'ici 2050 et explorons les possibilités de développement durable de l'hélium et des minéraux critiques pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone. En outre, le fonds technologique de la Saskatchewan fournit du financement à nos émetteurs industriels pour qu'ils mettent en œuvre des projets innovants qui réduisent encore les émissions provinciales.

Ces initiatives, parmi d'autres, montrent que le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé à soutenir les efforts nationaux et internationaux visant à lutter contre les effets d'un climat en changement. Cependant, notre capacité à contribuer à ce travail est remise en cause par l'approche du gouvernement du Canada en matière de politique des changements climatiques et par ses cibles d'émissions de gaz à effet de serre.

Le 16 avril 2024

La Saskatchewan estime que le gouvernement fédéral devrait concentrer son attention sur la promotion d'une croissance économique durable et sur le renforcement de la capacité du Canada à être compétitif sur le marché mondial, tout en contribuant aux efforts mondiaux de réduction des émissions.

Pour atteindre cette cible, le gouvernement de la Saskatchewan demande au gouvernement fédéral ce qui suit :

Respecter les compétences provinciales

Le gouvernement actuel du Canada a introduit une série de politiques climatiques, notamment le règlement sur l'électricité propre et le projet de plafonnement des émissions de pétrole et de gaz, qui relèvent clairement de la compétence exclusive des provinces. La Cour suprême s'est fait l'écho de cette préoccupation dans deux affaires récentes, notamment en concluant que la *Loi sur les études d'impact* du gouvernement fédéral empiétait sur les compétences provinciales et était par conséquent inconstitutionnelle. Comme le souligne le juge en chef Wagner, « le Parlement a clairement outrepassé la compétence que lui reconnaît la Constitution ».

À l'avenir, le gouvernement de la Saskatchewan attend du gouvernement fédéral qu'il s'abstienne d'empiéter sur le droit constitutionnel exclusif de la Saskatchewan de développer ses ressources naturelles et de faire croître son économie.

Éliminer l'empilement des politiques

Depuis 2015, le gouvernement du Canada a mis en place un nombre croissant de réglementations et de politiques, notamment la taxe fédérale sur le carbone, le *Règlement sur les combustibles propres*, le *Règlement sur l'électricité propre*, le plafonnement des émissions de pétrole et de gaz et une obligation de réduction du méthane de plus en plus rigoureuse. Le gouvernement fédéral est maintenant déterminé à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport à celles de 2005 d'ici 2030 et à parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

Le chevauchement des cadres réglementaires du gouvernement fédéral augmente le risque que la politique climatique étouffe les investissements et la création d'emplois. L'application de politiques climatiques extrêmement strictes pour réduire les émissions dans un territoire producteur de ressources comme la Saskatchewan n'aura pas d'impact sur les changements climatiques si ces réductions sont le résultat d'une diminution de la production économique. Au contraire, cette production et les émissions qui y sont associées seront simplement déplacées

vers des territoires concurrents où les politiques sont moins strictes, ce qui nuira à l'économie canadienne tout en entraînant une augmentation des émissions mondiales.

Suspendre les augmentations de la taxe sur le carbone

Depuis la création de la taxe carbone, la Saskatchewan a toujours indiqué qu'un tel instrument n'était pas approprié pour notre province. Notre population est dispersée, ce qui nécessite des déplacements dont le coût a augmenté en raison de la taxe carbone.

Les coûts d'exploitation en Saskatchewan ont également augmenté en raison de la hausse du coût des intrants et du transport des marchandises. Bien qu'il ait assuré que la taxe carbone était sans incidence sur les revenus, le gouvernement fédéral n'a pas reversé les recettes à notre province, comme l'exige la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*. En effet, les 153,6 millions de dollars collectés en Saskatchewan entre 2019-2020 et 2021-2022 et les 82,3 millions de dollars estimés collectés en 2022-2023 ne seront sans doute pas être entièrement restitués avant mars 2025.

Si le gouvernement fédéral continue d'augmenter le prix du carbone, les coûts directs de mise en conformité pour les résidents et les entreprises de la Saskatchewan qui ne sont pas admissibles au programme de la Saskatchewan, Output-Based Performance Standards, pourraient atteindre 24,7 milliards de dollars entre 2023 et 2035. Un coût permanent important pèse sur pour nos ménages et nos petites entreprises étant donné que le gouvernement fédéral n'a pas restitué rapidement les recettes de la tarification du carbone.

Mettre fin au plafonnement des prix du pétrole et du gaz

Le secteur pétrolier et gazier en amont de la Saskatchewan devra faire face à des coûts importants pour se conformer à la tarification du carbone, à l'obligation de 75 % sur le méthane imposée par le Canada et au plafonnement des émissions pétrolières et gazières. Les défis techniques et les réalités économiques auxquels sont confrontées les entreprises pétrolières et gazières de la Saskatchewan limitent leur capacité à se conformer à ces politiques de manière rentable. Comme le souligne l'honorable Jim Reiter, ministre de l'Énergie et des Ressources, dans une lettre qu'il vous a adressée le 5 février 2024, la Saskatchewan estime que le respect du plafond d'émissions proposé pour le pétrole et le gaz coûtera à notre secteur pétrolier et gazier entre 7 et 9 milliards de dollars d'ici 2030.

Si l'on combine le plafonnement des prix du pétrole et du gaz avec le projet de directive « méthane 75 », on estime que 100 000 à 150 000 barils par jour de production (20 à 30 % de la production totale) seront arrêtés ou perdus en raison de la réduction des investissements dans les forages.

Le 16 avril 2024

La perte de production de la Saskatchewan sera comblée par d'autres fournisseurs mondiaux pour répondre à la demande, ce qui entraînera le rejet d'émissions similaires dans l'atmosphère mondiale commune, remettant ainsi en question l'intention générale de la politique. En outre, l'augmentation des émissions de torchères attendue en réponse à la directive Méthane 75 pourrait accroître les coûts de conformité dans le cadre du programme de tarification du carbone de la Saskatchewan.

Réviser le *Règlement sur les combustibles propres* et le *Règlement sur l'énergie propre*

Le *Règlement sur les combustibles propres* du gouvernement fédéral augmentera les coûts tout au long de la chaîne de valeur de l'essence et du diesel, les coûts étant répercutés sur les consommateurs à la pompe, ce qui aggraverait les dépenses supplémentaires déjà encourues en raison de la taxe fédérale sur le carbone appliquée aux carburants. Bien que le *Règlement sur les combustibles propres* soit destiné aux raffineries et aux usines de valorisation, le secteur pétrolier et gazier en amont en subirait des coûts indirects. La Saskatchewan estime que le coût de la mise en conformité avec le *Règlement sur les combustibles propres*, en tenant compte de la réduction de la demande de carburant due aux obligations fédérales de véhicules zéro émission, s'élèvera à 34,9 milliards de dollars entre 2023 et 2035.

Le *Règlement sur l'électricité propre* du gouvernement fédéral menace également le bien-être économique de la province. Tel qu'il est proposé, le *Règlement sur l'électricité propre* coûtera à la Saskatchewan environ 40 milliards de dollars d'ici 2035, doublant les tarifs de l'électricité pour les consommateurs et affectant les ménages à faible revenu et de nombreuses industries de la Saskatchewan, qui sont des preneurs de prix sur les marchés internationaux pour leurs produits.

Le gouvernement fédéral sous-estime également l'ampleur des changements nécessaires pour que la Saskatchewan parvienne à un réseau carboneutre. Comme l'honorable Dustin Duncan, ministre des Sociétés d'investissement de la Couronne, vous l'a annoncé le 2 novembre 2023, des projets sont en cours pour remplacer les centrales au charbon par des unités de base alimentées au gaz naturel afin de soutenir l'adoption continue de sources d'énergie non polluantes. Ces projets permettront à la Saskatchewan de combler le fossé entre le retrait de ses unités au charbon en 2030 et la maturation de l'approvisionnement en énergie propre à long terme de la Saskatchewan, ce qui permettra à la province d'atteindre un réseau électrique carboneutre d'ici 2050.

Il n'est pas réaliste d'atteindre un réseau électrique carboneutre dans cette province d'ici 2035.

Assurer un financement fédéral adéquat

Plusieurs territoires, dont la Saskatchewan, ont fait remarquer que les cibles fédérales devaient être soutenues par un financement adéquat.

Le 16 mai 2023, l'honorable Donna Harpauer, ministre des Finances, a écrit à la vice-première ministre Chrystia Freeland pour discuter de la manière dont le financement fédéral peut soutenir les priorités provinciales, notamment :

- une contribution du gouvernement fédéral à hauteur de 75 % au coût du premier petit réacteur modulaire de la Saskatchewan et à hauteur de 50 % au coût des technologies d'électricité renouvelable ou de la production d'électricité à faibles émissions;
- des critères flexibles et équitables dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation afin de garantir que les projets miniers essentiels de la Saskatchewan puissent bénéficier d'un financement;
- 200 millions de dollars pour l'installation de traitement des terres rares du Saskatchewan Research Council;
- l'extension de l'admissibilité au crédit d'impôt pour le CCUS à la récupération assistée des hydrocarbures;
- 50 % des coûts du projet d'expansion de l'irrigation du lac Diefenbaker.

Si le gouvernement fédéral attend des provinces et des territoires qu'ils contribuent à la réalisation des cibles fédérales en matière de climat, le gouvernement du Canada doit fournir un financement proportionnel.

Le 16 avril 2024

Améliorer la modélisation fédérale

Jusqu'à présent, la modélisation fédérale qui sous-tend les politiques climatiques fédérales n'a pas été transparente. Les gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont pas eu la possibilité d'apporter leur contribution. Bien que les règlements fédéraux soient accompagnés d'études d'impact du règlement, cette analyse omet souvent de ventiler les impacts à l'échelle provinciale et territoriale. En conséquence, les politiques fédérales ne tiennent pas compte des coûts imposés aux différents territoires ni de l'effet potentiellement disproportionné que ces politiques auront dans l'ensemble de la fédération.

Le gouvernement fédéral n'a pas donné la priorité à la publication de détails sur la modélisation qui sous-tend ses politiques. Ce manque de transparence empêche les provinces et les territoires de fournir des commentaires éclairés lors de l'élaboration des politiques climatiques fédérales et des cibles de réduction des émissions. Une approche plus ouverte, dans laquelle les provinces et les territoires ont davantage leur mot à dire sur les hypothèses retenues et les données utilisées dans les modèles fédéraux améliorerait considérablement la capacité du Canada à élaborer des politiques climatiques équitables et réalisables. Par exemple, les provinces et les territoires ayant une expertise dans des technologies ou des secteurs économiques particuliers peuvent apporter un éclairage sur les hypothèses, y compris sur l'incertitude entourant le moment où les nouvelles technologies de réduction des émissions seront entièrement distribuées et appliquées au Canada.

La Saskatchewan recommande au gouvernement du Canada d'accélérer son plan d'action en réponse aux recommandations formulées dans le rapport d'examen indépendant de la modélisation remis à Environnement et Changement climatique Canada. Le gouvernement fédéral doit accroître sa transparence et son processus de consultation dans la modélisation fédérale, et mieux refléter l'incertitude inhérente à la tentative de changer fondamentalement la façon dont notre économie fonctionne dans la poursuite d'un avenir carboneutre.

Le 16 avril 2024

En conclusion, nos gouvernements peuvent participer à ces changements, mais le gouvernement fédéral doit collaborer en élaborant des politiques climatiques qui tiennent compte des circonstances provinciales, qui s'appuient sur un engagement significatif et qui sont soutenues par un financement adéquat. Selon nous, le Canada peut faire des progrès significatifs dans la réduction de ses émissions d'une manière gérable et abordable qui permette à notre industrie de fournir au monde des produits durables fiables et de haute qualité qui font progresser nos intérêts économiques tout en contribuant à la réduction des émissions globales.

Sincères salutations,



Christine Tell
Ministre de l'Environnement

cc: Honorable Scott Moe, premier ministre de la Saskatchewan
Honorable Donna Harpauer, ministre des Finances
Honorable Jim Reiter, ministre de l'Énergie et des Ressources
Honorable Dustin Duncan, ministre des Sociétés d'investissement de la Couronne

Le Manitoba a présenté une soumission le 30 avril 2024. La soumission modifiée ci-dessous a été fournie le 14 novembre 2024.

MÉMOIRE DU MANITOBA CONCERNANT LA CIBLE DE RÉDUCTION DES GES DU CANADA DE 2035 ET LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN)

EFFORTS ACTUELS ET PRÉVUS

Une vue d'ensemble des efforts actuels et prévus en matière d'atténuation des changements climatiques dans votre région, à l'horizon de 2035 et au-delà.

Au 1er novembre 2024, le gouvernement du Manitoba :

- a établi une obligation de créer une feuille de route afin d'atteindre les cibles de carboneutralité d'ici 2050;
- a établi une obligation de travailler à rendre le réseau électrique du Manitoba carboneutre d'ici 2035 et d'attirer de nouvelles industries à faible émission de carbone;
- a publié un plan pour une énergie abordable qui :
 - oriente le Manitoba Hydro vers un réseau énergétique carboneutre d'ici 2035 et soutient les cibles de carboneutralité d'ici 2050;
 - donne la priorité à l'élaboration d'une stratégie sur l'hydrogène en mettant l'accent sur la production d'hydrogène pendant les heures creuses en vue de son utilisation pendant les heures de pointe;
 - demande à Manitoba Hydro de soutenir les options d'expansion du réseau de recharge des véhicules électriques au Manitoba;
 - incorpore des partenariats pour des projets éoliens autochtones avec une cible de 600 MW;
- a amélioré la gestion de la demande grâce aux programmes d'efficacité énergétique résidentielle, commerciale et industrielle d'Efficacité Manitoba et au renforcement de son mandat;
- met en œuvre le Programme de logements écoénergétiques abordables pour aider les familles à passer au chauffage géothermique;
- a adopté et appliqué l'édition la plus récente (2020) des codes de modèles nationaux de la construction et de l'énergie;
- a accordé un rabais de 4 000 dollars pour les véhicules électriques (VE) neufs et de 2 500 dollars pour les VE et les véhicules hybrides rechargeables d'occasion;
- continue d'exiger une teneur en biodiesel dans les carburants, la teneur en éthanol de l'essence est fixée à 10 % et celle du biodiesel à 5 %;
- développe l'économie manitobaine de l'énergie propre et met en œuvre la stratégie sur les minéraux critiques;
- a ciblé les investissements pour améliorer les transports publics;
- a investi dans l'usine All Canadian Build de New Flyer Inc. pour fabriquer davantage d'autobus électriques au Manitoba et pour établir un centre national d'excellence en innovation pour les véhicules lourds;
- a entrepris des initiatives agricoles qui favorisent la réduction et le piégeage des GES, comme les plans de ferme environnementaux, le calculateur de GES pour le bétail, la formation sur la gestion de l'azote et le couvert végétal, la stratégie durable à l'égard des protéines du Manitoba, les pratiques de gestion agricole bénéfiques pour l'environnement et la croissance des résultats dans les bassins hydrographiques;

- a investi 12,5 % de l'enveloppe du PCA durable dans le Programme de paysages agricoles résilients (PPAR) qui finance des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que pour l'élargissement de l'admissibilité au volet de la séquestration du carbone et de la résilience des prairies pour les producteurs primaires, les pâturages communautaires, les détenteurs de baux à fourrage sur les terres de la Couronne et les producteurs primaires et communautés autochtones.
- investit dans des initiatives de recyclage, de compostage et de réacheminement des déchets des sites d'enfouissement;
- continue la mise en œuvre d'un programme de subventions concurrentielles pour des projets liés au climat qui intègrent des mesures de lutte contre les changements climatiques, d'adaptation à ceux-ci et de protection de l'environnement;
- a investi dans le passage à une économie à faibles émissions de carbone au moyen du programme d'efficacité énergétique pour le camionnage qui tire parti du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral. Au 31 mars 2023, le programme avait réduit les émissions de plus de 25 000 tonnes et des réductions de plus de 121 kilotonnes d'équivalent CO₂ sont attendues d'ici 2030;
- a lancé le programme manitobain fondé sur le mérite qui facilite les projets de remplacement des combustibles et les améliorations énergétiques des systèmes de carburant diesel et propane et qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 49 000 tonnes d'ici 2030.

Références aux réalités, possibilités et défis régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans votre province.

Environ 39 % des émissions du Manitoba proviennent des transports, 29 % des sources agricoles et 14 % des bâtiments (2021). La production d'électricité du Manitoba se compose d'hydroélectricité (96 %), d'énergie éolienne (3 %) et d'un peu d'énergie solaire. Les collectivités du Manitoba sont réparties sur une masse continentale de plus de 647 000 km², ce qui nécessite une infrastructure de transport importante. Les températures annuelles varient de -30 °C à +30 °C, avec une diminution du nombre de jours très froids et une augmentation du nombre de jours très chauds.

Les longues distances entre les collectivités, un secteur des transports lourds robuste, les besoins en équipement hors route du secteur agricole du Manitoba et les demandes d'énergie en période de climat froid sous-tendent la forte proportion d'émissions provenant des transports.

L'agriculture est un secteur économique important dans la province et soutient de nombreuses collectivités rurales. Les sols, principalement en raison de l'application d'engrais artificiels, et la fermentation entérique du bétail sont les principales sources d'émissions de GES de ce secteur. L'agriculture contribue également à ralentir les changements climatiques en stockant le carbone dans les sols agricoles. Le Manitoba a mis en œuvre un portefeuille croissant de pratiques de gestion bénéfiques dans le secteur et s'efforce activement de contrebalancer son rôle de fournisseur mondial de denrées alimentaires en minimisant son impact sur le climat.

Le parc immobilier en général bénéficiera d'une efficacité accrue de l'enveloppe des bâtiments. Il existe d'importantes possibilités de remplacer les combustibles par des sources renouvelables comme les thermopompes, à l'échelle des ménages et des quartiers. Les programmes de financement fédéraux qui sont adaptés pour reconnaître non seulement les réductions d'émissions de GES, mais aussi les pratiques qui permettent une électrification bénéfique (comme le passage du chauffage par résistance électrique aux thermopompes géothermiques) soutiendront les réductions d'émissions dans ce secteur. Les économies

d'électricité permettent une conversion supplémentaire en aval, en abandonnant les systèmes de chauffage à base de combustibles fossiles.

PERSPECTIVES DES PARTENAIRES ET DES PARTIES PRENANTES

Le Conseil consultatif d'experts auprès du ministre de l'Environnement et du Climat a présenté des opinions et des recommandations sur des sujets pertinents, sur la base d'un grand nombre de contributions des parties prenantes. D'une manière générale, les recommandations visent une approche de l'ensemble du gouvernement et de l'économie.

[Un deuxième compte d'épargne carbone pour le Manitoba](#) (en anglais seulement)

- Fixer une cible de réduction des GES ambitieuse mais réalisable.
- Établir une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050.
- S'efforcer de réduire davantage les émissions.
- Agir dans tous les secteurs.
- Être prêt à accroître l'ambition.
- Mettre en place des politiques, des programmes et des mesures qui peuvent nécessiter un délai important, mais qui permettront à terme d'obtenir des réductions mesurables des émissions de GES.

AMBITION CLIMATIQUE ET CONSEILS

Un aperçu des cibles climatiques actuelles de votre gouvernement et de toute intention de les rendre plus ambitieuses ou de fixer de nouvelles cibles.

Le Manitoba est tenu par la loi de fixer tous les cinq ans une cible de réduction des gaz à effet de serre. La cible actuelle du compte d'épargne carbone est de réduire les émissions de GES de 5,6 millions de tonnes d'équivalents CO₂ de manière cumulative entre 2023 et 2027. Le ministre de l'Environnement et du Climat doit d'élaborer une feuille de route pour atteindre les cibles de carboneutralité d'ici 2050. Le ministre a également pour mandat d'œuvrer pour que le réseau énergétique du Manitoba soit carboneutre d'ici 2035.

Grâce aux investissements réalisés au cours des 50 dernières années dans le réseau hydroélectrique à faible émission de carbone de la province, le Manitoba dispose d'une trajectoire crédible pour atteindre sa cible de carboneutralité d'ici à 2050. En outre, de nouvelles mesures prévues dans le budget 2024 du Manitoba permettront à la province d'atteindre cette cible :

- 5,4 millions de dollars de remises pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables neufs et d'occasion,
- 10 millions de dollars pour soutenir les plans visant à respecter les engagements pris par le Manitoba en matière de réduction des émissions dans le cadre pancanadien sur la croissance propre et les
- changements climatiques, 6,4 millions de dollars pour des initiatives du plan du Manitoba pour les priorités en matière de climat et de durabilité, et pour rétablir le financement des organisations environnementales qui sont engagées dans des programmes stratégiques d'atténuation des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs,
- un partenariat avec le gouvernement fédéral pour fournir des thermopompes aux foyers manitobains, réduisant ainsi les émissions et permettant aux familles d'économiser de l'argent.

Principales considérations que le gouvernement du Canada devrait prendre en compte lors de la fixation de sa cible pour 2035.

Le Manitoba soutient l'établissement par le Canada d'une cible nationale ambitieuse, réalisable et mesurable à l'horizon 2035, sur la trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050. La cible de réduction des émissions doit respecter les engagements internationaux du Canada et soutenir une transition équitable vers une économie propre. Des politiques et des programmes à la grandeur de l'économie sont nécessaires pour soutenir une innovation climatique réussie, des technologies propres, la création d'emplois à faibles émissions de carbone et la formation à ces emplois, ainsi que d'autres options de financement. Le Canada devrait adapter ses politiques et programmes aux réalités, défis, occasions et priorités propres à chaque province et territoire.

Le Manitoba est à élaborer une feuille de route pour parvenir à la carboneutralité d'ici à 2050. Pour que le Manitoba atteigne les cibles fédérales et provinciales, les politiques et programmes nationaux devront lui fournir les éléments suivants :

- un accès équitable au financement fédéral, compte tenu du faible taux de réduction des émissions de GES par dollar investi (rendement du capital investi) du Manitoba en raison de son réseau d'énergie déjà propre;
- un soutien à la réduction des émissions de GES dans le secteur des transports qui sont dues en partie à l'étendue du territoire, aux options de rechange limitées en matière de transports publics et au rôle central de la région en tant que plaque tournante des transports en Amérique du Nord;
- un soutien pour prendre en compte la difficulté inhérente à la réduction des émissions de GES dans l'agriculture;
- un soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et au remplacement de combustible;
- un soutien à la transition du secteur privé vers une économie propre et à faible émission de carbone;
- un soutien à la création de sources d'énergie renouvelables comme l'hydrogène, les biocarburants et l'énergie éolienne et à sa distribution;
- une collaboration dans le cadre de la réconciliation avec les peuples autochtones;
- des politiques et des programmes intégrés qui soutiennent une transition juste et qui tiennent compte de l'accessibilité financière et de la résilience aux changements climatiques.

QUÉBEC

Le Québec a soumis par lettre ses observations au gouvernement fédéral concernant le lancement des démarches afin de déterminer la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada pour 2035. La lutte contre les changements climatiques est une priorité commune du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. Le Québec est proactif pour atteindre sa propre cible de réduction des GES pour 2030, laquelle vise une réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990. Pour y parvenir, le Québec a dévoilé en novembre 2020 sa politique-cadre sur les changements climatiques, soit le [Plan pour une économie verte 2030 \(PEV 2030\)](#). Le Québec soutient la fixation par le gouvernement fédéral d'une cible ambitieuse de réduction des GES pour 2035, mais tient à rappeler que la mise en œuvre de la prochaine cible fédérale devra se faire en complémentarité avec les actions déjà mises en place par le Québec en réduction des GES, et que le Québec ne demeure lié que par sa propre cible.

Le Nouveau-Brunswick est heureux de saisir cette occasion pour contribuer à l'établissement de la cible de GES du Canada de 2035, conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.

Nous tenons à collaborer avec le gouvernement fédéral pour définir la trajectoire à suivre afin de réaliser la transition du Canada vers la carboneutralité. Nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral déterminera une cible équitable, abordable et réalisable pour 2035, qui constituera une étape importante de notre parcours vers la carboneutralité en 2050.

Introduction

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file national en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et continue de réaliser des progrès considérables en ayant réduit ses émissions de GES de 39 % depuis 2005ⁱ. Les cibles du Nouveau-Brunswick en matière de GES pour 2020, 2030 et 2050 sont inscrites dans la *Loi sur les changements climatiques*. Le Nouveau-Brunswick a dépassé sa cible de 2020 de 14,8 Mt et, avec l'achèvement des mesures du plan d'action 2022 sur les changements climatiques, il devrait atteindre sa cible de 10,7 Mt pour 2030 (soit une réduction d'environ 47 % par rapport à 2005).

Au-delà de 2030, le Nouveau-Brunswick a rejoint le Canada et d'autres territoires au pays et dans le monde et s'est engagé en 2022 à atteindre des émissions de GES nulles d'ici 2050.

Bien que nous ayons réduit nos émissions de GES plus que toute autre province au pays depuis 2005, le Nouveau-Brunswick a une économie à forte consommation d'énergie qui est exposée au commerce, avec une performance économique relativement faibleⁱⁱ. Ces circonstances uniques, ainsi que d'autres, nécessitent une approche adaptée en matière de réduction des GES et d'énergie propre pour que nous puissions atteindre nos cibles de 2035, ce qui nous aidera à atteindre notre cible de carboneutralité pour 2050.

Efforts actuels et prévus

En septembre 2022, le gouvernement provincial a publié [Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques](#) : Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2022-2027. Le Plan d'action sur les changements climatiques de 2022 fait suite à celui de 2016, [Transition vers une économie à faibles émissions de carbone](#), conformément à la *Loi sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick qui exige que le plan d'action soit révisé ou renouvelé tous les cinq ans. Le plan d'action de 2016 comprenait 118 mesures, dont 75 % ont été menées à bien au cours de la période couverte de cinq ans. Le plan de 2022 comprend 30 nouvelles mesures. L'analyse du potentiel de réduction des GES suggère que le Nouveau-Brunswick pourrait atteindre une réduction des émissions de 2,3 à 3,1 Mt en 2030 si le plan est entièrement mis en œuvreⁱⁱⁱ. Le dernier [Rapport d'étape](#) a été publié en septembre 2023 et couvre les progrès réalisés au cours de la période initiale de la mise en œuvre du plan d'action de 2022.

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et prépare un plan vers la carboneutralité d'ici 2025 qui comprend une série de mesures axées sur les lacunes dans des secteurs clés, notamment de nouvelles technologies à faible émission de carbone et des solutions fondées sur la nature, ainsi que l'établissement d'objectifs quinquennaux provisoires de réduction des émissions. Même si les politiques existantes et prévues, ainsi que notre plan d'action de 2022, permettront au

Nouveau-Brunswick d'atteindre sa cible de réduction des émissions de GES en 2030, la réalisation des cibles de réduction des émissions de GES au-delà de 2030 nécessitera des mesures politiques supplémentaires fortes et des investissements importants pour combler l'écart et atteindre la cible de carboneutralité d'ici 2050.

Le Plan d'action sur les changements climatiques 2022 est le moyen défini par le Nouveau-Brunswick pour atteindre sa cible de 2030, tandis que le plan de mesure sur la carboneutralité en préparation saisira les possibilités et les voies pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Cela dit, le plan d'action sur les changements climatiques de 2022 appelait à l'élaboration d'une stratégie de l'électricité propre. Le Nouveau-Brunswick a choisi d'aller encore plus loin et a publié en 2023 sa stratégie sur l'énergie propre, [Propulser notre économie et le monde grâce à notre énergie propre – Notre voie à suivre jusqu'en 2035](#), qui poursuit nos progrès avérés en matière de réduction de GES et permet à notre province d'avancer progressivement dans le monde de l'énergie propre. La stratégie souligne l'importance de se concentrer à la fois sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et sur l'accessibilité financière lors du développement de diverses sources d'énergie et de technologies qui répondent aux besoins et à la demande d'énergie propre dans la province. Trois contraintes essentielles, à savoir la durabilité, l'accessibilité financière et la fiabilité, guideront l'élaboration d'une stratégie de transition énergétique pour le Nouveau-Brunswick et d'un plan d'action détaillé.

Malgré nos cibles ambitieuses, nous reconnaissons que cette transition ne peut se faire à n'importe quel prix. Des études récentes de l'Université McGill ont conclu qu'environ 40 % des Canadiens de l'Atlantique sont aujourd'hui confrontés à la pauvreté énergétique^{iv}. Toute augmentation des prix de l'énergie peut avoir un impact considérable sur la vie quotidienne des Néo-Brunswickois.

Perspectives des partenaires et des parties prenantes

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaille avec des partenaires et des parties prenantes de manière formelle et informelle.

Lors de l'élaboration du plan d'action de 2022 du Nouveau-Brunswick, la perspective dominante des partenaires et des parties prenantes était la nécessité de s'éloigner des combustibles fossiles, en reconnaissant que l'énergie verte et durable est un impératif pour l'avenir. Parmi les suggestions formulées, on note un plus grand désir d'énergie renouvelable éolienne, solaire et marémotrice. Le passage des moteurs à combustion interne aux véhicules zéro émission a été mis de l'avant de manière importante, ce qui indique la nécessité d'accroître la disponibilité des véhicules électriques et des infrastructures de recharge. Dans l'ensemble, les personnes interrogées reconnaissent que l'abandon des combustibles fossiles dans tous les domaines de la vie est essentiel pour atteindre les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En plus de la perspective des parties prenantes, ci-dessus, le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement^v, ci-après nommé le Comité, a joué un rôle clé depuis 2015 en recevant les perspectives et les opinions des Autochtones et des experts en changements climatiques sur les questions liées au climat et à la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Les perspectives issues des délibérations du Comité ainsi que les contributions des parties prenantes ont été utilisées pour le renouvellement du plan d'action.

Voici les points de vue d'experts entendus dans le cadre du processus 2022 du Comité^{vi} :

- La reconnaissance du fait que l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 peut sembler décourageante en raison de l'étendue et de l'ampleur de la tâche.
- La nécessité de fixer des cibles claires avec des échéances qui reflètent les politiques fédérales et mondiales actuelles, soit des cibles progressivement plus élevées tous les 5 ans après 2030, conduisant à une cible de carboneutralité en 2050.

- La nécessité d'une coordination et d'une collaboration accrues en vue d'atteindre des cibles communes afin de réduire la duplication, de promouvoir le partage des connaissances et de contribuer au renforcement des capacités.
- La nécessité de collaborer avec le gouvernement fédéral à l'élaboration de programmes d'aide à la transition spécifiquement adaptés aux problèmes et aux défis auxquels cette région est confrontée.
- La nécessité de s'engager dans la phase de transition et d'investir dans des solutions innovantes, de nouvelles technologies et d'autres sources d'énergie pour réduire les émissions de GES. Toutefois, toute nouvelle technologie adoptée doit s'avérer sûre, fiable, abordable et propre.
- La phase de transition affectera un large éventail d'industries et de secteurs économiques, y compris les petites et moyennes entreprises.
- La nécessité d'appliquer une optique économique compétitive à l'élaboration des politiques et aux décisions d'investissement du gouvernement afin qu'elles soient comparables à celles d'autres territoires au Canada et à l'échelle internationale.
- La reconnaissance du fait que l'adhésion du public contribuera à garantir le succès des projets de transformation nécessaires à la transition vers un avenir à faible émission de carbone.

À la fin de l'année 2023, le Comité a fait appel à des perspectives d'experts et d'Autochtones sur la façon dont les mesures transformatrices et les nouvelles technologies dans le secteur de l'énergie pourraient aider la province à atteindre ses cibles de réduction des émissions de 2030 et 2050 au moyen d'une stratégie d'énergie propre^{vii}.

D'autres points de vue d'experts entendus par le Comité comprenaient les suivants :

- Nous nous engageons dans les transformations les plus profondes que l'économie mondiale ait jamais connues. Au cours des prochaines décennies, les pays du monde entier entreprendront une révision importante des systèmes énergétiques qui alimentent leurs industries, leurs entreprises, leurs habitations et leurs véhicules. Cette transformation est motivée par un sentiment d'urgence. Le changement doit se faire rapidement et à un prix abordable. Cela créera de nouveaux défis et de nouvelles occasions, exigeant des différentes administrations qu'elles s'adaptent au changement et à l'incertitude.
- Le Nouveau-Brunswick dispose d'atouts pour faire avancer les projets d'énergie propre, notamment une abondance de ressources naturelles, une connectivité essentielle avec d'autres réseaux électriques régionaux au Canada et aux États-Unis, des chaînes d'approvisionnement solides et une capacité de recherche et de développement dans les établissements d'enseignement supérieur.
- Si le développement économique ne doit pas être la cible première de la transition énergétique de la province, il peut être le sous-produit d'une bonne planification et d'une bonne réalisation.
- Une stratégie sur l'énergie propre peut aider à guider le processus de transition vers l'abandon des combustibles fossiles, tout en établissant des liens entre les approches du gouvernement en matière de politique énergétique et de développement économique.
- L'augmentation prévue de la demande d'électricité, combinée au coût des nouvelles technologies énergétiques, entraînera une hausse des tarifs de l'électricité. Il s'agit d'un défi pour l'acceptation par le public, la région atlantique étant celle où la pauvreté énergétique est la plus élevée au Canada. Les personnes les plus vulnérables et qui ont le moins les moyens d'investir dans des technologies d'économie d'énergie ou des combustibles de substitution dans leur logement risquent d'être les plus touchées.

Ambition climatique et conseils

Circonstances régionales

- En ce qui concerne la croissance économique et la compétitivité, le Nouveau-Brunswick a connu une faible croissance économique depuis 2005^{viii}. Cette situation, qui peut être attribuée à la faiblesse des investissements en capital, est encore amplifiée par l'exposition commerciale extrêmement élevée du Nouveau-Brunswick^x. Il existe un risque réel que les politiques climatiques nationales et leurs cibles aggravent le risque de la compétitivité au Nouveau-Brunswick et entraînent une augmentation des fuites de carbone. Les cibles des politiques climatiques ne doivent pas être atteintes au prix de fuites de carbone et de difficultés économiques.
- Le Nouveau-Brunswick, ainsi que d'autres provinces de l'Atlantique, est confronté à l'un des coûts marginaux de réduction pour une décarbonation profonde les plus élevés au Canada^x. Cela signifie que chaque tonne de réduction de GES nous coûtera de plus en plus cher par rapport à d'autres provinces et territoires.
- Le Canada est constitué d'une mosaïque d'économies provinciales et territoriales, toutes dotées de forces, de faiblesses, de possibilités et de menaces qui leur sont propres. Bien que la cible de la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada et les politiques de soutien soient établies par le gouvernement fédéral au niveau national, les effets de la politique sont ressentis au niveau infranational. Les politiques nationales qui ont du sens pour le Canada dans son ensemble font des gagnants et des perdants au niveau infranational, et le Nouveau-Brunswick fait souvent partie de ces derniers.
- Les économies plus grandes et plus robustes ont de meilleures chances d'accéder aux financements et aux capitaux et de bénéficier des avantages économiques de la politique climatique. Le recyclage des recettes est une mesure d'atténuation typique qui tente de corriger les distorsions du marché et les résultats négatifs sur le plan de la distribution. Cependant, la politique nationale de recyclage et la conception des programmes semblent perpétuer les mêmes disparités, ce qui se traduit par une diminution des recettes dans les mains des administrations infranationales qui, comme le Nouveau-Brunswick, en ont le plus besoin.
- L'empreinte carbone du Nouveau-Brunswick a beau être plus faible, son économie est également plus faible, comprenant plus de dépenses et disposant de moins de capital disponible. Il en va de même pour les ménages. Les Néo-Brunswickois sont moins riches que les citoyens d'autres régions^{xi} et consacrent une plus grande partie de leurs revenus aux produits de première nécessité comme l'énergie, la nourriture et le logement, ce qui pèse lourdement sur les ménages.

Principaux éléments à prendre en compte pour fixer la cible du Canada pour 2035.

- La conception des politiques, y compris la fixation des cibles, doit toujours s'efforcer d'être équitable, juste, abordable et réalisable pour tous les territoires, tous les secteurs, toutes les collectivités et tous les citoyens.
- La prévision de l'impact de chacune des politiques dans un écosystème complexe à politiques multiples est intrinsèquement imparfaite en raison du chevauchement des politiques, chacune étant en concurrence pour les mêmes réductions d'émissions de GES.
- Bien que définies avec de bonnes intentions, les cibles nationales et les mesures politiques ont des effets disproportionnés d'une province ou d'un territoire à l'autre, et cela peut avoir des répercussions importantes sur l'économie déjà faible du Nouveau-Brunswick. Avant d'adopter de nouvelles politiques et de nouvelles cibles, il convient de prendre en considération et d'intégrer les circonstances économiques uniques du Nouveau-Brunswick.

- Des politiques climatiques complexes peuvent avoir des conséquences négatives imprévues. Les conséquences involontaires peuvent apparaître rapidement ou ne pas être reconnues avant de nombreuses années. La résolution de ces problèmes nécessite une réflexion systémique et une évaluation complète des incidences potentielles avant la mise en œuvre, ainsi qu'un suivi permanent, combinés à une flexibilité politique permettant des ajustements au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sur l'ensemble des conséquences deviennent accessibles.
- Au fur et à mesure que nous adoptons des politiques et des cibles plus ambitieuses, les fuites de carbone deviennent une conséquence plus probable, affectant certaines provinces ou certains territoires comme le Nouveau-Brunswick plus que d'autres. Une grande attention doit être portée à la prévention des fuites. Nous ne devons pas atteindre nos cibles en transférant nos émissions industrielles ailleurs. Par conséquent, nous demandons instamment au gouvernement fédéral d'envisager de mettre en œuvre des ajustements à la frontière pour le carbone afin que les biens produits dans le pays puissent rivaliser sur un pied d'égalité sur les marchés étrangers.
- L'établissement de cibles climatiques implique l'établissement d'un cadre de référence pour structurer des mesures d'atténuation dans l'ensemble de l'économie. Pour comprendre les mesures requises, le gouvernement fédéral doit comparer toutes les émissions dans tous les secteurs, y compris les émissions biogéniques. Le gouvernement fédéral est invité à rendre compte officiellement des émissions brutes nationales et infranationales, y compris le flux net de GES de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF) dans les émissions de l'ensemble de l'économie, ce qui permettra de mieux évaluer la trajectoire à suivre pour atteindre les cibles climatiques et parvenir à la carboneutralité en 2050.
- Nous avons besoin de la croissance du secteur privé pour soutenir nos ambitions en matière de réduction des émissions de carbone. En 2023, le rapport du Conseil canadien des affaires sur les mesures à prendre pour développer l'économie^{xiii} propre au Canada soulignait l'importance d'une politique d'investissement économique audacieuse. La politique d'investissement doit être conçue de manière large, simple et prévisible à long terme afin de favoriser une croissance économique durable et d'améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes. Nous demandons instamment au gouvernement fédéral de libérer le potentiel d'investissement du Canada, et plus particulièrement du Nouveau-Brunswick, dans le domaine de l'économie propre.

Rôles et responsabilités respectifs

Bien que nous reconnaissons le rôle du Canada en tant que partie à l'Accord de Paris, y compris l'établissement de la CDN du Canada, il demeure que le Canada est une fédération et cela signifie que chaque province et territoire devra collaborer en fonction de ses circonstances particulières, de ses attributs et de ses possibilités de transformation. Le gouvernement fédéral devrait exercer une gouvernance coopérative et n'intervenir que lorsqu'il existe un besoin très réel qui ne peut être résolu par une plus grande collaboration fédérale-provinciale-territoriale plutôt que d'adopter des réglementations fédérales qui créent une duplication et sapent la bonne volonté et le travail déjà effectué au niveau infranational. En particulier, les administrations infranationales qui ont des cibles législatives de réduction des GES et des lois qui prévoient leur mise en œuvre qui sont conformes aux cibles du Canada devraient bénéficier d'une plus grande autonomie pour faire ce qu'il y a de mieux pour leur région. Le gouvernement fédéral ne devrait apporter qu'un soutien financier plutôt que d'ajouter une intervention réglementaire.

ⁱ [Canada. Publication du rapport d'inventaire national 2023 I UNFCCC.](#)

ⁱⁱ Tableau : 36-10-0402-01 (anciennement CANSIM 379-0030), Statistique Canada.

ⁱⁱⁱ [plan-daction-sur-les-changements-climatiques.pdf \(qnb.ca\).](#)

^{iv} [La précarité énergétique au Canada I Salle de presse – Université McGill.](#)

^v [Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement – Assemblée législative du Nouveau-Brunswick \(legnb.ca\).](#)

^{vi} [legnb.ca/content/committees/climate_change_and_environmental_stewardship/reports/60-1/Changements climatiques – deuxième rapport – final le 31 mars 2022 FR.pdf](#)

^{vii} [20231208 ChangementsClimatiquesRapport1.pdf \(legnb.ca\)](#)

^{viii} Tableau : 36-10-0402-01 (anciennement CANSIM 379-0030), Statistique Canada

^{ix} Tableau : 36-10-0402-01 (anciennement CANSIM 379-0030), Statistique Canada

^x Navius Explorateur énergie Canada (accessible à l'adresse : <https://canadaenergydashboard.com/index.html>).

^{xi} [Tableau 36-10-0663-01 Comptes économiques répartis pour le secteur des ménages, revenu, consommation et épargne, Canada, provinces et territoires, trimestriel \(x 1.000.000\)](#)

^{xii} [Measures to grow Canada's clean economy I Conseil canadien des affaires \(thebusinesscouncil.ca/fr/](#)

Efforts actuels et prévus	Cible d'émissions de gaz à effet de serre du Canada de 2035 : Perspectives de l'Î.-P.-É. L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) a adopté une approche unique et globale de l'action climatique dans l'ensemble de son gouvernement. L'Île-du-Prince-Édouard dépasse tous les autres gouvernements du Canada en faisant du changement climatique une priorité de l'ensemble du gouvernement. La loi Net-Zero Carbon Act (2020) oblige le gouvernement à adopter des politiques alignées sur les cibles climatiques et exige que la « prospérité durable », un concept qui englobe la gestion de l'environnement, soit incluse dans le mandat de chaque ministère. - En pratique, cela se fait par la présence d'au moins un (1) « coordonnateur du changement climatique » dans chaque ministère gouvernemental. Dans ce rôle, le coordonnateur fait office de « personne de référence », notamment pour fournir des conseils sur la partie des présentations au Cabinet relative à l'optique des changements climatiques. Les coordonnateurs se réunissent régulièrement en tant que groupe interministériel pour discuter de la manière dont les changements climatiques recoupent leur travail, assister à des sessions de formation et d'apprentissage liées au climat et collecter et partager des données liées au climat en vue de l'établissement de rapports d'étape. Cette approche de l'action climatique dans l'ensemble du gouvernement décentralise la responsabilité de l'action et du progrès climatique et a été un facteur important dans la capacité de l'Î.-P.-É. à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Le premier plan d'action quinquennal d'atténuation de l'Î.-P.-É. est en cours d'élaboration. La loi <i>Net-Zero Carbon Act</i> prévoit la publication des données annuelles sur les émissions, les risques climatiques et les initiatives d'atténuation et d'adaptation dans le rapport annuel des ministres sur les risques liés au changement climatique et les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles. Des renseignements complets et actualisés sur les initiatives actuelles de l'Î.-P.-É. en matière d'atténuation sont disponibles ici : Efforts actuels et prévus. Des efforts importants sont actuellement déployés pour cibler les secteurs qui sont les plus gros émetteurs de l'Île-du-Prince-Édouard : Les transports (41 %) : - Progrès vers l'électrification du parc d'autobus scolaires. - Incitation à l'achat de véhicules électriques (VÉ) couplée à une expansion <u>radicale</u> du réseau de recharge de VÉ dans toute la province. - Poursuite des investissements dans les transports urbains et ruraux. - Examiner la faisabilité d'un rabais sur les véhicules électriques pour les parcs moyens et lourds, en tenant compte des programmes particuliers à certains secteurs, comme la pêche et l'aquaculture. Bâtiments (18 %) : - Élargissement de l'admissibilité aux programmes gratuits dans le cadre de l'Oil-to-Heat-Pump Affordability Program, y compris pour les pompes à chaleur gratuites et l'isolation. - Concentration des efforts sur les bâtiments publics et sur les rénovations énergétiques en profondeur dans les logements sociaux. - Efforts renouvelés pour cibler le secteur commercial. Agriculture (24 %) : - Programmation du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) mis à jour avec un accent accru sur l'atténuation des changements climatiques (intendance de l'agriculture, ALUS [Alternative Land Use Services Program], développement de la culture vivace). - Nouveaux programmes pilotes visant à fournir une expertise technique et un soutien par partage des coûts pour l'adoption de projets visant à réduire les émissions (programme pilote sur les systèmes énergétiques agricoles). - Soutenir la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'élaboration d'une stratégie d'accès au marché du carbone pour les marchés de compensation volontaires ou réglementés. - Partenariat avec des associations industrielles et des institutions universitaires pour la recherche sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture.
--	---

Reconnaissant que la réduction des émissions dans ces secteurs nécessite un investissement accru dans l'innovation et d'autres sources d'énergie renouvelable, les efforts actuels sont ciblés sur :

- **les technologies propres :**

- le Georgetown Clean Tech Park sera une zone franche de 60 acres destinée à attirer les leaders actuels et futurs dans la croissance des technologies propres. Le premier bâtiment du parc abritera la Clean Tech Academy et proposera des programmes de leadership en matière de technologies propres, dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Holland College et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. De nouveaux programmes visant à améliorer les compétences des gens de métier sont également en cours d'élaboration par l'intermédiaire de ces institutions;

- **les énergies renouvelables :**

- la production des parcs éoliens de l'île est actuellement d'environ 20 %;
- la PEI Energy Corporation développe de nouveaux investissements dans l'énergie éolienne avec une augmentation de 30 MW à Eastern Kings.
- La stratégie énergétique à venir comprendra des cibles actualisées pour l'intégration des énergies renouvelables, qui incluront les prochaines constructions à court terme;
- Le projet de miniréseau de Slemon Park, qui comprend une batterie solaire de 10 MW, est terminé et fonctionnel.

Références aux réalités, possibilités et défis régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans votre province ou territoire.

En tant que province, l'Î.-P.-É. connaît la croissance la plus rapide de son histoire, avec un taux de croissance supérieur à la moyenne canadienne depuis 2016. Le dernier rapport d'inventaire national (RIN) montre que les émissions de GES de l'Île-du-Prince-Édouard ont diminué de 1,9 % malgré cette croissance rapide. En 2023, les émissions totales de l'Île-du-Prince-Édouard s'élevaient à 1,6 Mt, ce qui est relativement faible par rapport au reste du Canada. Les émissions par habitant et par ménage sont plus élevées que la moyenne canadienne en raison de facteurs cumulatifs comme la forte dépendance à l'égard du combustible de chauffage domestique en l'absence d'autres options (pas de gaz naturel), les émissions élevées des voitures de tourisme, la faible densité de la population et sa vaste répartition géographique qui comprend un pourcentage élevé d'habitations rurales par rapport aux habitations urbaines. En réponse à ces défis, le gouvernement s'est efforcé d'améliorer le système de transport en commun, de proposer des options de transport rural, d'augmenter l'infrastructure et les projets de transport actif et de renforcer le programme universel d'incitation à l'achat de véhicules électriques. Défis :

- Les émissions agricoles ont une incidence disproportionnée sur le profil de l'Île-du-Prince-Édouard par rapport au reste du pays.
- Le questionnaire de consultation d'ECCC concernant l'impact politique minimal de 100 kt disqualifie automatiquement la plupart des programmes et politiques d'atténuation de l'Î.-P.-É.
- Les impacts des phénomènes météorologiques extrêmes, par exemple la perte importante de terres boisées due à l'ouragan Fiona (2023).
- L'économie saisonnière.
- La province de l'Î.-P.-É. est confrontée à de nombreuses vulnérabilités inhérentes à son statut d'île (conséquences sur l'atténuation et l'adaptation).
- La propriété privée de plus de 80 % des terres constitue un défi majeur pour la politique et la planification de l'utilisation des terres et a des implications pour la sylviculture, l'agriculture et la réalisation de la carboneutralité.
- Le profil énergétique de l'Île-du-Prince-Édouard est lié à celui du Nouveau-Brunswick; par conséquent, tout changement de politique au Nouveau-Brunswick pourrait avoir une incidence sur la faisabilité de la cible de carboneutralité de l'Île-du-Prince-Édouard. L'Île-du-Prince-Édouard dispose également de très peu d'options énergétiques : pas de gaz naturel, pas d'hydroélectricité ni de nucléaire.

Perspectives des partenaires et des parties prenantes	• Un résumé de ce que votre gouvernement a entendu de la part des partenaires et des parties prenantes sur l'action et l'ambition climatiques dans votre région, notamment les points de vue des partenaires autochtones, des organisations environnementales non gouvernementales, de l'industrie, des entreprises, des municipalités et de la société civile. ○ Dans le plus récent Bulletin sur l'efficacité énergétique des provinces canadiennes (2022), l'Î.-P.-É. était classée 4^e au total, 2^e pour les économies réalisées dans le cadre des programmes d'électricité et 3^e pour les économies réalisées dans le cadre des programmes de réduction de combustibles fossiles. L'organisation a reconnu que l'Île-du-Prince-Édouard était en avance sur la plupart des autres provinces pour ce qui est de la priorité accordée à l'échange de combustibles contre de l'électricité propre et de l'aide aux ménages à faible revenu. ○ Sandra Moore, directrice de la CleanTech Academy and Innovation Center, a souligné l'objectif de fusionner l'industrie, les entreprises et les collectivités au moyen d'occasions éducatives et d'innovation, dans les commentaires ici. La Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard a élaboré une trajectoire proposée pour réduire les émissions afin d'atteindre les cibles de l'Î.-P.-É. pour 2040 (https://peifa.ca/pathway/). ○ Un engagement important de la collectivité et des parties prenantes sera intégré dans l'élaboration prochaine du plan d'action quinquennal de carboneutralité, qui en est à la phase de demande de propositions. Il comprendra notamment un rapport sur ce que nous avons entendu, qui présentera diverses perspectives sur les progrès réalisés en matière de changement climatique et sur les orientations futures. ○ L'évaluation des risques Climate Change Risk Assessment (2021) résume notre processus et nos résultats en matière de détermination des risques climatiques prioritaires, des scénarios et de la capacité d'adaptation des partenaires et des parties prenantes et résume également les perspectives autochtones sur les risques climatiques à l'Î.-P.-É. (https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/pei_ccra_2021.pdf). ○ Le document What We Heard (2022) résume la communication avec le public et les parties prenantes qui ont contribué à l'élaboration du plan provincial d'adaptation au changement climatique (https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/climate_adaptation_plan_what_we_heard.pdf).
Climat Ambition et opinions	Un aperçu des cibles climatiques actuelles de votre gouvernement et de toute intention de les rendre plus ambitieuses ou de fixer de nouvelles cibles. ○ Île-du-Prince-Édouard s'est fixé des cibles parmi les plus ambitieuses au pays. La loi <i>Net-Zero Carbon Act</i> (2020) engage l'Île-du-Prince-Édouard à atteindre la cible d'énergie carboneutre d'ici 2030 et la carboneutralité (d'émissions de toutes sources) d'ici 2040. ○ Des cibles d'atténuation de haut niveau sont définies dans le cadre de carboneutralité Net-Zero Framework (2022) : • Pilier 1 : transformation de la façon dont les personnes et les marchandises se déplacent. Objectif : réduire les émissions des transports de 25 à 30 % d'ici 2030. • Pilier 2 : transition vers des bâtiments plus efficaces et plus propres. Objectif : réduire les émissions des bâtiments de 65 à 70 % d'ici 2030. • Pilier 3 : adaptation de l'agriculture pour la transition de l'Île-du-Prince-Édouard vers la carboneutralité. Objectif : réduire les émissions liées à l'agriculture de 10 à 15 % d'ici 2030. • Pilier 4 : élimination du carbone grâce à la sylviculture. Technologies et possibilités émergentes. Objectif : augmenter le piégeage du carbone de 10 à 15 % d'ici 2030. • Pilier 5 : création d'une industrie et de déchets propres. Objectif : réduire les émissions liées à l'industrie et aux déchets de 85 à 95 % d'ici 2040. • Principales considérations que le gouvernement du Canada devrait prendre en compte lors de la fixation de sa cible pour 2035. Il faudrait prendre en compte les circonstances nationales et régionales, les obligations internationales, les rôles et responsabilités respectifs du gouvernement fédéral et des provinces et territoires, la compétitivité économique et la transition vers une économie propre, l'innovation climatique et le rôle des technologies propres, ainsi que des considérations de justice, d'équité et d'inclusion. Circonstances régionales : ○ Équilibrer les réductions d'émissions en fonction de la production économique : dans le domaine de l'agriculture, les progrès agronomiques et les changements climatiques permettent de diversifier les cultures, d'allonger les périodes de végétation et d'augmenter les rendements. Ces possibilités sont difficiles à concrétiser tout en réduisant les émissions. ○ Le secteur agricole a besoin d'un leadership fédéral pour développer des systèmes appropriés et gérables de collecte et de gestion de données afin de saisir les changements de pratiques

	dans l'agriculture d'une manière qui permet de les prendre en compte dans le RIN, sans pour autant créer de lourdes obligations de déclaration pour les agriculteurs. ○ Manque de métiers qualifiés alors que nous nous dirigeons vers une économie à faibles émissions de carbone. ○ L'élaboration du programme d'atténuation devrait être proactive plutôt que réactive aux contributions des territoires. ○ Disparité régionale dans le financement des programmes : les seuils minimaux d'admissibilité au programme ont un impact excessif sur les petits territoires. ○ 26 % des ménages de l'Île-du-Prince-Édouard sont menacés de pauvreté énergétique ou en sont victimes.¹ L'Île-du-Prince-Édouard est, à égalité avec le Nouveau-Brunswick, au troisième rang pour le taux du risque de pauvreté énergétique des ménages au Canada. Ce chiffre ne tient pas compte du coût énergétique associé au transport, qui serait encore plus élevé dans l'Île-du-Prince-Édouard en raison des facteurs susmentionnés, comme le pourcentage élevé de citoyens ruraux par rapport aux citadins. En réponse à cette situation, l'Île-du-Prince-Édouard continuera à cibler les ménages à faible revenu dans ses programmes d'efficacité énergétique et ses remises provinciales, mais il reste encore du travail à faire pour comprendre les dimensions sociales des efforts de décarbonisation fédéraux et provinciaux. L'élaboration du plan de mesures PEI Net Zero Action Plan intégrera des efforts de recherche et d'interaction pour comprendre l'expérience de la pauvreté énergétique sur l'Île-du-Prince-Édouard et la province utilisera ces renseignements pour donner la priorité aux mesures d'atténuation et aux méthodes de mise en œuvre des programmes qui profitent aux personnes les plus à risque. Il est nécessaire que le gouvernement fédéral finance et soutienne la recherche et les projets qui cherchent à comprendre les avantages sociétaux parallèles de l'efficacité énergétique et des efforts d'atténuation. L'Île-du-Prince-Édouard est bien placée pour mettre en œuvre et piloter ce type de projets en raison de son approche pangouvernementale bien établie en matière d'action climatique. L'innovation climatique et le rôle des technologies propres : ○ Le parc Cleantech est le futur lieu d'accueil de l'innovation, des entreprises, de l'énergie et de l'éducation concernant les technologies propres à l'Île-du-Prince-Édouard. ○ Ce parc cherchera à développer l'expertise de l'Île-du-Prince-Édouard et à établir des pratiques écologiques et économiques comme base de référence pour un avenir durable. ○ Le parc d'activités de 60 acres sera développé en plusieurs phases et comprendra un centre d'apprentissage et d'innovation sur les technologies propres qui sera une destination pour les étudiants, l'industrie et le gouvernement afin de collaborer, d'apprendre et d'innover. ○ Le bâtiment de 44 000 m² abritera la Cleantech Academy, des modules pour les diplômés, un espace d'incubation ainsi qu'un espace de collaboration. ○ Consciente que la lutte contre les changements climatiques, aujourd'hui et à l'avenir, nécessitera nos meilleures idées, notre ingéniosité et notre esprit d'entreprise, l'Île-du-Prince-Édouard met en place une nouvelle académie des technologies propres qui proposera, conjointement avec Holland College et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, un certificat et une maîtrise en leadership dans le domaine des technologies propres. ○ L'Académie de l'énergie de l'Île-du-Prince-Édouard étendra la formation appliquée, la recherche et le développement de départ dans le domaine de l'innovation énergétique. ○ Le parc Cleantech sera relié à l'industrie, à l'éducation et à la culture locales et régionales. Ensemble, l'académie et le centre d'innovation favoriseront une collectivité dédiée à l'innovation et à la collaboration en accueillant une variété de formations et d'entreprises dans le domaine de la recherche, du développement et de la fabrication centrés sur l'environnement. Justice, équité et inclusion : ○ Concentration sur le partenariat et la prestation conjointe. ○ Développement de programmes dans une optique d'équité : ● mettre davantage l'accent sur la fourniture de services à faibles barrières pour les programmes, se concentrer sur les bénéficiaires admissibles selon leurs revenus et intégrer les dimensions sociétales de la décarbonisation;
--	---

¹Un ménage est considéré comme exposé au risque de pauvreté énergétique lorsqu'il consacre une part disproportionnée (6 %) de ses revenus à ses factures d'énergie, soit plus de trois fois le montant (2 %) que le ménage canadien médian consacre à l'énergie.

	• les programmes devraient viser à renforcer la confiance dans le service public en s'efforçant d'obtenir des avantages connexes qui améliorent le bien-être des Canadiens, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et les résultats en matière de santé, notamment la compréhension des effets disproportionnés du changement climatique sur les Canadiens marginalisés. ○ Augmentation de la programmation des efforts d'atténuation qui renforcent la capacité d'adaptation et la résilience. ○ Accroissement des rapports de responsabilité dans tout le pays pour mesurer les succès et les progrès de l'action climatique, en s'inspirant de l'ambition et de l'action de l'Île-du-Prince-Édouard à cet égard. Le soutien fédéral et l'étude de l'élaboration d'indicateurs de rendement clés clairs et significatifs liés à l'action climatique (à la fois l'atténuation et l'adaptation) seraient utiles pour que les provinces puissent évaluer leurs progrès et s'assurer que nous travaillons tous à la réalisation de cibles communes.
--	--



**Environment and Climate Change
Office of the Minister**

PO Box 442, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 2P8 • Telephone 902-424-3736 • novascotia.ca

Dossier PNS-41836-N8S8Q8

12 avril 2024

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada
Environnement et changement climatique du Canada
ECD-DEC@ec.gc.ca

Monsieur Steven Guilbeault,

Nous vous remercions d'avoir donné à la Nouvelle-Écosse l'occasion de contribuer à l'établissement d'une cible nationale en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour 2035. Il est essentiel que les besoins de notre population, de l'environnement et de l'industrie soient soigneusement pris en compte dans la formulation de la législation et des cibles fédérales importantes en matière d'environnement.

La communication avec les Néo-Écossais a révélé une profonde inquiétude concernant l'évolution de notre climat et ce que cela signifie pour eux, leurs collectivités et les générations à venir. Les Néo-Écossais veulent des mesures ambitieuses et efficaces pour réduire les émissions et faire en sorte que les collectivités et les entreprises bénéficient de soutien pour s'adapter au changement climatique.

Nous avons fait des progrès importants pour répondre aux Néo-Écossais et nous demandons que **toute cible fixée par le gouvernement fédéral et toute législation à venir tiennent compte du travail que la Nouvelle-Écosse a déjà accompli de manière indépendante** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Nous demandons également que l'ampleur et les coûts de ces efforts, en particulier compte tenu de notre dépendance historique à l'égard du charbon, soient pris en compte lors de l'élaboration des politiques fédérales de réduction des émissions.

La Nouvelle-Écosse est un leader national en matière de réduction des émissions, avec une diminution de 36 % par rapport à 2005. Nos émissions sont **inférieures de 16 % à la moyenne nationale par habitant.** Les mesures décrites dans notre plan Clean Power Plan, notamment la **transition vers au moins 80 % d'énergie renouvelable, feront de la Nouvelle-Écosse un chef de file en matière de réduction des émissions dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.**

En 2021, la Nouvelle-Écosse a adopté la loi [Environmental Goals and Climate Change Reduction Act](#) (EGCCRA). Cette loi fixe la **cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre la plus ambitieuse au pays pour 2030 : soit 53 % de moins qu'en 2005 d'ici 2030.** Elle fixe également la cible d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Pour soutenir ces cibles, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a publié un plan complet de lutte contre les changements climatiques : [Our Climate, Our Future: Nova Scotia's Climate Change Plan for Clean Growth](#). Ce plan comprend **68 mesures visant à aider les Néo-Écossais à se préparer aux risques climatiques, à réduire les émissions et à trouver de nouveaux moyens de participer équitablement à l'économie propre.**

Notre secteur de l'électricité est le principal émetteur de la province, mais nous prenons des mesures décisives. Nous avons légiféré sur l'élimination progressive du charbon d'ici 2030 dans le cadre de l'EGCCRA, et notre nouveau plan [Clean Power Plan](#) décrit les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, ainsi que la trajectoire à suivre pour que la Nouvelle-Écosse devienne une économie carboneutre d'ici 2050, d'une manière qui soit abordable pour tous les Néo-Écossais. Les points forts du Clean Power Plan sont :

- Développer de nouvelles sources d'énergie en **ajoutant plus de 1 000 MW de nouvelles éoliennes terrestres et plus de 300 MW d'énergie solaire à grande échelle.**
- **Mettre en œuvre d'outils de gestion de réseau intelligent**, notamment 300 à 400 MW de batteries, ainsi que des investissements pour la gestion des pics, la réponse à la demande et l'efficacité afin de gérer 150 MW de croissance de la charge de pointe.
- **Intégrer de la résilience et de la fiabilité**, y compris une nouvelle ligne de transmission de fiabilité N.-É.-N.-B., des générateurs à hydrogène et combustible flexible de 300 à 600 MW, et plus de 450 MW de générateurs d'urgence et de secours au pétrole en utilisant les centrales existantes.

Le système de tarification basé sur la production de la Nouvelle-Écosse, lancé en 2023, incite fortement les installations industrielles néo-écossaises à investir dans des technologies et des processus transformationnels de réduction des émissions.

Ces politiques offrent une trajectoire efficace pour atteindre les cibles ambitieuses de réduction des émissions de GES de la Nouvelle-Écosse et de la cible fédérale de carboneutralité en 2050, sans devoir recourir aux outils politiques fédéraux onéreux. **La Nouvelle-Écosse réaffirme que ses politiques de réduction des émissions sont plus efficaces pour l'environnement, la population et l'économie que la taxe fédérale sur le carbone.** La taxe sur le carbone, parmi d'autres politiques climatiques fédérales, s'est avérée punitive et finalement inefficace dans une province qui est déjà un leader national en matière de réduction des émissions.

La justice et l'équité entre les territoires en ce qui concerne les coûts associés à la politique environnementale constituent une priorité majeure pour la Nouvelle-Écosse. Notre situation régionale unique influence grandement les coûts associés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Malgré le leadership dont fait preuve la **Nouvelle-Écosse** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'électricité et de l'économie en général, nous sommes préoccupés par le fait que les politiques climatiques fédérales **pèsent de manière disproportionnée sur les Néo-Écossais.** Par exemple :

- D'après l'analyse fédérale du *Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone – secteur de l'électricité thermique au charbon*, la **Nouvelle-Écosse assume le coût de conformité total le plus élevé, soit 37 %, ce qui représente 865 millions de dollars.**¹

¹ Tableau 11, [Règlement modifiant le Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone – secteur de l'électricité thermique au charbon : DORS/2018-263](#)

- L'analyse d'impact du *Règlement sur l'électricité propre* montre que **les Néo-Écossais sont confrontés aux plus fortes augmentations prévues des tarifs d'électricité.**
- Le *Règlement sur les combustibles propres* a eu un impact plus négatif sur le PIB en Nouvelle-Écosse (0,7 %) que sur la moyenne nationale (0,2 %).²
- La taxe fédérale sur le carbone devrait rapporter plus que ce qui a été payé à **seulement 2 des 5 quartiles de revenus pour les ménages néo-écossais.**³

La cible de 2035 devrait nous permettre d'atteindre la cible de carboneutralité d'ici 2050, tout en **permettant une croissance économique durable.** Cela implique la mise en œuvre d'une politique de réduction des émissions qui tient compte des défis auxquels sont confrontés les Néo-Écossais et leurs entreprises au cours de la transition vers des pratiques et des technologies plus durables. Des délais réalistes pour le développement et la mise en œuvre de technologies de réduction des émissions, la construction de nouvelles installations et l'amortissement financier des installations et actifs existants devraient être pris en compte lors de la fixation d'une cible d'émissions de GES pour 2035.

Le plus important pour la Nouvelle-Écosse est une **flexibilité qui permet aux territoires d'élaborer leurs propres politiques régionales, permettant ainsi la poursuite d'une croissance économique et sociale durable.** En d'autres termes, nous demandons que la cible ne soit pas associée à des politiques strictes destinées à favoriser le changement dans d'autres territoires, car ces politiques pèsent injustement sur les Néo-Écossais et ont une incidence sur nos efforts de réduction des émissions. **Comme indiqué ci-dessus, les politiques fédérales antérieures de réduction des émissions, y compris la taxe fédérale sur le carbone, ont eu des conséquences disproportionnées sur les Néo-Écossais, sans inciter à aucune réduction supplémentaire qui n'aurait pas déjà été obtenue par la politique provinciale.** Cette situation est particulièrement préjudiciable aux Néo-Écossais dans le contexte d'une crise du coût de la vie et de taux élevés de pauvreté énergétique.

En conclusion, il est essentiel, afin d'ouvrir la trajectoire à un avenir plus durable, de trouver un équilibre entre une cible suffisamment rigoureuse pour encourager des efforts d'atténuation continus et une cible suffisamment souple pour éviter d'imposer des charges disproportionnées aux Néo-Écossais ou d'entraver le développement durable.

Sincères salutations,



Honorable Timothy Halman, député provincial
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

cc : Jean-François Tremblay, ministre adjoint de l'Environnement et du Changement climatique
Lora MacEachern, K.C., vice-ministre de l'Environnement et du Changement climatique de la Nouvelle-Écosse

² Table 24, [Clean Fuel Regulations: SOR/2022-140](#)

³ [A Distributional Analysis of the Federal Fuel Charge under the 2030 Emissions Reduction Plan \(pbo-dpb.ca\)](#)



LE 21 FÉVRIER 2024

COR-2024-217-1

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Gouvernement du Canada
Courriel : ministre-minister@ec.gc.ca

Monsieur Guilbeault,

Nous vous remercions de votre correspondance du 18 janvier 2024 dans laquelle vous invitez le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador à offrir ses observations concernant la cible de réduction des gaz à effet de serre fixée par le gouvernement fédéral pour 2035. Comme vous le savez, le gouvernement provincial s'est fixé pour 2030 une cible de réduction des gaz à effet de serre de 30 % par rapport à 2005 et s'est engagé à atteindre une cible de carboneutralité pour 2050.

La province continue à faire des progrès importants dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions en 2021 étaient estimées à 8,3 millions de tonnes, soit les émissions les plus basses depuis 1994, au troisième rang des émissions les plus basses jamais enregistrées. Les projections fédérales indiquent que les émissions continueront à diminuer dans les années à venir et que la province est en bonne voie pour atteindre sa cible de réduction pour 2030. Des réductions d'émissions ont été réalisées grâce à des programmes et initiatives comme le programme d'incitation pour les véhicules électriques, les cibles de réduction des émissions des grandes industries dans le cadre de la loi **Management of Greenhouse Gas Act**, le programme d'incitation pour la conversion abordable du mazout à l'électricité, et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, dont les coûts sont partagés par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral a créé une série de nouveaux instruments réglementaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de mettre le Canada sur la trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050. De nombreux règlements ont été récemment finalisés et d'autres sont encore en cours d'élaboration. Un projet d'analyse récent de l'Institut climatique du Canada suggère qu'il existe des interactions et des chevauchements entre les divers instruments réglementaires et programmes qui ont été mis en œuvre ces dernières années. Dans certains cas, l'ajout de réglementations et de mesures connexes nouvelles ou renforcées n'a eu qu'un effet d'amélioration limité.

Une cible renforcée pour 2035 pourrait donner lieu à des réglementations supplémentaires. Les commentaires que nous avons reçus des parties prenantes suggèrent que le rythme des nouvelles réglementations limite la prévisibilité à long terme et les investissements plutôt que de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre. C'est pour cette raison, par exemple, que nous avons suggéré que les mesures supplémentaires visant à réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier utilisent les systèmes de tarification du carbone existants au lieu de créer un nouveau système de plafonnement et d'échange.



Les prix de l'énergie ont augmenté rapidement ces dernières années, à tel point que les prix sont plus élevés que ceux prévus au moment où les outils existants, comme la tarification du carbone et les réglementations sur les carburants propres, ont été finalisés. Les instruments réglementaires peuvent continuer à remettre en cause l'accessibilité de l'énergie tout en limitant les réductions supplémentaires de gaz à effet de serre qui peuvent être obtenues.

La province encourage le gouvernement fédéral à poursuivre toute nouvelle cible de réduction des émissions en investissant pour encourager les changements de comportement et le développement technologique, plutôt que d'imposer des charges réglementaires supplémentaires qui peuvent étouffer le développement économique et ne produire que des avantages limités. Une nouvelle cible ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires pour les consommateurs ni détourner l'attention de la planification et des investissements à long terme visant à permettre la décarbonisation en profondeur nécessaire pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

Si Environnement et Changement climatique Canada souhaite obtenir de plus amples renseignements sur ces questions, veuillez communiquer avec Mme Susan Squires, sous-ministre adjointe à l'adresse susansquires@gov.nl.ca. Je me ferai un plaisir de poursuivre mon interaction avec vous sur cette question, notamment lors de la réunion du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) qui se tiendra à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) du 8 au 10 juillet 2024.

Sincères salutations,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "H. i. Bernard Davis", with a long horizontal stroke extending to the right.

H i. BERNARD DAVIS, député à la Chambre d'assemblée

District de Virginia Waters – Pleasantville

Ministre

Communication sur la cible de réduction des émissions du Canada de 2035 : Yukon

Efforts actuels et prévus

Une vue d'ensemble des efforts actuels et prévus en matière d'atténuation du changement climatique dans votre région, à l'horizon 2035 et au-delà.

Vue d'ensemble :

- *Le document Notre avenir propre : La stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte* a été publié en 2020 et s'étend jusqu'en 2030.
- L'une de nos principales cibles est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre non liées à l'exploitation minière de 45 % d'ici 2030, par rapport à 2010.
- D'autres cibles sont également visées :
 - o 93 % de l'électricité du réseau provenant de sources renouvelables d'ici 2030, avec une cible espérée de 97 %;
 - o Réduire l'utilisation du diesel pour la production d'électricité hors réseau de 30 % par rapport à 2010 d'ici 2030;
 - o Fournir 50 % des besoins en chauffage à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2030;
 - o Réduire les émissions du transport routier de 30 % par rapport à 2010 d'ici 2030;
 - o Réduire les émissions des bâtiments du gouvernement du Yukon de 30 % par rapport à 2010 d'ici 2030.
- Tout en prenant des mesures pour réduire les émissions, nous cherchons également à rendre les systèmes d'énergie et de transport, nos collectivités et nos bâtiments plus résistants aux changements climatiques, ce qui va dans le sens de notre cible qui veut que le Yukon soit résistant aux effets des changements climatiques d'ici 2030.

L'Après-2030

- La *Loi sur l'énergie propre* du Yukon a été adoptée en novembre 2022. Nous y avons fixé la cible de la carboneutralité d'ici 2050. La carboneutralité y est définie, sous réserve des règlements, comme suit : les émissions de gaz à effet de serre pendant une période donnée sont compensées par les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pendant une période donnée.
- Pour soutenir ce travail, nous avons récemment défini une nouvelle action dans le cadre de la stratégie Notre avenir propre : « D'ici 2030, parachever un plan de transition juste vers la carboneutralité en collaboration avec les partenaires autochtones, municipaux et industriels. »
- En outre, le gouvernement a annoncé en décembre 2023 une cible de réduction des émissions liées à l'intensité minière de 45 % d'ici 2035. Cette mesure devrait être ajoutée à la *Loi sur l'énergie propre*. La cible de carboneutralité d'ici 2050 comprendra également l'exploitation minière.

Références aux réalités, possibilités et défis régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans votre province ou territoire.

- Climat froid :
 - Le climat du Yukon entraîne une plus grande dépendance à l'égard du chauffage et le mazout est utilisé par environ la moitié des ménages, tandis que le propane, l'électricité et la biomasse sont utilisés par les autres. Il convient de noter que les degrés-jour de chauffage devraient diminuer en raison du changement climatique, mais que l'on s'attend à des conditions météorologiques encore plus extrêmes. Ces changements pourraient avoir un impact sur la façon dont nous utilisons les combustibles de chauffage.



- Nous étudions actuellement les moyens de mieux intégrer les carburants renouvelables dans nos chaînes d’approvisionnement. Les carburants renouvelables facilement disponibles (biocarburants) ont des applications limitées et des problèmes de fonctionnement à des températures froides. Les carburants synthétiques renouvelables peuvent fonctionner dans les climats froids, mais ils ne sont pas encore disponibles.
- Contexte géographique :
 - Le Yukon est isolé et la distance qui le sépare des centres urbains le rend dépendant de biens et services extérieurs. En outre, les habitants des collectivités (un tiers de la population du Yukon vit en dehors de la capitale) se rendent souvent à Whitehorse pour acheter des biens et des services.
- Demande saisonnière d’énergie renouvelable
 - La majorité de notre électricité renouvelable provient de l’hydroélectricité. La capacité hydroélectrique est la plus élevée pendant l’été, lorsque la demande globale est généralement faible. Cette tendance s’inverse essentiellement pendant l’hiver (octobre-mars), lorsque la capacité hydroélectrique est plus faible alors que la demande globale est plus élevée. Les générateurs au diesel et au gaz naturel liquéfié sont utilisés comme sources secondaires de production d’électricité pour répondre aux pics de charge pendant la saison hivernale. Les sources d’énergie renouvelables intermittentes, comme l’énergie solaire photovoltaïque et l’énergie éolienne, fournissent une production électrique renouvelable mais intermittente tout au long de l’année.
- Le leadership des Premières Nations :
 - Onze des 14 Premières Nations du Yukon ont signé des accords définitifs et des accords d’autonomie gouvernementale avec le gouvernement du Canada.
 - Les gouvernements des Premières Nations jouent un rôle central dans la prise de décision concernant les terres et les eaux du Yukon, en mobilisant des milliers d’années de gestion, de connaissances et de valeurs liées à la terre. Les valeurs sont manifestées dans des documents fondateurs comme Together Today for Our Children



Tomorrow et dans des processus de visualisation plus récents, comme le projet mené par les jeunes des Premières Nations :

[Reconnection Vision.](#)

- La résilience :
 - La résilience du Yukon repose sur des relations solides, l'autosuffisance, des collectivités qui travaillent ensemble, un lien permanent avec la terre et l'exploitation optimale de ressources limitées.
 - L'accès à une énergie fiable, abordable et durable est une valeur fondamentale du cadre de résilience climatique du Yukon, qui relie les dangers, les actions visant à réduire les impacts climatiques et les valeurs importantes pour les Yukonais. Ce cadre est publié dans l'évaluation des risques climatiques du Yukon : [Évaluation des changements climatiques : Risque et résilience au Yukon \[document en anglais\]](#).

Perspectives des partenaires et des parties prenantes

Un résumé de ce que votre gouvernement a entendu de la part des partenaires et des parties prenantes sur l'action et l'ambition climatiques dans votre région, notamment les points de vue des partenaires autochtones, des organisations environnementales non gouvernementales, de l'industrie, des entreprises, des municipalités et de la société civile.

- Diverses initiatives en faveur du climat ont été lancées sur le territoire. En voici quelques-unes :
 - Le programme Yukon First Nations Climate Action Fellowship a lancé la Reconnection Vision en 2023.
 - La ville de Whitehorse travaille actuellement à la publication de son plan d'action sur le climat.
 - Le Conseil d'orientation sur le climat du Yukon a présenté des recommandations au gouvernement du Yukon en 2022.
 - Le Comité jeunesse sur les changements climatiques du Yukon a présenté des recommandations au gouvernement du Yukon en 2021.
- Les rapports d'étape des mesures entreprises par les partenaires (Premières Nations du Yukon et municipalités) sont mis à jour chaque

année dans le cadre des rapports annuels Notre avenir propre. La mise à jour la plus récente se trouve à l'annexe B du [rapport annuel 2022](#).

- Les réactions et les points de vue des partenaires et des groupes de parties prenantes sont variés. Les thèmes résumés ci-dessous ne sont pas exhaustifs et ne reflètent qu'une partie de ce que nous avons entendu depuis la mise en œuvre de « Notre avenir propre » en 2020.
- Le gouvernement du Canada travaille actuellement en partenariat avec le Conseil des Premières Nations du Yukon à l'élaboration d'un programme de leadership climatique autochtone. Il est recommandé à ECCC de se mettre en relation avec les responsables de ce projet afin de mieux en comprendre les résultats.

Thèmes du point de vue des partenaires et des parties prenantes :

- L'action climatique devrait donner la priorité à la réconciliation (y compris économique), à l'autodétermination et à l'équilibre entre les différentes visions du monde.
 - Le programme Yukon First Nations Climate Action Fellowship, dans sa Reconnection Vision, a recadré et approfondi « notre compréhension de la crise du climat et de la santé mentale comme une crise de déconnexion ».
- L'importance de la protection et de la gestion des terres
 - Les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) sont considérées comme importantes pour le maintien des communautés autochtones. Prendre soin de la terre renforcera notre résilience au changement climatique et favorisera le piégeage du carbone.
- Soutenir les projets d'électricité renouvelable
 - Plusieurs groupes et gouvernements ont souligné l'importance de la souveraineté énergétique et l'importance d'une énergie renouvelable accessible et fiable.
 - Les jeunes ont appelé à un investissement accru dans diverses sources d'énergie verte (y compris la section locale de Fridays For Future).



- Les services publics déterminent plusieurs défis liés à la pénétration croissante de sources de production d'électricité renouvelables intermittentes sans investissements supplémentaires dans l'infrastructure de réseau existante afin de mieux les accueillir.
- Maisons et bâtiments
 - Des commentaires ont été reçus concernant les défis associés à l'investissement dans les pompes à chaleur et les coûts liés aux améliorations de l'infrastructure électrique nécessaires pour permettre l'électrification (c'est-à-dire l'amélioration des panneaux électriques, l'augmentation de la capacité des transformateurs et des lignes d'alimentation et les améliorations du réseau de distribution pour répondre à l'augmentation des charges de pointe).
- Accessibilité et fiabilité des options de transport à faible émission de carbone
 - Bien qu'il existe de nombreuses possibilités de financement pour accroître l'adoption de diverses options de transport électrique (VE, vélos électriques, motoneiges électriques et autres options de mobilité électrique), il est toujours nécessaire de développer davantage les options de transport public et actif à faible émission de carbone.
 - Diverses parties prenantes publiques continuent de souligner l'importance d'accroître l'accessibilité et la disponibilité de l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques sur l'ensemble du territoire.

Ambition climatique et opinions

Un aperçu des cibles climatiques actuelles de votre gouvernement et de toute intention de les rendre plus ambitieuses ou de fixer de nouvelles cibles.

- Le document *Notre avenir propre* a été conçu comme une stratégie adaptative que nous continuerons à mettre à jour tous les ans pour nous assurer que notre action climatique reflète les progrès et l'impact des actions, ainsi que les plus récentes données scientifiques sur le climat et les contextes locaux.



- Les mises à jour comprendront des actions nouvelles et révisées qui nous aideront à atteindre nos cibles.
- En décembre 2023, nous avons ajouté 42 nouvelles actions à Notre avenir propre. Un bon nombre de ces nouvelles actions nous rapprochent de notre cible d'émissions de gaz à effet de serre.
- Navius Research Inc. a entrepris une modélisation de l'économie de l'énergie pour comprendre l'impact des différentes politiques sur les émissions de gaz à effet de serre, l'activité économique et d'autres résultats.
- Ces nouvelles actions de *Notre avenir propre* devraient permettre de réduire les émissions de 29,6 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030.
- Sur la base de cette projection, une action plus ambitieuse est nécessaire pour combler l'écart entre les réductions prévues et notre cible de 45 %.
- Entre 2030 et notre cible de carboneutralité de 2050, nous pouvons fixer des cibles intermédiaires pour nous assurer que nous atteindrons notre cible de carboneutralité, conformément à notre *Loi sur l'énergie propre*.

D'après les projections de Navius, notre action la plus efficace en matière de climat comprend des mesures visant à mélanger des carburants renouvelables à notre stock de carburants pour le chauffage et les véhicules, et à encourager un délaissement du combustible de chauffage, en augmentant notre capacité de production d'électricité renouvelable et en encourageant l'adoption de véhicules électriques.

Principales considérations que le gouvernement du Canada devrait prendre en compte lors de la fixation de sa cible pour 2035. Les circonstances nationales et régionales, les obligations internationales, les rôles et responsabilités respectifs du gouvernement fédéral et des provinces et territoires, la compétitivité économique et la transition vers une économie propre, l'innovation climatique et le rôle des technologies propres, ainsi que des considérations de justice, d'équité et d'inclusion pourraient être pris en compte.



- L'équité est un élément essentiel de la détermination d'une cible nationale, en particulier si l'on considère l'impact que la politique climatique fédérale peut avoir sur les populations nordiques et les Premières Nations.
- Envisager des actions faisant bénéficier d'avantages économiques les populations nordiques touchées, en particulier les Premières Nations et les collectivités rurales et isolées, en tant que forme de réconciliation grâce à l'action climatique.
- Nous continuons à soutenir l'engagement du gouvernement du Canada en faveur d'une action et des cibles ambitieuses en matière de climat.
- Cependant, toute cible nationale doit tenir compte des contraintes très réelles qui pèsent sur la mise en œuvre des plans et actions de réduction des émissions, compte tenu de la vie dans le Nord. En raison des longues distances qui séparent le Yukon du sud du Canada et ses collectivités entre elles, de la capacité limitée du secteur privé, du climat rigoureux et des collectivités éloignées, il convient d'envisager des approches différentes de celles du sud du Canada pour la mise en œuvre des technologies à faible teneur en carbone ou carboneutres.
- Pour atteindre des cibles plus ambitieuses, le financement et les programmes de lutte contre les changements climatiques doivent être adaptés spécifiquement aux circonstances uniques du Nord, avec une plus grande flexibilité en ce qui concerne les exigences et les rapports

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le 7 novembre 2024, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a ajouté l'addenda suivant à sa soumission originale, fournissant une mise à jour des développements récents.

- Le monde n'est plus le même qu'au moment où le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) a publié son Plan d'action sur le climat et l'énergie en 2018. Le mouvement national et mondial vers la carboneutralité, la volatilité accrue des prix de l'énergie, les préoccupations relatives à l'accessibilité de l'énergie, la compétitivité de l'industrie en matière de carbone, la nécessité de faire progresser la réconciliation économique avec les populations autochtones : voilà quelques-uns des facteurs qui appellent à la création d'un nouveau plan d'action sur l'énergie et le climat dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a exprimé son intention de parvenir à la carboneutralité. La prochaine étape consistera à collaborer avec les gouvernements et les organisations autochtones des T.N.-O., l'industrie, les gouvernements locaux, les services publics et les organisations non gouvernementales afin de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre cet engagement.
- Les changements climatiques sont un défi commun qui requiert l'action collective de tous les partenaires territoriaux et fédéraux.
- Pour les T.N.-O., l'atteinte de la carboneutralité est une cible ambitieuse qui est technologiquement possible, mais qui nécessitera des investissements importants, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars, en particulier de la part du gouvernement fédéral, ainsi qu'une politique fédérale qui soutient explicitement les besoins du Nord.
- Dans le cadre de sa mobilisation du public pour 2023 concernant la cible en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre des T.N.-O., les représentants des gouvernements et des organisations autochtones, des gouvernements locaux, de l'industrie, des services publics et des organisations non gouvernementales ont exprimé un large soutien en faveur d'une cible plus ambitieuse.
- Nous avons également entendu que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a besoin d'un plan réaliste pour déployer des infrastructures d'énergie propre et créer des occasions de développement économique pour les gouvernements et les collectivités autochtones, tout en protégeant les habitants du Nord des augmentations du coût de l'énergie.
- Une base économique solide est une priorité essentielle pour les T.N.-O. Les investissements dans les infrastructures d'énergie propre sont un élément important pour y parvenir. L'accès à une énergie fiable, abordable et propre profite aux habitants, aux collectivités et à l'industrie du Nord. Si l'on peut fournir de l'énergie

propre tout en assurant la rentabilité des projets, cela contribuera à attirer des investissements dans les T.N.-O.

- Au cours de la prochaine année, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest élaborera une nouvelle stratégie énergétique, qui constituera le principal mécanisme de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Une stratégie énergétique provisoire des T.N.-O. portant sur la cible territoriale de carboneutralité sera élaborée sur la base de la mobilisation du public qui a eu lieu en 2023 et en vue d'un examen plus approfondi et de la participation des partenaires.



Le 19 avril 2024

Jean-François Tremblay
Sous-ministre
Environnement et Changement climatique
200, BOUL. SACRÉ-COEUR, 2^E ÉTAGE, BUREAU 249
GATINEAU QC J8X 4C6
JF.Tremblay@ec.gc.ca

Monsieur Tremblay,

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) apprécie l'occasion qui lui est donnée de soumettre des commentaires sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada de 2035. De nombreuses circonstances font des T.N.-O. un environnement particulier en ce qui concerne la réduction des émissions, notamment l'éloignement, la faible densité de population et le climat extrême. L'infrastructure énergétique du GTNO est vieillissante et n'est pas prête à accueillir la charge de l'électrification des utilisations finales comme le transport et le chauffage, encouragée par la politique fédérale. Conformément à l'article 21 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il est important que nous travaillions ensemble pour trouver un équilibre entre la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le respect des droits des peuples autochtones à améliorer leurs conditions économiques.

Le GTNO devra collaborer avec le gouvernement du Canada pour trouver des solutions adaptées afin de combler les lacunes des Territoires du Nord-Ouest en matière d'infrastructures énergétiques et de contribuer à la planification de l'avenir. Il est possible qu'avec un soutien ciblé et important du Canada, le GTNO puisse réaliser des réductions d'émissions importantes qui soutiennent le développement économique, atténuent l'impact sur le coût de la vie, soutiennent le renouvellement et l'amélioration des infrastructures énergétiques vieillissantes et, en fin de compte, fasse progresser la transition des T.N.-O. vers une économie à faibles émissions de carbone.

Vous trouverez ci-joint la réponse du GTNO utilisant le modèle demandé par votre ministère dans la lettre du 22 janvier 2024. Nous sommes ouverts à ce que cette réponse soit partagée publiquement. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations cordiales.

Erin Kelly, Ph. D.
Sous-ministre
Environnement et Changement
climatique

Pièce jointe

c. Jocelyne Paiement
Adjointe de direction du sous-ministre Tremblay
Environnement et Changement climatique Canada

Steve Loutitt
Sous-ministre
Ministère de l'Infrastructure
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Vincent Ngan
Sous-ministre adjoint
Direction générale des changements climatiques
Environnement et Changement climatique Canada

Julian Kanigan
Sous-ministre adjoint
Gestion de l'environnement, surveillance et changement climatique
Ministère de l'Environnement et du Changement climatique
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Robert Jenkins
Sous-ministre adjoint

Énergie et initiatives stratégiques
Ministère de l'Infrastructure

Pièce jointe

Soumission du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest portant sur la cible d'émissions de gaz à effet de serre du Canada de 2035

Aperçu des efforts en cours en matière d'atténuation aux changements climatiques dans les T.N.-O.

En 2018, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a publié son *Cadre stratégique sur le changement climatique*, où la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) est de 30 % par rapport aux émissions de 2005 d'ici 2030. La *Stratégie énergétique 2030* qui y est associée, également publiée en 2018, définit l'approche à long terme du GTNO pour soutenir un approvisionnement énergétique sûr, abordable et durable dans les T.N.-O. Cette stratégie énergétique et la taxe carbone des T.N.-O. sont les principaux mécanismes permettant de progresser vers notre cible d'atténuation aux changements climatiques de 2030.

La vision de la stratégie énergétique actuelle est celle d'un système énergétique sûr, abordable et durable, moins dépendant aux combustibles fossiles et contribuant au bien-être économique, social et environnemental du territoire et de ses habitants.

Le *Cadre stratégique sur le changement climatique des TNO pour 2030* et la *Stratégie énergétique 2030* sont en cours de révision, de même que la cible de réduction des émissions des T.N.-O. En 2023, le GTNO a publié un rapport indépendant, préparé par Navius Research, qui explorait les trajectoires possibles d'une réduction des émissions de carbone en vue de parvenir à la carboneutralité des T.N.-O. d'ici 2050. Bien que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'ait pas approuvé le rapport ni les recommandations qu'il contient, il en utilise le contenu et l'analyse pour alimenter les discussions internes et externes dans la poursuite de son travail de révision des cibles d'émission et de transition vers une économie à plus faible intensité de carbone.

L'analyse de Navius suggère qu'une combinaison de quatre solutions technologiques pourrait être la solution la plus rentable pour réduire les émissions dans les T.N.-O. :

- Développer la production d'énergie propre (par exemple, l'hydroélectricité, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et les solutions de stockage de l'énergie).
- Électrifier les utilisations finales telles que le transport et le chauffage avec de l'énergie propre.
- Maximiser l'utilisation de la biomasse solide pour chauffer les bâtiments.
- Utiliser des biocarburants liquides appropriés pour toutes les technologies conventionnelles restantes (par exemple, la production d'énergie thermique dans les collectivités isolées, les transports lourds, le chauffage des bâtiments).

La modélisation se concentre sur les changements nécessaires pour décarboner les systèmes énergétiques des T.N.-O., toutefois l'étude reconnaît également que l'élimination du dioxyde de carbone, y compris les solutions naturelles locales, est une option accessible pour éliminer le carbone de l'atmosphère et le stocker dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques.

Le GTNO prévoit que toutes les révisions du cadre stratégique et de la stratégie énergétique pour 2030 seront publiées en 2025-2026. Les plans d'action associés sont en cours de renouvellement et seront publiés au début de l'année 2025.

1. Réalités régionales, occasions et défis en matière de réduction des émissions

De nombreuses circonstances font des T.N.-O. un environnement particulier en ce qui concerne la réduction des émissions, notamment son éloignement, sa faible densité de population et les températures extrêmes en hiver. La sécurité énergétique est une question cruciale dans les Territoires du Nord-Ouest, car la fiabilité des systèmes énergétiques peut être une question de vie ou de mort en hiver.

Le plus important est peut-être que, contrairement à la majeure partie du Canada, les T.N.-O. ne sont pas reliés au réseau nord-américain de production-transport d'électricité. En fait, le réseau électrique des T.N.-O. qui alimente les collectivités territoriales est constitué de 27 micro-réseaux électriques et ces petits réseaux isolés font que les solutions reposant sur une échelle de réseau ou des économies d'échelle ne sont pas viables.

Dans le sud des T.N.-O., deux réseaux plus petits sont alimentés par l'énergie hydraulique et fournissent de l'électricité à huit collectivités, avec des générateurs diesel de soutien qui sont utilisés pour les pics de demande pendant les années de basses eaux. Les 25 autres collectivités disposent de leurs propres centrales thermiques fonctionnant au diesel ou au gaz naturel. Au cours d'une année normale, l'électricité fournie aux 33 collectivités des T.N.-O. est composée à 72 % d'hydroélectricité, à 22 % de diesel, à 5 % de gaz naturel et à moins de 1 % d'énergie renouvelable intermittente, comme l'énergie solaire. D'une manière générale, l'infrastructure énergétique des T.N.-O. est vieillissante et inadaptée aux transformations importantes nécessaires à l'électrification des transports et du chauffage des locaux.

Les prix de l'électricité dans les T.N.-O. sont également les plus élevés du Canada, malgré les subventions importantes du gouvernement des T.N.-O., avec des différences entre les zones hydroélectriques et thermiques. Le coût subventionné de l'électricité pour les résidents varie de 25 à 34 cents par kilowatt heure (kWh). Ces prix ne sont possibles que grâce à d'importantes subventions du GTNO, qui se sont élevées à 14,5 millions de dollars en 2022-2023 dans les collectivités alimentées au diesel. Sans le système de subvention actuel, le coût de l'électricité dans certaines de ces collectivités alimentées au diesel atteindrait jusqu'à 80 cents par kilowatt heure pour les résidents et les entreprises.

Il est difficile de développer et de fournir de l'énergie dans les T.N.-O., tout comme de trouver des technologies de réduction des émissions dont l'efficacité est prouvée dans nos conditions particulières. Certaines technologies à faible émission de carbone qui fonctionnent bien dans les provinces ne fonctionnent pas bien dans le Nord en raison de notre climat froid, de nos longs hivers, de l'isolement lié au transport ou du manque de capacité à exploiter et à entretenir les technologies. Nous ne pouvons pas supposer que les technologies du Sud fonctionneront pour nous sans les essayer et en éliminer tous les risques au préalable. Il s'agit d'une étape supplémentaire pour laquelle il n'existe pas de processus normalisé, qui nécessite plus de temps et d'argent et conduit parfois à des impasses. Des recherches et des travaux davantage axés sur le Nord sont nécessaires, comme l'évaluation des défis et des occasions potentielles de ces technologies au moyen de projets pilotes dans le Nord. Un soutien fédéral est nécessaire pour faciliter ce travail.

Même si le Nord peut globalement compter sur le même éventail de technologies propres que le reste du Canada pour réduire les émissions de GES, comme l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne, les T.N.-O. doivent dépenser beaucoup plus d'argent que les provinces pour mettre en place des technologies similaires. En fait, l'installation de ces technologies coûte souvent des centaines, voire des milliers de dollars de plus par tonne de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les TNO que dans le sud du Canada. Le coût des projets actuellement proposés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour réduire les émissions dans les collectivités alimentées au diesel varie de 330 à 1 100 dollars, ou plus, par tonne-vie d'équivalents CO² supprimée. Il y a de nombreuses raisons à cela, comme nous l'avons déjà mentionné, notamment le fait que les T.N.-O. comptent moins d'habitants que les provinces et que les résidents sont répartis sur un vaste territoire, ce qui ne permet pas de réaliser d'économies d'échelle. En outre, les T.N.-O. connaissent des conditions extrêmes plus importantes, avec des températures beaucoup plus froides en hiver, de longues chaînes d'approvisionnement qui rendent les projets plus coûteux, et des capacités locales limitées pour l'installation et l'entretien des projets.

En 2021, les émissions liées au transport représentaient environ 63 % des émissions globales des T.N.-O., la majeure partie de ces émissions étant liée aux chaînes d'approvisionnement et à l'activité industrielle. En revanche, les véhicules légers utilisés pour la mobilité personnelle représentent une part relativement faible des émissions territoriales. À court terme, la distance, les conditions météorologiques et le manque d'infrastructures de recharge limitent la transition vers les véhicules électriques. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest propose un plan pour remédier à ces limitations en construisant l'infrastructure de recharge et en encourageant les résidents et les entreprises à adopter les véhicules électriques, ce qui entraînera des coûts importants pour moderniser les systèmes électriques et produire l'électricité à faible teneur en carbone nécessaire à l'avenir. Pour les autres modes de transport, comme les poids lourds, le transport maritime, le transport ferroviaire et l'aviation, qui constituent la majeure partie des émissions dues au transport, il existe peu de solutions immédiatement disponibles pour les T.N.-O., compte tenu des longues distances et des climats hivernaux plus froids. Le diesel renouvelable prêt à l'emploi et le carburant d'aviation peuvent être des options pour l'avenir, mais leur disponibilité commerciale est très limitée pour l'instant et ils n'ont pas encore été essayés de manière adéquate pour répondre aux normes du climat froid arctique.

Le Nord est également confronté à des circonstances uniques en ce qui concerne les effets des changements climatiques. Les T.N.-O. se réchauffent jusqu'à quatre fois plus vite que la plupart des régions nordiques. Alors que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'efforce de réduire ses émissions, il s'emploie à évaluer la vulnérabilité de l'infrastructure territoriale, y compris l'infrastructure énergétique, et à élaborer un plan pour s'assurer qu'elle résistera aux effets d'un climat qui se réchauffe rapidement. Il cherche notamment à comprendre les impacts possibles à moyen et long terme des changements climatiques sur la capacité de production d'énergie hydroélectrique, ainsi que les effets du dégel du pergélisol sur ses actifs électriques comme ses centrales et ses infrastructures linéaires.

Les T.N.-O. sont également confrontés à d'importants défis économiques, notamment la fermeture prochaine des mines de diamants, le vieillissement de la population et la baisse des investissements du secteur privé, ce qui nous oblige à travailler au renforcement de tous les secteurs de l'économie territoriale. Les effets du changement climatique aggravent le déficit d'infrastructures déjà important dans les Territoires du Nord-Ouest. En outre, les T.N.-O. doivent réaliser des investissements importants au cours des prochaines décennies s'ils veulent passer à une économie capable de prospérer dans un contexte de faibles émissions. Ils abritent 23 minéraux essentiels, ce qui signifie qu'une nouvelle génération de mines est possible. L'accès à une énergie à faible teneur en carbone sera un élément important pour l'industrie lorsqu'elle décidera où investir, de même que la nécessité croissante pour les projets et les entreprises d'avoir une trajectoire claire vers les sources d'énergie verte afin d'attirer les investissements.

2. Perspectives des partenaires et des parties prenantes

Au cours de l'été et de l'automne 2023, le GTNO a mis en place une consultation publique intitulée *Notre avenir énergétique et climatique dans un monde en mutation*. La consultation comprenait quatre volets afin d'offrir aux partenaires, aux parties prenantes et au public différents moyens de fournir leurs commentaires. Le gouvernement des T.N.-O. a entendu cinq thèmes principaux, qui constitueront des éléments importants à prendre en compte lors du renouvellement du *Cadre stratégique sur le changement climatique* et de la *Stratégie énergétique*, y compris l'examen des cibles d'émissions de gaz à effet de serre des T.N.-O. Un document intitulé *Ce que nous avons entendu* a été rendu public au printemps 2024. Il met en évidence et développe les cinq thèmes principaux suivants :

A. Réviser les cibles climatiques

Le renouvellement de l'effort climatique des T.N.-O. et l'ajustement des cibles territoriales de réduction des émissions a suscité de l'intérêt. Le monde évolue et les T.N.-O. doivent en faire partie. Toutefois, sur la base des commentaires reçus tout au long de la consultation, il pourrait y avoir différentes façons d'évaluer les nouvelles cibles.

En ce qui concerne 2030, les T.N.-O. semblent en bonne voie pour atteindre leur cible de réduction de 30 % par rapport aux niveaux de 2005. Cela est dû aux actions planifiées par la population, les entreprises et les gouvernements dans l'ensemble des T.N.-O., mais aussi à la réduction prévue de l'activité minière à la fin des années 2020. Si de nombreux participants estiment que les T.N.-O. devraient revoir à la hausse leur cible de réduction des émissions pour 2030, ils craignent que cela ne soit pas réaliste, car les T.N.-O. ne sont pas prêts à atteindre une cible de réduction considérablement plus élevée au cours des six prochaines années.

B. Examen des rôles et des responsabilités

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral, les gouvernements autochtones, les organisations autochtones, les services d'électricité et le secteur privé ont tous un rôle important à jouer pour faire avancer les travaux liés à l'énergie et au climat dans les Territoires du Nord-Ouest. Tout au long de la consultation sur le climat et l'énergie, la plupart des participants ont convenu que les gouvernements autochtones et les gouvernements des collectivités devraient jouer un rôle plus important dans la prise de décisions. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de fixer des cibles de réduction des émissions.

C. L'économie et l'accessibilité financière sont essentielles

De nombreux participants, bien que généralement favorables à la nécessité de réduire les émissions, ont exprimé des inquiétudes quant à l'impact potentiel de la transition énergétique sur l'économie, l'emploi et le coût de la vie dans les T.N.-O. Les habitants du Nord sont déjà confrontés à des coûts énergétiques très élevés et ont peu de moyens pour absorber des coûts supplémentaires à l'avenir. L'augmentation du coût de la vie, déjà élevé dans le nord, pourrait entraîner une émigration, ce qui se traduirait par une baisse de la population et de l'assiette fiscale, indépendamment de

l'augmentation des incitations fiscales fédérales en faveur des habitants des zones A et B.

Pour passer à une économie à faible teneur en carbone, les participants ont souligné que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avait besoin d'un plan réaliste pour déployer l'infrastructure propre dont il a besoin, tout en protégeant les habitants du Nord contre les augmentations du coût de l'énergie. Un tel plan nécessiterait d'abord que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest collabore avec ses partenaires pour estimer le montant des investissements nécessaires pour moderniser ses systèmes énergétiques vieillissants et pour améliorer la résistance des infrastructures afin qu'elles puissent supporter les effets d'un climat qui se réchauffe rapidement. La disponibilité d'un financement fédéral sera essentielle pour remanier efficacement les systèmes énergétiques des T.N.-O. tout en limitant l'impact sur le coût de la vie des habitants du Nord. Ces investissements dans les infrastructures d'énergie propre permettraient d'attirer de nouveaux projets industriels et de développer l'économie.

Comprendre les besoins futurs en capitaux et déterminer qui les financera sont deux étapes essentielles pour déterminer comment la transition énergétique affectera l'économie, l'emploi et le coût de la vie.

D. Les services publics ont un rôle crucial à jouer

La consultation a permis de déterminer clairement que les fournisseurs d'électricité ont un rôle crucial à jouer dans la réduction des émissions territoriales. Plus précisément, le régulateur des services publics, les trois services d'électricité, le gouvernement des T.N.-O. et les gouvernements autochtones intéressés doivent collaborer pour élaborer des outils de planification, de réglementation et de politique appropriés afin de permettre la transformation du système électrique des T.N.-O. au cours des prochaines décennies.

E. Tirer parti des technologies connues et éprouvées

Les participants ont indiqué que les T.N.-O. devaient transformer et développer leur réseau électrique pour remplacer les actifs vieillissants, développer de nouvelles sources d'énergie renouvelable et ajouter de nouvelles sources d'énergie à faible teneur en carbone. Cela pourrait se faire en s'appuyant principalement sur un

ensemble de technologies éprouvées comme l'hydroélectricité, les énergies renouvelables, le stockage en batterie, la biomasse et les biocarburants. D'autres options, comme les petits réacteurs nucléaires modulaires ou l'hydrogène, pourraient également être ajoutées éventuellement, une fois que les technologies seront disponibles sur le marché et qu'elles auront été correctement testées pour une utilisation dans les applications nordiques. Les perceptions du public pourraient constituer un obstacle à l'avancement de certaines de ces technologies.

3. Ambition climatique et conseils

La *Stratégie énergétique 2030* et le *Cadre stratégique sur le changement climatique* ainsi que les plans d'action associés sont en cours de révision, de même que la cible de réduction des émissions des T.N.-O. Une analyse menée par Navius Research suggère que les T.N.-O. sont actuellement en bonne voie pour atteindre leur cible de réduction des émissions de 30 % d'ici 2030, la réduction des activités industrielles étant l'un des principaux facteurs contribuant à cette réduction. Comme indiqué précédemment, le gouvernement des T.N.-O. prévoit que les révisions de leur *Cadre stratégique sur le changement climatique* et de leur *Stratégie énergétique 2030* seront publiées en 2025-2026.

Lorsqu'il décidera des cibles climatiques pour 2035, le Canada devra prendre en compte les impacts directs et indirects que des cibles renforcées auront sur le Nord, ainsi que le rôle que le Canada devra jouer pour les réduire. Pensons notamment à l'impact sur le déficit d'infrastructure existant, au besoin accru de transformer le système électrique des T.N.-O., aux implications pour l'accessibilité financière à l'énergie, au besoin d'intégration régionale, ainsi qu'à l'innovation spécifique au Nord. Il est possible qu'avec un soutien ciblé et important du Canada, le GTNO puisse réaliser des réductions d'émissions importantes qui soutiennent le développement économique, atténuent l'impact sur le coût de la vie, soutiennent le renouvellement et l'amélioration des infrastructures énergétiques vieillissantes et, en fin de compte, fasse progresser la transition des T.N.-O. vers une économie à faibles émissions de carbone. L'absence de soutien fédéral limiterait les possibilités de croissance économique, augmenterait le coût de la vie, contribuerait à creuser le fossé entre le nord et le sud en matière d'infrastructures et pourrait favoriser l'émigration. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le respect des droits des peuples autochtones à améliorer leurs conditions économiques.

Comblant le déficit d'infrastructures

Le gouvernement des T.N.-O. a clairement et constamment fait part au gouvernement du Canada de la nécessité critique et imminente d'investir dans de nouvelles infrastructures énergétiques dans les T.N.-O. afin de remédier au vieillissement des actifs existants et au déficit d'infrastructures pour préparer l'avenir. Cette situation a été formulée et reconnue dans le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada et dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. La plupart des solutions visant à décarboner les systèmes énergétiques des T.N.-O. sont bien connues des habitants du Nord, cependant l'ampleur du déploiement nécessaire pour réduire radicalement les émissions territoriales a d'importantes répercussions en cascade sur nos systèmes énergétiques, notre économie et nos habitants.

Il convient de noter que les services d'électricité ont un rôle clé à jouer dans la réalisation des cibles climatiques en combinant l'approvisionnement en énergie propre et l'électrification des utilisations finales. Bien que l'étude de modélisation de Navius ait identifié cette approche comme la plus « rentable » pour les T.N.-O., sa mise en œuvre dépasse largement les réalités fiscales des T.N.-O. Les coûts d'investissement pour la nouvelle production d'énergie propre devraient être de l'ordre de plusieurs milliards de dollars entre 2025 et 2050. Par ailleurs, il faudra encore plus de capitaux pour construire l'infrastructure de transmission afin de connecter les nouvelles productions aux collectivités, pour moderniser les systèmes de distribution afin de permettre une électrification accrue, pour développer de nouvelles interconnexions entre les réseaux thermiques et les réseaux hydroélectriques existants, pour déployer des mesures visant à atténuer les impacts des changements climatiques sur l'infrastructure électrique, ainsi que pour installer des technologies qui garantiront la fiabilité continue de nos micro-réseaux.

En outre, comme nous l'avons mentionné précédemment, aucun de nos micro-réseaux nordiques ne bénéficie actuellement d'une interconnexion avec le réseau nord-américain de production et de transport d'électricité, ce qui signifie que toutes les options de production de secours et de pointe doivent également exister localement, ce qui amplifie les coûts. L'expansion des sources d'électricité renouvelables ne changera pas cette situation.

Une aide financière substantielle du Canada est nécessaire pour soutenir la transition vers l'énergie propre dans les T.N.-O. dans l'avenir. À titre d'exemple, le projet potentiel d'expansion de la centrale hydroélectrique de Taltson, qui, en reliant les deux réseaux hydroélectriques indépendants et en créant à terme une interconnexion avec le sud du Canada, permettrait de résoudre un grand nombre, voire la totalité, de ces problèmes pour dix des 33 collectivités des T.N.-O. (représentant 70 % de la population). Outre les avantages pour ces collectivités, le projet fournira éventuellement de l'électricité propre pour les charges industrielles hors réseau qui représentent actuellement une part importante des émissions de gaz à effet de serre des Territoires du Nord-Ouest. Sans un soutien financier important de la part du Canada, le développement de ce projet transformateur ne sera pas possible.

L'économie de la transformation du système électrique

La plupart des projets de réduction des émissions n'ont pas de sens économique en soi dans les T.N.-O. et ont parfois des effets négatifs sur les habitants du Nord en augmentant le coût de l'énergie. Ces dernières années, la majorité des projets d'énergie propre n'ont été rendus possibles que grâce à la disponibilité d'un financement fédéral destiné à couvrir les coûts d'investissement du projet. Nous ne saurions trop insister sur le fait qu'il n'existe actuellement aucun argument commercial en faveur de la plupart de ces projets d'énergie propre en l'absence de financement fédéral. Il est donc peu probable que les T.N.-O. soient en mesure d'attirer des investissements du secteur privé pour ces projets. En outre, certains projets nécessiteraient un financement fédéral à 100 % pour les coûts d'investissement et un certain niveau de soutien pour les coûts d'exploitation et de maintenance afin d'être viables.

Il est nécessaire de mettre en place des programmes de financement fédéraux qui prennent en compte les coûts d'exploitation et de maintenance pour les projets d'énergie propre dans le Nord. Une incitation fédérale à la production pourrait contribuer grandement à soutenir la production d'énergie propre dans le Nord à long terme. Selon cette approche, le gouvernement du Canada accorderait une subvention pour chaque kilowatt heure d'énergie renouvelable produite dans le Nord, l'incitation pouvant être partagée entre le producteur et les services publics pour aider à couvrir les coûts fixes associés à la prestation d'une garantie de fiabilité continue du réseau.

L'électricité à un prix abordable

L'accessibilité financière de l'énergie est un pilier essentiel de la stratégie énergétique, car les T.N.-O. doivent déjà faire face à des coûts énergétiques parmi les plus élevés du Canada. Cette préoccupation a été largement reprise lors de la consultation publique pour l'examen quinquennal de la *Stratégie énergétique* et du *Cadre stratégique sur le changement climatique*. La transformation des systèmes électriques des T.N.-O. nécessitera un financement substantiel de la part du gouvernement du Canada, car les T.N.-O. ne peuvent pas, de manière réaliste, répercuter ces coûts sur les contribuables, et nous ne pouvons pas non plus les assumer nous-mêmes.

Comme on s'attend à des sécheresses périodiques, les changements climatiques modifieront très probablement la fréquence, la durée et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes et des étiages, ce qui aura un effet négatif sur les chaînes d'approvisionnement en énergie et la production d'hydroélectricité. Ces phénomènes pourraient avoir des effets en chaîne dans le Nord, notamment une augmentation importante des tarifs de l'électricité, ce qui aura un impact direct et considérable sur le coût de la vie et de l'activité économique dans les T.N.-O. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest aura besoin d'aide pour mieux se préparer à ces changements.

La collaboration avec nos partenaires fédéraux est essentielle pour atteindre des cibles plus ambitieuses en matière de changements climatiques. Sans le soutien financier et l'aide logistique du gouvernement du Canada, les T.N.-O. auront d'énormes difficultés à réduire davantage les émissions et à déployer les infrastructures dont les habitants du Nord ont besoin, tout en maintenant le coût de l'énergie à un niveau abordable et équitable pour nos résidents et nos entreprises.

Intégration régionale

L'intégration régionale et l'expansion de nos systèmes hydroélectriques indépendants contribueraient certainement à accroître l'approvisionnement en énergie propre et la sécurité régionale afin d'électrifier nos collectivités et de soutenir des développements miniers propres et essentiels dans la région. Cette approche est mise en œuvre dans le cadre de l'extension de la centrale hydroélectrique de Taltson. Des investissements dans l'infrastructure hydroélectrique et de transmission relieront 10 collectivités près du Grand lac des Esclaves à un réseau hydroélectrique unifié qui

a la capacité de soutenir des développements miniers propres et essentiels et l'électrification des collectivités pour plus de 70 % de la population. Au fil du temps, il est prévu que ce réseau s'étende à la province géologique des Esclaves, riche en minerais, et qu'il soit finalement relié au sud du Canada. Dans ce contexte, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest accueillerait favorablement un cadre fédéral pour guider la conversation avec d'autres administrations et motiver la planification et la coopération régionales en matière d'électricité.

L'innovation au service du long terme

Comme indiqué ci-dessus, l'analyse de Navius a permis d'identifier plusieurs technologies à faible teneur en carbone susceptibles de réduire considérablement les émissions, mais toutes ces technologies devront être améliorées pour fonctionner et être déployées à grande échelle dans le contexte et l'environnement d'exploitation des T.N.-O. En outre, même si ces progrès techniques sont réalisés, l'adoption ne se fera que si la mise en œuvre est rentable. À titre d'exemple, les thermopompes pour climat froid doivent être essayées pour qu'on comprenne mieux comment elles fonctionnent dans le Nord et comment elles s'intègrent aux systèmes de chauffage existants, avec un bon rapport coût-efficacité. Les biocarburants sont susceptibles de réduire considérablement les émissions sur l'ensemble du territoire, mais ils ne sont pas disponibles en qualité arctique et nécessitent des essais supplémentaires pour devenir une option viable à l'avenir. Il est également essentiel de veiller à ce que le coût de ce produit ne soit pas prohibitif pour les résidents, les entreprises et les pouvoirs publics.

En ce qui concerne les solutions émergentes, nous espérons que les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour faire progresser des technologies comme les technologies de l'hydrogène et les petits réacteurs modulaires comprendront une évaluation dans l'optique des collectivités éloignées, qui pourrait prendre la forme d'un classement du niveau de maturité technologique pour le Nord du Canada.

La nécessité de programmes ciblés pour le Nord

Compte tenu de notre situation particulière, le gouvernement du Canada a exempté ou exclu les T.N.-O. d'un grand nombre d'incitations, de programmes et de politiques qu'il a élaborés pour réduire les émissions, notamment la taxe carbone sur l'électricité, les règlements sur les carburants propres, les règlements sur l'électricité propre et plusieurs programmes, comme le Programme des énergies renouvelables

intelligentes et de trajectoires d'électrification. Des programmes fédéraux importants, nouveaux et ciblés seront essentiels pour combler notre déficit en infrastructures énergétiques, transformer les systèmes énergétiques des T.N.-O. et, en fin de compte, atteindre des cibles climatiques plus ambitieuses.

Annexe 4. Soumissions reçues des peuples autochtones

6 mai 2024

Tyler Carlson

Direction générale des changements climatiques
Environnement et Changement climatique Canada
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau, Québec K1A 0H3



ENVOYÉ UNIQUEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par l'intermédiaire de : tyler.carlson@ec.gc.ca

Objet : ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA – CIBLE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE 2035

La Première Nation Acho Dene Koe écrit pour faire part de ses commentaires sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada de 2035.

Le territoire traditionnel et les eaux de la Première Nation Acho Dene Koe s'étendent sur trois territoires : la Colombie-Britannique, le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Notre principale communauté est actuellement installée à Fort Liard, au nord de la frontière entre la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest, mais nos membres continuent d'utiliser et d'occuper l'ensemble de notre territoire traditionnel. Comme nos ancêtres, nous pratiquons la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette à des fins alimentaires, sociales, culturelles et commerciales sur l'ensemble de notre territoire traditionnel.

Nous avons adhéré au traité numéro 11 et, à ce titre, nous avons des droits de chasse protégés par traité. En outre, nous revendiquons des droits ancestraux, y compris des titres de propriété, sur l'ensemble de notre territoire traditionnel.

Droits issus de traités et droits ancestraux de la Première Nation Acho Dene Koe

En 1922, nos ancêtres ont adhéré au Traité numéro 11, et ces droits sont protégés par la Constitution en vertu de l'article 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le traité numéro 11 protège notamment notre droit de poursuivre nos activités habituelles de chasse, de piégeage et de pêche. En signant le traité numéro 11, nos ancêtres ont reçu l'assurance que cette liberté ne serait ni supprimée ni restreinte. Toute érosion de notre capacité à chasser, à piéger et à pêcher constituerait une grave atteinte aux droits que nous confère le traité.

Les tribunaux ont émis de sérieux doutes sur le fait que le traité numéro 11 ait éteint le titre de propriété autochtone sur ces terres. En référence : *Demande de Paulette*, le juge de première instance a conclu que « malgré la langue dans laquelle les deux traités sont écrits, il subsiste un doute suffisant quant aux faits concernant l'annulation du titre ancestral ».¹

Plus récemment, la Cour fédérale a reconnu que le défaut du gouvernement fédéral de mettre de côté des réserves pour la Première Nation Sambaa K'e constituait une violation fondamentale du traité numéro 11 et que Sambaa K'e avait toujours un titre autochtone solide à première vue, ce qui a renforcé l'obligation de la Couronne de les consulter². Par conséquent, nous estimons que nos droits ancestraux,

¹ *Re : la demande de Paulette*, [1973] 6 W.W.R. 97 (T.N.-O.) [*Re : Demande de Paulette*].

² *Sambaa K'e Dene First Nation v. Duncan*, 2012 FC 204.

y compris le titre autochtone, n'ont jamais été cédés, abandonnés, ni éteints dans aucune partie de notre territoire traditionnel.

Les droits ancestraux, qui comprennent les titres de propriété, sont des garanties juridiques protégées par la Constitution, conformément à l'article 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982. Les droits des autochtones comprennent un droit d'utilisation prioritaire des ressources (par exemple, les poissons, la faune, les arbres, les médicaments et les aliments traditionnels). Le titre ancestral confère au groupe qui le détient des droits le droit exclusif de déterminer l'utilisation qui est faite des terres et le droit de bénéficier des avantages que procure cette utilisation, pourvu que les utilisations respectent la nature collective de ce droit et préservent la jouissance des terres pour les générations futures¹.

La Première Nation Acho Dene Koe détient des droits issus de traités protégés par la Constitution, revendique des droits ancestraux forts sur son territoire traditionnel et prend au sérieux toute atteinte à ses droits.

Obligation de consultation de la Couronne

Lorsque la Couronne a « connaissance, concrètement ou par imputation, de l'existence potentielle du droit ou titre ancestral revendiqué et envisage des mesures susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur celui-ci », elle a l'obligation de consulter la Première Nation (*Nation haïda c. Colombie-Britannique (ministre des Forêts)*, [2004] 3 RCS 511, par. 35).

La Première Nation Acho Dene Koe utilise actuellement et traditionnellement son territoire traditionnel pour la pêche, la chasse, le piégeage et la cueillette. Le développement et l'exploitation des ressources ont déjà eu un impact important et considérablement empiété sur nos droits et titres ancestraux et issus de traités. Ainsi, tout nouveau développement portera atteinte à nos droits de manière exacerbée. Une violation ne peut être justifiée sans une consultation et un accommodement significatifs, qui peuvent inclure une compensation.

La Première Nation Acho Dene Koe s'attend à ce que soit entamée une véritable consultation avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avant toute décision susceptible de porter atteinte à ses droits ancestraux ou issus de traités. On ne saurait trop insister sur l'importance de la protection de nos droits ancestraux et issus de traités et de la préservation des ressources naturelles.

Cible de réduction des émissions du Canada de 2035

La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* établit des exigences législatives pour les gouvernements fédéraux actuels et futurs afin qu'ils planifient la trajectoire pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050 et en rendent compte. Dans le cadre de la Loi, le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada doit fixer des objectifs pour 2035, 2040 et 2045, au moins dix ans à l'avance.

En fixant l'objectif du Canada pour 2035, le ministre **doit tenir compte des connaissances autochtones** ainsi que des meilleures données scientifiques et des engagements internationaux du Canada. En outre, pour que la cible de 2035 soit atteinte, elle doit être fixée d'ici le 1^{er} décembre 2024.

¹ *R. v. Sparrow*, [1990] 1 S.C.R. 1075 et *Delgamuukw v. C.B.*, [1997] 3 S.C.R. 1010; *Tsilhqot'in Nation v. Colombie-Britannique*, 2014 SCC 44.

La Première Nation Acho Dene Koe apprécie l'occasion qui lui est donnée de formuler des commentaires à l'appui de la cible de réduction des émissions du Canada de 2035. Bien que la Première Nation Acho Dene Koe soit favorable aux efforts de réduction des émissions et soutienne l'objectif et la trajectoire du Canada vers la carboneutralité d'ici 2050, nous sommes préoccupés par les implications potentielles d'une transition injuste vers une économie carboneutre et par son impact sur notre Première Nation et d'autres communautés éloignées dans le nord.

Les Premières Nations doivent être considérées comme des partenaires et des chefs de file dans la promotion de l'action en matière de climat et d'énergie. Pour qu'elles participent à la transition énergétique et à la transition vers la carboneutralité, la planification doit se faire dans un souci d'équité, toutes les industries et communautés devant contribuer équitablement au grand objectif de carboneutralité. La Première Nation Acho Dene Koe devrait avoir la possibilité de participer à tous les processus, notamment, à la planification et aux possibilités économiques, à la prise de décision et à toutes les évaluations menées dans le cadre du processus de planification lié à l'action en matière de climat et d'énergie. Les membres de la Première Nation Acho Dene Koe doivent pouvoir bénéficier d'une énergie abordable, d'un logement adéquat et de moyens de transport sûrs dans le cadre des politiques de transition vers des émissions nettes nulles. En outre, tous les processus doivent respecter les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP).

Nous voudrions souligner la nécessité que tous les plans, les objectifs et la législation correspondante soient conçus de manière à être flexibles pour répondre aux besoins et aux possibilités des communautés éloignées et nordiques et des Premières Nations en ce qui concerne la réalisation d'un avenir carboneutre. Les coûts associés à la transition vers une économie carboneutre, comme l'infrastructure des véhicules électriques, par exemple, peuvent constituer un fardeau important que les membres de la Première Nation Acho Dene Koe ne sont pas en mesure d'assumer. Notre Première Nation a besoin d'infrastructures adéquates et sûres pour accéder aux régions éloignées, ainsi que d'un soutien financier pour passer à des véhicules écoénergétiques et suffisamment robustes pour accéder à ces régions éloignées.

Comme le souligne la demande de consultation, le gouvernement du Canada a demandé des commentaires sur le rôle des technologies propres dans la réduction des émissions. La Première Nation Acho Dene Koe souligne que les Territoires du Nord-Ouest, et plus particulièrement le bassin de la Liard, renferment l'un des plus grands potentiels géothermiques du Canada. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une solution universelle, la production d'énergie géothermique doit être considérée comme une option pratique pour soutenir les systèmes d'énergie carboneutre.

En outre, les technologies éoliennes et solaires devraient être maximisées pour soutenir le système avec des technologies fiables et de pointe, optimisant ainsi le potentiel des ressources énergétiques durables des Territoires du Nord-Ouest. De plus, la production d'énergie hydroélectrique devrait continuer à fournir une énergie fiable, sans provoquer de nouveaux déplacements, l'inondation de zones culturellement et écologiquement critiques, la perte de puits de carbone et la production de méthane.

Les connaissances autochtones doivent être prises en compte pour déterminer le niveau d'ambition de la cible du Canada pour 2035. Ces connaissances, associées à des approches fondées sur la science occidentale, peuvent offrir une option viable pour un avenir carboneutre. Tous les processus doivent être élaborés dans le cadre d'une consultation sérieuse et d'une collaboration totale avec les membres de la Première Nation Acho Dene Koe et les détenteurs de connaissances. Les Premières Nations, comme la Première Nation Acho Dene Koe, devraient pouvoir être des partenaires et jouer un rôle de premier plan dans la promotion de mesures en

faveur du climat et de l'énergie afin de soutenir une cible ambitieuse, mais réalisable, en matière d'émissions pour 2035.

Si vous avez des questions concernant notre réponse, je vous demande d'envoyer un courriel à notre bureau des terres à l'adresse suivante lands@adkfirstnation.ca

Merci.

Cordialement,

ACHO DENE KOE FIRST NATION - ECHAOTII | Yunda gogha sguigle



Chief Eugene Hope

Chef Eugene Hope

Cc. Mark MacDougall, directeur des terres (consultant – Shared Value Solutions)
Chirag Patney, gestionnaire des terres (consultant- Shared Value Solutions)
Shawn Day, gestionnaire de projet technique en géothermie (consultant – Barkley Group)
Brad Morrissey, directeur du développement commercial, ADK Holdings Ltd
Le Conseil



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

SOUMISSION TECHNIQUE

**CIBLE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DU
GOUVERNEMENT DU CANADA**

JUILLET 2024

1. Introduction et objectifs

L'Assemblée des Premières Nations (APN) accueille favorablement l'occasion qui lui est donnée de fournir une réponse technique à la cible de réduction des émissions de 2035 (« la cible 2035 »). La cible 2035 est une occasion importante pour le gouvernement du Canada de répondre à l'Assemblée des Premières Nations et de prendre des mesures climatiques urgente et transformatrices, guidée par des solutions enracinées dans la reconnaissance du fait que nous devons rétablir l'équilibre de nos relations réciproques avec la terre, l'eau et les êtres plus qu'humains. En 2019, l'Assemblée des Premières Nations a déclaré une *urgence climatique pour les Premières Nations* par la résolution 06/2019, donnant une orientation à la cible 2035 du Canada : réduire les émissions au Canada de 60 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030 et atteindre des émissions la carboneutralité d'ici 2050. Cette orientation a été réaffirmée en 2023, lorsque l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 36/2023, intitulée *Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN*, approuvant la Stratégie nationale pour le climat de l'APN (« Stratégie pour le climat ») et ses sept domaines d'action prioritaires, et réaffirmant la déclaration d'une urgence climatique pour les Premières Nations qui reconnaît que « *la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, notre air, nos glaces, nos animaux et nos peuples* ».

La Stratégie pour le climat est essentielle pour comprendre le contexte dans lequel la cible 2035 doit être envisagée. Elle esquisse l'Optique climatique des Premières Nations (décrite ci-dessous) et présente sept domaines prioritaires, chacun coïncidant avec un but spécifique, une série d'objectifs, une liste détaillée de stratégies et d'actions, ainsi que des recommandations pour les partenaires de mise en œuvre¹. Ces domaines ne représentent pas un bilan exhaustif de toutes les priorités des Premières Nations en matière de changement climatique, mais constituent plutôt un document d'habilitation qui leur permet de faire progresser leurs propres stratégies et priorités en matière de climat sur les plans local et régional. Pour concrétiser la vision exposée dans la stratégie pour le climat, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent travailler directement et en plein partenariat avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations afin de mettre en œuvre les priorités climatiques autodéterminées des Premières Nations, notamment grâce à un financement suffisant et durable. Nous constatons avec regret que cela n'a pas été le cas lors du processus d'implication pour la cible de 2035.

La Stratégie pour le climat et l'Optique climatique des Premières Nations offrent une application concrète pour la décolonisation des exercices de fixation des cibles, ainsi que la conceptualisation de la carboneutralité par le gouvernement du Canada de manière plus générale. Par exemple, la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité (« Loi sur la responsabilité ») impose quatre considérations lors de la fixation d'une cible d'émissions : i) *les meilleures données scientifiques disponibles*; ii) *les engagements internationaux du Canada par rapport aux changements climatiques*; iii) *les connaissances autochtones*; iv) *les observations qui ont été présentées et les conseils pertinents que l'organisme consultatif [sur la carboneutralité] a fournis dans son rapport visé au 22(1)*. À ce jour, la manière dont le gouvernement du Canada envisage le traitement et la pondération de ces quatre considérations dans la fixation de la cible n'est pas claire. Du point de vue des Premières Nations, nous devons éviter de tomber dans des discours erronés sur l'équilibre entre l'économie et l'environnement, ou dans des solutions technologiques rapides. Nous devons plutôt nous engager de manière éthique et équitable au moyen des systèmes de connaissances des Premières Nations. Cela signifie qu'il aurait été plus approprié d'envisager, en amont de l'invitation de soumissions potentielles, un cadre pour le tissage et le tressage

¹ Pour en savoir plus, veuillez consulter la Stratégie nationale pour le climat de l'APN, accessible ici : <https://afn.ca/fr/environnement/strategie-nationale-sur-le-climat/>

d'exigences de connaissances diverses ayant des fondements ontologiques et épistémologiques différents. Il s'agit d'une condition préalable à un engagement significatif et éthique avec les systèmes de connaissance des Premières Nations sans quoi le potentiel des Premières Nations à contribuer à cet exercice demeure limité.

Dans ce bref exposé, nous présentons l'optique climatique des Premières Nations et discutons de ses implications pour la cible de 2035 et de l'engagement plus large à la carboneutralité. Il s'agit d'une occasion cruciale d'harmoniser les politiques proposées avec les engagements pris pour faire progresser la réconciliation avec les Premières Nations.

2. Optique climatique des Premières Nations

Au cours des six dernières années, l'APN a développé une optique climatique pour décrire de manière générale la façon dont nous abordons les myriades d'impacts que le changement climatique a eu, et continuera d'avoir, sur les Premières Nations. L'optique climatique montre que les expériences et les interconnexions des Premières Nations ne peuvent être négligées lorsqu'il s'agit d'envisager des solutions liées au climat pour (ou par) les Premières Nations. La figure 1 illustre la manière dont l'optique climatique regroupe quatre domaines de réflexion (le droit naturel, les actions, les impacts et le contexte) pour mettre en lumière les solutions climatiques des Premières Nations.

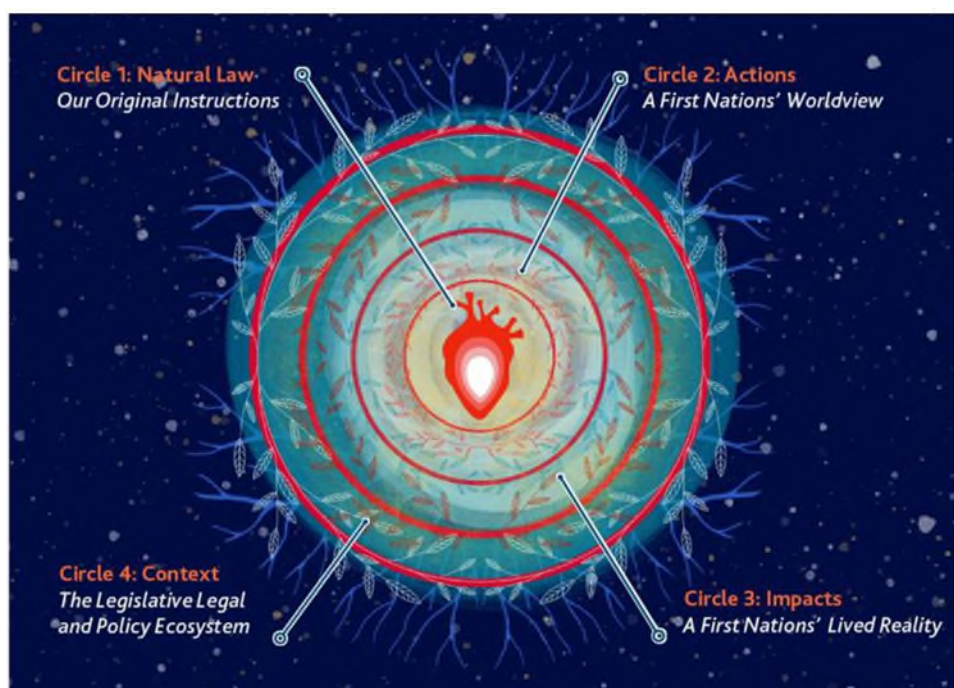


Figure 1 : L'optique climatique des Premières Nations : Eruoma Awashish a préparé cette image. Eruoma est une mère Atikamekw Nehirowisiw et une artiste engagée dans sa nation. Elle travaille avec différents supports, notamment la peinture, l'installation, la performance, la vidéo, la sérigraphie et la danse traditionnelle. Awashish a grandi dans la communauté d'Opitciwan. Elle est maintenant établie à Pekuakami (Lac-Saint-Jean) et son studio est situé dans la communauté innue de Mashteuiatsh. Elle est titulaire d'une licence interdisciplinaire en arts de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Une description complète de l'optique climatique est présentée dans la stratégie pour le climat². Les quatre cercles ci-dessus représentent les éléments suivants :

Cercle 1 : le droit naturel. Nos instructions originelles : le droit naturel est un ensemble de lois émanant directement du Créateur, puisant dans nos diverses langues, histoires orales et cérémonies, qui régissent la manière dont nous devons interagir avec la terre, l'eau et les parents plus qu'humains afin d'assurer l'équilibre et la réciprocité.

Cercle 2 : l'action. Une vision du monde des Premières Nations. Les solutions proposées par les Premières Nations sont multidimensionnelles, interdépendantes, interconnectées et ancrées dans les spiritualités, les systèmes juridiques, les connaissances, les langues et les gouvernements des Premières Nations. Nous comprenons que nous ne faisons qu'un avec la terre et l'eau.

Cercle 3 : les impacts. La réalité vécue par les Premières Nations : au Canada, les discussions sur le climat ignorent souvent l'héritage historique de la colonisation qui a un impact sur la réalité vécue par les Premières Nations aujourd'hui. Cet aspect doit être compris et intégré dans les analyses de la répartition et de l'expérience des impacts liés au climat, qui ne peuvent être séparées du projet plus large d'autodétermination et de réconciliation des Premières Nations.

Cercle 4 : le contexte. L'écosystème législatif, juridique et politique : pour les Premières Nations, l'action climatique est une activité fondée sur des droits et responsabilités inhérents et doit être établie, mandatée et mise en œuvre dans le cadre de la gouvernance des Premières Nations travaillant de concert, dans les contextes législatifs, juridiques et politiques coloniaux, avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et internationaux.

Gardant l'optique climatique en vue, nous nous efforçons de l'appliquer à l'encadrement des processus de fixation des cibles de réduction des émissions.

3. Application de l'optique climatique des Premières Nations à la cible de réduction des émissions de 2035

L'optique climatique a d'importantes applications procédurales, conceptuelles et substantielles pour la fixation d'une cible actualisée de réduction des émissions pour 2035.

Tout d'abord, nous réitérons nos commentaires sur la cible de carboneutralité dans l'annexe AFN du plan de réduction des émissions³ qui demandent au Canada d'éviter de conceptualiser la carboneutralité comme un objectif final, où le seul but est d'arriver à un point où « ... les émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont entièrement compensées par l'absorption anthropique de ces gaz au cours d'une période donnée ». Au contraire, le concept de carboneutralité doit être envisagé comme un processus menant à un avenir juste, équitable et résilient pour les générations futures, fondé sur le droit des Premières Nations à l'autodétermination. Le plan fédéral sur le climat reconnaît cette perspective, en s'engageant à « ... appuyer l'autodétermination en matière d'action climatique [, qui] est crucial[e] pour la réconciliation du Canada et des peuples autochtones » (p. 75). Pour ce faire, le *processus* visant à parvenir à un avenir juste, équitable

² Pour une description complète de l'optique climatique des Premières Nations, veuillez vous référer à la Stratégie nationale pour le climat de l'APN mentionnée ci-dessus, ainsi qu'à une vidéo du rassemblement ici : <https://www.youtube.com/watch?v=ICZh6uYTh1E&t=2s> [sous-titré en français].

³ Voir ici la soumission complète au Plan de réduction des émissions : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030/plan/annexe-2.html>

et résilient doit s'appuyer sur le leadership et la direction des Premières Nations. De la même manière, le processus de fixation d'une cible actualisée de réduction des émissions (et de chaque cible après ce cycle) doit se faire en reconnaissant pleinement les fondements ontologiques et épistémologiques des systèmes de connaissance des Premières Nations.

L'obligation législative de prendre en compte les connaissances autochtones dans la fixation des cibles d'émissions est un premier pas important. Toutefois, compte tenu des contraintes de temps, ce processus n'a guère permis d'examiner ce que cela signifierait substantiellement : problème que nous avons signalé en 2021. Par exemple, si l'on part du principe, ancré dans les systèmes de connaissances des Premières Nations, que nous ne faisons qu'un avec la terre et l'eau – plutôt que d'être des unités compartimentées séparées de la nature, on devrait centrer toutes les discussions sur les relations réciproques qui incarnent notre écosystème mondial. Cette approche reconnaît que les systèmes de connaissances des Premières Nations, bien qu'uniques à chaque Première Nation, problématissent les facteurs de la crise climatique différemment des systèmes dominants. En d'autres termes, une application plus significative de l'optique climatique commencerait par l'établissement d'une compréhension commune des causes de la crise climatique, cette compréhension servant de base et de ce point de départ à la détermination d'actions appropriées. Une telle conversation plus approfondie fait défaut dans le processus actuel et cela peut nuire aux futures cibles de réduction des émissions et à leurs plans, par exemple en enfermant les systèmes de connaissances des Premières Nations dans une trajectoire ontologique de dépendance qui les force à « s'adapter » aux systèmes de connaissances dominants axés sur la technologie et les marchés. Nous cherchons à élargir ce processus pour qu'il prenne davantage en compte les systèmes de connaissance des Premières Nations.

Ensuite, l'approche des Premières Nations s'opposera à la dichotomie classique « atténuation-adaptation » (la séparation entre les discussions sur les mesures d'atténuation et d'adaptation) qui prévaut dans les perspectives fédérales sur le climat. L'absence de références à l'adaptation dans la Loi sur la responsabilité le met en évidence. Comme le souligne notre objectif climatique, les impacts du changement climatique sont indissociables des réalités vécues par les Premières Nations, que ce soit en raison du changement climatique ou de l'héritage permanent du colonialisme. C'est pourquoi la dichotomie classique atténuation-adaptation prend rarement en compte la nature complexe et multidimensionnelle des solutions climatiques des Premières Nations, comme que le retour à la terre, l'accent mis sur la souveraineté alimentaire, les systèmes de production d'énergie locaux et la revitalisation de la langue. Compte tenu des interconnexions entre les secteurs et les systèmes dont dépendent les Premières Nations (santé, alimentation, énergie, transports, etc.), cette fausse dichotomie doit être remise en question pour permettre la reconnaissance de solutions holistiques, intégrées et systémiques qui doivent répondre à la menace existentielle que représente le changement climatique.

Compte tenu de cette réalité, la fixation de la cible 2035 doit prendre au sérieux l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations unies). Ainsi, les « meilleures données scientifiques disponibles » proposées pour des secteurs spécifiques de réduction des émissions (à savoir l'environnement bâti, l'électricité, l'industrie, le pétrole et le gaz, les transports, l'exploitation forestière, l'agriculture et les déchets) ne peuvent être séparées de la mise en œuvre requise spécifiée par les normes minimales contenues dans la déclaration des Nations Unies. Par exemple, et comme nous l'avons souligné plus haut, une confiance excessive dans le développement de solutions technologiques et basées sur le marché, sans une enquête critique sur les façons inévitables et structurellement racistes dont ces solutions, et la science qui sous-tend leur justification, interagissent avec les réalités vécues par les Premières Nations, augmentera le préjudice aux Premières Nations et pourrait contribuer à ce qui a été décrit comme une nouvelle forme de colonisation : colonialisme « climatique ». Ce problème est particulièrement aigu dans le contexte de l'exploitation forestière, de

l'agriculture et d'autres solutions basées sur la nature, où les discussions ont largement négligé la présence des compétences, des droits et des systèmes juridiques des Premières Nations. Les solutions pour ces secteurs ne peuvent ignorer leur rôle dans l'avancement de la décolonisation, ni contribuer indûment aux engagements du gouvernement du Canada en matière de réduction concrète des émissions à la source.

Troisièmement, il est nécessaire d'élaborer un nouveau discours qui ne repose pas sur des solutions technologiques et des approches fondées sur le marché qui supposent le maintien de systèmes structurellement inéquitables et racistes qui sont à l'origine de cette crise environnementale exacerbée. Plutôt que d'intégrer un modèle d'ajustement où la production canadienne de pétrole et de gaz augmente et est compensée par une dépendance excessive à l'égard de technologies qui ne sont pas en fait commercialement viables, l'optique climatique offre la possibilité de déplacer notre attention vers l'interrelation entre les trois C – carbone, colonialisme et capitalisme –, en centrant notre regard sur une approche enracinée dans des relations qui valorisent le lien entre les personnes et la terre, et leur réciprocité mutuelle. Cette approche vise à réinitialiser les systèmes et les structures qui semblent nous enfermer dans un cycle improductif, tout en favorisant l'autodétermination des Premières Nations afin qu'elles reprennent la place qui leur revient en tant que nations.

Ainsi, les décisions prises sur le processus et la portée de la cible de 2035, pour le meilleur ou pour le pire, influenceront les discussions futures sur les réductions d'émissions. À cette fin, le fait de « bien faire les choses » maintenant pourrait contribuer à soutenir l'intégration de la pensée et du leadership des Premières Nations à l'avenir. Ainsi, par exemple, le processus devrait internaliser les principes de la pensée des sept générations pour guider la préparation de la cible de 2035. Un modèle de prise de décision fondé sur les sept générations exige une réflexion critique approfondie sur l'équilibre entre les avantages actuels et ceux des générations futures. Ensemble, nous devons veiller à ce que les générations futures (y compris les plantes, les animaux, les médicaments, etc.) bénéficient de tous les avantages et de tous les dons de notre mère la Terre, comme une eau propre, un approvisionnement alimentaire stable et un environnement vivable, afin qu'elles puissent elles aussi vivre une vie riche et pleine de sens.

4. Conclusion

La fixation d'une cible d'émissions pour 2035 est plus qu'une simple cible numérique, c'est un signal de l'approche adoptée par le gouvernement du Canada pour faire face à la crise climatique. L'application de ces considérations à la définition de la cible de 2035 et à la cible à plus long terme d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, aspire à créer un dialogue plus progressif et innovant sur l'action climatique; un dialogue qui évite de retomber dans des discours erronés sur l'équilibre entre l'économie et l'environnement ou dans des solutions technologiques rapides, et qui adopte un point de vue ancré dans les systèmes de connaissances, les droits et le leadership climatique des Premières Nations. Il s'agit d'un point de départ important, mais il est essentiel de s'engager plus avant et plus complètement avec les détenteurs de droits, de titres et de traités des Premières Nations.

Aîné de la Première Nation Hiawatha

Chi miigwech pour les informations envoyées. Je souhaite soumettre un commentaire.

Les peuples autochtones du Canada et le savoir traditionnel des aînés sont essentiels à l'élaboration des objectifs et des politiques du Canada en matière de climat. L'élément principal de ce savoir est le rôle historique que les récits traditionnels ont joué dans les habitudes de vie quotidiennes des populations. Ces récits renferment des connaissances écologiques et culturelles approfondies, souvent transmises de génération en génération. Leur compréhension de l'interconnexion de la terre, de l'eau et de tous les êtres vivants peut enrichir les politiques climatiques. La sagesse acquise grâce à l'adaptation au cours du temps passé sur les terres apporte une perspective unique sur les paysages et les écosystèmes. En ce qui concerne la validité de nos cérémonies et pratiques traditionnelles, le Canada doit reconnaître que les savoirs traditionnels amélioreront les connaissances occidentales.

Les populations autochtones ont des droits inhérents et issus de traités sur les terres et les ressources. Si des politiques ou des développements concernant des terres ou des ressources sont susceptibles d'affecter ces droits, elles requièrent un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Les droits culturels sont protégés, notamment la langue et les pratiques spirituelles. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones définit une politique sur la manière dont les populations autochtones doivent être traitées, que de nombreux pays approuvent et soutiennent en raison du poids moral qu'elle représente. Le Canada doit intensifier ses efforts de réconciliation et promouvoir des discussions sérieuses sur la correction des injustices, la reconnaissance et l'acceptation de ces droits.

Chi miigwech pour cette occasion. Je vous souhaite une excellente semaine.

De Mg. Mariana Liberman, directrice de l'environnement et du changement climatique aux Femmes Michif Otipemisiwak/Women of the Metis Nation.

Je vous contacte au sujet de l'invitation d'ECCC à présenter une soumission écrite ou orale pour contribuer à la cible d'émissions de gaz à effet de serre du Canada de 2035. J'ai choisi de vous envoyer un document écrit. Toutefois, si vous le jugez opportun, je serais heureuse de m'entretenir avec vous afin de dissiper les doutes que ce document pourrait susciter. J'ai essayé d'être aussi complète que possible, mais je suis sûre que j'aurai d'autres commentaires à partager avec vous dans l'avenir.

Notre organisation, Les Femmes Michif Otipemisiwak (LFMO), s'engage à soutenir les femmes métisses et les personnes 2SLGBTQIA+ dans l'exercice de leurs droits constitutionnels en tant que peuples autochtones du Canada. En ce sens, en tant que directrice de l'environnement et du changement climatique, je travaille avec de nombreux organismes fédéraux qui cherchent à faire entendre la voix des femmes et de la diversité des genres dans le domaine de l'environnement. Notre population a été historiquement négligée dans cet espace, alors qu'elle subit de plein fouet les effets des changements climatiques et de la marchandisation et de la dégradation de l'environnement.

Compte tenu des éléments suggérés pour fournir des commentaires, j'aimerais commencer par souligner que, du point de vue des Autochtones, on considère le fait de ne pas prendre en compte les émissions produites par les feux de forêt dans les mesures, les inventaires et les autres outils destinés à soutenir cette politique comme une omission assurément négligente. De nombreuses ressources scientifiques établissent un lien entre les feux de forêt au Canada et les changements climatiques et, par conséquent, avec les émissions de GES des feux de forêt qui augmentent chaque année (Jones et coll., 2020; Brunet & Longboat, 2023; Wotton et coll., 2017). En 2023, on estimait que les feux de forêt au Canada avaient produit environ quatre fois plus d'émissions de carbone que l'industrie des combustibles fossiles et le secteur mondial de l'aviation en 2022 (Byrne et coll., 2024; MacCarthy et coll., 2024). De notre point de vue, la réglementation semble ignorer la relation entre l'augmentation des émissions et l'augmentation des feux de forêt. Il n'y a donc pas d'attribution de responsabilité pour la fréquence et la gravité croissantes des feux de forêt, qui entraînent des répercussions profondes et étendues sur les communautés métisses. L'absence de responsabilité se traduit par une vulnérabilité accrue des communautés métisses. Leur santé, leur économie et leurs moyens de subsistance sont menacés de manière plus importante chaque année. En outre, les femmes métisses sont plus touchées du fait qu'elles sont premières à prodiguer des soins. En outre, il est important de mentionner que dans la plupart des cas, et pour des raisons historiques, les familles métisses ne sont pas propriétaires de leurs maisons, ou si elles le sont, comme dans les colonies, les maisons ne peuvent pas être assurées. Par conséquent, l'impact des feux de forêt est dévastateur pour l'économie des familles et les chances de retour à la « normale » dans un court laps de temps sont plus faibles.

D'autre part, la documentation scientifique montre que la gestion autochtone des incendies est un outil permettant de réduire les feux de forêt incontrôlés et, par conséquent, de réduire les émissions totales produites lors de ces événements (Phillips et coll., 2022). Je comprends que la façon dont les GES sont mesurés échappe au contrôle du Canada, toutefois le Canada a la

possibilité d'inclure les connaissances et les solutions autochtones dans le débat sur le climat. La COP28 a fait de la place à ces connaissances, et la présence des peuples autochtones du monde entier a mené à ce que les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones soient mis en action.

Une autre question pertinente concerne le plan de réduction des émissions que le ministre doit inclure dans son rapport, « une description des principales mesures de réduction des émissions que le gouvernement du Canada entend prendre pour atteindre cette cible ».

Nous avons souvent vu la plantation d'arbres ou de fermes solaires comme des mesures visant à compenser les émissions de GES. Il ne s'agit pas, en général, de projets désignés au titre de la loi sur l'évaluation des incidences et, par conséquent, ils ne requièrent pas ou n'appellent pas nécessairement la participation des autochtones à la conception et à l'exécution du projet. Nous nous demandons donc dans quelle mesure les droits des autochtones seront pris en compte lorsque les priorités nationales peuvent inclure l'utilisation de leurs terres traditionnelles pour mettre en œuvre les mesures proposées. Comment les communautés métisses, et en particulier les femmes, vont-elles exercer leur droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, alors que ce droit n'est toujours pas garanti dans certaines provinces et qu'il est loin d'être une réalité? Nous aimerions avoir d'autres conversations et tables de discussion sur la manière dont les mesures de réduction seront définies et mises en œuvre.

Une transition juste

Nous constatons que les provinces qui produisent le plus d'émissions, comme l'Alberta et l'Ontario, sont aussi les terres d'origine de la plupart des Métis. Il est certain que de nombreuses familles métisses dépendent des industries polluantes et des activités associées. Aux LFMO, nous sommes très inquiètes de l'impact qu'aura la transition vers des industries « propres » sur les femmes métisses et les personnes issues de la diversité des genres, qui sont déjà en retard en terme d'opportunités et de rémunération sur le marché du travail. Les femmes métisses ont plus de difficultés à accéder à des postes mieux rémunérés, et la transition vers des industries « propres » nécessitera de nouvelles connaissances ou une nouvelle formation, ce qui, comme nous le savons tous, est plus difficile à obtenir pour elles aussi. Nous pensons que l'adaptation coordonnée aux nouveaux marchés du travail exige des programmes que l'industrie, le gouvernement et les organisations autochtones devraient élaborer en collaboration, en tenant compte de la perspective du genre et de la distinction, afin de garantir une transition juste pour tout le monde.

Impartialité, équité, intersectionnalité et considérations liées au genre

Nous pensons que le genre et l'intersectionnalité sont des modes de pensée. Il ne s'agit pas d'un chapitre à part entière. Les politiques, les plans et les programmes devraient être conçus dès le départ en tenant compte du genre et de l'intersectionnalité. Je vais vous donner un exemple. Si nous proposons de planter des arbres dans un certain espace en tant que mesure de compensation et également en tant qu'occasion pour des postes de travail, certaines considérations doivent être mises en place :

- Les femmes et les personnes issues de la diversité sexuelle bénéficieront-elles de conditions sûres et sécuritaires pour accéder à cet emploi? Il faut savoir que les campagnes de plantation nécessitent plusieurs jours ou semaines dans des zones isolées, dans un champ dominé par des hommes.
- La plantation d'arbres est-elle la bonne solution pour cet espace, pour cet écosystème? Toutes les activités créées dans ce domaine ont-elles été évaluées? Dans de nombreux cas, la récolte de plantes médicinales n'a pas été considérée comme une activité pertinente par rapport à la chasse ou à la pêche. Par coïncidence, la première est une activité essentiellement féminine, tandis que les secondes sont plus masculines. En outre, l'impact de la plantation d'arbres sur les herbes naturelles n'a pas été suffisamment étudié avant de procéder à la plantation.
- S'agit-il d'un lieu important pour les communautés autochtones? La réponse ne se trouve pas seulement dans la vérification des droits fonciers, mais dans la compréhension de tous les groupes qui ont accès à un certain espace, en tenant compte de l'intersectionnalité et des groupes autochtones.
- Qui sont les détenteurs de connaissances liés à ce lieu? Que disent-ils de ce projet?

En tout état de cause, nous décourageons toute mesure de compensation. Cependant, nous considérons que les peuples autochtones doivent être inclus dès le début des projets et que toutes les voix doivent être prises en compte au moyen d'une analyse fondée sur le genre et les distinctions.

Voici quelques ressources utiles qui soutiennent nos positions.

BRUNET, N. D., et S. Longboat. *Local Communities and the Mining Industry: Economic Potential and Social and Environmental Responsibilities*, 1^{re} édition, Routledge, 2023
[<https://doi.org/10.4324/9781003182375>].

BYRNE, B., J. Liu, K. W. Bowman, M. Pascolini-Campbell, A. Chatterjee, S. Pandey et S. Sinha. « Carbon emissions from the 2023 Canadian wildfires. », *Nature*, 1-5, 2024.
[<https://doi.org/10.1038/s41586-024-07878-z>].

JONES M. W., A. J. P. Smith, R. Betts, J. G. Canadell, I. C. Prentice et C. Le Quéré. « Le changement climatique accroît le risque d'incendies de forêt : janvier 2020 », *ScienceBrief*, 2020.
[<https://ueaeprints.uea.ac.uk/id/eprint/77982/>].

MACCARTHY, J., A. Tyukavina, M. J. Weisse, N. Harris et E. Glen. « Extreme wildfires in Canada and their contribution to global loss in tree cover and carbon emissions in 2023 », *Global Change Biology*, 30 (6), e17392, 2024. [<https://doi.org/10.1111/gcb.17392>].

PHILLIPS, C. A., B. M. Rogers, M. Elder, S. Cooperdock, M. Moubarak, J. T. Randerson et P. C. Frumhoff. « Escalating carbon emissions from North American boreal forest wildfires and the climate mitigation potential of fire management », *Science Advances*, 8 (17), eabl 7161, 2022. [<https://doi.org/10.1126/sciadv.abl7161>].

WOTTON, B. M., M. D. Flannigan et G. A. Marshall. « Potential climate change impacts on fire intensity and key wildfire suppression thresholds in Canada. », *Environmental Research Letters*, 12 (9), 095003, 2017. [<https://doi.org/10.1088/1748-9326/aa7e6e>].



26 juillet 2024

Objet : Makivvik commente la cible de réduction des émissions du Canada de 2035

1. Impacts et expériences vécues des changements climatiques

Les Inuits du Nunavik observent et subissent les effets des changements climatiques depuis des décennies. Ces effets et les expériences vécues sont bien documentés dans la [Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Nunavik](#) (Makivvik, 2024) et le [rapport de l'atelier de 2019 sur les changements climatiques au Nunavik](#) (Makivvik et coll., 2019). Les effets des changements climatiques, comme la fonte du pergélisol, la modification du régime des glaces, l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (blizzards, vagues de chaleur, glissements de terrain) et les changements dans la présence et l'abondance des espèces sauvages ont tous un impact sur le mode de vie et les droits des Inuits du Nunavik. Ces changements entraînent des répercussions importantes sur la culture des Inuits du Nunavik, l'accès à la terre, le bien-être, la santé et la sécurité, ainsi que sur les infrastructures et les services essentiels. En outre, les changements climatiques exacerbent les inégalités sanitaires, sociales et économiques persistantes. Pour des renseignements plus détaillés concernant les effets des changements climatiques sur la terre, l'eau et les habitants du Nunavik, veuillez consulter la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Nunavik et le rapport de l'atelier de 2019 sur les changements climatiques au Nunavik.

2. S'attaquer aux changements climatiques

Bien que le Nunavik ne soit responsable que d'une fraction négligeable des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'origine des changements climatiques mondiaux, les températures augmentent trois à quatre fois plus rapidement dans l'Arctique que dans le reste du monde, ce qui a des répercussions sur tous les aspects de la vie au Nunavik et dans nos quatorze communautés éloignées. Les Inuits du Nunavik subissent les effets des émissions de GES partout dans le monde, c'est pourquoi **des efforts mondiaux et urgents** doivent être entrepris pour atténuer les changements climatiques afin d'offrir un environnement sûr et sain aux générations à venir. Ces mesures d'atténuation et ces décisions doivent tenir compte des Inuits du Nunavik et les impliquer dans tous les aspects, ce qui signifie que les Inuits du Nunavik doivent continuer à être consultés et inclus lorsque de nouvelles cibles sont fixées et de nouveaux règlements en matière d'atténuation sont élaborés.

Les communautés du Nunavik sont déjà engagées de manière proactive dans des projets d'atténuation des changements climatiques. En fait, des projets d'énergie renouvelable sont déjà en place (par exemple, la centrale hydroélectrique Innavik à Inukjuak), d'autres sont en développement (comme le projet d'éolienne à Quaqtuq), tandis que de nombreux projets de

recherche sont en cours pour mieux comprendre les besoins et la meilleure façon d’agir. Cependant, il est essentiel que la région reçoive un financement suffisant pour appuyer les communautés et les organisations à développer ces types de projets et à respecter les cibles et les réglementations établies par les gouvernements fédéral et provincial.

Au Nunavik, les coûts de transition énergétique pour les seules dépenses d’investissement sont estimés à 1 milliard de dollars au cours des 15 prochaines années, tandis que les coûts d’exploitation et les coûts de conversion des systèmes de chauffage des bâtiments sont estimés respectivement à 19 millions et 365 millions de dollars au cours de la même période. En conséquence, **environ 1,4 milliard de dollars seront nécessaires au cours des 15 prochaines années pour couvrir les coûts de la transition énergétique du Nunavik**, et cette estimation ne tient pas compte des coûts liés à l’électrification des transports. Le calendrier actuel prévoit l’achèvement de la transition énergétique dans les 13 communautés restantes en 2038, ce qui signifie que la transition énergétique devrait être achevée au rythme d’une communauté par an au cours des 14 prochaines années. Makivik demande que les cibles et règlements à venir tiennent compte de ces besoins, de ces réalités et de ces échéances.

En ce qui concerne l’électrification des transports, qui est considérée par les gouvernements comme l’une des solutions pour atténuer les changements climatiques à l’échelle mondiale, les réalités et les besoins du Nunavik doivent être pris en compte à chaque étape du processus. Actuellement, il n’y a pas de bornes de recharge au Nunavik (sauf une à Kuujuaq), et l’électricité est produite par des centrales thermiques au diesel, ce qui signifie que le gain lié à l’utilisation de véhicules électriques (VE) resterait minime, surtout si l’on considère le fardeau que représente cette transition pour le Nunavik. Pour permettre l’utilisation d’énergie verte pour alimenter les véhicules au Nunavik, des améliorations significatives sont nécessaires, telles que la création de VE qui peuvent fonctionner de manière sûre et efficace dans des conditions climatiques extrêmes (par exemple, le froid extrême), l’installation d’un nombre suffisant de stations de recharge dans les 14 communautés, la transition énergétique dans les 14 communautés (si nous ne voulons pas alimenter les VE avec de l’électricité générée par le diesel), la formation adéquate de mécaniciens pour réparer les VE, et l’établissement de concessionnaires locaux au Nunavik pour vendre des pièces de rechange (pour éviter d’expédier les voitures au sud pour des réparations ou de commander des pièces qui prennent des semaines à être livrées). Sans ce soutien, l’électrification des transports reste inconcevable au Nunavik. Le temps, le coût et les efforts nécessaires à la mise en œuvre de ces changements au Nunavik doivent être pris en compte dans la définition du prochain objectif du Canada.

3. Principes directeurs, valeurs et droits

Certains principes sont essentiels lorsqu’il s’agit de consulter les Inuits du Nunavik. Premièrement, il est important de prévoir suffisamment de temps pour la consultation des Inuits du Nunavik lorsque de nouvelles cibles ou de nouveaux règlements doivent être établis. Les délais serrés ajoutent de la pression sur les organisations et empêchent une participation effective et des résultats fructueux. La structure de gouvernance du Nunavik est complexe et de nombreuses organisations sont impliquées dans les projets liés aux changements climatiques. Par conséquent, la période de consultation doit prévoir suffisamment de temps pour permettre des communications efficaces avec les diverses parties prenantes.

Il est également important d’offrir aux Inuits du Nunavik un espace culturellement adapté lors des consultations. Par exemple, lorsque les aînés sont invités à des consultations ou à des séances de participation, une interprétation inuktitut-anglais doit être disponible pour que les représentants du gouvernement comprennent bien les renseignements communiqués par les membres de la communauté. En outre, les réunions virtuelles et les soumissions écrites ne sont pas des méthodes adaptées à tous, au Nunavik, en particulier aux aînés. Si les membres de la communauté les encouragent, d’autres méthodes, comme les appels téléphoniques et les émissions de radio, pourraient être proposées afin d’offrir davantage d’options de participation.

Il est également important, lorsque les Inuits du Nunavik sont consultés, que les résultats de ces consultations soient communiqués aux participants après coup, afin qu’ils puissent voir la façon dont leurs commentaires et recommandations ont été ou non pris en compte. En ce sens, nous nous attendons à ce que les réglementations et les cibles à venir en matière des changements climatiques prennent en compte le contexte et les défis particuliers du Nunavik, afin que les Inuits du Nunavik soient véritablement entendus, pris en compte, respectés et soutenus dans les futures réglementations fédérales et provinciales liées aux changements climatiques.

4. Équité et considérations socio-économiques

Comme mentionné dans les sections 2 et 3, toutes les politiques et tous les programmes d’atténuation des changements climatiques doivent tenir compte des besoins et des réalités des Inuits du Nunavik et respecter leurs droits protégés par la Constitution. Non seulement les Inuits du Nunavik subissent les aléas climatiques à un rythme accéléré par rapport à la partie sud du pays, mais l’éloignement des 14 communautés accessibles uniquement par avion ajoute des difficultés et des coûts supplémentaires à l’adaptation et à l’atténuation. Les communautés inuites du Canada souffrent de graves inégalités concernant l’eau potable, le logement, les soins de santé et les services sociaux dans le pays¹. Le respect des futures politiques d’atténuation des changements climatiques ne doit pas exercer de pression supplémentaire sur les communautés du Nunavik (en augmentant le coût des véhicules, des pièces détachées et de l’entretien, ou en limitant la capacité de chauffage en hiver, par exemple) et ne doit pas avoir d’impact négatif sur les droits des Inuits du Nunavik. Au contraire, ces nouvelles politiques doivent bénéficier aux Inuits du Nunavik en améliorant les conditions de vie dans les communautés et en favorisant de nouvelles occasions économiques dans la région (par exemple, en engageant les Inuits du Nunavik dans des projets d’énergie renouvelable).

¹ Consulter la [Stratégie nationale des Inuits sur les changements climatiques](#) (Inuit Tapiriit Kanatami, 2019) pour obtenir des renseignements et des données sur les inégalités sociales et économiques dans l’Inuit Nunangat.

Face aux inégalités sociales et économiques majeures et de longue date dans le pays, il est nécessaire que les gouvernements fédéral et provinciaux prennent des mesures immédiates pour combler les lacunes historiques en permettant aux Inuits d'agir de manière autodéterminée en faveur du climat. Pour ce faire, une communication continue avec les Inuits du Nunavik sur les nouvelles politiques et réglementations est nécessaire, ainsi qu'un financement à long terme pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets par les Inuits au Nunavik. Un financement garanti à long terme pour combler les lacunes passées et présentes et relever les défis à venir liés aux changements climatiques permettrait aux organisations du Nunavik de prendre des mesures autodéterminées liées à nos terres et à nos ressources qui reflètent nos priorités, nos réalités, nos valeurs et notre culture. Le financement nécessaire à l'Inuit Nunangat et au Nunavik pour s'adapter aux changements climatiques et contribuer aux efforts visant à atteindre la carboneutralité est décrit dans les recommandations sur le leadership climatique autochtone que l'Inuit Tapiriit Kanatami soumettra au gouvernement du Canada à l'automne 2024.

RÉFÉRENCE :

Inuit Tapiriit Kanatami. *Stratégie nationale des Inuits sur les changements climatiques*, [En ligne], 2019. [URL : https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2019/07/ITK_Climate-Change-Strategy_French-Online.pdf]

Makivvik, Administration régionale Kativik et Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. *Rapport de l'atelier de 2019 sur les changements climatiques au Nunavik*, [En ligne], 2019. [URL : <https://www.makivvik.ca/fr/nccas/>]

Makivvik. *Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Nunavik*, [En ligne], 2024. [URL : <https://www.makivvik.ca/fr/nccas/>]

Président de la Fédération des Métis du Manitoba

Les Red River Métis et la Fédération des Métis du Manitoba ont un lien profond avec la terre, les eaux et toutes les formes de vie. Ce lien est profondément ancré dans la culture, la spiritualité et la communauté des Red River Métis. Les changements climatiques font peser des risques importants sur nos modes de vie, en ayant un impact sur la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, et en dégradant nos droits inhérents et nos liens avec la terre.

1. Impacts et expériences vécues des changements climatiques

Risques accrus pour la sécurité alimentaire : la communauté des Red River Métis dépend fortement des pratiques traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette. Les changements climatiques ont modifié les schémas de migration du gibier, réduit les populations de poissons et affecté la disponibilité des plantes médicinales traditionnelles. Par exemple, l'évolution des températures et des précipitations a entraîné le déclin des populations d'élans et de caribous, qui sont essentiels à la subsistance et à la culture des Métis. Cette perturbation ne menace pas seulement la sécurité alimentaire, mais a également un impact sur les traditions culturelles et les connaissances transmises de génération en génération.

Sécurité de l'eau : les changements climatiques ont entraîné le dégel du pergélisol, modifiant le débit et la qualité des rivières et des lacs. Ces changements affectent l'accès à l'eau propre, essentielle pour boire, pour la pêche et pour d'autres pratiques traditionnelles. Les sources d'eau polluées ou réduites ont également un impact sur la biodiversité des écosystèmes aquatiques, ce qui menace encore davantage les sources de nourriture et la santé de notre environnement.

Sécurité énergétique : les communautés métisses isolées dépendent souvent des connaissances traditionnelles et des ressources renouvelables pour leurs besoins énergétiques. Toutefois, l'imprévisibilité des régimes climatiques affecte la disponibilité et la fiabilité de ces ressources. Par exemple, la formation irrégulière de glace affecte les déplacements hivernaux et l'accès à certaines zones, ce qui complique la collecte de bois et d'autres matériaux pour le chauffage et l'énergie.

Dégradation des droits et des liens : la dégradation de notre environnement a un impact direct sur les droits des Red River Métis, reconnus par l'article 35 de la loi constitutionnelle de 1982. Nos droits de chasse, de pêche et de cueillette sont de plus en plus menacés par les changements environnementaux. En outre, la dégradation des terres a des conséquences émotionnelles et spirituelles profondes, entraînant un sentiment de perte et de coupure par rapport à notre patrimoine.

2. S'attaquer aux changements climatiques

La Fédération des Métis du Manitoba (MMF) appelle à une action immédiate pour atténuer les changements climatiques. Nos connaissances traditionnelles et notre leadership peuvent contribuer de manière significative aux efforts nationaux et mondiaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir la durabilité.

Urgence et ampleur de l'action : nous demandons instamment au gouvernement du Canada d'adopter des objectifs ambitieux de réduction des émissions, compatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Cela comprend la transition vers des sources d'énergie renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de pratiques durables d'utilisation des terres. L'ampleur de l'action doit refléter l'urgence de la crise climatique, avec une feuille de route claire pour parvenir à des réductions significatives d'ici 2035.

Soutenir le leadership des Métis en matière de climat : la MMF plaide pour la reconnaissance et l'intégration du savoir et du leadership des Métis dans l'action climatique. Il s'agit notamment de soutenir des initiatives communautaires comme les projets d'énergie renouvelable, la surveillance du climat sur le plan local, l'agriculture durable et les efforts de conservation. La MMF demande un financement et des ressources réservés pour permettre à ses communautés et à celles des Red River Métis d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions climatiques adaptées à leurs besoins particuliers.

Approches collaboratives : une action climatique efficace demande une collaboration entre les gouvernements, les organisations et les communautés autochtones et non autochtones. La MMF recherche des partenariats qui respectent la souveraineté et l'autodétermination des Métis, en veillant à ce que nos voix soient au cœur des processus décisionnels.

3. Principes directeurs, valeurs et droits

La vision du monde des Red River Métis est ancrée dans un profond respect de l'environnement et de l'interconnexion de tous les êtres vivants. Ces principes et valeurs offrent une orientation essentielle pour lutter contre les changements climatiques et promouvoir la durabilité.

Respect de la terre mère : au cœur de la culture métisse se trouve l'idée que les Red River Métis sont des intendants de la terre. Ce respect pour la Terre mère les pousse à protéger et à préserver l'environnement pour les générations futures. Les politiques et les actions doivent être fondées sur ce respect, en donnant la priorité à la santé des écosystèmes et à la biodiversité.

Approches holistiques : les modes de connaissance des Red River Métis mettent l'accent sur l'interconnexion de toutes les formes de vie. Pour être efficace, l'action climatique doit prendre en compte l'ensemble des impacts écologiques et viser des solutions qui soutiennent la santé globale de l'environnement. Cette approche holistique peut inspirer des pratiques durables dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la gestion des ressources.

Défendre les droits des autochtones : La MMF souligne l'importance du respect de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans toutes les actions relatives au climat, notamment la reconnaissance et le respect des droits des Métis à la terre, aux ressources et à l'autodétermination. L'intégration des principes de la DNUDPA garantit des politiques climatiques équitables et justes.

4. Équité et considérations socio-économiques

La lutte contre les changements climatiques doit également tenir compte des questions d'équité, d'accessibilité et d'opportunités économiques, en particulier pour les communautés métisses isolées et marginalisées.

Opportunités économiques : la transition vers une économie à faibles émissions de carbone offre des possibilités de développement économique aux communautés des Red River Métis. Les investissements dans les énergies renouvelables, les industries durables et les technologies vertes peuvent créer des emplois et stimuler la croissance économique. La MMF appelle à un soutien ciblé pour que les communautés métisses bénéficient de ces opportunités.

Lutter contre le racisme environnemental : les injustices environnementales historiques et actuelles touchent de manière disproportionnée les communautés autochtones. La MMF préconise des politiques qui s'attaquent à ces inégalités, notamment des mesures visant à assainir les terres et les eaux contaminées et à prévenir de futurs dommages environnementaux.

Faire progresser la décolonisation : La véritable justice climatique passe par la décolonisation. Cela signifie qu'il faut reconnaître et corriger les injustices historiques et systémiques qui ont marginalisé les Red River Métis. Il faut soutenir la gestion des terres et des ressources par les Métis et veiller à ce que les politiques climatiques ne perpétuent pas les pratiques coloniales.

Abordabilité et accessibilité : les politiques climatiques doivent être conçues pour être abordables et accessibles à tous, y compris aux communautés métisses à faible revenu et isolées. Il faut notamment garantir l'accès aux énergies renouvelables, à des logements écoénergétiques et à des moyens de transport durables. Un soutien financier et des mesures incitatives devraient être disponibles pour aider les communautés à adopter des pratiques durables sans fardeau excessif.

La Fédération des Métis du Manitoba exhorte le gouvernement du Canada à adopter une approche globale, inclusive et équitable de l'action climatique. En intégrant les connaissances, les valeurs et le leadership des Métis, nous pouvons travailler ensemble pour protéger notre environnement et assurer un avenir durable pour tous.

Ralliement national des Métis

Au nom du Ralliement national des Métis et des membres dirigeants, nous souhaitons exprimer notre engagement à soutenir le Canada dans l'établissement d'un objectif d'émissions fort, audacieux et ambitieux pour 2035 afin de faire face à l'escalade de la crise climatique et nous devons exprimer notre ferme détermination à poursuivre les efforts visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Nous reconnaissons l'importance cruciale de la lutte contre le changement climatique, alors que nous continuons à constater directement les effets dévastateurs des phénomènes météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité et les répercussions sur notre santé et notre bien-être. Le Ralliement national des Métis est déterminé à jouer son rôle, car l'urgence de la situation n'exige rien de moins qu'une réponse globale et énergique. Il est essentiel que ces objectifs d'émissions soient accompagnés de politiques et de mesures concrètes et applicables pour garantir leur réalisation.

La nation métisse est prête à jouer son rôle dans cette entreprise collective. Nous avons élaboré une solide stratégie de la Nation Métis en matière de changement climatique qui décrit nos priorités et nos plans d'action pour lutter contre le changement climatique, renforcer la résilience et réduire les émissions. Nous pensons qu'en promouvant ces priorités, nous pouvons contribuer de manière appréciable à faire progresser le leadership climatique des Métis et, en fin de compte, aider le Canada à atteindre son objectif national en matière d'émissions, tout en préservant notre environnement, nos droits inhérents et en garantissant le bien-être de nos communautés et de nos citoyens.

Le Ralliement national des Métis, comme en témoigne sa stratégie en matière de changement climatique, se concentrera sur plusieurs actions et domaines prioritaires d'importance afin d'assurer la réduction de ses émissions et une lutte ambitieuse contre les changements climatiques. Le Ralliement national des Métis s'engage à :

1. *Faire progresser* la gestion de la nature;
2. *Construire* des sources d'énergie et des infrastructures durables;
3. *Améliorer* la gestion des urgences et la résilience climatique;
4. *Garantir* la santé et le bien-être;
5. *Réimaginer* le développement économique et la prospérité.

Nous reconnaissons que la lutte contre le changement climatique nécessite des actions collectives et une collaboration étroite entre tous les niveaux de gouvernement, les organisations et les gouvernements autochtones, les partenaires industriels et la société civile. Nous nous engageons à favoriser des relations significatives afin de maximiser notre impact et d'atteindre nos objectifs climatiques communs, soit réduire les émissions et soutenir une cible ambitieuse de réduction des émissions pour 2035. La stratégie du Ralliement national des Métis sur les changements climatiques nous permettra de travailler avec le Canada en tant que partenaires dans la lutte contre la crise climatique.

En fixant des objectifs ambitieux en matière d'émissions, le Canada peut faire preuve d'un leadership mondial dans la lutte contre le changement climatique. Le Ralliement national des Métis soutient cette ambition; cependant, le Canada doit reconnaître les impacts inévitables du changement climatique subis par la Nation Métis et respecter les nombreux engagements pris par le Canada en faveur de la réconciliation avec la Nation Métis. En prenant dès maintenant des mesures audacieuses et décisives et en faisant progresser les priorités climatiques de la stratégie, nous pouvons préserver la santé et le bien-être des générations actuelles et futures, protéger les terres et les eaux et construire un monde plus durable et plus équitable pour tous.



L'honorable Steven Guilbeault
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Chambre des Communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

via courriel : ministre-minister@ec.gc.ca

Brecken Hancock
Directeur par intérim
Division des politiques et de la mobilisation autochtones sur le climat
Direction générale des changements climatiques
Environnement et Changement climatique Canada
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau, Québec
K1A 0H3

via courriel : Brecken.Hancock@ec.gc.ca

Le 19 juin 2024

Monsieur Guilbeault,

Objet : Réponse du gouvernement Tr'ondëk Hwëch'in à la cible de réduction des émissions du Canada de 2035

Nous prenons acte de l'engagement continu du gouvernement fédéral à réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de l'initiative visant à prendre en compte le savoir autochtone lors de la définition de cette cible.

Nous soutenons le projet de cadre pour le savoir autochtone et l'intention du Canada de se concentrer sur quatre perspectives interdépendantes pour la cible de 2035 :

1. Impacts et expériences vécues des changements climatiques par les Premières Nations, les Inuits et les Métis.
2. Actions visant à atténuer les changements climatiques.
3. Principes directeurs, valeurs et droits qui reflètent les relations des Premières Nations, des Inuits et des Métis avec l'environnement.
4. L'équité et les considérations socio-économiques propres aux réalités des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Pour réaliser pleinement et mettre en œuvre une participation équitable et efficace à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en place des politiques, nous demandons également instamment que :

- les principes de cogouvernance, de cogestion et de prise de décision coopérative soient reconnus comme étant le fondement de l'Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in et des actions et solutions des Tr'ondëk Hwëch'in en matière de climat;

- les droits des Premières Nations au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause soient reconnus et mis en œuvre dans le cadre de la DNUDPA, les Premières Nations étant les principaux participants à l'action climatique;
- la consultation des peuples autochtones et la coopération avec eux se fassent dans le cadre d'un processus transparent qui explique la façon dont les contributions des autochtones ont été prises en compte et intégrées dans l'élaboration des politiques;
- des ressources adéquates et des processus efficaces soient mis à disposition pour garantir la collecte de données significatives, dans des délais appropriés.

Il est démoralisant que Tr'ondëk Hwëch'in doive réitérer la communication des renseignements sur le rôle des valeurs autochtones et des connaissances traditionnelles dans l'action climatique, sur l'impact qu'ont les changements climatiques sur les droits, les titres et les intérêts, et sur la manière de rendre les solutions et la transition équitables. Ces derniers temps, les Tr'ondëk Hwëch'in ont fréquemment présenté aux ministères fédéraux des observations sur les mêmes sujets que ce qui est demandé dans le cadre de l'initiative actuelle. Nous avons la chance de disposer des ressources nécessaires pour participer et apporter une réponse. De nombreuses Premières Nations du Yukon n'ont peut-être pas accès aux ressources nécessaires à de véritables discussions de gouvernement à gouvernement.

Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de participer à la mise en œuvre de la **cible de réduction des émissions du Canada de 2035** et de contribuer à l'orienter. Vous trouverez notre proposition ci-jointe. Nous espérons que les Tr'ondëk Hwëch'in seront pleinement consultés tout au long de l'élaboration du niveau proposé de réduction des émissions en temps voulu.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations cordiales.



Hähkè, Darren Taylor
Tr'ondëk Hwëch'in

Réponse du gouvernement Tr'ondëk Hwëch'in : la cible de réduction des émissions du Canada de 2035

Quelles sont les principales considérations que le Canada devrait prendre en compte en ce qui concerne les savoirs autochtones dans le contexte de l'expérience de changement climatique des Premières Nations?

1. Justice climatique autochtone

Bien qu'il existe diverses interprétations de la justice climatique, celle-ci est généralement reconnue comme un concept constitué par les principes « d'équité, de non-discrimination, de participation dans des conditions d'égalité, de transparence, d'impartialité, de responsabilité et d'accès à la justice » décrits par les Nations Unies en mars 2023. Ainsi, la transition pour sortir de la crise climatique doit être juste et reconnaître les conséquences disproportionnées des changements climatiques sur les peuples et les communautés marginalisées.

Des recherches approfondies ont confirmé que la justice climatique dans une perspective autochtone considère le colonialisme et l'implication des colons comme étant des forces motrices des changements climatiques et de la crise. En outre, le colonialisme continue d'entraver les efforts des Autochtones en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, notamment par l'exclusion, le déplacement et la perturbation des connaissances traditionnelles. Les défenseurs autochtones de la justice climatique affirment que si ces systèmes mondiaux dominants n'adoptent pas la transformation requise et offerte par les peuples autochtones, y compris l'acceptation des droits de l'environnement, l'humanité continuera à manquer à ses devoirs envers la planète. Le leadership autochtone est nécessaire pour parvenir à la justice climatique, tout comme le soutien à l'avancement des solutions autochtones à la crise climatique.

Le rôle joué par les femmes dans l'action climatique et la protection de l'environnement a été reconnu. Patricia Espinosa, secrétaire exécutive d'ONU Climat, a récemment déclaré : « Les femmes autochtones transmettent le savoir de leurs ancêtres tout en guidant leurs communautés vers un avenir résilient. Lorsque les femmes autochtones s'engagent, les politiques et les actions climatiques à tous les niveaux bénéficient de leurs connaissances et de leur leadership holistiques et axés sur la nature ». La justice climatique exige l'égalité des sexes comme condition essentielle à sa réussite.

2. Tr'ondëk Hwëch'in Tr'ehudë et Dënezhu

Dënezhu dät'r'inch'e, la déclaration d'identité de Tr'ondëk Hwëch'in, et Tr'ehudë, notre mode de vie, notre loi, sont les principes directeurs de notre existence en tant que Tr'ondëk Hwëch'in.

Cette terre nous a façonnés pendant des générations et nous en avons pris soin comme elle a pris soin de nous. C'est la terre elle-même qui a donné naissance à notre vision du monde. Elle nous apprend que nous faisons partie d'un environnement plus vaste et qu'il est essentiel que nous nous comprenions nous-mêmes et que nous comprenions notre place dans le monde par rapport à tous les autres êtres. C'est le fondement de notre identité. L'exigence de maintenir une relation réciproque avec la terre et tous les êtres vivants et de préserver l'intégrité de notre patrie en tant qu'entité interconnectée est au cœur de cette identité.

C'est la terre qui nous apprend à être toujours conscients de nos impacts et à considérer notre rôle dans le maintien de notre intégrité et de nos communautés. Nous savons que la moindre action peut se répercuter dans le temps et l'espace et avoir un impact sur l'intégrité de la terre dans son ensemble. À leur tour, nos croyances, nos pensées et nos actions se répercutent vers l'extérieur et ont un impact sur notre bien-être en tant que communauté. Non seulement ces principes ont soutenu notre peuple et notre environnement pendant des millénaires, mais ils restent les normes nécessaires pour continuer à vivre « d'une bonne manière ».

L'incapacité persistante de l'humanité à adhérer à ces principes de réciprocité et de durabilité est le principal moteur des changements climatiques. La production et la consommation sont les moteurs des changements climatiques. Ils s'accompagnent d'une dégradation de l'environnement, d'une diminution des ressources, d'inégalités et d'injustices sociales, de disparités économiques et d'un manque de possibilités pour les personnes défavorisées. Tant que le capitalisme et la croissance économique resteront la vision dominante du monde, les changements climatiques continueront de s'aggraver.

Pour changer profondément de cap, il faut remettre en cause le système politico-économique qui sous-tend le monde d'aujourd'hui. La vision du monde des Tr'ondëk Hwëch'in, reflétée par les peuples autochtones du monde entier, est fondée sur l'holisme, l'interconnectivité, la réciprocité et le respect de la terre. Les décisions sont prises, des plus petites aux plus complexes, en gardant à l'esprit la santé future de la terre et la nôtre. Les Tr'ondëk Hwëch'in, les autres Premières Nations du Yukon et les peuples autochtones du monde entier doivent continuer à adhérer à cette philosophie et à la promouvoir, car elle est indispensable à la prospérité et à l'égalité futures. De même, la gouvernance mondiale et la société doivent reconnaître et accepter comme essentiels les changements nécessaires pour rétablir l'équilibre entre la nature et l'humanité.

Il est de plus en plus reconnu que les connaissances et les modes de vie autochtones sont des éléments essentiels à la réussite de l'action contre les changements climatiques. Malgré cela, nous sommes encore loin de l'adoption universelle de Tr'ehudë ou d'innombrables équivalents autochtones au Canada et au Yukon. Il n'est pas facile d'intégrer nos principes et nos valeurs dans un processus politique et économique axé sur une vision du monde profondément différente, qui considère que la terre est à notre service plutôt que d'accepter que c'est nous qui sommes au service de la terre. Les dispositions et processus politiques et législatifs auxquels sont souvent confrontés les gouvernements non autochtones et qui servent à aliéner les gouvernements et les peuples autochtones sont tout aussi incongrus.

Tr'ehudë, par sa nature même, favorise la préservation et l'amélioration de notre environnement. Ces actions permettent d'éviter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter le stockage du carbone dans les forêts, les prairies et les zones humides. Souvent appelée « solutions climatiques naturelles », la conservation de notre environnement est un moyen éprouvé d'augmenter la quantité de carbone séquestré et stocké et peut fournir environ 30 % des réductions d'émissions nécessaires pour limiter le réchauffement de la planète à moins de 1,5 °C. Alors que la transition vers une énergie à faible teneur en carbone prendra des décennies, les solutions climatiques naturelles pourraient constituer un pont biologique vers un avenir à faible teneur en carbone à court terme. L'entretien des terres améliore également la biodiversité et la qualité des sols et de l'eau dans l'écosystème, et procure des avantages culturels et économiques aux

populations et aux communautés qui dépendent de la terre. Il est essentiel d'articuler ce processus et ses avantages si l'on veut que les gouvernements occidentaux, les scientifiques et les économistes soient en mesure d'évaluer les véritables avantages que notre territoire traditionnel présente et fournit en matière de changements climatiques.

Dans notre culture, nous reconnaissons et respectons le savoir et nous veillons à ce que chacun dispose de l'espace et du soutien nécessaires pour apprendre par l'expérience et déterminer son propre chemin vers la sagesse. Nous sommes ouverts à de multiples façons de connaître et d'être. Nous partageons nos idées et nos compétences et nous cherchons continuellement à les développer en apprenant des autres. Nous pensons qu'il existe de nombreuses vérités et perspectives et qu'ensemble, elles nous rendent plus forts. Notre existence mutuelle repose sur le principe d'un bénéfice partagé obtenu grâce à un échange actif et à long terme de pensées, d'idées et d'autres éléments. Plus que jamais, nous devons veiller à ce que cette philosophie soit partagée, reconnue et soutenue dans le monde entier si nous voulons assurer notre survie.

3. Documents fondamentaux et autodétermination

Les peuples et les gouvernements autochtones sont profondément convaincus qu'un environnement sain est essentiel à notre survie et à celle du monde naturel dont nous dépendons. Le bien-être de notre environnement est intrinsèquement lié à nos relations avec la terre, et il est de notre responsabilité de protéger et d'améliorer l'air, l'eau, les paysages, les animaux et les plantes qui font vivre les peuples autochtones depuis des millénaires. Ce devoir de diligence et de réciprocité est fondamental pour lutter contre les changements climatiques. Les principes inhérents à la « bonne façon de vivre » constituent le moyen le plus efficace de freiner et d'inverser les changements climatiques préjudiciables que nous connaissons actuellement. Ils doivent être adoptés, mis en œuvre et appliqués.

Notre lien avec la terre et nos droits associés à la terre sont reflétés dans l'Entente définitive Tr'ondëk Hwëch'in (EDTH), dont le préambule affirme ce qui suit :

- les parties à la présente entente désirent reconnaître et protéger un mode de vie fondé sur les rapports économiques et spirituels qu'entretiennent les Tr'ondëk Huch'in avec la terre;
- les parties à la présente entente désirent encourager et protéger la culture distincte des Tr'ondëk Huch'in et leur bien-être sur le plan social.

La relation spirituelle que nous entretenons avec notre terre nous oblige à en prendre soin pour les générations futures. Pour assurer le bien-être de la terre et maintenir cette relation, les Tr'ondëk Hwëch'in doivent avoir une voix puissante dans la détermination de l'utilisation et de l'exploitation de la terre. En ratifiant l'Accord-cadre définitif (ACD) et l'EDTH, les parties, dont le Canada, ont échangé une promesse solennelle de reconnaître et de protéger le mode de vie des Tr'ondëk Hwëch'in, fondé sur une relation économique (comme dans l'économie traditionnelle) et spirituelle entre les Premières Nations et la terre.

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007, et le Canada l'a appuyée quatre ans plus tard. L'article 4 de la DNUDPA prévoit que les peuples autochtones exercent leur droit à l'autodétermination, principe fondamental des Ententes définitives des Premières Nations du Yukon.

L'article 25, comme les Ententes définitives, énonce les droits des peuples autochtones de « conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement ». L'article 24 protège en outre le droit de « préserver leurs plantes médicinales, animaux et minéraux d'intérêt vital », ce qui reflète les droits à un environnement sain énoncés dans les Ententes définitives du Yukon. Le paragraphe 3 de l'article 46 prévoit que les dispositions énoncées dans la Déclaration seront interprétées conformément aux principes de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme, d'égalité, de non-discrimination, de bonne gouvernance et de bonne foi. La *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* est entrée en vigueur au Canada en 2021 et fournit « une feuille de route au gouvernement du Canada et aux peuples autochtones pour qu'ils collaborent à la mise en œuvre de la Déclaration en se fondant sur la réconciliation, la guérison et des relations de coopération durables ».

L'article 29 et le paragraphe 32(2) de la DNUDPA énoncent conséquemment des droits en matière de préservation et de protection de l'environnement, ainsi que des mesures visant à atténuer les effets néfastes sur l'environnement. Par ailleurs, les Nations Unies ont reconnu le rôle important joué par les groupes autochtones dans la protection de l'environnement et ont noté que les politiques et mesures climatiques à tous les niveaux bénéficient des connaissances et du leadership holistiques et axés sur la nature des Autochtones. Les déclarations de l'annexe de la DNUDPA reconnaissent expressément que « le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion ».

La mise en œuvre de l'EDTH est requise par l'article 37 de la DNUDPA (droit à ce que les traités soient effectivement appliqués). Ainsi, pour mettre en œuvre et réaliser les promesses de la DNUDPA, nous devons mettre en œuvre et réaliser les promesses de l'EDTH, et vice versa. L'*Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in* et la DNUDPA constituent le cadre de la gouvernance autonome et partagée de notre territoire traditionnel et sont des éléments complémentaires et essentiels pour une action efficace en faveur du climat.

Entretemps, la *Déclaration de principes éthiques en rapport avec les changements climatiques*, approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2017, reconnaît que les changements climatiques sont une préoccupation commune à tous et que les défis mondiaux et locaux des changements climatiques ne peuvent être relevés sans la participation de tous les peuples à tous les niveaux de la société. Cette déclaration présente une liste restreinte de principes éthiques reconnus mondialement qui devraient guider la prise de décision et l'élaboration des politiques à tous les échelons et contribuer à mobiliser les citoyens pour lutter contre les changements climatiques. Elle affirme que la « prévention des nuisances » est l'un des principes éthiques importants en relation avec les changements climatiques. Pour le respecter, les gens devraient viser à « anticiper, éviter ou réduire les nuisances, où qu'elles puissent survenir, liées aux changements climatiques ainsi qu'aux politiques et mesures d'atténuation et d'adaptation ». Elle comprend des recommandations pour l'application du principe de précaution et la prise en compte, le cas échéant, des connaissances locales, traditionnelles et autochtones. Peut-être plus important encore, l'article 5 exige que « tous les États et les acteurs pertinents [veillent à ce que] les générations présentes et futures puissent répondre à leurs besoins », et ce de toute urgence. Cela reflète la définition du développement durable dans notre Entente définitive : une « évolution socio-

économique bénéfique, qui ne porte pas atteinte [...] aux systèmes écologiques et sociaux dont sont tributaires les sociétés et les collectivités ». Ces orientations visent à compléter les autres efforts multilatéraux des États et les engagements négociés conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

En juillet 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution déclarant que l'accès à un environnement propre, sain et durable était un droit humain universel. Elle reconnaît également que l'impact de la gestion et de l'utilisation non durables des ressources naturelles, la pollution de l'air, de la terre et de l'eau, la mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets, ainsi que la perte de biodiversité qui en résulte, interfèrent avec la jouissance de ce droit et que les dommages causés à l'environnement entraînent des répercussions négatives, directes et indirectes, sur la jouissance effective de l'ensemble des droits de l'homme. Elle reconnaît spécifiquement le lien indiscutable entre les droits de l'homme et les changements climatiques. La résolution est l'aboutissement de décennies de discussions qui ont débuté en 1972, lorsque la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a reconnu le lien entre la croissance économique, la pollution de l'air, de l'eau et des océans, et le bien-être des populations du monde entier. Les États membres des Nations Unies ont déclaré que les personnes avaient un droit fondamental à « un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être » et ont demandé au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies d'agir.

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a souligné que les changements climatiques représentaient une menace et un danger pour la survie des communautés autochtones du monde entier, même si les peuples autochtones contribuent peu aux émissions de gaz à effet de serre. Elle considère que les peuples autochtones sont essentiels et actifs dans les nombreux écosystèmes qui peuplent leurs terres et territoires, et qu'ils peuvent donc contribuer à renforcer la résilience de ces écosystèmes. En outre, les peuples autochtones interprètent les effets des changements climatiques et réagissent de manière créative, en s'appuyant sur les connaissances traditionnelles et d'autres technologies pour trouver des solutions susceptibles d'aider la société dans son ensemble à affronter les changements imminents.

4. Inconvénients et difficultés de la réponse aux changements climatiques.

À Whitehorse en 2017, l'aînée Judy Gingell, ancienne commissaire du Yukon et grande cheffe du Conseil des Premières Nations du Yukon, a prononcé un discours sur les relations intergouvernementales et la mise en œuvre des traités modernes au Yukon dans lequel elle expliquait :

[TRADUCTION]

« Les ententes ont donné à tous les gouvernements une orientation sur la façon dont nous allons gérer le patrimoine et la faune, sur la façon dont nous allons gérer la terre et les ressources et, surtout, sur la façon dont nous allons travailler ensemble. Les ententes – le traité lui-même et les ententes sur l'autonomie gouvernementale – reposent sur les principes de partage et de cogestion. Il n'y est pas question de nous séparer. Elles concernent nos intérêts communs. Elles fournissent un plan à toutes les parties, un moyen d'avancer ensemble. Ces ententes ont des effets positifs pour tous les habitants du Yukon. Cela devient de plus en plus évident au fur et à mesure que nous les mettons en œuvre. En fin de compte, ces ententes peuvent contribuer à uniformiser les règles du jeu

entre tous les gouvernements et à faire en sorte que le Canada, le Yukon et les Premières Nations travaillent ensemble à la réalisation de priorités communes. »

Malgré cela et la reconnaissance générale de la contribution des peuples autochtones à l'atténuation et à l'adaptation, de graves lacunes subsistent quant à la participation à la lutte contre les changements climatiques et l'exclusion demeure la norme. Les observateurs notent que les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat continuent d'omettre et de marginaliser les peuples autochtones et leurs connaissances traditionnelles, au point qu'ils ne reconnaissent souvent pas les droits des peuples autochtones en vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Le Canada a fait beaucoup de rapports, d'évaluations et de plans pour aider à composer avec les causes et les impacts des changements climatiques. En particulier :

- le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (2017),
- le plan Un environnement sain et une économie saine (2020),
- le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 (2022).

Selon ces plans, le leadership autochtone en matière de climat est une « pierre angulaire » du plan d'action national sur le climat. En reconnaissant le leadership autochtone, le gouvernement fédéral prévoit « [de faire] progresser le libre arbitre des peuples et des communautés autochtones, [de soutenir] les solutions dirigées et mises en œuvre par les Autochtones, [de doter] les peuples autochtones de ressources équitables et [de garantir] un accès approprié au financement pour mettre en œuvre des mesures climatiques autodéterminées ».

La récente *Stratégie nationale d'adaptation* du Canada a pour principe directeur le respect des compétences et la défense des droits des Autochtones. Elle affirme que « les efforts d'adaptation doivent respecter les droits des Premières Nations, des Métis et des Inuits, notamment les droits prévus dans la Constitution, les droits issus de traités et les droits inhérents de posséder, d'utiliser, de développer, de contrôler, de conserver et de protéger l'environnement de leurs terres, [...] territoires et ressources, conformément aux normes [...] établies dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».

L'approche fédérale en matière de changements climatiques pose deux problèmes majeurs du point de vue de l'Entente définitive, de la DNUDPA et de la participation autochtone.

Les peuples autochtones n'ont pas été consultés en tant que nations ou gouvernements et ils n'ont eu leur place dans aucun des quatre groupes de travail qui ont formulé le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Le groupe de travail sur les technologies propres, l'innovation et l'emploi, par exemple, a déclaré que [TRADUCTION] « les efforts pour coordonner et concentrer ce travail doivent aller au-delà des gouvernements et impliquer l'industrie, les parties prenantes, le monde universitaire et les peuples autochtones ». Ainsi, les peuples autochtones ont été regroupés avec l'industrie et le monde universitaire. Il a été considéré que cela ne répondait pas au principe de cogouvernance ou de cogestion des Ententes définitives et cela constitue une violation des droits des peuples autochtones à l'autodétermination et au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Bien que l'Assemblée des Premières Nations (APN) et d'autres organismes autochtones nationaux aient reçu des mises à jour régulières et aient été invités à apporter leur contribution, aucune explication n'a été donnée sur la manière dont leurs contributions ont été intégrées dans le plan. Aucun processus n'a été mis en place non plus pour garantir que ces organismes disposent de ressources et de financements suffisants pour recueillir des contributions significatives reflétant la diversité des perspectives et des cultures des centaines de Premières Nations. L'APN n'a cessé de demander au gouvernement du Canada d'inclure la gouvernance, les lois et les priorités des Premières Nations dans ses plans climatiques.

Les droits des Autochtones sont souvent mentionnés dans les plans, mais semblent avoir eu peu d'influence sur les politiques et les plans élaborés. Comme l'a fait remarquer Indigenous Climate Action, [TRADUCTION] « c'est une chose que de prétendre respecter les droits des peuples autochtones à l'autodétermination, c'en est une autre de respecter effectivement les peuples autochtones et leurs droits dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ». Le processus et les politiques des plans fédéraux de lutte contre les changements climatiques continuent d'être guidés par un capitalisme colonial permanent qui intensifie à la fois la crise climatique et l'inégalité, et laisse les communautés autochtones supporter le poids de ses effets en n'ayant que peu de ressources pour agir.

Nos traités modernes et la DNUDPA comptent parmi les documents juridiques et constitutionnels les plus importants dans le domaine des affaires autochtones au Canada. L'approche adoptée pour mettre en œuvre les Ententes définitives du Yukon au cours des décennies qui ont suivi a donné lieu à des relations tendues entre les gouvernements et à des propositions de politiques en matière de changements climatiques qui ne sont pas pleinement efficaces et ne reflètent pas les principes des Premières Nations. La résolution des problèmes sous-jacents sera l'occasion de faire évoluer nos pratiques vers une véritable durabilité et une bonne gestion, et nos cultures vers la réconciliation. La mise en œuvre de la DNUDPA rencontrera sans doute des problèmes similaires qui risquent d'entraver la capacité de la déclaration à traiter équitablement les questions liées aux changements climatiques et à la participation des Premières Nations. L'article 25 de la DNUDPA prévoit que « Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures. » Les changements climatiques étant reconnus comme la plus grande menace à laquelle la génération actuelle est confrontée, les Premières Nations du Yukon s'appuient plus que jamais sur le concept de consentement

préalable, donné librement et en connaissance de cause comme seul moyen de lutter contre les changements climatiques de manière adéquate et appropriée sur le territoire.

Pour réaliser et mettre en œuvre une gouvernance et des mesures de lutte contre les changements climatiques équitables et efficaces des Premières Nations, il faut que :

- les principes de cogouvernance, de cogestion et de prise de décision coopérative soient reconnus comme étant le fondement de l'Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in et des actions et solutions des Tr'ondëk Hwëch'in en matière de climat;
- les droits des Premières Nations au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause soient reconnus et mis en œuvre conformément à la DNUDPA, les Premières Nations étant les principaux participants à l'action climatique.

Wilton Littlechild, l'un des trois commissaires de la Commission de vérité et réconciliation, a déclaré que les changements climatiques et la réconciliation allaient de pair. [TRADUCTION] « M. Trudeau a déclaré que la relation était fondée sur le respect, la reconnaissance des droits, la coopération et le partenariat; la reconnaissance des droits, pour moi, cela comprend les droits issus des traités, les droits inscrits dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et les droits de la personne », a-t-il expliqué. Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décision, et pas seulement d'être consultés. Cela signifie que toute discussion sur les changements climatiques doit impliquer les nations, les gouvernements et les peuples autochtones en tant que partenaires à part entière. L'approche fédérale de l'élaboration de la politique et des actions en matière de changements climatiques doit être alignée sur la DNUDPA comme ceci :

1. Consulter les peuples autochtones en tant que nations ou gouvernements et coopérer avec eux dans la formulation des politiques sur les changements climatiques afin d'adhérer à l'esprit et à l'intention de l'entente définitive et de mettre en œuvre la DNUDPA.
2. Créer un processus transparent pour expliquer la façon dont les contributions autochtones ont été prises en compte et intégrées dans l'élaboration des politiques.
3. Fournir un financement adéquat et créer des processus efficaces qui garantissent qu'une contribution significative est recueillie et que les divers points de vue et cultures des centaines de Premières Nations sont pris en compte.
4. Inclure la gouvernance, les lois et les priorités autochtones dans les plans climatiques.
5. Veiller à ce que les droits des autochtones ne soient pas seulement mentionnés, mais qu'ils exercent une influence réelle sur l'élaboration des politiques et des plans.
6. Intégrer dans la politique climatique fédérale les concepts et les approches autochtones visant à préserver et à améliorer la santé des écosystèmes pour faire face au climat et d'autres problèmes connexes.

7. Donner la priorité aux solutions fondées sur la nature, comme la conservation des écosystèmes, dans les politiques, plans et stratégies de lutte contre les changements climatiques.
8. Veiller à ce que les solutions fondées sur la nature soient élaborées et dirigées par les populations autochtones.
9. Mettre en œuvre des solutions climatiques fondées sur la nature, en tenant compte des avantages connexes de ces solutions comme la restauration et la protection des systèmes naturels, la diversification économique, la formation et l'emploi des gardiens autochtones, l'autodétermination et la revitalisation culturelle.
10. Encourager le gouvernement du Yukon à adopter les mêmes approches.

L'article 5 de la *Déclaration de principes éthiques en rapport avec les changements climatiques* exige que « tous les États et les acteurs pertinents [veillent à ce que] les générations présentes et futures puissent répondre à leurs besoins », et ce, de toute urgence. Cette exigence reflète la définition du développement durable dans notre Entente définitive : une « évolution socio-économique bénéfique, qui ne porte pas atteinte [...] aux systèmes écologiques et sociaux dont sont tributaires les sociétés et les collectivités ».

La relation étroite que les peuples autochtones entretiennent avec les écosystèmes qui les soutiennent leur a permis d'acquérir des connaissances uniques qui leur donnent une compréhension particulière des changements climatiques et la capacité d'en interpréter les effets et d'y réagir. Il est largement reconnu que « les savoirs et stratégies des populations autochtones pour préserver leur environnement devraient être respectés et pris en compte quand nous développons des approches nationales et internationales pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ». La *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement des Nations Unies* affirme que « les populations autochtones et communautés autochtones [...] ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable. » Dans le contexte des Tr'ondëk Hwëch'in, cela nécessite la reconnaissance et l'adoption universelles des principes de cogouvernance, de cogestion et d'autodétermination tels qu'ils sont prescrits dans l'Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in et dans la *Déclaration universelle sur les droits des peuples autochtones* et reflétés dans des myriades de déclarations et de rapports des Nations Unies.

5. Perspectives autochtones sur l'utilisation de l'énergie et les émissions

À l'échelle mondiale, près de 80 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine proviennent de la combustion de combustibles fossiles et de processus industriels. Il est essentiel de prendre des mesures pour réduire les émissions afin d'atténuer les risques auxquels nous serons exposés par les futurs changements climatiques. Cette action peut prendre deux formes :

Réduire la quantité d'énergie dont nous avons besoin : utiliser moins d'énergie est la forme la plus simple de réduction de la consommation d'énergie et cela permet de

réduire les émissions. L'amélioration de la durabilité, l'utilisation de moins de ressources, l'efficacité énergétique et de traitement et l'autonomie réduisent les besoins énergétiques et les émissions.

Réduire le volume des combustibles fossiles et des combustibles émettant des gaz à effet de serre : le remplacement des combustibles qui produisent des gaz à effet de serre par des énergies entièrement renouvelables entraînera des réductions ultérieures des émissions.

Les Nations Unies ont défini une série d'*objectifs de développement durable* dans le cadre de leur stratégie d'action climatique. L'*objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable* consiste à garantir l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable, qui est *essentielle au développement de l'agriculture, des entreprises, des communications, de l'éducation, des soins de santé et des transports*. Le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022* note que les émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie ont augmenté de 6 % en 2021, atteignant le plus haut niveau jamais enregistré et que « suivant les engagements nationaux actuels, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient augmenter de près de 14 % au cours de cette décennie ». Pour limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme le prévoit l'Accord de Paris, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient atteindre leur maximum avant 2025. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, elles doivent ensuite diminuer de 43 % d'ici 2030, pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

L'objectif 7 affirme que nous devons adopter des voies de développement à faible émission de carbone, résilientes et inclusives qui réduiront les émissions de carbone, préserveront les ressources naturelles, transformeront nos systèmes alimentaires, créeront de meilleurs emplois et favoriseront la transition vers une économie plus verte, plus inclusive et plus juste. Il met également en évidence les problèmes mondiaux d'accès aux énergies renouvelables, aux infrastructures et aux composants, qui ajoutent de l'incertitude à une trajectoire de développement qui est déjà bien en deçà des ambitions de l'objectif 7. Réaliser les objectifs en matière d'énergie et de climat nécessitera un soutien politique continu et une mobilisation massive de capitaux publics et privés en faveur des énergies propres et renouvelables.

Un comité mixte Premières Nations – Canada sur l'action climatique (CMAC) a été créé en 2016 par le premier ministre et le chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Le CMAC vise à promouvoir la participation pleine et entière des Premières Nations à l'action fédérale en matière de climat et se concentre sur les changements climatiques et la croissance propre, sur la base de la reconnaissance des droits, de la coopération et du partenariat. Le CMAC devrait produire des rapports annuels, le rapport de 2021 ayant marqué un engagement à soutenir les Premières Nations en tant que leaders en matière de climat et à chercher à dépasser les cibles actuelles pour 2030 et à élaborer un plan pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. Le rapport annuel de 2022 a fixé comme l'une des cinq priorités de l'année « *l'accélération de la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, y compris la stratégie nationale d'adaptation* ». Le rapport souligne l'engagement à rechercher des occasions supplémentaires de soutenir le déploiement des guides de pratiques exemplaires du CMAC (le Guide sur l'accessibilité au financement fédéral et l'engagement

significatif auprès des Premières Nations, en plus du Guide sur la prise de décisions en matière de leadership autochtone sur le climat) dans les ministères fédéraux engagés dans l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux changements climatiques et à la croissance propre. Le mois de février 2023 a vu l'annonce de la sélection de sept leaders autochtones qui formeront Wah-ila-toos (le Conseil autochtone) et contribueront à guider la transition vers l'énergie propre dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées. Wah-ila-toos fournira des orientations et des conseils au gouvernement du Canada sur la conception des politiques et des programmes et communiquera directement avec les partenaires autochtones sur l'accès aux ressources et aux financements qui servent à réduire la dépendance au diesel. Le gouvernement du Canada a également créé en 2021 un Groupe consultatif pour la carboneutralité qui devra conseiller et orienter le gouvernement fédéral sur la meilleure façon d'atteindre son objectif. Les rapports et les conseils de l'organisme consultatif servent de base aux cibles et aux plans de réduction des émissions requis par la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.

« Les Premières Nations, grâce à leurs connaissances et [à] leurs pratiques traditionnelles, disposent de l'expertise et de l'expérience vécue nécessaires pour protéger la Terre mère; leurs voix doivent être entendues et doivent orienter la prise de mesures. La participation directe et significative des détenteurs de droits et de titres des Premières Nations est cruciale à toute discussion sur les changements climatiques [...]. »

RoseAnne Archibald, cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations

Le Rapport 5 sur les changements climatiques et les Premières Nations, préparé pour l'Assemblée des Premières Nations (APN) en 2006, confirme la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en encourageant la production d'énergies renouvelables, les économies d'énergie et les gains d'efficacité. En déclarant une urgence climatique pour les Premières Nations en 2019, l'APN a demandé au Canada de s'engager à atteindre sa cible nationale en matière d'émissions dans le cadre de l'Accord de Paris et de parvenir à des émissions nettes nulles de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, qui soient justes, équitables et autonomisantes pour les Premières Nations. Les résolutions ont défini des mesures immédiates pour que l'APN élabore une stratégie nationale pour le climat qui mette l'accent sur une action climatique urgente et transformatrice en vue d'atteindre la réduction des émissions au Canada de 60 % par rapport à leur niveau de 2010 d'ici 2030, et la carboneutralité d'ici 2050. Le *Rapport de l'Assemblée sur le Rassemblement national sur le climat (2020)* constate que les approches actuelles de lutte contre les changements climatiques sont un échec, car les émissions ne cessent de croître, alors qu'une assemblée spéciale des chefs de l'APN, en décembre 2021, a soutenu l'appel en faveur de l'énergie propre dans la résolution des Nations Unies intitulée *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (le Programme 2030).

Pour la première fois en 2011, dans son évaluation des besoins en matière de changements climatiques au Yukon, le Conseil des Premières Nations du Yukon (CPNY) a défini les domaines de préoccupation prioritaires pour les Premières Nations et les collectivités du Yukon dans le contexte des changements climatiques. Le rapport indique que les initiatives liées à l'énergie ont été jugées prioritaires. Dans une réponse commune à *Notre avenir propre* du gouvernement du Yukon, l'Assemblée des Premières Nations (région du Yukon) et le Conseil des Premières Nations du

Yukon ont inclus des mesures visant à [TRADUCTION] « *établir des cibles et des calendriers d'action réalistes pour le gouvernement du Yukon et des Premières Nations du Yukon et tous les gouvernements nordiques dans tous les territoires afin qu'ils soient carboneutres et ne produisent aucun déchet* » et à [TRADUCTION] « *promouvoir la transition vers une économie juste à faibles émissions de carbone [...] qui soutient la mise en œuvre de l'efficacité énergétique, de technologies énergétiques propres et de solutions à faibles émissions de carbone* ». La réponse a mis en évidence les préoccupations concernant l'approche de l'industrie en matière de changements climatiques et a recommandé que les entreprises extractives (minières, etc.) soient tenues responsables de la production de leur propre énergie renouvelable et que leurs besoins énergétiques ne dictent pas la planification à long terme de notre réseau électrique et ne détournent pas les efforts visant à soutenir les Premières Nations du Yukon dans leur transition vers l'autosuffisance indépendante du diesel. Une autre initiative conjointe, la déclaration d'urgence sur les changements climatiques des Premières Nations du Yukon, a mis en évidence les préoccupations liées aux émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de combustibles fossiles et aux rejets résultant de la dégradation de l'environnement. La déclaration exige la mise en place d'une énergie fiable, abordable et renouvelable, ainsi que la promotion de la transition vers une économie juste, à faibles émissions de carbone, écologiquement durable et équitable, qui soutient la mise en œuvre de l'efficacité énergétique, des technologies énergétiques propres et des solutions à faibles émissions de carbone.

Lihè' edäji' ts'ä' » lihé tr'edāhoh- 'āy, la déclaration sur les changements climatiques de Tr'ondëk Hwëch'in, affirme la nécessité de s'attaquer aux causes des changements climatiques, notamment en développant des énergies renouvelables durables et en améliorant la capacité de la région à absorber les émissions nocives. Les résolutions du Conseil des Tr'ondëk Hwëch'in et les initiatives du gouvernement des Tr'ondëk Hwëch'in ont permis de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, d'améliorer l'efficacité énergétique et de minimiser les émissions de gaz à effet de serre. La déclaration Vuntut Gwitch'in *Yeendoo Diinehdoo Ji'heezrit Nits'oo Ts'o' Nan He'aa* appelle à une [TRADUCTION] « *réduction sans précédent des émissions mondiales de gaz à effet de serre* ».

5.1 Droits, titres et intérêts des populations autochtones

Les myriades de lois, de politiques et d'initiatives relatives aux changements climatiques et à la réduction des émissions ont en commun le trait fondamental que les droits des Premières Nations sont souvent absents, en particulier au niveau territorial. Le plan d'action initial du gouvernement du Yukon sur les changements climatiques ne mentionne pas les droits des Premières Nations ni les Ententes définitives. La version révisée et mise à jour de *Notre avenir propre* soutient la réconciliation et l'autodétermination dans sa « vision collective », mais n'aborde pas les problèmes de manière adéquate et ne s'aligne pas non plus sur les points de vue et les interprétations des Premières Nations concernant les solutions possibles. Le récent projet du gouvernement du Yukon d'une *Déclaration des leaders du Nord sur les changements climatiques* ne fait absolument aucune référence aux Premières Nations ou aux peuples autochtones. En plus d'empiéter sur les droits, titres et intérêts des Premières Nations du Yukon, cela pourrait restreindre ou éliminer l'accès des Premières Nations aux ressources et au financement concernant l'énergie et la réduction des émissions. Les gouvernements et les groupes autochtones protestent depuis longtemps contre le fait que les plans et les propositions en matière d'énergie et d'émissions sont élaborés sans tenir

pleinement compte des droits des Autochtones en vertu des Ententes définitives, que bon nombre des principes proposés pour réduire la consommation d'énergie et les émissions sont des concepts étrangers à de nombreuses Premières Nations (tarification du carbone ou compensation, par exemple) ou que les « solutions » des gouvernements ignorent souvent les modes de vie et les connaissances des Premières Nations. Ces problèmes et ces lacunes ne peuvent être résolus que si le Canada soutient une coopération et une cogestion totales de la planification et des processus en matière d'énergie et d'émissions à tous les niveaux de gouvernement.

5.2 Financement, capacité et ressources

Actuellement, moins de 1 % du financement de l'action climatique mondiale va aux communautés autochtones. Les changements climatiques constituant « la plus grande menace » pour les gouvernements, les droits et les titres des Premières Nations, les ressources nécessaires pour y faire face et s'y adapter sont énormes. Human Rights Watch a publié un rapport en 2020 qui montre que les changements climatiques font de plus en plus de victimes parmi les populations autochtones du Canada et l'action du gouvernement (*fédéral*) y est qualifiée d'« inadéquate ». La plupart des financements liés aux changements climatiques proviennent du gouvernement fédéral et sont souvent administrés par le territoire ou les organisations des Premières Nations. Malgré les budgets apparemment importants et le nombre de programmes de financement impliqués, l'accès à ces fonds n'est pas simple. Il y a plus de 600 Premières Nations dans le pays qui souhaitent accéder aux mêmes ressources financières, chacune étant confrontée à des problèmes particuliers, mais souvent communs. Le financement est souvent subordonné à la fourniture préalable de plans et de rapports, quoique Tr'ondëk Hwëch'in soit relativement bien placé à cet égard. En général, le financement est disponible pour les projets d'investissement ou d'infrastructure, mais pas pour l'augmentation de la capacité ou les opérations futures et la maintenance.

La capacité est un problème constant. La recherche, la documentation des besoins et de la demande, ainsi que l'élaboration et la négociation des demandes poussent la plupart des services à leurs limites. La comptabilité financière ininterrompue, l'audit des projets et les rapports intermédiaires et finaux pèsent sur les ressources dans la mesure où le personnel a été informé de la taille minimale du budget pour les propositions et les demandes. Il existe toutefois plusieurs options de financement en capital pour la fourniture d'énergies de rechange et la réduction des émissions. Les priorités des Tr'ondëk Hwëch'in à cet égard seront axées sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, les systèmes de chauffage urbain et renouvelable, et la réduction de l'utilisation des véhicules et des émissions.

Les changements climatiques constituent un domaine qui affecte les droits issus des traités et les compétences des Premières Nations et, à ce titre, les gouvernements des Premières Nations ont besoin de fonds de base et de capacités pour travailler sur ces questions. Il est recommandé d'intégrer le financement de la sécurité énergétique et du développement et de la fourniture d'énergies renouvelables dans l'accord de transfert financier existant.

6. Principes et actions des Tr'ondëk Hwëch'in en matière de changements climatiques et d'émissions

Les Tr'ondëk Hwëch'in sont convaincus que la voie à suivre pour un avenir véritablement durable consiste à prendre soin de la terre et suivre les principes de Tr'ehudë et de la *Déclaration de Dënezhu*. Les modes de vie autochtones et le fait de vivre « d'une bonne manière » sont essentiels pour lutter contre les changements climatiques, réduire notre contribution à ses causes et fournir

des adaptations efficaces, naturelles et équitables. Les changements climatiques ont mis en lumière nos nombreuses vulnérabilités et fait ressortir les failles dans le fonctionnement de la société et des gouvernements. Ils nous offrent cependant, ainsi qu'au Canada, une motivation et une occasion de rétablir l'équilibre avec la nature et de façonner un monde plus résilient et plus durable.

La crise climatique a mis en évidence l'interconnexion de nos systèmes naturels, sociaux et économiques et a rappelé de manière brutale l'ampleur des risques systémiques qui peuvent s'accumuler lorsque nous perdons de vue notre place et notre rôle dans le monde naturel. Pour s'attaquer véritablement aux changements climatiques, la société ne doit pas se contenter de restaurer ce qui existait auparavant; nous devons « reconstruire en mieux » et revenir aux valeurs qui nous ont servi pendant des millénaires si nous voulons nous attaquer aux profondes vulnérabilités systémiques que les changements climatiques ont mises en évidence. La résilience des systèmes avec lesquels nous fonctionnons et dont nous dépendons n'est pas plus grande que la nôtre. Une action inclusive et durable devrait être axée sur la restauration et la revitalisation de Tr'eHUDĕ. Ainsi, les principes qui constituent les fondements de l'action contre les changements climatiques doivent s'inspirer de Tr'eHUDĕ et de la *Déclaration de Dĕnezhu* et s'y conformer. Nous devons veiller à ce que la « nouvelle normalité » soit meilleure que la précédente et qu'elle offre davantage de possibilités d'inclusion, d'autodétermination, de résilience, d'égalité et un avenir véritablement durable. Ainsi, l'action contre les changements climatiques à tous les niveaux doit être l'occasion d'assurer un avenir meilleur et de promouvoir et renforcer les droits, les titres et les intérêts, la communauté, la gouvernance, la culture et les environnements autochtones touchés par l'évolution du climat.

Il y a de sérieux problèmes à résoudre. Il peut être difficile de percevoir les liens entre les causes et les effets, même si ces derniers sont évidents. Les changements climatiques sont complexes, ce qui rend plus difficiles la détermination et la justification des décisions politiques et des solutions proposées. La question de la compétence et de la prise de responsabilité se pose lorsque les causes et les effets des changements climatiques sont mondiaux et diversifiés. Il existe un manque de confiance avéré dans l'industrie et dans les gouvernements pour ce qui est d'accorder une priorité adéquate aux mesures de lutte contre les changements climatiques. Comme le rapporte le Center for Effective Public Management, [TRADUCTION] « nous avons du mal à imaginer la dévastation potentielle des changements climatiques. Nous avons du mal à faire confiance aux gouvernements pour nous guider dans l'action collective dont nous avons tant besoin. Nous avons du mal à définir les liens entre la compétence et la responsabilité. Et, au point de départ, nous avons du mal à comprendre la causalité. » Malgré leur évidence aveuglante, les changements climatiques restent le problème politique et économique le plus difficile et le plus épineux auquel notre société ait jamais été confrontée. Il nécessitera des changements souvent fondamentaux dans la manière dont le monde est perçu et obligera chacun à assumer la responsabilité de ses actes. Le maintien de Tr'eHUDĕ au milieu de ces questions (tout en abordant les concepts de carboneutralité, de capture du carbone, d'économie et de compensation du carbone) implique une responsabilité considérable et peut avoir des implications de grande envergure.

Aucune nation ni aucun peuple ne peut s'attaquer seul aux changements climatiques et à ses complexités. Le succès ne sera atteint que par une action efficace et généralisée et une coopération respectueuse et équitable. La *Déclaration des Tr'ondĕk Hwĕch'in sur les changements*

climatiques affirme que [TRADUCTION] « cette déclaration est un appel à l'action. Nous devons nous engager auprès des gouvernements et des partenaires locaux, nationaux et internationaux et les encourager à prendre des mesures urgentes et efficaces pour atténuer les causes des changements climatiques et accroître notre résilience ». L'Assemblée des Premières Nations appelle les communautés locales, nationales et internationales, les gouvernements, les organisations et les mouvements à sauvegarder les droits des Premières Nations protégés par la Constitution, à respecter les savoirs autochtones et à faire respecter les traités. La *Déclaration d'urgence climatique pour les Premières Nations du Yukon* demande [TRADUCTION] « une action urgente, concertée et coordonnée de tous les niveaux de gouvernement dans le Nord (fédéral, territorial, provincial, municipal et autochtone) pour s'attaquer aux causes des changements climatiques et en atténuer les effets ». Toutes les parties doivent s'engager pour que des mesures urgentes, efficaces et équitables soient prises afin d'atténuer les causes des changements climatiques et d'accroître notre résilience.

Les changements climatiques sont le point culminant des influences historiques du développement humain. L'étendue et la gravité de nos pratiques et de nos impacts se sont accrues, et les conséquences sont devenues mondiales par nature. La dégradation de la qualité des sols, de l'air et de l'eau a dépassé les impacts précédemment locaux et particuliers pour devenir un phénomène planétaire qui affecte presque tous les aspects de notre environnement naturel et met notre avenir en péril. Ce ne sont pas seulement les émissions de gaz à effet de serre qui sont en cause; elles sont avant tout la conséquence de nos actions. Il s'agit de l'extraction, de la transformation et de la consommation non durables de nos ressources naturelles, sans nous soucier des conséquences environnementales, sociales et culturelles plus larges. Nous extrayons, traitons, utilisons et rejetons les ressources à un rythme insoutenable. Le consumérisme et la consommation se poursuivent à des niveaux bien supérieurs à ceux que nous pouvons supporter. Les considérations économiques priment largement sur les préoccupations environnementales. Tout cela nous a conduits là où nous sommes aujourd'hui, confrontés à une menace existentielle liée aux changements climatiques. Il est essentiel de trouver et de retrouver un équilibre avec la nature et de la respecter si nous, et la société en général, voulons nous engager avec succès dans la lutte pour contrebalancer les changements climatiques. Le cœur de Tr'ehudë, le principe d'une vie durable, est au centre de cette démarche.

La durabilité est mentionnée dans notre *Entente définitive*; cependant, son interprétation, sa signification et sa mise en œuvre, en particulier dans le contexte des changements climatiques, vont bien au-delà de la garantie d'un « développement » durable. La durabilité est généralement définie comme la pratique consistant à utiliser les ressources naturelles de manière responsable aujourd'hui, afin qu'elles soient disponibles demain pour les générations futures. Tr'ehudë va au-delà de la simple satisfaction des besoins des générations futures de Tr'ondëk Hwëch'in. Il prévoit le maintien des générations futures dans la nature, en veillant à ce que notre environnement et tous les êtres vivants, ainsi que les écosystèmes qu'ils créent et dont ils dépendent, soient maintenus à perpétuité. Tr'ehudë nous oblige à remettre en question la vision très majoritairement capitaliste de la société qui place aujourd'hui la nature uniquement à notre service et la considère comme une ressource à exploiter. Nous devons redéfinir le « développement » et réévaluer la nécessité apparente d'une croissance continue. Nous devons vraiment vivre dans les limites de nos propres

moyens, et de ceux de la nature, à l'échelle locale, régionale et mondiale, et prévoir de le faire perpétuellement.

Le principe de minimiser les ressources non renouvelables que nous exploitons et de permettre aux réserves renouvelables de se régénérer de manière adéquate est une nécessité pour vivre de manière durable. Le précepte « réduire, puis réutiliser, puis recycler » doit être adopté dans tous les aspects du gouvernement et de la société Tr'ondëk Hwëch'in, en se concentrant d'abord et avant tout sur la diminution des ressources que nous consommons et sur la réévaluation des pratiques qui encouragent la surconsommation. Toutes les parties doivent s'attaquer aux changements climatiques dans le respect des valeurs autochtones de durabilité, en veillant à ce que notre environnement et tous les êtres vivants, ainsi que les écosystèmes qu'ils créent et dont ils dépendent, soient maintenus à perpétuité.

Ainsi, le respect de nos environnements et la collaboration avec la nature pour restaurer les pratiques et les écosystèmes qui nous ont permis de survivre jusqu'à présent sont des valeurs fondamentales pour l'action climatique. Ces questions sont d'autant plus pertinentes que nous sommes confrontés à une surexploitation des ressources et au maintien de l'activité habituelle qui permet aux pollueurs de continuer à polluer et qui place les solutions technologiques au premier plan de l'action en faveur du climat. La nature elle-même offre des moyens éprouvés de lutter contre les changements climatiques et il est reconnu qu'il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif largement adopté de carboneutralité d'ici 2050 sans solutions naturelles. La protection, la restauration et l'amélioration des écosystèmes naturels peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résistance aux effets des changements climatiques.

Les solutions naturelles au problème du climat reposent sur le rôle que jouent ces écosystèmes dans le cycle du carbone. Les écosystèmes terrestres absorbent actuellement environ 20 % de tous les gaz à effet de serre d'origine humaine. La mise en œuvre de solutions climatiques naturelles pourrait potentiellement permettre de réduire de plus de 35 % les émissions nécessaires au cours de la prochaine décennie; la recherche a montré qu'elles seront souvent beaucoup plus rentables que la plupart des solutions techniques émergentes. L'avantage supplémentaire que ces solutions procurent peut également être considéré sous l'angle de l'adaptation aux changements climatiques, en raison des services écosystémiques et de biodiversité qu'elles fournissent.

Pour permettre aux Autochtones d'agir contre les changements climatiques, le Canada doit :

- défendre avec une grande fermeté et reconnaître que les droits, titres et intérêts des Autochtones – y compris les Ententes définitives du Yukon – prévoient la gouvernance partagée et la cogestion des territoires traditionnels;
- promouvoir le principe du respect de la nature et des solutions véritablement naturelles par rapport aux autres méthodes de lutte contre les changements climatiques;
- encourager les autres gouvernements et organismes à adopter, ou au moins à soutenir, les principes autochtones en matière de changements climatiques;

- veiller à ce qu'une durabilité réelle et à plusieurs niveaux soit à la base de l'action contre les changements climatiques;
- être proactif dans l'acquisition et l'utilisation des ressources et des capacités nécessaires à une action efficace contre les changements climatiques.

Il est affligeant et décourageant de constater que les peuples autochtones subissent de plein fouet les changements climatiques alors qu'ils ne contribuent que très peu à ses causes. Malgré les contributions insignifiantes des gouvernements et des citoyens des Premières Nations du Yukon, il est impératif que les Tr'ondëk Hwëch'in prennent les devants et établissent la norme en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets. Donner un exemple, en particulier un exemple défini par Tr'ehudë, face aux obstacles auxquels nous sommes confrontés dans le Nord et en tant que peuple peut inspirer des actions similaires de la part d'autres personnes. L'action des Tr'ondëk Hwëch'in en matière de changements climatiques respectera et encouragera le respect de la terre, des solutions autochtones et naturelles et l'égalité dans le cadre de notre collaboration avec d'autres acteurs pour faire face à la crise climatique. Il s'agit en effet d'un élément essentiel compte tenu des conséquences disproportionnées auxquelles sont confrontés les Premières Nations du Yukon et le Nord. Nous avons confiance que le Canada aidera les Tr'ondëk Hwëch'in à établir la norme en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à celui-ci, à donner l'exemple et à promouvoir les solutions nordiques, la coopération et l'égalité.

L'adoption du principe de durabilité nous amène à prendre en compte les ressources et l'énergie que nous consommons et à veiller à en conserver suffisamment pour les générations futures. Ainsi, minimiser notre consommation et promouvoir la conservation devraient être une priorité, indépendamment des changements climatiques. Il s'agit là d'un élément fondamental non seulement pour les stratégies de lutte contre les changements climatiques, mais aussi pour vivre Tr'ehudë. Nous devons prendre en compte les coûts des décisions et de la consommation sur toute la durée de vie des ressources, de l'énergie et de l'environnement, même pour les biens qui contribueront à réduire les émissions. Avoir accès à une énergie renouvelable abondante peut sembler un scénario idéal. Mais nous devons rester attentifs à l'augmentation souvent inévitable de la consommation qui s'ensuivra invariablement et ne pas nous laisser distraire de l'objectif de réduction de l'utilisation des ressources. Cela ne veut pas dire que les peuples autochtones ne doivent pas aspirer au niveau de vie le plus élevé possible pour leurs citoyens et leurs gouvernements, mais que cela doit se faire par une utilisation efficace et durable des ressources. Le Canada doit adopter une approche similaire et redoubler d'efforts pour promouvoir la réduction de la consommation et l'utilisation efficace et durable des ressources, comme fer de lance de l'action contre les changements climatiques.

6.1 Audits et stratégies énergétiques

Une *Stratégie énergétique pour le territoire traditionnel des Tr'ondëk Hwëch'in* est en cours d'élaboration, principalement pour déterminer la production, la fourniture et la participation des Tr'ondëk Hwëch'in en matière d'énergie renouvelable, ainsi que des cibles d'émissions. Cette stratégie contribuera à définir les politiques pour les terres visées par un règlement et fournira des orientations pour la gestion de l'énergie au sein de la municipalité, en partenariat avec d'autres

niveaux de gouvernement. Elle pourra également guider la cogestion avec le gouvernement du Yukon de l'énergie et des ressources dans notre territoire traditionnel.

Les politiques et les initiatives de la stratégie s'aligneront sur les Ententes définitive des Tr'ondëk Hwëch'in, ainsi que sur Tr'ehudë et la *Déclaration de Dënezhu*. Ces documents fondamentaux guideront toutes les décisions et garantiront la promotion et le maintien des droits, titres et intérêts des Tr'ondëk Hwëch'in. De même, la stratégie reflétera les modes de vie et les philosophies des Tr'ondëk Hwëch'in, qui consistent à respecter la terre et à vivre d'une bonne manière. La stratégie complétera et soutiendra le *Plan d'action des Tr'ondëk Hwëch'in pour le développement durable et les changements climatiques*, ainsi que la *Déclaration des Tr'ondëk Hwëch'in sur les changements climatiques*. Ensemble, ces éléments orienteront les Tr'ondëk Hwëch'in vers l'autodétermination et l'autosuffisance énergétiques.

Les stratégies énergétiques autochtones, comme les efforts que nous déployons actuellement, sont essentielles pour que les Premières Nations puissent assumer leurs responsabilités en matière de lutte contre les changements climatiques, de minimisation des émissions, de réduction dans l'utilisation des ressources et les coûts de l'énergie et de participation au développement et à la mise en œuvre des politiques et des partenariats. Nous demandons instamment au Canada d'aider les communautés et les gouvernements autochtones en leur fournissant des ressources et des financements supplémentaires dans ce domaine.

De même, les audits énergétiques communautaires sont essentiels pour que les gouvernements autochtones et locaux puissent déterminer la consommation d'énergie et les émissions et réagir en conséquence. Le rapport 2022 sur l'inventaire de l'énergie et des émissions des collectivités, parrainé par le CPNY et réalisé par la Community Energy Association, décrit les données d'inventaire des collectivités et les projections relatives à l'énergie et aux émissions des collectivités jusqu'en 2050 pour certaines collectivités et certains gouvernements des Premières Nations, notamment Tr'ondëk Hwëch'in et la ville de Dawson. Le Canada peut soutenir davantage cette initiative et aider les collectivités à comprendre la situation actuelle en matière d'énergie et d'émissions, ainsi qu'à déterminer les défis liés à l'énergie et les domaines à améliorer.

6.2 Capacité et ressources

La capacité est un problème constant pour les gouvernements des Premières Nations et des régions nordiques. Les recherches considérables, l'évaluation des besoins et de la demande documentés, la rédaction et la négociation des demandes et des ententes dépassent probablement les capacités de la plupart des services de ces gouvernements. La comptabilité financière permanente, l'audit des projets et les rapports intermédiaires et définitifs pèsent lourdement sur les ressources au point de leur être préjudiciables. Il a été suggéré que les ressources liées aux changements climatiques fassent partie des accords de transfert financier existants et qu'elles ne dépendent pas de la concurrence entre les parties autochtones pour des fonds limités. Le Canada doit veiller à ce que les Premières Nations disposent des capacités et des ressources nécessaires pour étudier les énergies renouvelables et y investir adéquatement, ainsi que des moyens d'atteindre les cibles fixées.

6.3 Économie et tarification du carbone

Les régimes d'échange et de compensation des émissions de carbone sont des mécanismes de marché qui permettent aux pays ou aux entreprises de compenser leurs propres émissions en achetant des compensations, ou « crédits », provenant de projets de séquestration naturelle ou mécanique réalisés ailleurs, y compris de partenaires internationaux, par des mécanismes internationaux de transfert de crédits.

Les peuples autochtones ont vivement contesté l'utilisation des marchés internationaux et nationaux de crédits carbone qui transforment la capacité de la nature à absorber le dioxyde de carbone en une marchandise à acheter et à vendre. La plupart des gouvernements et des communautés autochtones considèrent le commerce du carbone comme une fausse solution aux changements climatiques, qui a trop souvent violé les droits des peuples autochtones. L'économie du carbone minimise l'importance des philosophies autochtones et de leurs visions du monde. Elle fonctionne dans le cadre d'un système économique qui objectivise la terre, l'eau et l'air, les forêts et toutes les formes de vie, qui les transforment en marchandise, les privatise et leur donne une valeur pécuniaire. Cela va à l'encontre de la vision des Tr'ondëk Hwëch'in Tr'ehudë et de la plupart des Autochtones.

Une réponse des Premières Nations du Yukon à l'achat et à la vente de crédits de carbone a noté que [TRADUCTION] « ces mécanismes de comptabilisation du carbone sont défectueux et que des recherches supplémentaires devraient être menées pour s'assurer que les coûts et les avantages de ces méthodes de comptabilisation du carbone représentent la vision des Premières Nations du Yukon ». L'Assemblée des Premières Nations a demandé, concernant les efforts de tarification du carbone, « le respect des droits inhérents, des traités, du titre et des compétences des Premières Nations, ainsi que la reconnaissance de leurs responsabilités inhérentes envers leurs territoires traditionnels », et qu'ils incluent [TRADUCTION] « le droit des Premières Nations à l'autodétermination, y compris à la création de régimes de tarification du carbone des Premières Nations ».

La compensation des émissions de carbone, dans sa forme la plus élémentaire, permet de compenser les émissions par l'élimination du dioxyde de carbone ailleurs. Cet « ailleurs » peut se situer n'importe où et être atteint par des moyens naturels comme la séquestration supplémentaire ou renforcée par les forêts ou les zones humides, ou par des méthodes mécaniques comme le piégeage du carbone ou l'élimination directe dans l'air. Certains points doivent être pris en considération :

- La compensation ne permet pas de réduire les émissions à la source et n'incite pas à le faire.
- Les compensations « naturelles » doivent s'ajouter à ce qui se fait déjà. L'environnement est déjà saturé de dioxyde de carbone et les systèmes de compensation doivent augmenter la capacité de séquestration des écosystèmes.
- La technologie d'élimination mécanique n'a pas fait ses preuves aux échelles requises et il est peu probable qu'elle soit disponible ou efficace dans les délais requis.
- Les peuples autochtones s'opposent souvent au principe de la compensation, car il ne permet pas de réduire les émissions à la source, favorise le maintien du statu quo et encourage la poursuite de la violation des droits des peuples autochtones.

Il existe des risques considérables que l'« amélioration » des écosystèmes du point de vue de la séquestration ait des effets néfastes sur ces systèmes et les espèces qui en dépendent. Nous demandons instamment au Canada de reconnaître que l'économie du carbone et l'échange de droits d'émission de carbone ne correspondent pas aux valeurs autochtones et ne représentent pas une action efficace ou équitable contre les changements climatiques.

6.4 Émissions nettes nulles et carboneutralité

Les gouvernements fédéral et du Yukon ont défini des stratégies de lutte contre les changements climatiques fondées sur le principe de carboneutralité. Les objectifs de carboneutralité font l'objet d'un examen de plus en plus approfondi, et ce pour plusieurs raisons :

- Le calcul « net » des émissions et du captage n'est pas efficace pour obtenir des réductions maximales des émissions réelles.
- Il doit être prouvé que les « solutions » ne se seraient pas produites naturellement autrement et qu'elles requièrent des améliorations du piégeage du carbone dans les écosystèmes.
- Les cibles sont fixées pour plusieurs décennies, ce qui détourne notre attention des réductions d'émissions immédiates et nécessaires, tandis que les coûts peuvent être injustement actualisés sur une période plus longue.
- Les engagements en matière de carboneutralité supposent à tort qu'il n'y a pas de limites à la compensation des émissions si l'augmentation du carbone est éliminée ailleurs.
- La gestion ou la plantation de végétation dans le seul but de séquestrer le carbone peut menacer les droits, les cultures et la sécurité alimentaire des populations autochtones.
- Si la technologie ne permet pas d'obtenir les réductions requises, il ne sera probablement pas possible de compenser les émissions cumulées résultant des mesures d'atténuation auxquelles on aura renoncé d'ici là.

La carboneutralité est semblable à bien des égards à la neutralité nette, mais elle permet d'obtenir des crédits de réduction du carbone équivalents aux émissions rejetées, sans qu'il soit nécessaire que des réductions d'émissions aient eu lieu. Elle est généralement mise en œuvre à plus petite échelle que les initiatives nettes nulles et est souvent préférée par les entreprises. Les questions soulevées sont les mêmes que pour l'option « émissions nettes nulles », avec en plus l'absence d'obligation de réduction initiale des émissions.

Dans la vision de Tr'ehudë, les réductions d'émissions et les normes doivent être obtenues par les moyens suivants :

- Réduire la demande d'énergie et de ressources qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre.
- Soutenir les solutions naturelles qui contribuent à restaurer notre environnement et à rétablir notre relation et notre équilibre avec la nature.
- Se concentrer sur les énergies renouvelables durables sur le plan local pour remplacer les combustibles fossiles.

- Développer des systèmes qui augmentent l'autosuffisance avec des capacités et un soutien adéquats.

Annexe 5. Conseils du Groupe consultatif pour la carboneutralité

Des résultats pour le climat :

budget carbone et cible
du Canada pour 2035

Septembre 2024



Table des matières

Aperçu	3
Introduction : Considérations sur l'élaboration d'une cible canadienne pour 2035	4
Conseil 1 : Élaborer un budget carbone canadien	10
Conseil 2 : Adopter une cible de réduction d'émissions de GES pour 2035 de 50 % à 55 % en deçà des niveaux de 2005	17
Conseil 3 : Réduire les émissions excédentaires du Canada	21
Conclusion : Mobiliser tous les efforts pour atteindre des résultats pour le climat au Canada	24
Glossaire	26
Annexe technique : Élaboration du budget carbone du Canada	27
Appendice : Méthodes d'élaboration du budget carbone fondées sur l'équité	40

© Sa Majesté le Roi du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2024

Avis de non-responsabilité : Le rapport Des résultats pour le climat : budget carbone et cible du Canada pour 2035 est publié en avance du Second rapport annuel du Groupe consultatif pour la carboneutralité.

Sauf indication contraire, il est interdit de reproduire les documents de cette publication, en tout ou en partie, à des fins de redistribution commerciale sans l'autorisation écrite préalable de l'administrateur des droits d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Pour obtenir l'autorisation de reproduire des documents du gouvernement du Canada à des fins commerciales, demandez l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en contactant :

Centre d'information publique
d'Environnement et Changement
climatique Canada
Place Vincent Massey
351 boulevard St-Joseph
Gatineau, Québec K1A 0H3

Sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Aperçu



La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada pour 2035 doit être établie dans le contexte de l'Accord de Paris, qui nécessite une ambition mondiale accrue ainsi que le respect des exigences énoncées dans la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#).

La cible pour 2035 est un jalon crucial dans le parcours du Canada pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Nos efforts pour atténuer les changements climatiques au cours de la prochaine décennie seront essentiels pour que le Canada puisse réussir sur la voie de la carboneutralité, y compris la concrétisation de bénéfices tels que des emplois dans le secteur en pleine croissance des énergies renouvelables, une électricité plus abordable et plus fiable, et une meilleure santé grâce à une énergie plus propre.

La cible du Canada pour 2035 sera comparée à celle des autres pays et grands émetteurs. Parallèlement, il faut également tenir compte de la question de l'abordabilité et du temps nécessaire pour mettre en œuvre des politiques visant à atteindre les cibles.

L'établissement d'une cible nationale d'émissions de GES relève autant de la vision que de la science et de l'économie. C'est pourquoi, en s'appuyant sur des progrès importants dans la réduction des émissions canadiennes, **le gouvernement du Canada doit envoyer un signal clair qu'il a toujours l'ambition d'accélérer le rythme vers la carboneutralité**. Les mécanismes de gouvernance, de responsabilisation et de transparence sont également indispensables au succès, et le Canada devrait adopter des outils supplémentaires pour améliorer le suivi des progrès du Canada en matière de décarbonisation.

Dans l'élaboration d'une cible pour 2035 pour le Canada, le Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC) recommande au gouvernement du Canada :

- 01 d'élaborer un budget carbone canadien**
- 02 d'adopter une cible de réduction des émissions de GES de 50 à 55 % pour 2035 par rapport aux niveaux de 2005**
- 03 de réduire les émissions excédentaires du Canada**

Introduction

Considérations sur l'élaboration d'une cible canadienne pour 2035





Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays sont tenus de soumettre tous les cinq ans des cibles nationales de réduction des émissions de GES et des contributions déterminées au niveau national. Chaque contribution successive déterminée à l'échelle nationale doit être plus ambitieuse que la précédente. La prochaine contribution du Canada, déterminée à l'échelle nationale, qui définit une cible pour 2035, doit être présentée en 2025.

En vertu de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#), le gouvernement du Canada est tenu de fixer des cibles nationales d'émissions de GES à intervalles de cinq ans pour 2030, 2035, 2040 et 2045, d'élaborer des plans de réduction des émissions pour chaque cible et d'expliquer la façon dont chaque plan contribuera à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La Loi exige en outre que la cible du Canada pour 2035 soit fixée au plus tard le 1^{er} décembre 2024.

En octobre 2023, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a demandé conseil au GCPC sur l'élaboration d'une cible pour 2035 et de s'assurer à ce qu'elle soit compatible avec la carboneutralité d'ici 2050. Le ministre nous a encouragés à prodiguer des conseils qualitatifs, comme des éléments clés que le gouvernement du Canada pourrait prendre en considération lors de l'établissement de la cible. Le ministre a en outre demandé au GCPC que s'il choisissait de fournir une cible ou un intervalle, qu'il précise son raisonnement ou ses principales hypothèses, et qu'il fournisse une indication de l'effort relatif requis dans les secteurs clés.

Nous avons utilisé plusieurs méthodes pour formuler nos conseils, y compris une approche du budget carbone nourrie par les contributions recueillies lors d'un atelier avec différents experts, une modélisation en collaboration avec l'Institut climatique du Canada, l'examen des cibles antérieures du Canada, et les approches d'autres pays à l'égard de l'établissement de leurs cibles. Bien que nous ayons eu peu de temps pour la consultation, nous avons demandé à 62 experts et partenaires de nous soumettre des observations écrites et nous avons résumé les commentaires dans notre rapport « [Ce que nous avons entendu en 2022-2023](#) ».

Le Canada joue un rôle clé dans les efforts mondiaux visant à prévenir les pires conséquences des changements climatiques

Au rythme actuel des émissions mondiales de GES et du réchauffement climatique, le monde commencera bientôt à dépasser les limites de température fixées dans l'Accord de Paris. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a prévu que la planète franchirait un seuil de réchauffement de 1,5 °C dès les années 2030. En effet, neuf des années les plus chaudes enregistrées au niveau mondial ont eu lieu au cours de la dernière décennie², et une période récente de 12 mois a été la première à dépasser +1,5 °C les températures mondiales préindustrielles selon certains ensembles de données³. Les données probantes indiquent que ce sont les températures moyennes mondiales les plus chaudes depuis la période précédant la dernière ère glaciaire.

Les répercussions de ce réchauffement sont évidentes, tant au Canada que dans le monde.

À l'échelle mondiale, les changements climatiques contribuent à une fréquence et à une intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations, les vagues de chaleur et les feux⁴ de forêt. Dans le rapport «Le Canada dans un climat en changement», on estime que le réchauffement du Nord canadien, passé et futur, est en moyenne deux fois plus important que le réchauffement⁵ planétaire, les populations autochtones étant touchées de façon disproportionnée.

Le Canada joue un rôle important dans les efforts déployés à l'échelle mondiale visant à éviter les pires effets des changements climatiques en tant que membre du «groupe des 20» pays émetteurs (avec l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, la France,

l'Allemagne, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, la République de Corée, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Turquie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne) qui sont responsables d'environ 76 % des émissions de GES⁶. Comme indiqué dans la base de données EDGAR (Emissions Database for Global Atmospheric Research) de l'Union européenne, en 2022, le Canada était le 12^e plus grand émetteur de GES dans le monde en termes absolus et par habitant⁷. En revanche, le Canada se classe au 37^e rang pour ce qui est de la taille de sa population, contribuant de façon disproportionnée aux émissions mondiales⁸.

Les changements climatiques constituent un défi mondial pour lequel tous les pays doivent agir ensemble. Comme indiqué dans le Rapport 2023 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions du Programme des Nations Unies pour l'environnement⁹, les mesures actuelles ne permettront pas au monde d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir maintenir le réchauffement bien en deçà de 2 °C tout en poursuivant les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement estime que l'atteinte des cibles fixées dans toutes les contributions inconditionnelles déterminées à l'échelle nationale, y compris la cible du Canada pour 2030, nous place sur la voie d'un réchauffement de 2,5 °C ou plus. Le bilan mondial récent a montré que même si les pays ont pris des mesures généralisées pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts, l'ambition et la mise en œuvre doivent de toute urgence être accélérées¹⁰.

1. GIEC. 2021. [Sixth Assessment Report of the IPCC](#)
2. United Kingdom (UK) Met Office. 2023. [2023 the warmest year on record globally](#)
3. Copernicus. 2024. [Copernicus : In 2024, the world experienced the warmest January on record](#)
4. Nations Unies. 2023. [Questions thématiques : Changements climatiques](#)
5. Gouvernement du Canada. 2019. [Énoncés principaux – Rapport sur le climat changeant du Canada](#)
6. Nations Unies. 2023. [Pour un climat vivable : les engagements en faveur du zéro émission nette doivent être étayés par des mesures crédibles](#)
7. Union européenne. 2022. [EDGAR – The Emissions Database for Global Atmospheric Research \(europa.eu\)](#)
8. Banque mondiale. 2022. [Population 2022](#) (PDF)
9. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 2023. [Technical dialogue of the first global stocktake. Synthesis report by the co-facilitators on the technical dialogue](#)
10. Dialogue technique au titre du premier bilan mondial de la CCNUCC. 2023. [Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique](#)

L'action collective mondiale en faveur du climat présente des avantages importants, comme la capacité à se développer et à réduire le coût des technologies clés de décarbonisation comme l'énergie solaire et éolienne. Les pays peuvent coopérer pour tirer parti des différentes possibilités de réduction des émissions à moindre coût. La politique climatique est également un problème et un défi de compétitivité. À mesure que les technologies de décarbonisation deviennent de plus en plus concurrentielles et répandues sur le plan des coûts, le Canada ne peut se permettre de prendre du retard. **Il est essentiel que nous développions les compétences et les technologies pour réussir dans une économie à faible émission de carbone.** Le fait d'avoir des cibles ambitieuses, la mise en œuvre de politiques et l'accroissement des investissements dans ces technologies constituent des étapes clés dans cette direction.

Le Canada n'est pas le seul pays à prendre des mesures, 140 pays¹¹ représentant 88 % des émissions s'étant engagés à atteindre, sous une forme ou une autre, la carboneutralité. Chaque pays aura une voie unique vers la carboneutralité. Au moment de la

publication de ce rapport, relativement peu de pays s'étaient encore engagés à atteindre des cibles pour 2035, même si plusieurs partenaires commerciaux clés et autres grands émetteurs devraient fixer des cibles plus ambitieuses dans les mois à venir (voir le tableau 1 pour un résumé). Ces cibles de GES reflètent les différentes structures économiques et circonstances nationales et peuvent contribuer à stimuler l'ambition globale de lutter contre les changements climatiques.

Selon une recommandation du Conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique¹², membre du Réseau international des conseils climatiques, la Commission de l'Union européenne envisage actuellement une cible potentielle de réduction des émissions de 90 % en deçà des niveaux de 1990 pour 2040 (équivalant à 89 % en deçà des niveaux de 2005), conformément à sa cible de 55 % pour 2030. Le Royaume-Uni a déjà adopté son sixième budget carbone¹³ et s'est fixé une cible de 78 % en deçà des niveaux de 1990 pour 2035 (équivalant à 74 % en deçà des niveaux de 2005). Les États-Unis n'ont pas encore établi officiellement une cible à atteindre pour 2035, mais ont une cible de 50 % à 52 % en deçà des niveaux de 2005 pour 2030¹⁴.

Tableau 1 : Cibles internationales pour 2030 et 2035 pour le Canada, l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Pays ou région	Cible pour 2030	Cible pour 2035
Canada	De 40 % à 45 % en deçà des niveaux de 2005	En cours d'élaboration
Union européenne	Réduction intérieure ¹⁵ nette d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990 ¹⁶	En cours d'élaboration. Réduction des GES nets de 90 % d'ici 2040 par rapport à 1990 à l'étude ¹⁷
Royaume-Uni	Réduction des émissions de 68 % par rapport aux niveaux de 1990 ¹⁸	Réduction des émissions de 78 % ¹⁹ en deçà des niveaux de 1990
États-Unis	De 50 % à 52 % en deçà des niveaux de 2005 ²⁰	En cours d'élaboration

11. Nations Unies. 2023. [Net Zero Coalition](#)

12. Conseil scientifique consultatif européen sur le climat. 2023. [Scientific advice for the determination of an EU-wide 2040 climate target and a greenhouse gas budget for 2030–2050](#)

13. UK Climate Change Committee. 2020. [Sixth Carbon Budget](#)

14. Voir l'analyse de l'Institut climatique du Canada ici : [Canada's 2030 climate target lines up with its peers](#).

15. Tenant compte à la fois des émissions et des absorptions de carbone dans le pays.

16. Commission européenne. 2023. [2030 Climate Targets](#)

17. Commission européenne. 2023. [2040 climate target](#)

18. UK Climate Change Committee. 2023. [UK Action on Climate Change](#)

19. UK Climate Change Committee. 2020. [Sixth Carbon Budget](#)

20. Maison Blanche des États-Unis. 2023. [President Biden's Historic Climate Agenda](#)

Le Canada peut s'appuyer sur une base de réussites

Selon le Rapport d'inventaire national de 2024²¹, les émissions territoriales au Canada ont augmenté régulièrement entre 1990 et 2005. Le rapport indique que les émissions directes attribuables à la production économique du Canada sont passées de 608 Mt éq. CO₂ en 1990 à 761 Mt éq. CO₂ en 2005, soit une augmentation de 25 %.

Au cours de cette période, l'intensité des GES²² a diminué de 17 %, en partie en raison de phénomènes observés dans d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)²³, tels que les changements structurels de l'économie vers des activités tertiaires à moindre intensité carbonique et des mesures d'économie d'énergie.

Émissions en 2022

7,1 %
inférieures à
celles de 2005

Depuis 2005, des progrès importants ont été réalisés. En dépit d'une augmentation continue de la population canadienne, les émissions territoriales ont cessé d'augmenter et se sont généralement stabilisées, avec une certaine variabilité annuelle, puis ont commencé à chuter pendant la pandémie de COVID-19. La baisse initiale liée à la pandémie s'est largement maintenue, de sorte qu'en 2022, les émissions étaient de 7,1 % inférieures à celles de 2005²⁴.

L'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015 s'est avérée une étape cruciale, exigeant de chaque pays qu'il fixe une cible pour 2030 et explique la voie à suivre pour atteindre cette cible dans sa contribution déterminée à l'échelle nationale. D'après l'analyse de [l'Institut climatique du Canada](#)²⁵ et d'[Environnement et Changement climatique Canada](#) (ECCC)²⁶, ainsi que la mise en œuvre complète des mesures, **le Canada a une chance d'atteindre le niveau inférieur de sa cible de 2030, soit 40 % à 45 % en deçà des niveaux de 2005. Des politiques climatiques clés ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre, jetant les bases d'une réduction à long terme des émissions.**

21. Environnement et Changement climatique Canada. 2024. [Rapport d'inventaire national 2024](#) (partie 1, PDF)

22. Émissions de GES par unité de produit intérieur brut

23. OCDE. 2023. [Environment at a glance indicators – Climate Change](#) (partie 1, PDF)

24. Environnement et Changement climatique Canada. Rapport d'inventaire national 2024 (partie 1, PDF)

25. Institut climatique du Canada 2023. [Le Canada est en voie d'atteindre 85 à 90 % de sa cible pour 2030, selon une évaluation indépendante](#)

26. Environnement et Changement climatique Canada. 2023. [Rapport d'étape 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030](#)

Puisque les émissions ont connu une légère baisse depuis 2005, le rythme de la réduction doit s'accélérer brusquement pour atteindre les cibles de 2030 et de 2050.

Conseil 1

Élaborer un budget carbone canadien

Le gouvernement du Canada devrait élaborer un budget carbone national qui précise les émissions de GES totales que le Canada ne devrait pas dépasser jusqu'à ce qu'il atteigne la carboneutralité d'ici 2050. Nous recommandons que le budget carbone national soit fixé entre 10 198 Mt et 11 034 Mt d'éq. CO₂. Le budget carbone national total devrait ensuite être réparti en jalons intermédiaires de cinq ans commençant par les émissions cumulatives que le Canada entend autoriser entre 2031 et 2035.

Le gouvernement du Canada devrait également élaborer, parallèlement à ce budget national, une comptabilité des émissions excédentaires du Canada²⁷ afin de maintenir les augmentations de température à long terme à tout au plus 1,5 °C.

Notre analyse montre que même des estimations très prudentes indiquent des émissions excédentaires jusqu'en 2050 de plus de 8 400 Mt d'éq. CO₂.

27. Étant donné que le Canada ne peut pas atteindre un budget fondé sur l'équité avec uniquement la réduction des émissions à l'échelle nationale, la partie qui ne peut être atteinte (émissions excédentaires) pourrait être traitée par l'atténuation internationale (voir le conseil 3).

Dans son rapport [Trajectoires vers la carboneutralité – Observations initiales](#), le GCPC a noté que les trajectoires les plus probables vers la carboneutralité utilisent des budgets carbone comme outil de base.

Les budgets carbone précisent la quantité cumulative d'émissions de GES permises sur une certaine période pour limiter une augmentation précise de température. Les budgets carbone diffèrent des cibles ponctuelles dans la mesure où les émissions doivent non seulement être ramenées à un certain niveau d'ici une année donnée, mais que les émissions globales autorisées jusqu'à cette période sont également limitées.

Tout comme le budget d'un ménage, un budget carbone peut aider à « ne dépenser que ce que nous pouvons nous permettre », en suivant les « dépenses » en matière d'émissions et en les répartissant en fonction des émissions de GES restantes du budget.

En surveillant les émissions au fil du temps, un budget carbone permet également de mieux déterminer si nous sommes sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs climatiques et les conséquences d'un retard dans l'action.

D'un point de vue scientifique, l'utilisation des budgets carbone est plus instructive que les cibles ponctuelles parce que les émissions cumulatives ont une relation plus directe avec le réchauffement que les émissions des années cibles individuelles.

Contrairement aux cibles ponctuelles, les budgets carbone peuvent aussi aider à aplanir nos trajectoires, car les émissions en une seule année peuvent être influencées de manière significative par des facteurs externes et des événements imprévus tels que les pandémies, les feux de forêt anthropiques et les événements géopolitiques.

La définition d'un budget carbone national doit prendre en compte plusieurs éléments. Les émissions mondiales de carbone restantes pour éviter des niveaux spécifiés de réchauffement climatique (y compris les seuils de 1,5 °C et de 2 °C dans l'Accord de Paris) sont estimées selon les méthodes de climatologie et de comptabilité des GES. Un budget carbone national peut ensuite être déterminé sur la base des émissions mondiales de carbone restantes, des considérations relatives à l'équité, des circonstances nationales et des choix²⁸ méthodologiques.

Le concept de budget carbone à l'échelle nationale est actuellement utilisé, suivant différentes approches, par plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, la France et la Nouvelle-Zélande. Dans le but de nourrir l'élaboration éventuelle d'un concept de budget carbone pour le Canada, le GCPC a tenu un atelier avec des experts scientifiques nationaux et internationaux sur les budgets carbone en novembre 2023. Cette discussion a mis en lumière des éléments clés à prendre en considération dans le contexte canadien (voir l'encadré 1).

28. Carbon Brief. 2022. [Guest post : What the tiny remaining 1.5C carbon budget means for climate policy](#)



Encadré 1 : Considérations issues de l'atelier sur l'élaboration d'un budget carbone pour le Canada

- Les budgets carbone sont déjà utilisés par plusieurs pays et peuvent fournir des trajectoires claires pour atteindre la carboneutralité, en offrant imputabilité et transparence.
- Il y a des dissensions scientifiques liées à l'application des budgets carbone, en ce qui a trait, à la taille du budget mondial restant pour éviter un niveau de réchauffement donné. L'utilisation d'une approche de budget carbone peut offrir des perspectives différentes de celles des trajectoires d'émissions.
- La définition d'une part équitable du budget carbone mondial restant pour le Canada devrait inclure des principes éthiques clés tels que la capacité, l'égalité et la responsabilité. Dans tous les scénarios crédibles, la part restante des émissions pour le Canada serait très faible ou négative.
- La plupart des approches internationales ne prennent pas explicitement en compte les GES autres que le CO₂. Il n'y a pas d'accord sur la meilleure façon de prendre en compte ces gaz, et les options possibles comprennent des cibles et des échéanciers distincts ou similaires pour le CO₂ et les autres gaz.
- Il est essentiel d'assurer l'intégrité environnementale et de définir des lignes directrices claires pour les émissions négatives et les transferts internationaux de mesures d'atténuation s'ils doivent être utilisés pour maintenir le Canada dans les limites du budget carbone déterminé.
- Il existe différentes façons de définir le taux de réduction des émissions en vue de la carboneutralité. Une ligne droite est plus pratique, mais des réductions rapides apporteraient également un meilleur avantage sur le plan climatique.

S'appuyant sur les éléments clés de l'atelier d'experts, le GCPC a cherché à évaluer le mérite du concept de budget carbone pour déterminer les cibles intermédiaires de réduction des émissions et définir les voies vers la carboneutralité en analysant deux approches pour le Canada (voir l'annexe technique 1 pour une analyse approfondie) :

- L'approche **fondée sur l'équité**, qui s'appuie directement sur des analyses scientifiques des émissions mondiales de carbone restantes pour une probabilité spécifique d'éviter un niveau donné de réchauffement. Dans le cadre de cette approche, le Canada se voit attribuer une juste part du reste du budget carbone mondial en fonction de sa contribution historique aux émissions mondiales et de sa capacité d'action.
- L'approche **fondée sur des cibles**, qui s'appuie sur des cibles d'émissions nationales plutôt que directement sur le budget carbone mondial restant comme indiqué ci-dessus. Le budget peut être calculé directement à partir d'une trajectoire entre les émissions historiques et une cible de carboneutralité.

Une approche du budget carbone fondée sur l'équité

Conformément aux conclusions de l'atelier, notre analyse conclut que l'approche fondée sur l'équité, qui repose sur la relation scientifique entre les émissions cumulatives et le réchauffement, et sur les seuils de température prévus dans l'Accord de Paris, laisse entendre un **budget nul ou négatif pour le Canada**. Cette approche repose sur 1) la responsabilité des changements climatiques par le calcul des émissions de GES cumulatives, et 2) la capacité d'agir. Des organisations comme le Climate Equity Reference Project fournissent des exemples de ce type d'approche fondée sur l'équité²⁹. À mesure que nous cherchons à déterminer la part appropriée des émissions restantes pour le Canada, nous soulignons l'importance de considérer la part équitable du Canada dans l'effort mondial pour faire face à la crise climatique, compte tenu de sa contribution aux changements climatiques en tant que l'un des principaux émetteurs nets et par habitant de GES au monde, et de sa capacité à prendre et à soutenir des mesures à l'égard de la crise en tant que nation riche du Groupe des sept (G7).

Cela étant dit, notre analyse montre également qu'il n'est pas possible d'utiliser une approche à l'égard du budget axée sur la science pour fixer des cibles intermédiaires de réduction des émissions pour les limites de réchauffement de 1,5 °C ou de 2 °C sans une réduction extrêmement forte des émissions à court terme et des émissions³⁰ négatives importantes ou des transferts internationaux.

En outre, une approche fondée sur l'équité qui respecte les principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) n'est pas réalisable avec les seules réductions des émissions nationales et nécessiterait d'autres efforts comme l'élimination du carbone et/ou le financement de la réduction des émissions au niveau international. Notre analyse indique également que des cibles intermédiaires moins strictes, et donc plus réalisables, intègrent une injustice structurelle dans la mesure où elles supposent que le Canada peut revendiquer une part disproportionnée des émissions mondiales de carbone restantes pour respecter les limites de réchauffement de l'Accord de Paris. Pour se conformer aux principes de la CCNUCC, des moyens supplémentaires, comme le financement climatique international, seraient alors nécessaires pour remédier à l'injustice structurelle.

29. Climate Equity Reference. 2024. [Climate Equity Reference – calculator](#)

30. Le [GIEC](#) définit les émissions négatives comme « l'élimination de gaz à effet de serre (GES) présents dans l'atmosphère par une action humaine délibérée, qui s'ajoute à l'élimination réalisée par les processus naturels du cycle du carbone ».

Une approche du budget carbone fondée sur des cibles

Notre analyse montre que le Canada pourrait établir un budget fondé directement sur les cibles d'émissions établi conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, et la loi canadienne sur la carboneutralité.

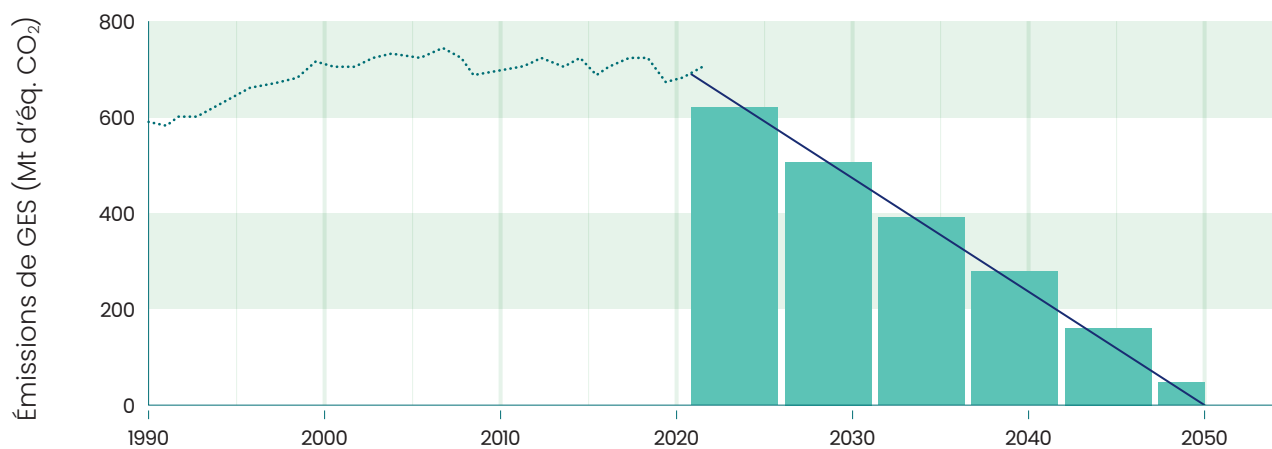
Un tel budget fondé sur des cibles serait déterminé en fonction d'une trajectoire entre le niveau d'émission lorsque la loi a été adoptée (2021) ou la cible pour 2030, et l'objectif de carboneutralité établi en 2050. Cette approche maintient le concept de suivi des émissions cumulatives sans adhérer aux limites imposées par les émissions de carbone restantes dans le cadre d'une approche fondée sur l'équité (nous traitons ci-dessous de la façon de concilier ces deux approches).

L'utilisation d'une approche ciblée à l'égard d'un budget carbone permettrait d'établir un équilibre entre la faisabilité et la réalité géophysique, tout en considérant des limites d'émissions qui s'alignent avec la loi canadienne sur la carboneutralité et qui permettent de calculer les émissions excédentaires internationales. Étant donné que le Canada ne

peut pas atteindre un budget fondé sur l'équité en réduisant uniquement les émissions à l'échelle nationale, la partie qui ne peut être atteinte (nos «émissions excédentaires») pourrait être traitée par des méthodes qui agissent sur l'atténuation internationale comme (voir le conseil 3).

La meilleure façon de définir une trajectoire d'émissions vers la carboneutralité, soit en ligne droite, soit avec divers niveaux d'ambition variables au fil du temps, est une question complexe. Alors que la façon la plus simple de répartir les émissions restantes dans le temps serait d'adopter une ligne droite, parvenir à des réductions plus fortes aux budgets précédents avec réajustement dans le temps assurerait le plus grand avantage pour le climat, car cela permettrait de réduire les émissions cumulatives dans l'atmosphère. Dans un premier temps, nous suggérons que le budget total soit établi selon une trajectoire linéaire de 2021 à zéro en 2050, divisé en segments de cinq ans. Cette approche peut être alignée sur les cibles intermédiaires de réduction des émissions. Les périodes de budget carbone devraient commencer le plus tôt possible (voir la figure 1 pour un exemple de réduction linéaire).

Figure 1 : Trajectoire des émissions et budgets pour une réduction linéaire



Source : Annexe technique 1 – Établissement du budget carbone du Canada

Quelle que soit l'approche choisie, notre analyse nous mène à conclure que :



1. Les budgets carbone sont de meilleurs outils de mesure et d'imputabilité que les cibles ponctuelles :

L'élaboration d'un budget carbone pour le Canada permettrait d'aligner davantage la politique climatique fédérale avec la science du climat, en passant d'une politique qui met l'accent uniquement sur les cibles d'une seule année à celle qui prend en compte les émissions cumulatives au fil du temps. En principe, le concept de budgétisation du carbone offre un outil transparent de comptabilité des émissions.



2. Le Canada devrait élaborer un budget carbone incluant le suivi des émissions excédentaires :

Un budget carbone national compatible avec l'article 2 de l'Accord de Paris et les principes de la CCNUCC n'est pas réalisable à court terme pour le Canada, car la valeur serait proche de zéro ou serait négative. Par ailleurs, le Canada pourrait élaborer un budget national fondé sur la trajectoire d'émissions atteignable à partir du moment où la loi canadienne sur la carboneutralité a été adoptée en vue de la carboneutralité en 2050, et pourrait utiliser les émissions excédentaires pour définir sa responsabilité internationale, lesquelles pourraient comprendre le financement climatique, les transferts d'atténuation et/ou les émissions négatives, ainsi que l'élaboration de lignes directrices claires pour assurer l'intégrité sociale et environnementale de ces activités.



3. Les budgets carbone peuvent combler certaines des lacunes des cibles ponctuelles :

L'évaluation des mesures de réduction des émissions sur une période de cinq ans, ainsi que pour les années cibles individuelles, permettrait d'atténuer la variabilité interannuelle des inventaires des émissions, en particulier pour les émissions provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. L'intervalle de valeurs pour ces émissions d'une année à l'autre atteint 38 Mt dans le Rapport d'inventaire national 2024³¹, ce qui équivaut à une différence de 5 % dans les émissions par rapport au niveau de référence de 2005. L'évaluation des progrès réalisés sur une période de cinq ans permettrait d'éviter qu'une cible ne soit ratée ou dépassée en raison d'événements imprévisibles qui influent sur l'échange de carbone dans l'atmosphère (par exemple, des années individuelles de feux graves) ou sur l'activité économique (par exemple, des confinements temporaires attribuables à une pandémie, ou à des pénuries et à des goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement).



4. Les cibles intermédiaires ponctuelles et les budgets carbone sont complémentaires et peuvent être liés :

L'élaboration d'un budget global et de budgets quinquennaux intermédiaires peut se faire de concert avec l'établissement de cibles intermédiaires d'émissions en vertu de la loi canadienne sur la carboneutralité. Les mêmes exercices de modélisation des émissions utilisés pour éclairer l'établissement des cibles pourraient servir à définir la trajectoire d'établissement du budget total et/ou des budgets intermédiaires. Par exemple, les trajectoires utilisées dans cette analyse portent à croire que l'éventail des cibles de 2035 correspondant à une trajectoire vers la carboneutralité est restreint (c'est-à-dire de 50 % à 55 % en deçà du niveau de référence de 2050).



5. Le processus d'établissement des budgets carbone doit être transparent : L'établissement et la mise en œuvre des budgets carbone requièrent des nuances. Bien que les budgets carbone soient plus fondés sur des données scientifiques que les cibles ponctuelles, l'établissement d'un budget à l'échelle nationale nécessite tout de même des choix normatifs et la prise en compte des relations internationales, de l'acceptabilité sociale et d'autres facteurs. Une solution partielle pourrait consister à établir un intervalle de budget carbone semblable à l'utilisation d'un intervalle pour la cible d'émissions pour 2030. Les budgets carbone paraîtraient imprécis et feront l'objet d'un examen minutieux s'ils ne sont pas soutenus par un processus clair et transparent.

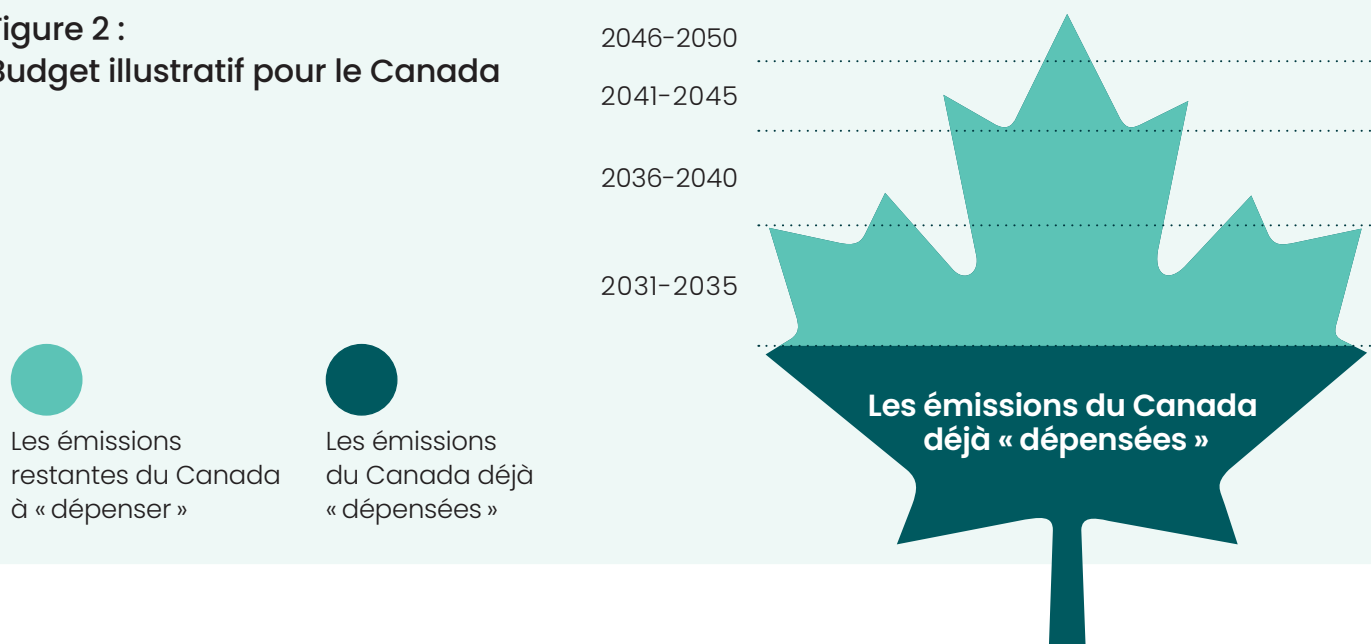
31. ECCC. 2024. [Rapport d'inventaire national 2024](#) (partie 1, PDF)

Encadré 2 : Comment un budget carbone national pourrait-t-il fonctionner au Canada ?

Un budget carbone national serait basé sur le budget carbone mondial restant (la quantité totale de carbone qu'il reste à « dépenser ») pour maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, conformément à l'Accord de Paris. Le Canada déterminerait son budget carbone national respectif sur la base de considérations de justice, d'équité et de choix de méthodes.

L'image ci-dessous représente un budget carbone national divisé en étapes intermédiaires quinquennales basées sur ce que le Canada a déjà « dépensé » avant 2030 et sur ce qui reste dans le budget national (c'est-à-dire les émissions cumulées que le Canada a l'intention d'autoriser). Chaque étape intermédiaire est progressivement réduite à mesure que le Canada se rapproche de son objectif de carboneutralité en 2050.

Figure 2 :
Budget illustratif pour le Canada



Dans l'ensemble, les budgets carbone présentent des avantages évidents. Ils représentent plus directement la contribution du pays aux changements climatiques que les cibles ponctuelles. Même si l'élaboration d'un budget carbone présente de nombreux avantages, il serait important de maintenir un dialogue continu sur les meilleurs moyens de l'opérationnaliser et d'en évaluer les répercussions sur les autres politiques publiques, tel que la capacité de reporter l'excédent des budgets et son statut dans l'architecture actuelle de comptabilisation et de suivi (par exemple, la loi canadienne sur la carboneutralité).

En prodiguant ces conseils, le GCPC note que les budgets carbone sont des outils déjà utilisés par certains des principaux partenaires commerciaux du Canada et qu'ils ont également été mis à l'essai aux niveaux provincial et municipal au Canada. Nous notons pareillement un élan et une action importants de la part de villes comme Edmonton, Montréal, Toronto et Vancouver, ainsi que de la province du Manitoba, qui a adopté le concept de réduction cumulative des émissions sur cinq ans avec son Deuxième compte d'épargne carbone³².

32. Gouvernement du Manitoba. 2022. [A Second Carbon Savings Account for Manitoba](#)

Conseil 2

Adopter une cible de réduction d'émissions de GES pour 2035 de 50 % à 55 % en deçà des niveaux de 2005

Le gouvernement du Canada devrait adopter une cible de réduction des émissions de GES pour 2035 de 50 % à 55 % en deçà des niveaux de 2005. La cible proposée répond à l'exigence de l'Accord de Paris d'accroître l'ambition, et elle place le Canada sur la voie d'atteindre sa cible pour 2050. Pour réaliser cet objectif, il faudra une plus grande ambition de décarbonisation de la part non seulement du gouvernement fédéral, mais aussi des provinces, des territoires, des municipalités et du secteur privé.

Cette cible, comme les cibles précédentes, est une cible d'«émissions nettes». Cela signifie que, même si les réductions directes des émissions au niveau national devraient être l'objectif principal, l'atteinte de cette cible nécessitera également des mesures supplémentaires telles que des émissions négatives et des réductions des émissions financées à l'échelle internationale.

L'intervalle que recommande le GCPC de 50 % à 55 % par rapport aux niveaux de 2005 en ce qui concerne la cible pour 2035 s'appuie sur sa propre analyse du budget carbone (voir l'annexe technique) et sur l'analyse par l'Institut climatique du Canada de divers scénarios de cibles d'émissions pour 2035. Elle est également fondée sur l'ambition des principaux partenaires internationaux, la faisabilité de l'atteinte de la cible et les incidences, aux niveaux régional et national, pour ce qui est de l'abordabilité, la réconciliation avec les peuples autochtones, la compétitivité, l'emploi et la santé environnementale.

Nous avons décidé de recommander un intervalle plutôt qu'une seule cible, puisque cela permet, selon nous, une meilleure prise en compte des incertitudes concernant la croissance économique future et le progrès technologique, ainsi qu'un équilibre entre les différents objectifs.

Dans notre évaluation, nous avons envisagé des cibles allant de 46 % à 61 % en deçà des niveaux de 2005, où le taux de 46 % représente l'ambition minimale par rapport à l'extrémité supérieure de la cible pour 2030 (45 % en deçà des niveaux de 2005) et le taux de 59 % représente l'année 2035 sur une trajectoire linéaire de réduction des émissions de la cible pour 2030, en vue de la carboneutralité en 2050.

En établissant notre recommandation pour la limite inférieure de l'intervalle, nous avons pris en compte le fait que les cibles se situant entre 46 % et 50 % en deçà des niveaux de 2005 sont très proches de la cible du Canada pour 2030 et sont plus facilement atteignables compte tenu des technologies existantes et du contexte économique actuel au Canada. Nous avons aussi pris en considération que le fait de recommander une cible inférieure dans cet intervalle risquerait de placer le Canada trop loin de sa cible de carboneutralité et représenterait probablement une ambition insuffisante par rapport à ses principaux partenaires internationaux, y compris d'autres pays du G7 comme les États-Unis.

En établissant notre recommandation pour la limite supérieure de l'intervalle, nous avons pris en considération des préoccupations quant aux conséquences sociales et économiques d'une cible supérieure à 55 %, malgré les bénéfices pour le climat d'une réduction cumulative plus rapide des émissions.

Pour notre cible recommandée, l'extrémité supérieure de l'intervalle (55 %) vise à favoriser l'ambition générale de maintenir le Canada sur la bonne voie pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, cadre avec les obligations internationales et est conforme à une approche à l'égard du budget carbone fondée sur des cibles. L'extrémité inférieure de l'intervalle (50 %) est conforme aux obligations internationales et à la faisabilité économique du Canada. Elle veille également à ce que la cible du Canada pour 2035 tienne compte des répercussions de la cible établie par les États-Unis pour 2030 (de 50 % à 52 % en deçà des niveaux de 2005). Avec 2035, soit environ l'année milieu entre 2021 et 2050, une cible minimale de 50 % indique que le Canada a l'intention d'arriver à mi-chemin de son parcours vers la carboneutralité.

Il convient de noter que la cible que nous recommandons pour 2035 est pour les émissions « nettes ». Bien que nous recommandions que la cible soit atteinte principalement par une réduction des émissions nationales, il y a lieu d'envisager des mesures d'émissions négatives supplémentaires et/ou des transferts internationaux, comme les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale, à condition que des règles respectueuses de l'environnement soient respectées. Nous analyserons de plus près le potentiel de ces mesures au cours de l'année à venir.

L'intervalle cible recommandé s'applique au niveau national. **Pour atteindre l'objectif, tous les acteurs, y compris les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé, devront déployer des efforts à cet égard.** Bien que nous ne proposons pas de cibles régionales ou sectorielles, nous soulignons que tous les secteurs doivent contribuer à une part équitable de la réduction des émissions, et que les différences régionales doivent être reconnues.



Encadré 3 : Analyse de la cible

L'intervalle de cibles recommandé est basé sur le concept de budget carbone fondé sur des cibles décrit précédemment. La valeur médiane de l'intervalle de cibles (53 % en deçà des niveaux de 2005) découle d'une approche fondée sur des cibles (c'est-à-dire une trajectoire linéaire de réduction des émissions) allant de 2021 (adoption de la loi canadienne sur la carboneutralité) à zéro

en 2050, tandis que la limite supérieure de l'intervalle (55 % en deçà des niveaux de 2005) représente une trajectoire linéaire de réduction des émissions de la limite inférieure de la cible pour 2030 (40 %) à zéro en 2050 (voir tableau 2). Le taux de 50 % ne provient pas directement de l'analyse du budget carbone, mais indique une limite inférieure correspondant à mi-parcours vers la carboneutralité.

Tableau 2 : Émissions de GES pour certaines années au Canada (chiffres arrondis)

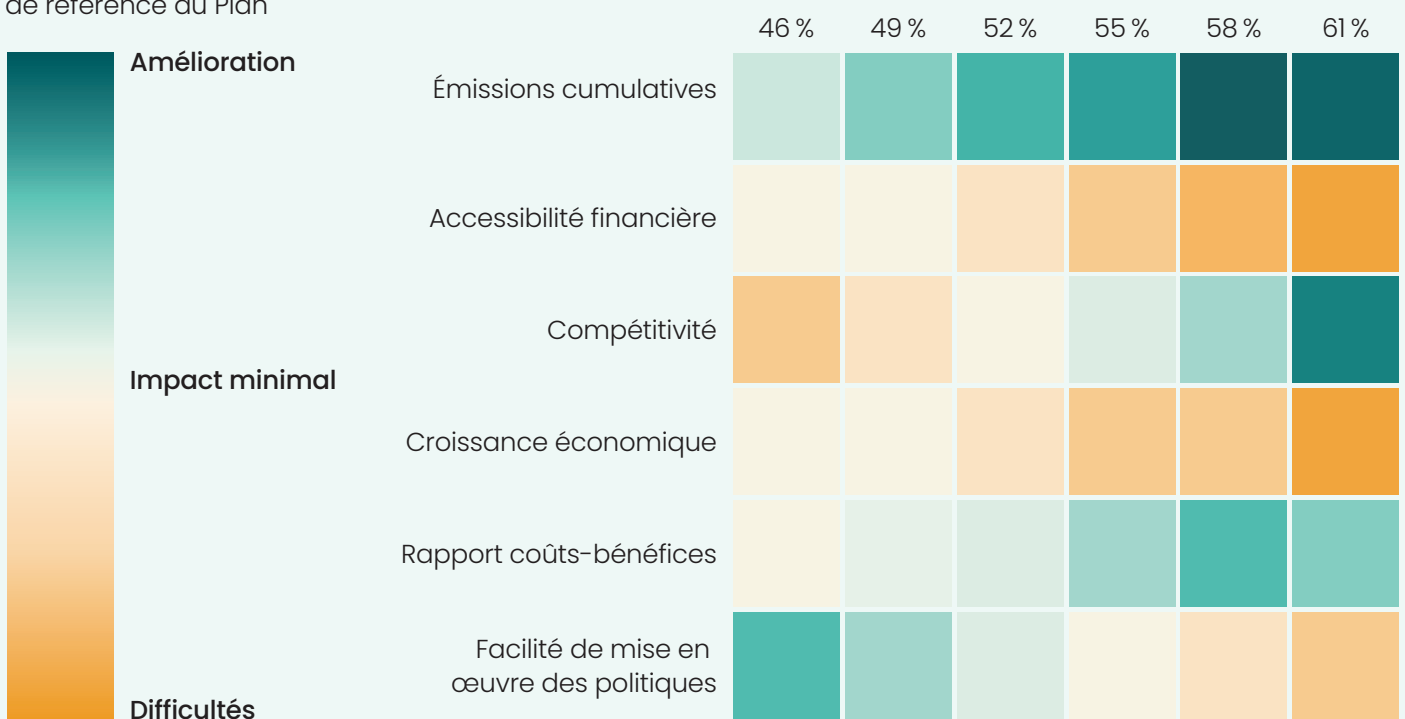
Année	Émissions de GES (Mt)	% de réduction par rapport à 2005	Source des données
2005 (année de référence)	761	S.O. (Sans Objet)	Rapport d'inventaire national 2024
2021 (adoption de la loi canadienne sur la carboneutralité)	698	8 %	Rapport d'inventaire national
2035 (cible recommandée – faible)	381	50 %	Mi-parcours vers la carboneutralité
2035 (cible recommandée – moyenne)	358	53 %	Ligne droite de 2021 à 0 en 2050
2035 (cible recommandée – élevé)	342	55 %	Ligne droite de la cible en 2030 (40 %) à 0 en 2050.
2050 (objectif de carboneutralité)	0	100 %	Objectif de carboneutralité

Encadré 4 : Analyse de l'Institut climatique du Canada

Le GCPC s'est associé à l'Institut climatique du Canada pour évaluer des options crédibles en vue d'atteindre une cible canadienne de réduction des émissions pour 2035. L'Institut, en partenariat avec Navius Research, a modélisé des réductions d'émissions de 46 %, 49 %, 52 %, 55 %, 58 % et de 61 % en deçà des niveaux de 2005. Ces réductions ont été évaluées par rapport à un scénario de référence du Plan de réduction des émissions (PRE) selon différents critères tels que les émissions, l'accessibilité financière (la part du PIB relative à la consommation), la compétitivité (la part du PIB consacrée à l'investissement), la croissance économique (PIB), les coûts-bénéfices (en fonction du coût social du carbone) et la facilité de mise en œuvre des politiques (voir la figure 3 pour plus

de détails). Premièrement, selon la conclusion de l'analyse, il serait coûteux de retarder l'action. Deuxièmement, cette analyse a montré qu'une cible trop ambitieuse pourrait éroder l'accessibilité financière des consommateurs, mais que cette conclusion devrait faire l'objet d'un suivi régulier étant donné que le prix futur des technologies de décarbonisation est incertain mais susceptible de baisser. Enfin, l'Institut a proposé une cible optimale de l'ordre de 47 % à 50 % pour équilibrer ces deux considérations, mais a fait remarquer qu'à la demande du GCPC, son analyse exclut les réductions d'émissions potentielles provenant de solutions reposant sur la nature et de mesures agricoles, ce qui pourrait augmenter l'intervalle de la cible jusqu'à un taux allant de 49 % à 52 %.

Figure 3 : Incidences sur les indicateurs, par rapport au scénario de référence du PRE, selon le scénario de la cible pour 2035



Source : Institut climatique du Canada

Conseil 3

Réduire les émissions excédentaires du Canada

En raison de la cible pour 2035 et du budget carbone qui dépasse une juste part des émissions mondiales, nous encourageons le gouvernement du Canada à élaborer une approche visant à déterminer et à poursuivre des mesures additionnelles à court et à long terme qui peuvent réduire les émissions excédentaires du Canada, y compris l'amélioration du financement international du climat (pour l'atténuation, l'adaptation, la perte et les dommages), les émissions négatives (c'est-à-dire l'élimination du dioxyde de carbone, y compris les processus naturels et autres processus biologiques ou chimiques qui peuvent accélérer l'élimination du carbone de l'atmosphère) et les réductions d'émissions financées au niveau international.

Dans le cadre de cette approche, le gouvernement du Canada devrait, en fin de compte, fixer des cibles chiffrées pour suivre les progrès réalisés dans la prise de mesures supplémentaires visant à réduire ses émissions excédentaires.

Dans le cadre de notre analyse du budget carbone, nous avons indiqué qu'un budget carbone fondé sur des cibles ne serait pas compatible avec une juste part du fardeau de l'atténuation mondiale en vertu de l'article 2 de l'Accord de Paris, que le Canada s'est engagé à respecter. **Le Canada devrait donc estimer et réduire ses émissions excédentaires** (c'est-à-dire la différence entre le budget national du carbone et un budget équitable compatible avec les cibles de Paris).

L'Ireland Climate Change Advisory Council a entrepris une étude comparative pour évaluer comment l'Union européenne et sept pays (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Finlande, Danemark, Nouvelle-Zélande et Irlande) définissent leur part du budget mondial de carbone en tant que leur budget national de carbone³³. Tous ces pays utilisent des méthodes différentes et s'appuient sur des hypothèses différentes concernant les émissions négatives ou les objectifs de température. Par exemple, alors que la Finlande intègre une part équitable dans son budget national, la plupart des pays ne considèrent pas explicitement une part équitable ou ne l'intègrent pas en dehors de leur budget carbone. Nous croyons qu'il est à la fois transparent, responsable, courageux et nécessaire de reconnaître et de quantifier explicitement la différence entre les obligations du Canada pour ce qui est de sa juste part et le budget national du Canada en matière d'émissions excédentaires, afin d'aborder l'atténuation des changements climatiques d'un point de vue éthique.

Les émissions excédentaires, qui peuvent être calculées à partir de la différence entre les budgets carbone fondés sur des cibles et ceux fondés sur l'équité, sont une estimation des émissions qui devront être comptabilisées pour s'assurer que le Canada contribue équitablement aux efforts mondiaux visant à respecter l'Accord de Paris. Même avec des estimations prudentes, les émissions excédentaires du Canada jusqu'en 2050 sont estimées à plus de 8 400 Mt d'éq. CO₂.

Même si les émissions excédentaires estimées peuvent sembler décourageantes (représentant environ 12 fois les émissions annuelles du Canada en 2022), **le suivi et le traitement des émissions excédentaires du Canada apporterait clarté et crédibilité au rôle du pays dans les efforts mondiaux en matière de changements climatiques.** Cela positionnerait le Canada comme un chef de file dans la réflexion éthique et l'action pour lutter contre les changements climatiques et pourrait ouvrir la voie à une contribution plus équitable à la réduction des émissions entre les pays développés et les pays en développement.

La détermination de la quantité et de l'importance relative des différentes options pour tenir compte des émissions excédentaires nécessitera une vaste consultation. Par exemple, une méthode rigoureuse de comptabilisation des émissions supposerait que le Canada comptabilise les émissions excédentaires par le biais d'investissements dans les émissions négatives, au niveau national ou international, et/ou les efforts internationaux de réduction des émissions. Cette approche s'alignerait directement sur l'objectif de l'Accord de Paris. Une autre méthode consisterait à utiliser les émissions excédentaires pour déterminer l'ampleur de l'action climatique internationale soutenue par le Canada, y compris le financement de l'adaptation dans les pays en développement, l'indemnisation des pertes et dommages, ainsi que l'investissement dans les émissions négatives et les efforts internationaux d'atténuation.

33. Sadhbh O'Neill pour l'Ireland Climate Change Advisory Council. 2023. [Carbon Budgeting in Selected Countries](#)



Cette approche tiendrait compte des obligations internationales plus étendues découlant de l'Accord de Paris et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, compte tenu de l'ampleur croissante des impacts climatiques internationaux, mais pourrait également avoir pour effet de laisser davantage de carbone dans l'atmosphère que la première approche. Dans les deux cas, la combinaison de méthodes utilisées pour tenir compte des émissions excédentaires dépendra à la fois de considérations nationales, y compris la capacité relative et l'équité, et de considérations internationales, en particulier les besoins et les valeurs des pays en développement touchés par la part disproportionnée du Canada et d'autres pays plus développés au réchauffement à ce jour.

L'accent mis sur les émissions excédentaires du Canada met en évidence le rôle des émissions négatives ou des activités qui éliminent le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère. Les options d'élimination du dioxyde de carbone comprennent des solutions qui reposent sur la nature tels que le boisement et la restauration des forêts, des sols et des écosystèmes côtiers, ainsi que des solutions technologiques en phase de démarrage comme la bioénergie associée au captage du carbone, le captage direct dans l'air, la reminéralisation des sols à l'aide de roches, la minéralisation du carbone et l'élimination du carbone dans les océans.

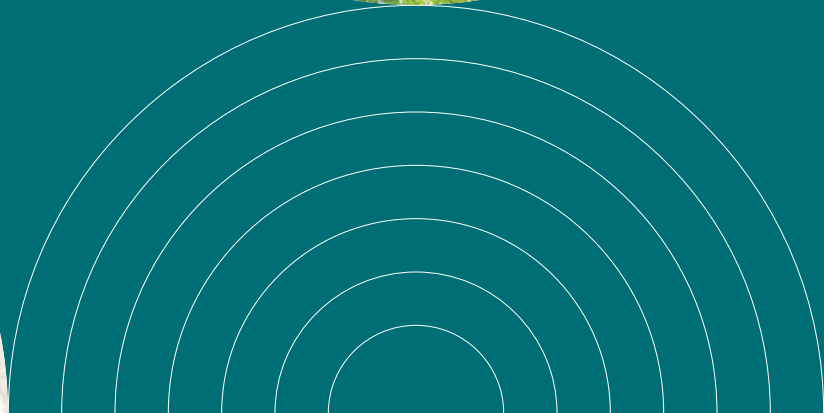
Une partie de l'élimination du dioxyde de carbone sera inévitablement nécessaire pour atteindre la carboneutralité en raison des sources d'émissions qui ne peuvent être évitées (par exemple, les émissions provenant des sols agricoles). En outre, l'élimination du dioxyde de carbone est présente dans tous les scénarios qui évitent le réchauffement³⁴ de 1,5 °C ou de 2 °C utilisés par le GIEC. **Même si le Canada, comme tout autre pays ou entité, doit se concentrer principalement sur la réduction ou l'élimination des émissions, les efforts visant à réduire les émissions excédentaires du Canada doivent être poursuivis en tandem et nécessitent des analyses des options d'émissions négatives.**

Nous reconnaissons que le concept des émissions excédentaires est nouveau pour le gouvernement fédéral et pour de nombreux Canadiens. Dans le cadre de notre futur plan de travail, nous entreprendrons une analyse plus approfondie et fournirons des orientations supplémentaires sur les options que le Canada pourrait envisager pour cadrer et traiter ses émissions excédentaires.

34. GIEC. 2021. [Sixth Assessment Report of the IPCC](#)

Conclusion

Mobiliser tous les efforts
pour atteindre des
résultats pour le climat
au Canada



Ce rapport présente trois recommandations qui sont l'élaboration d'un budget carbone, l'adoption d'un intervalle de cibles d'émissions de 50 % à 55 % en deçà des niveaux de 2005 et la remédiation des émissions excédentaires du Canada. En s'appuyant sur des progrès importants dans la réduction des émissions canadiennes, le gouvernement du Canada doit faire preuve de son ambition constante d'accélérer le rythme vers la carboneutralité. Les mécanismes de gouvernance, de responsabilisation et de transparence sont également essentiels au succès, et le Canada devrait adopter des outils supplémentaires pour améliorer le suivi des progrès de décarbonisation, y compris le budget carbone.

La mise en place de toutes les politiques nécessaires à la réalisation de la cible pour 2035 est cruciale et nécessitera l'intervention de tous les acteurs, et pas seulement du gouvernement fédéral. Une action déterminée, y compris sur les émissions négatives, est indispensable compte tenu de l'intervalle de cibles recommandé. Le choix d'une cible doit également tenir compte d'autres avantages et objectifs sociétaux, en particulier la réconciliation avec les peuples autochtones. Nous encourageons tous les acteurs du pays à accroître leur ambition et leur leadership, et nous continuerons de suivre les objectifs au fil du temps, à mesure que les circonstances et les coûts technologiques évolueront.

Nous insistons sur l'importance de réfléchir aux objectifs climatiques dans le contexte environnemental plus large de préservation de la biodiversité et de la santé humaine, et surtout pour prévenir les transferts d'impacts dommageables qui pourraient se produire le long de notre course vers la carboneutralité. Nous notons également une discussion et une prise en compte croissantes des cibles nettes négatives³⁵ à l'échelle mondiale. Au cours de la prochaine année, nous prendrons le temps de réfléchir à la pertinence potentielle de telles cibles pour le Canada.

Au cours de la prochaine année, nous travaillerons également à mieux comprendre les principales sources d'émissions et l'absorption par les puits qui sont particulièrement incertains, comme les émissions et les absorptions du carbone provenant de l'agriculture et de l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, et les émissions négatives. Nous nous efforcerons également de mieux comprendre certains mécanismes internationaux susceptibles de soutenir notre réalisation de cibles nationales (par exemple, les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale) et de réfléchir davantage à l'utilisation appropriée de tels outils dans le cadre de nos travaux futurs.

Nous espérons sincèrement que nos recommandations contribueront de façon significative à l'examen par le gouvernement du Canada de la cible de réduction des émissions du Canada pour 2035. Quel que soit la cible fixée par le gouvernement, elle devrait être explicite quant à la logique sous-jacente et aux facteurs pris en compte, y compris les considérations sociales, environnementales, économiques, technologiques, scientifiques, autochtones et géopolitiques, ainsi que les risques.

35. Le GIEC précise qu'[TRADUCTION] « une situation d'émissions nettes négatives est celle dans laquelle les activités humaines éliminent davantage de gaz à effet de serre qu'elles n'en rejettent dans l'atmosphère ».

Glossaire

Les **budgets carbone** précisent la quantité cumulative d'émissions de GES permises sur une certaine période pour limiter une augmentation précise de température. Les budgets carbone diffèrent des cibles ponctuelles, en ce sens que les émissions doivent non seulement baisser à un certain niveau d'ici une année donnée, mais que les émissions globales autorisées jusqu'à cette période sont également limitées.

Les **budgets carbone fondés sur des cibles** s'inspirent des cibles nationales d'émissions plutôt que directement du budget carbone mondial restant, comme dans le cas des budgets carbone fondés sur l'équité. Le budget carbone fondé sur des cibles peut être calculé directement à partir d'une trajectoire entre les émissions historiques et une cible de carboneutralité.

Les **budgets carbone fondés sur l'équité**, qui s'appuie directement sur des analyses scientifiques des émissions mondiales de carbone restantes pour une probabilité précisée d'éviter un niveau donné de réchauffement. Dans le cadre de cette approche, le Canada se voit attribuer une juste part du reste du budget carbone mondial en fonction de sa contribution historique aux émissions mondiales et de sa capacité d'action.

Les **cibles ponctuelles** sont les réémissions de cibles pour une année donnée (2030, 2035, etc.)

Les **émissions excédentaires** se rapportent au fait qu'étant donné que le Canada ne peut pas atteindre un budget fondé sur l'équité avec uniquement la réduction des émissions à l'échelle nationale, la partie qui ne peut être atteinte (les émissions excédentaires) pourrait être traitée par l'atténuation internationale.

Les **émissions négatives**³⁶ constituent l'élimination de GES présents dans l'atmosphère par une action humaine délibérée, qui s'ajoute à l'élimination réalisée par les processus naturels du cycle du carbone.

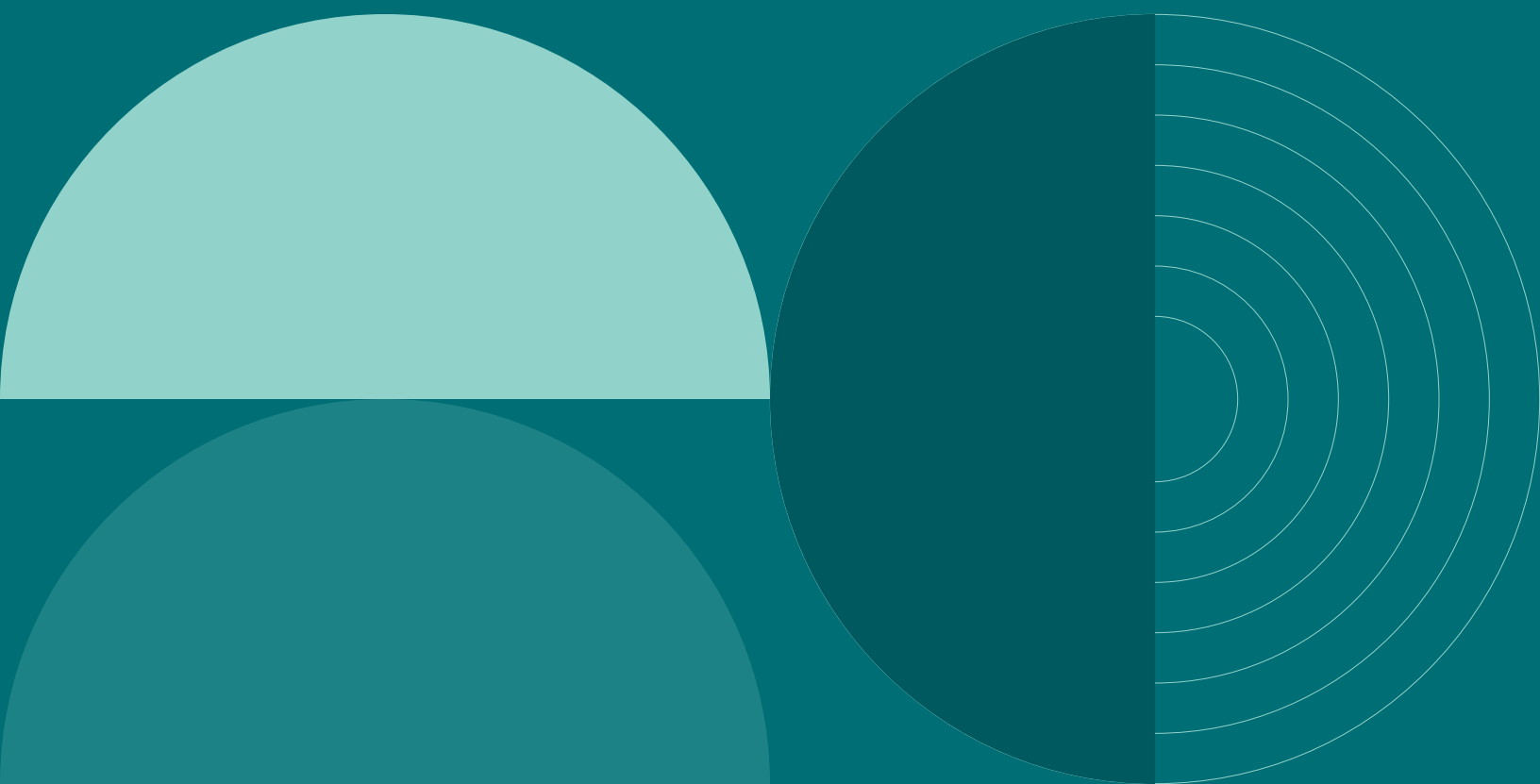
Les **émissions nettes négatives**³⁷ sont celles dans lesquelles les activités humaines éliminent davantage de GES qu'elles n'en rejettent dans l'atmosphère.

36. IPCC, [Glossary](#)

37. Ibid.

Annexe technique

Élaboration du budget carbone du Canada



Le Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC) a entrepris une analyse visant à évaluer le fondement scientifique et les principales considérations liées à l'élaboration d'un budget national de carbone, le tout dans le but de nourrir ses recommandations en vue de l'élaboration d'une cible de réduction des émissions de GES du Canada pour 2035.

Le GCPC propose en effet l'élaboration d'un budget carbone pour calculer les émissions excédentaires du Canada et déterminer les obligations du Canada en matière de réduction des émissions intérieures. Une approche fondée sur l'équité attribue au Canada une part équitable du reste du budget mondial de carbone en fonction de sa contribution historique aux émissions mondiales et de sa capacité d'agir. Une autre approche est axée sur des cibles d'émissions nationales et celle-ci permet de calculer le budget carbone directement à partir d'une trajectoire entre les émissions historiques du Canada et une cible de carboneutralité.

Dans notre analyse, nous avons conclu que :



1. les budgets carbone sont de meilleurs outils de mesure et d'imputabilité que les cibles ponctuelles



2. le Canada devrait élaborer un budget carbone qui suit les émissions excédentaires



3. les budgets carbone peuvent combler certaines des lacunes des cibles ponctuelles



4. les cibles intermédiaires ponctuelles et les budgets carbone sont complémentaires et peuvent être liés



5. le processus d'élaboration des budgets carbone doit être transparent



1. Introduction

Au rythme actuel des émissions mondiales de GES et du réchauffement climatique, le monde commencera bientôt à dépasser les limites de température fixées dans l'Accord de Paris, et qui sont soutenues par le Canada. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que le monde franchira un seuil de réchauffement de 1,5 °C au début des années 2030, défini comme l'année moyenne, dépassant ainsi la température moyenne mondiale, et le seuil de réchauffement de 2 °C dès les années 2040³⁸. Neuf des dix années les plus chaudes enregistrées dans le monde ont eu lieu au cours de la dernière décennie³⁹, et une période récente de 12 mois a été la première à dépasser +1,5 °C, le niveau de référence couramment utilisé pour définir les limites de température mondiales⁴⁰. Les données probantes paléoclimatiques portent à croire que ce sont les températures moyennes mondiales les plus chaudes depuis le développement de l'agriculture et de la civilisation humaine à la fin de la dernière ère glaciaire, il y a environ 10 000 ans, et peut-être au cours des 120 000 dernières années, depuis avant la dernière ère glaciaire.

Les efforts collectifs de réduction des émissions nécessaires pour éviter ces niveaux et d'autres niveaux de réchauffement climatique sont souvent déterminés par la communauté scientifique des climatologues par la quantité totale de carbone ou de dioxyde de carbone qui peut être émise au fil du temps. Cela est possible en raison d'une relation quasi linéaire entre les émissions cumulatives de CO₂ d'origine humaine et le réchauffement mondial moyen⁴¹.

Cette relation permet aux scientifiques d'estimer le budget carbone restant, qui représente la quantité nette de CO₂ que les activités humaines peuvent émettre, tout en maintenant la planète en deçà d'un

niveau de réchauffement climatique précisé, tel que 1,5 °C, et en tenant compte de l'effet des gaz autres que le CO₂. Par exemple, dans son récent sixième rapport d'évaluation (RE6), le GIEC a calculé qu'en janvier 2020, le budget carbone mondial restant pour une probabilité de 67 % d'éviter un niveau de réchauffement de 1,5 °C, était de 400 Gt de CO₂⁴². Cela équivaut à moins de 10 ans au rythme actuel des émissions mondiales (voir la section 2.1), et donc à la conclusion qu'au rythme récent des émissions mondiales, le monde dépassera le réchauffement de 1,5 °C au début des années 2030.

Dans son rapport [Trajectoires vers la carboneutralité – Observations initiales](#), le GCPC a noté que les voies les plus probables vers la carboneutralité sont les budgets carbone utilisés comme outil de base. Les budgets carbone sont aussi des outils utiles pour suivre et communiquer la voie vers la carboneutralité avec imputabilité et transparence. La définition d'un budget carbone restant est, d'un point de vue scientifique, plus instructive que la définition de cibles d'émissions pour des années individuelles, du fait que les émissions cumulatives, ou la voie entre les années cibles, ont un lien plus direct avec le réchauffement que les émissions dans les années cibles individuelles⁴³. Contrairement aux cibles d'émissions pour les années individuelles, le budget définit clairement la quantité de CO₂ qu'il reste à émettre dans le but d'éviter des niveaux dangereux de changements climatiques et/ou d'atteindre un objectif de carboneutralité à long terme. Les budgets carbone à l'échelle nationale sont actuellement utilisés avec différentes approches par plusieurs pays, dont le Royaume-Uni⁴⁴, la France⁴⁵, la Nouvelle-Zélande⁴⁶ et l'Allemagne (au niveau sectoriel)⁴⁷.

38. GIEC. 2021. [Sixième rapport d'évaluation, Résumé à l'intention des décideurs](#).

39. UK Met Office. [2023 The warmest year on record globally](#)

40. Copernicus. [2023 is the hottest year on record, with global temperatures close to the 1.5°C limit](#)

41. GIEC. 2021. Sixième rapport d'évaluation, Résumé à l'intention des décideurs. [Figure SPM. 10. Sixth Assessment Report of the IPCC](#)

42. GIEC. Table 5.8, Chapter 5 in Climate Change 2021 The Physical Science Basis. Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du GIEC

43. Rogelj et coll. 2019. Nature. [Estimating and tracking the remaining carbon budget for stringent climate targets](#)

44. Gouvernement du Royaume-Uni. 2024. [Carbon Budgets](#)

45. Gouvernement de France. 2022. [Stratégie Nationale Bas-Carbone](#)

46. Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. 2022. [Emissions budgets and the emissions reduction plan](#)

47. OCDE. 2022. [Germany's annual sector emissions budgets and update the link address](#)

L'application des budgets carbone exige de la nuance⁴⁸. Le budget carbone mondial restant pour éviter un niveau précis de réchauffement dépend de la limite de température sélectionnée, des émissions historiques, du réchauffement jusqu'à présent et de la relation entre les émissions cumulatives et le réchauffement. En raison de l'incertitude scientifique fondamentale (voir l'encadré 5), les budgets carbone restants sont exprimés de façon probabiliste en tant que valeurs qui fournissent un pourcentage donné de probabilité d'éviter le niveau de réchauffement spécifié.

Néanmoins, les budgets carbone demeurent le meilleur outil disponible pour faire le lien au fil du temps, entre les émissions de GES d'un pays et l'incidence sur le climat et pour placer les efforts nationaux de décarbonisation dans un contexte mondial. Les incertitudes inhérentes motivent l'adoption d'une approche de précaution pour établir un budget carbone au cas où le budget restant pour éviter un niveau de réchauffement souhaité serait surestimé.

Afin d'évaluer le mérite des approches de budget carbone visant à déterminer les cibles intermédiaires de réduction des émissions et à définir les voies vers la carboneutralité, dans ce rapport, on analyse deux approches différentes pour élaborer un budget carbone pour le Canada :

- L'approche **fondée sur l'équité**, qui s'appuie directement sur des analyses scientifiques du budget carbone mondial restant pour une probabilité spécifique d'éviter un niveau donné de réchauffement. Le Canada se voit attribuer une juste part du reste du budget carbone mondial en fonction de sa contribution historique aux émissions mondiales et de sa capacité d'action.
- L'approche **fondée sur des cibles** s'appuie sur des cibles d'émissions nationales plutôt que directement sur le budget carbone mondial restant comme indiqué ci-dessus. Le budget peut être calculé directement à partir d'une trajectoire entre les émissions historiques et une cible de carboneutralité.

Encadré 5 : Incertitude du budget carbone

Les estimations scientifiques des budgets carbone mondiaux restants sont fréquemment mises à jour en fonction de l'évolution des modèles et de nouvelles données sur la température et les émissions historiques de CO₂, de gaz autres que le CO₂ et d'aérosols. Les gaz autres que le CO₂ ne sont pas explicitement modélisés dans les budgets carbone mondiaux étant donné que le réchauffement dû aux GES autres que le CO₂ comme le méthane et l'oxyde de diazote augmente avec le taux d'émissions au fil du temps, plutôt que leurs émissions cumulatives, en raison de leur courte durée de vie dans l'atmosphère.

Toutefois, les scientifiques doivent estimer la contribution de ces autres gaz au réchauffement futur pour calculer le budget de carbone restant. Ces estimations sont sensibles aux hypothèses comme le taux de diminution des polluants aérosols dans le temps et contribuent à l'incertitude du budget de carbone. L'approche de modélisation influe également sur les estimations de budgets et a été le principal déterminant des différences dans les estimations de budget entre les contributions des groupes de travail I et III dans le RE6 du GIEC⁴⁹.

48. Peters. 2018. Nature Geoscience. [Beyond Carbon budgets](#)

49. GIEC. RE6 du GTIII, Chapitre 3, Tableau 3.4

2. Approche à l'égard du budget carbone fondée sur l'équité



Pour établir un budget carbone national fondé sur l'équité, il faut déterminer la part du Canada dans le budget carbone mondial restant. Parmi les nombreuses considérations différentes dans l'allocation nationale, on peut citer l'équité internationale et intergénérationnelle, le droit de la personne au développement et la capacité de décarboniser⁵⁰.

Le concept d'une part nationale équitable des émissions mondiales peut s'enraciner dans la gouvernance climatique internationale. En vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les pays se sont engagés «à tenir compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation»⁵¹. En d'autres termes, les changements climatiques représentent un problème d'action collective dans lequel différents membres du collectif sont responsables de différents niveaux d'action. En tant que l'un des pays les plus riches et les plus gros émetteurs par habitant de l'histoire, le Canada a une responsabilité disproportionnée en matière d'action climatique dans le cadre de la CCNUCC.

Les principes d'équité, de capacité et de responsabilité découlant de la CCNUCC ont été proposés pour guider des allocations nationales équitables du budget carbone mondial restant⁵².

- L'équité renvoie au partage du droit au développement et à la production de GES (alloué selon la population).
- La capacité désigne les moyens d'atténuer les GES et peut être attribuée en fonction du produit intérieur brut (PIB).
- La responsabilité désigne les pays qui ont contribué différemment aux émissions au cours de l'histoire et qui ont une compréhension différente de l'impact sur le climat⁵³ (attribué selon la contribution historique aux émissions).

Suivant ces principes, les experts⁵⁴ et la littérature⁵⁵ laissent entendre que le budget carbone restant équitable, cadrant avec l'article 2 de l'Accord de Paris («contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 degrés Celsius, tout en poursuivant les efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 degré») pour les gros émetteurs par habitant comme le Canada, soit proche de carboneutre ou négatif.

50. Van der Berg et coll. 2020. Climate Change. [Implications of various effort-sharing approaches for national carbon budgets and emission pathways](#)

51. UNFCCC. 1992. [United Nations Framework Convention on Climate Change](#)

52. Matthews et coll. 2020. Nature Geoscience, [Opportunities and challenges in using remaining carbon budgets to guide climate policy](#); Höhne et coll. 2014. Climate Policy. [Regional GHG reduction targets based on effort sharing : a comparison of studies](#)

53. Gignac et Matthews. 2015. Environmental Research Letters. [Allocating a 2 °C cumulative carbon budget to countries](#)

54. Atelier du GCPC sur les approches à l'égard du budget de carbone pour le Canada, tenu le 23 novembre 2023

55. Van der Berg et coll. 2020. Climate Change. [Implications of various effort-sharing approaches for national carbon budgets and emission pathways](#); Donner. 2019. Options politiques, [No party's climate plan will avoid dangerous global warming levels](#); Holz et coll., 2018. International Environmental Agreements : Politics, Law and Economics, [Fairly sharing 1.5 : national fair shares of a 1,5 °C-compliant global mitigation effort](#)

2.1 Illustration du budget fondée sur l'équité

Nous présentons ici une analyse illustrative du budget carbone restant fondé sur l'équité pour le Canada, à la suite des estimations⁵⁶ du Groupe de travail sur la base de la science physique (GTI) pour le RE6 du GIEC concernant le budget carbone restant à l'échelle mondiale et les principes d'équité, de capacité et de responsabilité (voir l'appendice). Compte tenu de l'incertitude quant aux estimations du budget carbone mondial (voir l'encadré 5), l'analyse a été répétée à l'aide d'estimations du budget mondial du Groupe de travail sur l'atténuation du GIEC (GTIII)⁵⁷ et d'une analyse réalisée en 2023 par Lamboll et coll.⁵⁸ qui comprenait des données et des méthodes élaborées depuis la publication du rapport du GIEC.

Les résultats sont présentés pour une probabilité de 50 % et 67 % d'éviter un réchauffement de 1,5 °C et une probabilité de 67 % d'éviter un réchauffement de 2 °C⁵⁹. Les budgets présentés sont échelonnés pour refléter tous les gaz à effet de serre, en fonction de la fraction des émissions nationales (en éq. CO₂) sous forme de CO₂⁶⁰, afin d'être comparables aux données de l'inventaire des émissions. Les méthodes complètes sont fournies à la fin du rapport.

Conformément aux principes d'équité et de capacité, le budget carbone restant du GTI pour le Canada à partir du 1^{er} janvier 2023 est très faible (voir le tableau 3). Le budget pour une probabilité de 50 % ou de 67 % d'éviter un réchauffement de 1,5 °C équivaut à environ deux ans ou moins au taux⁶¹ d'émissions actuel, ce qui implique que le budget pourrait être consommé d'ici la fin de 2024. Le budget pour une probabilité de 67 % d'éviter un réchauffement de 2 °C équivaut à sept ou huit ans au taux d'émissions actuel, ce qui implique que sans réduction des émissions, le budget pourrait être consommé vers la fin de cette décennie. Ces budgets fondés sur l'équité et la capacité sont faibles en raison de la part disproportionnée du Canada dans les émissions mondiales par rapport à la population du pays et en raison des mesures d'atténuation limitées prises jusqu'à présent, comparativement au PIB du pays.



56. GIEC. RE6 du GTI, chapitre 5, tableau 5.8

57. GIEC. RE6 du GTIII, chapitre 3, tableau 3.2. 67 % de probabilité d'éviter un réchauffement de 1,5 °C – GTI du GIEC.

58. Matthews et coll. 2023. Nature Climate Change, [Assessing the size and uncertainty of remaining carbon budgets](#)

59. Le budget pour une probabilité de 67 % d'éviter un réchauffement de 1,5 °C n'est disponible qu'auprès du GTI. Les interprétations les plus courantes de la formulation à l'article 2 de l'Accord de Paris sont une probabilité de 50 % d'éviter un réchauffement de 1,5 °C et une probabilité de 67 % d'éviter un réchauffement de 2 °C, p. ex., « [Dialogue technique au titre du premier bilan mondial. Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique](#) ».

60. 77 % en 2022, à l'exclusion de l'UTCATF; Rapport d'inventaire national 2024

61. 708 Mt d'éq. CO₂; Rapport d'inventaire national 2024

Tableau 3. Budget carbone restant pour le Canada à partir du 1^{er} janvier 2023 et nombre d'années restantes aux niveaux d'émission de 2022

Budget restant Mt éq. CO ₂	>67 %, 1,5 °C	>50 %, 1,5 °C			>67 %, 2 °C		
	GTI du GIEC	GTI du GIEC	GTIII du GIEC	Lamboll et coll.	GTI du GIEC	GTIII du GIEC	Lamboll et coll.
Équité (population)	901	1 539	1 603	685	5 687	4 028	5 133
<i>Années restantes</i>	1,3	2,2	2,3	1,0	8,0	5,7	7,3
Capacité (PIB)	680	1 257	1 315	485	5 009	3 508	4 508
<i>Années restantes</i>	1,0	1,8	1,9	0,7	7,1	5,0	6,4
Responsabilité (émissions passées)	-14 292	-13 654	-13 590	-14 508	-9 506	-11 165	-10 060
<i>Années restantes</i>	0	0	0	0	0	0	0

Conformément au principe de responsabilité, les budgets carbone restants sont négatifs pour tous les niveaux de réchauffement en raison des émissions amassées dépassant une part équitable des émissions mondiales depuis la création de la CCNUCC en 1992 (voir le tableau 3). Le budget carbone restant fondé sur la responsabilité est devenu négatif en 2005 pour une probabilité de 67 % d'éviter un réchauffement de 1,5 °C, et en 2011 pour une probabilité de 67 % d'éviter un réchauffement de 2 °C.

Les résultats obtenus à l'aide des estimations du budget mondial du Groupe de travail sur l'atténuation des changements climatiques du GIEC (GTIII) et de la récente mise à jour du budget par Lamboll et coll. sont similaires, les budgets restants ayant une probabilité de 50 % d'éviter un réchauffement de 1,5 °C équivalant à 0 à 2 ans d'émissions actuelles à l'aide des principes d'équité et de capacité, et étant négatifs en utilisant le principe de responsabilité (voir le tableau 3).

Ces budgets carbone restants illustratifs confirment qu'un budget carbone fondé sur l'équité pour le Canada, qui cadre avec la science climatique, qui se conforme strictement aux principes de la CCNUCC et qui respecte les limites de réchauffement de l'Accord de Paris, serait proche de zéro ou négatif. Ce budget minuscule ou négatif tient au fait que le Canada a été une source disproportionnée d'émissions de GES par rapport à sa population et à sa vaste capacité économique de décarboniser, représentée dans l'ensemble par le PIB, et par le fait que le monde approche les limites de température prévues par l'Accord de Paris.

Il n'est pas possible d'adopter une approche à l'égard du budget axée sur la science pour fixer des cibles intermédiaires de réduction des émissions dans le cas d'un réchauffement de 1,5 °C et/ou dans le cas de la responsabilité sans supposer des émissions négatives substantielles ou des transferts internationaux.

Dans le cas d'un réchauffement de 2 °C, le maintien dans les budgets fondés sur l'équité et la capacité impliquerait des réductions d'émissions extrêmement importantes à court terme. En d'autres termes, un taux de réduction linéaire suppose une cible pour 2035 de 82 % à plus de 100 % en deçà des niveaux de 2005 à l'aide des budgets du GTI du GIEC ou de Lamboll et coll., ce qui ne pourrait être atteint de façon réaliste que par des émissions négatives importantes ou des transferts internationaux.

Il n'est donc pas souhaitable d'adopter une approche rigoureuse fondée sur la science et l'équité, qui respecte les principes de la CCNUCC, pour établir des budgets carbone ou des cibles intermédiaires pour le Canada qui doivent être réalisés par le biais de réductions des émissions nationales.

L'analyse indique également que des cibles intermédiaires moins strictes, et donc plus réalistes et réalisables, incorporent une injustice structurelle parce qu'elles impliquent que le Canada réclame une part disproportionnée du budget carbone mondial restant pour éviter les limites de réchauffement de l'Accord de Paris. Pour se conformer aux principes de la CCNUCC, d'autres moyens comme le financement international du climat, seraient alors nécessaires pour remédier à l'injustice structurelle, comme décrit dans la section suivante.

3. Approche à l'égard du budget carbone fondée sur les cibles

Une autre approche pour le Canada consiste à fixer un budget fondé directement sur les cibles d'émissions établies par la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#), la loi canadienne sur la carboneutralité. Le budget serait déterminé selon une trajectoire entre le niveau d'émission au moment de l'adoption de la loi et l'objectif de carboneutralité fixé en 2050. Cette approche maintient le concept de suivi des émissions cumulatives sans adhérer aux limites imposées par les budgets carbone restants imposés par l'Accord de Paris et compatibles avec la CCNUCC décrits ci-dessus.

Un budget national déterminé de cette manière ne serait pas compatible avec une part équitable du fardeau mondial d'atténuation en vertu de l'article 2 de l'Accord de Paris sans un développement et un déploiement étendu de technologies d'émissions

négatives. Toutefois, la différence entre les budgets fondés sur les cibles et ceux fondés sur l'équité devrait être utilisée pour estimer une quantité d'« émissions excédentaires »⁶². Ces émissions excédentaires serviraient alors à déterminer l'ampleur du financement climatique international de la lutte contre le changement climatique, des efforts internationaux d'atténuation et des investissements dans les émissions négatives, dirigés par le Canada.

Cette approche permet d'élaborer des budgets intérimaires, par exemple des périodes budgétaires de cinq ans dans le cadre du budget global des émissions restantes, comme cela a été le cas au Royaume-Uni et en France. Le budget pour une période intérimaire subséquente serait ajusté en fonction de tout excédent ou déficit au cours de la période précédente, tout en maintenant le budget total à long terme.

62. Par exemple, le Réseau Action Climat Canada a utilisé une variante de cette approche. Une approche à l'égard du budget fondé sur l'équité a été utilisée pour déterminer une trajectoire d'émissions compatible avec un réchauffement de 1,5 °C, mais on a ensuite divisé l'effort entre les initiatives nationales (60 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030) et la coopération et le soutien internationaux; [CAN-Rac Fair Share — Methodology Backgrounder \(climateactionnetwork.ca\)](#)

3.1 Illustration du budget fondée sur des cibles

Nous présentons ici des exemples de budgets fondés sur des cibles pour le Canada qui ont été élaborés directement à partir de la loi canadienne sur la carboneutralité. Dans chaque cas, le budget est déterminé comme le total des émissions cumulatives (tous les gaz, en Mt d'éq. CO₂) le long d'une trajectoire entre le point de départ en 2021⁶³, lorsque la loi a été adoptée, et l'atteinte de l'objectif de carboneutralité légiféré en 2050. Dans cette approche, l'attribution d'une trajectoire initiale de réduction des émissions ou d'une voie est nécessaire pour déterminer le budget.

Les cinq différentes trajectoires de réduction des émissions et les budgets connexes s'inspirent de diverses représentations communes des voies de décarbonisation profonde. Il s'agit d'exemples théoriques présentés à des fins d'illustration et qui ne sont pas fondés sur la modélisation de l'effet des politiques actuelles ou annoncées sur les émissions :

- **Linéaire** : déclin linéaire, l'approche la plus simple pour déterminer un budget⁶⁴
- **Sigmoïde** : deux trajectoires différentes de forme logarithmique ou sigmoïde inversé, généralement supposées représenter des voies de décarbonisation réalistes comportant des progrès rapides au milieu de la période et des progrès plus lents au début et à la fin⁶⁵
- **Hybride** : une trajectoire sigmoïde jusqu'à l'extrémité inférieure de l'intervalle de cibles pour 2030 (40 % en deçà des niveaux de 2005) suivie d'une baisse linéaire
- **Décroissance avec émissions négatives** : désagrégation⁶⁶ exponentielle à 50 Mt d'éq. CO₂ en 2050

Dans les quatre premiers exemples, toute mesure relative aux émissions négatives serait intégrée dans le budget. À titre de comparaison, le cinquième exemple suppose que les émissions négatives sont représentées séparément du budget d'émissions positives et atteignent un niveau de 50 Mt d'éq. CO₂ d'ici 2050. Ce chiffre de 50 Mt est simplement à titre indicatif et ne devrait pas être considéré comme une tentative du GCPC de prévoir la quantité appropriée et réaliste d'élimination du carbone pour 2050.

Bien que les trajectoires aient été déterminées arbitrairement à l'aide de fonctions mathématiques, les budgets fondés sur ces trajectoires se situent dans un intervalle relativement étroit (voir le tableau 4; la figure 4). La valeur moyenne de 10 591 Mt d'éq. CO₂ pour les cinq exemples est environ 12 à 15 fois supérieure à celle des budgets carbone fondés sur l'équité et la capacité pour une probabilité de 67 % d'éviter un réchauffement de 1,5 °C, et deux fois plus élevée que les budgets pour une probabilité de 67 % d'éviter un réchauffement de 2 °C. Les résultats montrent que la trajectoire vers la carboneutralité est importante. Le budget, et par conséquent l'effet implicite de réchauffement planétaire, est plus important dans une trajectoire supposant des progrès initiaux lents, même suivis par de fortes baisses (par exemple, le cas 2 – trajectoire sigmoïde), parce qu'il demeure dans les premières années à des niveaux d'émissions élevés. Le budget est également plus élevé si les émissions négatives, comme l'exemple de la décroissance, sont comptabilisées séparément.

63. 698 Mt d'éq. CO₂ (à l'exclusion de l'UTCATF, selon le Rapport d'inventaire national 2024

64. Par exemple, une voie linéaire entre 2030 et 2050 est utilisée à l'article 8, paragraphe 1, de la *Loi européenne sur le climat*, [Loi européenne sur le climat – Commission européenne \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/1781/oj)

65. Millar et coll. 2017. Nature Geoscience, [Emission budgets and pathways consistent with limiting warming to 1.5°C](https://doi.org/10.1038/ngeo2581).

66. Rockström et coll. 2017. Science [A roadmap for rapid decarbonization](https://doi.org/10.1126/science.1255832)

Tableau 4 : Exemples de budgets d'émissions et données connexes de 2021 à 2050 selon les cinq exemples de trajectoires d'émissions

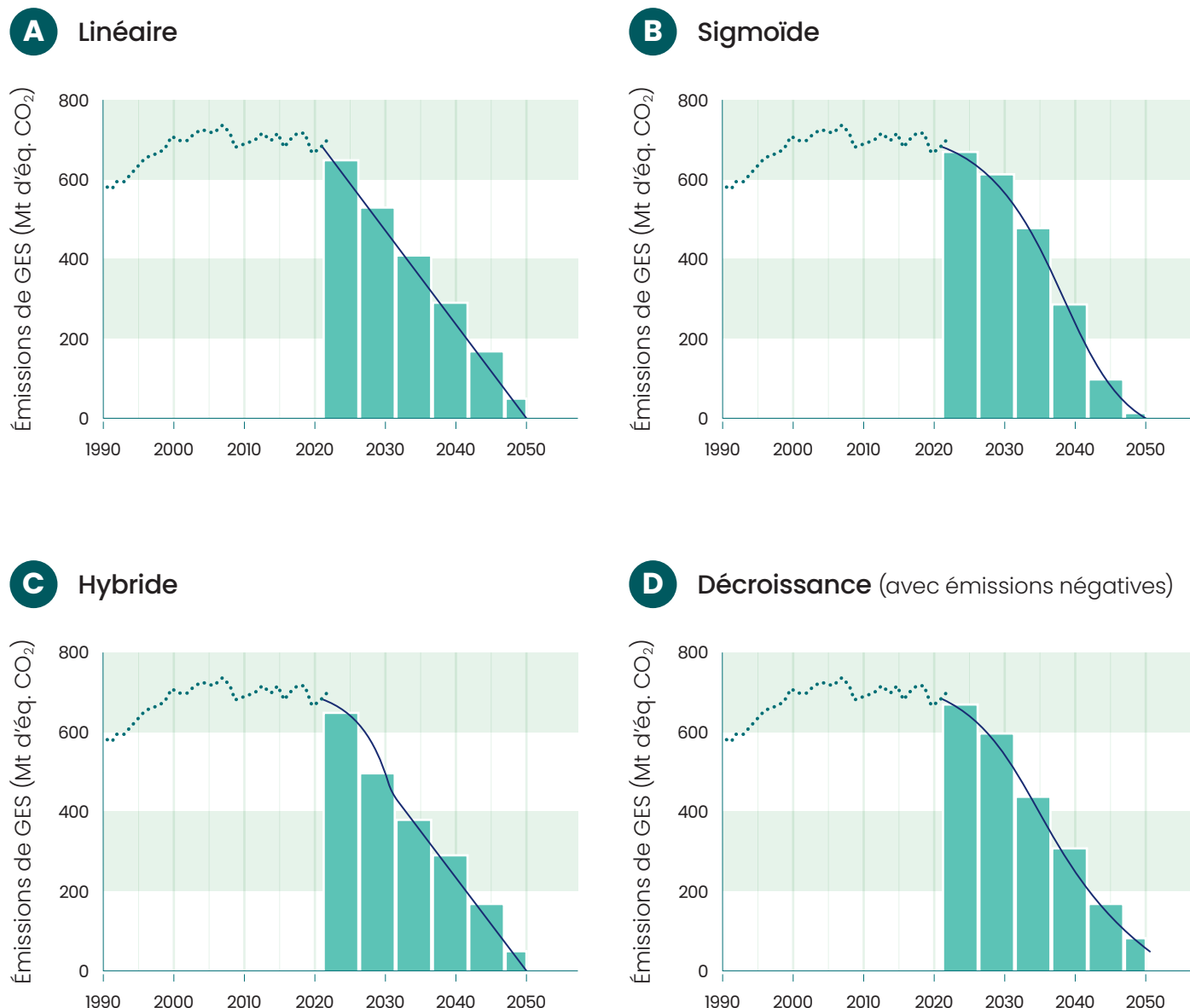
Caractéristiques clés	linéaire (à partir de 2021)	Sigmoïde		Hybride	Désagrégation (+ émissions négatives)
		Cas 1	Cas 2		
Quantité (Mt d'éq. CO ₂)	10 477	10 198	10 852	10 397	11 034
Émissions de 2035, par rapport à 2005	-53%	-52%	-46%	-55%	-51%
Réchauffement climatique implicite (°C)					
Principes d'équité	2,45	2,42	2,49	2,44	2,51
Principes de capacité	2,56	2,52	2,60	2,55	2,62
Dette d'émissions (Mt d'éq. CO ₂), pour une probabilité de 67% d'éviter un réchauffement de 1,5 °C					
Équité	-8 692	-8 413	-9 067	-8 612	-9 249
Capacité	-8 863	-8 584	-9 238	-8 783	-9 420
Responsabilité	-20 445	-20 166	-20 820	-20 366	-21 003

Les émissions de l'année 2035 le long de ces trajectoires varient de 46 % en deçà des niveaux de 2005 dans le cas de la trajectoire de forme sigmoïde avec des progrès initiaux lents, à 55 % en deçà des niveaux de 2005 dans la trajectoire hybride conçue pour atteindre la limite inférieure de l'intervalle de cibles de 2030. L'intervalle de valeurs est relativement faible, en partie parce que 2035 est le point médian entre l'adoption de la loi canadienne sur la carboneutralité et l'objectif de carboneutralité pour 2050.

Étant donné que les émissions en 2021 étaient inférieures à celles de l'année de référence de 2005, une trajectoire linéaire implique que les émissions de 2035 devraient être inférieures de 53 % à celles de l'année de référence. Une cible intérimaire inférieure à 53 % pour 2035 équivaut à reporter davantage de fardeaux de réduction des émissions à la deuxième moitié de la période couverte par la loi. La trajectoire conçue pour atteindre la limite inférieure de l'intervalle de cibles de 2030 (40 % en deçà des niveaux de 2005) permet d'obtenir une réduction de 55 % en deçà des niveaux de 2005 en 2035⁶⁷.

67. La trajectoire semblable conçue pour atteindre la limite supérieure de l'intervalle de cibles de 2030 (45 % en deçà des niveaux de 2005) permet une réduction de 59 % en deçà des niveaux de 2005 en 2035.

Figure 4 : Trajectoires et budgets des émissions, **A Linéaire, **B** Sigmoide no 2, **C** Hybride, **D** Décroissance avec émissions négatives**



Les émissions excédentaires associées à une probabilité de 67% d'éviter un réchauffement de 1,5 °C sont équivalentes à 12 à 13 années d'émissions aux niveaux actuels (2022) en utilisant l'approche d'équité ou de capacité, et 28 à 31 années en utilisant l'approche de responsabilité. Le réchauffement implicite par les budgets sélectionnés constitue une autre manière de conceptualiser l'excédent. Si le budget carbone restant de la section 1.1 était

inversé et que les budgets canadiens d'émissions étaient convertis en changements de température mondiaux implicites, ces budgets seraient l'équivalent d'une juste part selon l'équité ou la capacité d'une possibilité de 67% d'éviter un réchauffement⁶⁸ de 2,42 °C à 2,62 °C. La comptabilisation de la dette d'émissions par le biais d'une action internationale ou d'émissions négatives serait nécessaire pour abaisser le réchauffement planétaire implicite à 1,5 °C.

68. Calculé à l'aide de la relation entre le budget de carbone restant et le changement de température mondiale figurant dans le RE6 du GTI du GIEC (tableau 5.8), en supposant que le budget canadien soit de 77% de CO₂, comme à la section 2.1. Calcul possible uniquement à l'aide des principes d'équité et de capacité.

Comme nous l'avons mentionné, le choix d'une trajectoire d'émissions est nécessaire pour établir la quantité totale du budget. L'analyse présentée ici porte sur des trajectoires arbitraires de réduction des émissions qui ne sont pas fondées sur des politiques ou des innovations projetées. Notamment, la valeur d'échelle des budgets est néanmoins similaire dans les différentes trajectoires, soit moins de 8%.

Étant donné que le point de départ de 698 Mt en 2021 et le point final de 0 Mt en 2050 sont les mêmes dans chaque trajectoire, les valeurs totales des budgets seront semblables, à moins qu'une trajectoire inhabituelle ne soit choisie (par exemple, des réductions initiales très fortes ou des mesures limitées suivies de réductions très fortes à la fin de la période). Étant donné que la valeur budgétaire totale n'est pas très sensible au choix de la trajectoire, une simple trajectoire de déclin linéaire ou une trajectoire hybride qui intègre l'intervalle de cibles de 2030 peut être la plus appropriée pour établir le budget.

Cette trajectoire initiale supposée n'est nécessaire que pour établir le budget. Une fois le budget d'émissions établi, la trajectoire d'émissions utilisée pour fixer des cibles intermédiaires et des segments du budget intermédiaire devient flexible, à condition que les segments demeurent conformes au budget total alloué. Toutefois, comme nous l'avons mentionné plus haut, étant donné que 2035 est le point médian entre l'adoption de la loi canadienne sur la carboneutralité et l'objectif de carboneutralité pour 2050, l'intervalle de cibles intermédiaires pour 2035 qui placent le Canada sur une trajectoire réaliste vers la carboneutralité est restreinte.

Pour le Canada, la trajectoire vers 2050 pourrait être divisée en segments⁶⁹ de cinq ans couvrant la période de 30 ans entre l'adoption de la loi et l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 (par exemple,

de 2021 à 2025, de 2026 à 2030 jusqu'en 2046 à 2050). La figure 4 illustre les exemples de budgets divisés en segments de cinq ans (linéaires en haut, suivis de trajectoires sigmoïdes et d'une décroissance exponentielle). La ligne de trajectoires (en vert) s'étend des émissions historiques de 2021 du Rapport⁷⁰ d'inventaire national (ligne bleu foncé) à la cible de 2050, et les budgets quinquennaux sont calculés directement sur la trajectoire utilisée pour estimer le budget total. Il convient de noter que le budget ayant une décroissance exponentielle sert d'exemple d'émissions négatives représentées séparément du budget, d'où la trajectoire qui atteint le total présumé des émissions négatives (50 Mt d'éq. CO₂) plutôt que la carboneutralité d'ici la fin de 2050.

À l'aide de cette approche, les segments du budget quinquennal pourraient être établis et ajustés au fil du temps, en fonction de l'incidence projetée des politiques et de la dette adoptées, ou de l'excédent accumulé par le dépassement ou du non-dépassement des segments du budget quinquennal précédents. Cela pourrait directement éclairer l'établissement de cibles intermédiaires de réduction des émissions. L'utilisation de segments de budgets pourrait nécessiter la tenue d'examens réguliers des cibles intermédiaires d'émissions, fondés sur les incidences des émissions excédentaires ou du report des segments de budget précédents sur les segments budgétaires futurs. Par exemple, si le Canada devait dépasser le budget 2026 à 2030, le budget 2031 à 2035 devrait être moins important que prévu, ce qui pourrait également entraîner une révision d'une cible établie précédemment pour 2035. Il faudrait également prendre des décisions pour déterminer si l'excédent des segments de budget précédents, comme cela s'est produit au Royaume-Uni, pourrait servir à augmenter les segments de budget⁷¹ futurs ou à réduire le budget global et les émissions excédentaires associées.

69. Des segments de cinq ans sont utilisés dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone de la France et la *Climate Change Act* du Royaume-Uni

70. ECCC. 2023. [Rapport d'inventaire national 2023](#) (partie 1, PDF)

71. UK CCC. 2024. [Letter : Advice on the Third Carbon Budget carry-over](#)

4. Principales conclusions

Cette analyse de deux approches visant à élaborer et à utiliser des budgets carbone nationaux pour le Canada pointe vers ces principales conclusions :



1. **Les budgets carbone sont de meilleurs outils de mesure et de responsabilisation que les cibles ponctuelles :** L'élaboration d'un budget carbone pour le Canada permettrait d'aligner davantage la politique climatique fédérale sur la science du climat en passant d'une politique qui met l'accent uniquement sur les cibles d'une seule année à celle qui prend en compte les émissions cumulatives au fil du temps. En principe, une approche d'élaboration du budget carbone offre un outil de comptabilité transparent.



2. **Le Canada devrait élaborer un budget carbone incluant le suivi des émissions excédentaires :** Un budget carbone national compatible avec l'article 2 de l'Accord de Paris et les principes de la CCNUCC n'est pas réalisable à court terme pour le Canada, car la valeur serait proche de zéro ou négative. Par ailleurs, le Canada pourrait élaborer un budget national fondé sur une trajectoire d'émissions réaliste à partir du moment où sa loi sur la carboneutralité est adoptée en vue de la carboneutralité en 2050 et pourrait utiliser les « émissions excédentaires » pour définir ses responsabilités internationales sur le plan du financement climatique, des transferts d'atténuation et/ou d'émissions négatives, y compris l'élaboration de lignes directrices claires pour assurer l'intégrité sociale et environnementale de ces activités.



3. **Les budgets carbone peuvent combler certaines des lacunes des cibles ponctuelles :** L'évaluation des mesures de réduction des émissions sur une période de cinq ans, ainsi que pour les années cibles individuelles, permettrait d'atténuer la variabilité interannuelle des inventaires des émissions, en particulier pour les émissions provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF). L'intervalle de valeurs pour ces dernières émissions d'une année à l'autre atteint 38 Mt dans le Rapport d'inventaire national 2024⁷², ce qui équivaut à une différence de 5 % dans les émissions par rapport au niveau de référence de 2005. L'évaluation des progrès réalisés sur une période de cinq ans permettrait d'éviter qu'une cible ne soit ratée ou dépassée en raison d'événements stochastiques qui influent sur l'échange de carbone dans l'atmosphère (par exemple, des années individuelles de feux graves) ou sur l'activité économique (par exemple, des confinements temporaires à la suite d'une pandémie, ou des pénuries et blocages dans la chaîne d'approvisionnement).



4. **Les cibles intermédiaires ponctuelles et les budgets carbone sont complémentaires et peuvent être liés :** L'élaboration d'un budget global et de segments intermédiaires du budget quinquennal peut se faire de concert avec l'établissement de cibles intermédiaires d'émissions en vertu de la loi canadienne sur la carboneutralité. Les mêmes exercices de modélisation des émissions utilisés pour nourrir l'élaboration des cibles pourraient servir à définir la trajectoire pour l'établissement du budget total et/ou des budgets intermédiaires. Par exemple, les trajectoires utilisées dans cette analyse portent à croire que l'intervalle des cibles de 2035 correspondant à une trajectoire vers la carboneutralité est faible, c'est-à-dire de 50 % à 55 % en deçà de la base de référence de 2050.



5. **Le processus d'élaboration des budgets carbone doit être transparent :** L'élaboration et la mise en œuvre des budgets carbone requièrent des nuances. Bien que les budgets carbone soient plus fondés sur des données scientifiques que les cibles ponctuelles, l'élaboration d'un budget à l'échelle nationale nécessite tout de même des choix normatifs et la prise en compte des relations internationales, de l'acceptabilité sociale et d'autres facteurs. Une solution partielle pourrait consister à établir un intervalle de budget carbone à l'instar d'un intervalle utilisé pour la cible d'émissions pour 2030. Les budgets carbone paraîtront néanmoins imprécis et feront l'objet d'un examen minutieux s'ils ne s'appuient pas sur un processus clair et transparent.

72. ECCC. 2024. [Rapport d'inventaire national 2024](#) (partie 1, PDF)

Appendice

Méthodes d'élaboration du budget carbone fondées sur l'équité

Les budgets carbone restants du Canada, pour une possibilité spécifique d'éviter un réchauffement mondial moyen de la surface de la planète de 1,5° et de 2 °C, ont été estimés à l'aide des données nationales et internationales disponibles sur les émissions et l'économie. Tout d'abord, les budgets carbone mondiaux restants du GTI et du GTII du GIEC, et de Lamboll et coll. ont été ajustés pour débiter en 2021 afin de s'aligner sur la loi canadienne sur la carboneutralité, à l'aide des données historiques sur les émissions mondiales de CO₂ seulement (combustibles fossiles, combustibles de soute et ATCATF) provenant du Projet mondial de carbone⁷³. La part du Canada dans le budget carbone mondial restant, appelé ci-après BCR, a été calculée selon les principes d'équité, de capacité et de responsabilité, en utilisant les données historiques sur la population et le PIB de la Banque mondiale⁷⁴, ainsi que les données historiques sur les émissions du Projet mondial de carbone et du Rapport⁷⁵ d'inventaire national 2024, comme suit.

73. Friedlingstein et coll. 2023. *Earth System Science Data*, données disponibles ici : [Global Carbon Budget Data](#)

74. Disponible ici : [Les données ouvertes de la Banque mondiale](#)

75. ECCC. 2024. [Rapport d'inventaire national 2024](#) (partie 1, PDF)

Le BCR fondé sur l'équité est réparti en fonction de la part moyenne de la population mondiale détenue par le Canada entre 1992 et 2021. Cette période s'étend de la création de la CCNUCC, lorsque le principe de responsabilité commune mais différenciée a été inscrit dans la gouvernance climatique internationale, et l'adoption de la loi canadienne⁷⁶ sur la carboneutralité :

$$BCR_{\text{Équité}} = BCR_{\text{Monde}} \times \frac{\text{Population}_{\text{Canada}}}{\text{Population}_{\text{Monde}}}$$

Le BCR fondé sur les capacités repose sur les moyens de réduire les émissions et est alloué en fonction de la part du Canada dans les émissions cumulatives de CO₂ seulement de 1992 à 2021, corrigée en fonction du PIB par habitant du Canada par rapport à celui du monde en 2021, date à laquelle la loi a été adoptée :

$$BCR_{\text{Capacité}} = BCR_{\text{Monde}} \times \frac{\frac{\text{Émissions}_{\text{Canada}}}{\text{Émissions}_{\text{Monde}}}}{\frac{\text{PIB par habitant}_{\text{Canada}}}{\text{PIB par habitant}_{\text{Monde}}}}$$

Le BCR fondé sur la responsabilité repose sur la contribution historique aux émissions et est alloué en fonction de la part équitable du BCR mondial dans le temps. Il est calculé comme le BCR fondé sur l'équité moins les émissions historiques excédentaires, c'est-à-dire les émissions cumulatives de CO₂ supérieures à la part de population équitable depuis 1992⁷⁷ :

$$\text{Dette de carbone} = \sum_{1992}^{2020} \left[\text{Émissions du Canada} - \left(\text{Émissions mondiales} \times \left(\frac{\text{Population canadienne}}{\text{Population mondiale}} \right) \right) \right]$$

Étant donné que les rapports sur les GES et la cible des émissions du Canada englobent tous les GES, les BCR (unités de Mt de CO₂) à partir de 2021 ont ensuite été rajustés à tous les GES (Mt d'éq. CO₂) en divisant le total par le pourcentage des émissions nationales de GES de 2021 sous la forme de CO₂ (77 %) selon le Rapport d'inventaire national 2024⁷⁸.

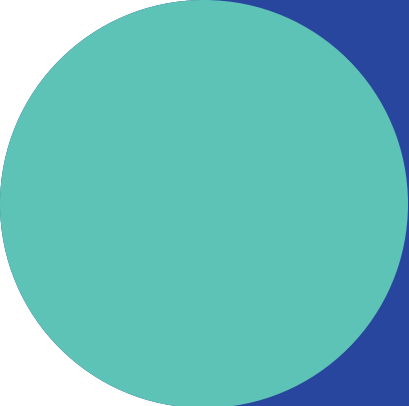
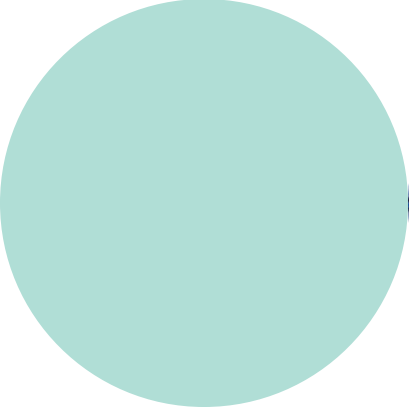
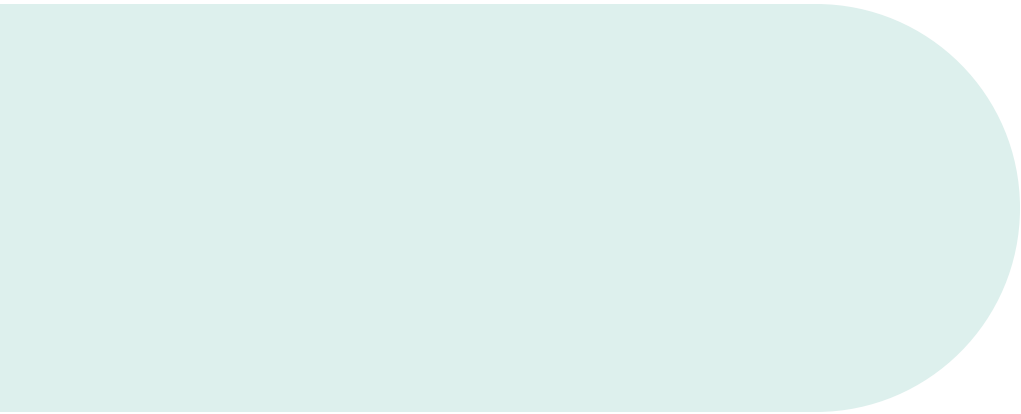
L'ajustement n'a été effectué qu'à des fins de comparaison avec les valeurs d'émissions couramment utilisées au Canada. Les années restantes dans chaque BCR au taux d'émissions actuel sont les mêmes, quel que soit l'ajustement.

Chaque BCR a ensuite été mis à jour jusqu'au 1^{er} janvier 2023, en soustrayant les émissions déclarées de 2021 et 2022 du Rapport d'inventaire national de 2024. Le nombre d'années restantes dans chaque BCR a été calculé en fonction de cette estimation précoce des émissions de 2022.

76. Remarque : Gignac et Matthews (2015) utilisent l'année 1990 comme année de référence, moment auquel le rôle humain dans le réchauffement a été reconnu à l'échelle internationale

77. Fondé sur Gignac et Matthews (2015)

78. Selon le tableau A10-1, disponible [dans le catalogue des données d'ECCC : Inventaire officiel des gaz à effet de serre du Canada](#)



Annexe 6. Résumé de la mobilisation du public

La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (la Loi) exige du gouvernement qu'il donne aux Canadiens intéressés la possibilité de présenter une soumission au moment d'établir une cible de réduction des émissions. Pour répondre à cette exigence et connaître les points de vue des Canadiens et des intervenants concernant la cible de 2035, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a mené un exercice de mobilisation du public au printemps 2024. Le présent rapport résume uniquement ce qui été entendu dans le cadre du processus de participation du public. Les soumissions des provinces et des territoires, des peuples autochtones et du Groupe consultatif pour la carboneutralité sont également disponibles et, combinées au présent document, satisfont à l'obligation prévue à l'article 13.1 de la Loi de publier les résultats de la mobilisation effectuée afin d'établir la cible de réduction des émissions pour 2035.

Au moment de concevoir cet exercice, ECCC s'est efforcé de prendre en compte les commentaires des partenaires et des intervenants sur l'exercice de mobilisation concernant le Plan de réduction des émissions (PRÉ) pour 2030 qui a eu lieu en 2022. Parmi les leçons tirées, mentionnons le fait de mobiliser les gens plus tôt, le recours à diverses méthodes de mobilisation, l'expérimentation d'approches novatrices et une meilleure transparence. Ainsi, une plateforme d'engagement facile à utiliser et une page de téléchargement pour les participants qui souhaitent soumettre des soumissions écrites plus détaillées ont été utilisés. La plateforme était interactive, affichait des résultats en direct aux questions et comprenait des documents de référence sous forme de textes, de vidéos, d'infographies et de liens externes afin de s'assurer que les participants disposaient de tous les renseignements nécessaires pour répondre au questionnaire. Les relations existantes ont également été mises à profit et les responsables d'ECCC ont rencontré les intervenants à leur demande. L'exercice de mobilisation a eu lieu pendant neuf semaines, de février à avril 2024, et a fait l'objet d'une promotion par le biais des médias sociaux.

Des efforts ont également été déployés afin d'inclure des intervenants qui ont été sous-représentés dans l'exercice de mobilisation du PRÉ pour 2030, en particulier les jeunes, les municipalités et les Autochtones, afin de permettre une approche plus inclusive. Les intervenants comme les industries, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion et les universités ont également été ciblés afin de fournir une expertise technique, notamment sur les trajectoires vers la carboneutralité, afin de contribuer à éclairer le niveau d'ambition de la cible de 2035.

Section 1 – Principaux points à retenir

Sur la plateforme d'engagement en ligne, [Parlons cibles : L'avenir climatique du Canada](#), plus de 11 000 participants ont exprimé leur point de vue. Plus de 23 000 commentaires (22 213 en anglais et 1 429 en français) ont été recueillis, et le gouvernement a reçu un peu plus de 100 soumissions de la part de Canadiens et d'intervenants. S'appuyant sur les leçons tirées du PRÉ pour 2030, ECCC a inclus des questions démographiques facultatives dans le questionnaire afin de mieux connaître les personnes qui y ont répondu. Parmi les participants, les plus de 65 ans constituaient le groupe d'âge le plus représenté, soit plus de 30 % des participants et presque le double de tous les autres groupes d'âge. Les jeunes de moins de 24 ans étaient les plus sous-représentés, ne comptant que 3,5 % de l'ensemble des

répondants, ce qui souligne la nécessité de mieux solliciter les jeunes à l'avenir. Environ 1 % des participants se sont identifiés comme membres des Premières Nations, 2 % comme s Métis et 0,1 % comme Inuit. Un peu moins de la moitié des participants vivaient dans une zone urbaine (48 %), les autres vivant dans une zone suburbaine (21 %) ou rurale (24 %). Les quatre provinces les plus représentées étaient l'Ontario (39 %), la Colombie-Britannique (21 %), l'Alberta (13,2 %) et le Québec (12,6 %).

Il faut souligner que les résultats ne représentent que les personnes ayant répondu au questionnaire et ne constituent pas un échantillon représentatif de la population.

1.1 Principaux points à retenir du questionnaire en ligne

Les résultats de l'exercice de mobilisation du public ont révélé une polarisation des opinions des personnes interrogées, alors qu'une grande majorité d'entre elles (environ 2/3) est favorable à l'adoption de mesures renforcées contre les changements climatiques, tandis qu'une forte minorité y est opposée (environ 1/3). Il y a peu de demi-mesures et très peu de personnes sont satisfaites du statu quo. La plupart des répondants croient que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de leader dans la lutte contre les changements climatiques (52 %), suivi par les gouvernements provinciaux et territoriaux (46 %), puis par l'industrie lourde (41 %). Les participants estiment que l'on ne doit pas s'attendre à ce que les gouvernements autochtones, les agriculteurs et le public déploient des efforts supplémentaires. Reconnaissant que les questions climatiques relèvent d'un champ de compétence partagé entre tous les niveaux de gouvernement, 58 % des participants estiment que les progrès en matière de changements climatiques devraient être prioritaires par rapport à la souplesse des approches régionales, même s'il faut établir des normes nationales. La plupart des personnes interrogées (58 %) sont également favorables à une cible plus ambitieuse que prévisible, même si cela suppose de ne pas savoir exactement comment nous y parviendrons et qu'il y a plus de risques de ne pas l'atteindre.

1.2 Principaux points à retenir des soumissions du public

De nombreux intervenants s'inquiètent du fait que le Canada n'est pas en voie d'atteindre sa cible de réduction des émissions pour 2030, soit un niveau de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005. On souligne également dans les soumissions que le Canada devrait mettre en œuvre toutes les mesures annoncées pour atteindre sa cible de 2030. Toutefois, les avis des intervenants sont partagés en ce qui concerne les crédits d'impôt à l'investissement (CII) et la tarification du carbone, sans qu'il y ait de consensus quant à savoir s'ils sont bénéfiques pour l'économie canadienne ou s'ils réduisent efficacement les émissions. Dans de nombreuses soumissions présentées, on indique que la cible du Canada de 2035 devrait être ambitieuse, juste, réaliste et alignée avec l'objectif d'atteindre la carboneutralité. Certains intervenants ont précisé que la cible de 2035 devrait être fondée sur des données scientifiques, tout en tenant compte des réalités propres aux industries clés (soit les industries lourdes, l'exploitation minière, l'agriculture). Certains estiment que la cible devrait être assortie de mesures concrètes pour l'atteindre. Certains répondants pensent également que le Canada devrait atteindre la carboneutralité avant 2050, probablement d'ici 2040. Des intervenants ont également souligné l'importance d'agir à l'échelle de la société, et mentionné que la carboneutralité sera possible grâce à une meilleure collaboration avec les provinces, les territoires, les Autochtones, les municipalités et les industries.

Section 2 – Résultats détaillés du questionnaire public

2.1 Comment les résultats ont-ils été analysés?

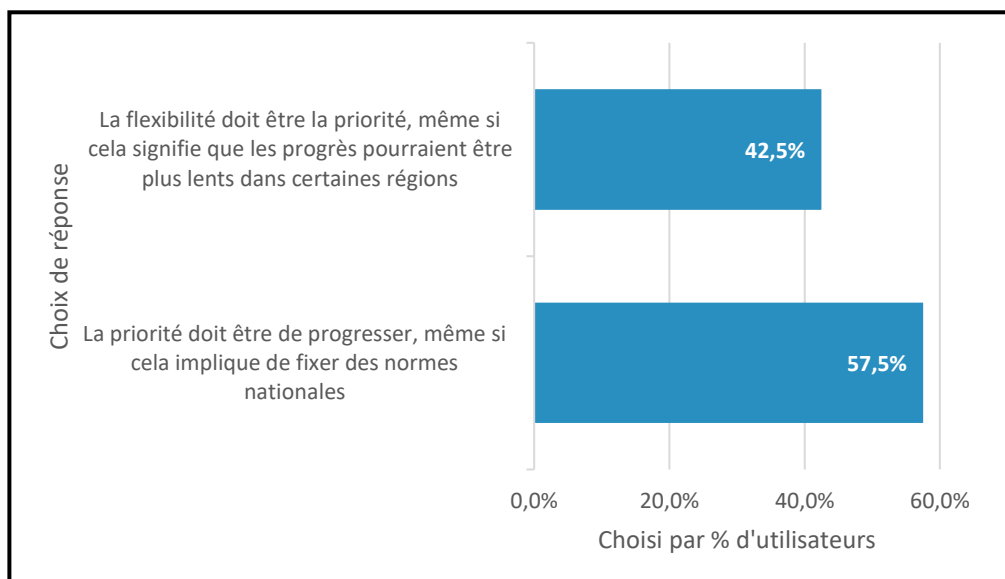
Ethelo Decisions inc., le fournisseur de la plateforme, a analysé les données recueillies dans le questionnaire en ligne, avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Ethelo a analysé les données quantitatives reçues, mais il a également mené une analyse des sentiments des commentaires reçus. L'analyse des sentiments a permis de mieux comprendre les données quantitatives.

2.2 L'action du Canada en matière de climat

Les résultats indiquent que l'opinion des personnes interrogées sur les efforts déployés par le Canada à ce jour pour lutter contre les changements climatiques était très partagée. Alors que 47 % des participants estiment que le pays n'en fait pas assez pour lutter contre les changements climatiques, 36 % d'entre eux pensent que les mesures prises sont excessives. De plus petits groupes estiment que les efforts actuels sont presque suffisants (11 %), tout juste suffisants (3 %) ou légèrement excessifs (3 %). La plupart des personnes interrogées (53 %) pensent que le gouvernement devrait accélérer le rythme de l'action climatique au cours de la prochaine décennie, tandis que 36 % des répondants estiment que l'on devrait ralentir la cadence. D'autres recommandent un rythme plus nuancé.

La plupart des personnes interrogées estiment que le gouvernement fédéral (52 %) et les gouvernements provinciaux et territoriaux (46 %) devraient jouer un rôle de leadership dans les efforts de lutte aux changements climatiques et montrer l'exemple. Les industries lourdes (41 %) et le secteur financier (37 %) devraient également faire preuve de leadership. Le public, les agriculteurs et entreprises agricoles et les gouvernements autochtones sont considérés comme jouant un rôle de moindre responsabilité. Enfin, la plupart des répondants (58 %) sont favorables à des progrès en matière d'action pour le climat, même s'il faut établir des normes nationales plutôt que de compter sur des approches régionales plus souples (43 %).

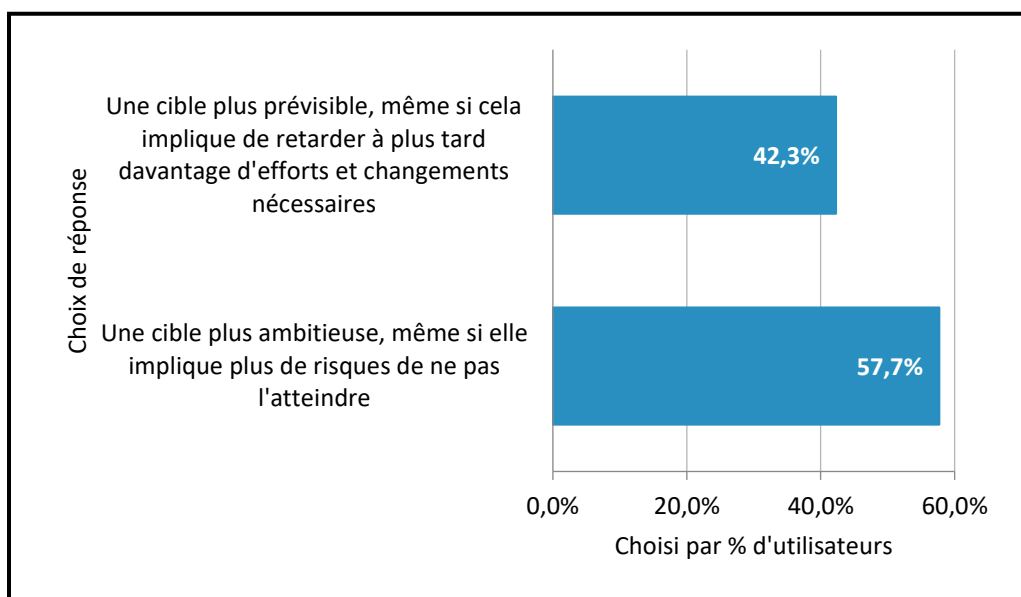
Graphique 1. Comment souhaiteriez-vous que les différents gouvernements collaborent en matière de changements climatiques?



2.3 Niveau d'ambition

La plupart des répondants (58 %) sont favorables à une cible plus ambitieuse pour la prochaine décennie de lutte aux changements climatiques au Canada, même si cela suppose plus de risques de ne pas l'atteindre. Par ailleurs, 42 % des répondants préfèrent une cible plus prévisible, même si cela signifie qu'il faudra reporter certains efforts dans le futur. La majorité des commentaires était favorable à une intensification de la lutte contre les changements climatiques (4 417), les sentiments les plus répandus dans les commentaires favorables observés étant l'« urgence » d'agir, puis l'« ambition » quant à la cible. Le sentiment le plus répandu dans les commentaires défavorables est le déni des changements climatiques (1 809 sur 2 946 commentaires défavorables).

Graphique 2. Comment le gouvernement du Canada devrait-il aborder la prochaine décennie d'action climatique?



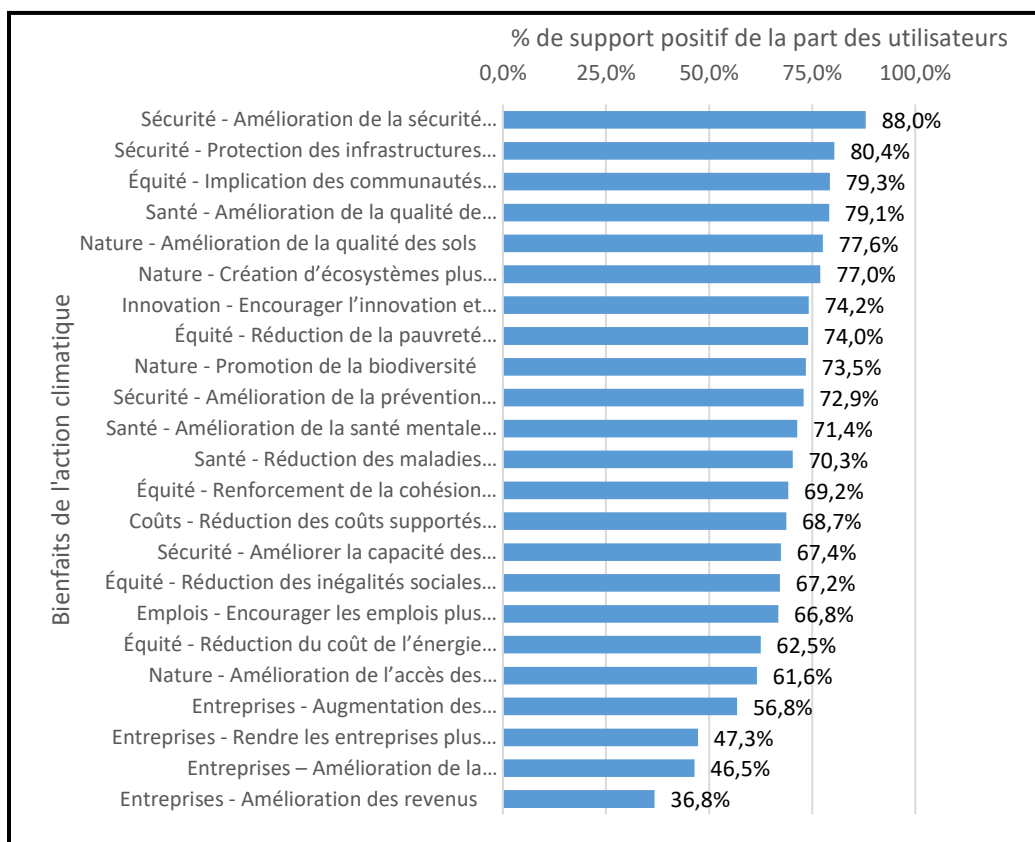
Plus de 70 % des participants soutiennent l'idée d'encourager l'innovation et la réduction de la pollution par le carbone dans l'ensemble des secteurs économiques, plutôt que de limiter les surprises et les changements radicaux dans ces secteurs. La gestion des déchets est le secteur qui, selon les répondants, devrait être le plus ambitieux (70 %), suivi de l'extraction des ressources naturelles (66 %), de l'aviation (66 %) et de l'industrie manufacturière (65 %). La production alimentaire est la seule activité pour laquelle les avis sont presque à égalité, 51 % donnant la priorité à l'innovation et 49 % à la stabilité.

2.4 Comment la cible peut-elle être bénéfique pour les personnes et les communautés?

Les participants ont été invités à identifier les bienfaits de l'action climatique que le gouvernement devrait privilégier. De nombreuses personnes interrogées se sont déclarées favorables à prioriser les bienfaits liés à la sécurité, en particulier l'amélioration de la sécurité des aliments, de l'eau et de l'énergie (88 %) et la protection des infrastructures essentielles comme les lignes électriques (80 %). Les bienfaits pour la santé, comme l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air (79 %) et la réduction des décès prématurés et des maladies chroniques (71 %), sont également considérés comme hautement prioritaires. L'équité,

notamment la participation des communautés dans la prise de décision (79 %) et la réduction de la pauvreté énergétique (74 %), ainsi que les bienfaits axés sur la nature, comme l'amélioration de la qualité des sols (78 %) et la création d'écosystèmes plus sains (77 %), occupent également une place importante. L'ordre de priorité des bienfaits a été subdivisé en fonction du niveau de soutien – les participants les ayant qualifiés comme étant importants et très importants. Les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous.

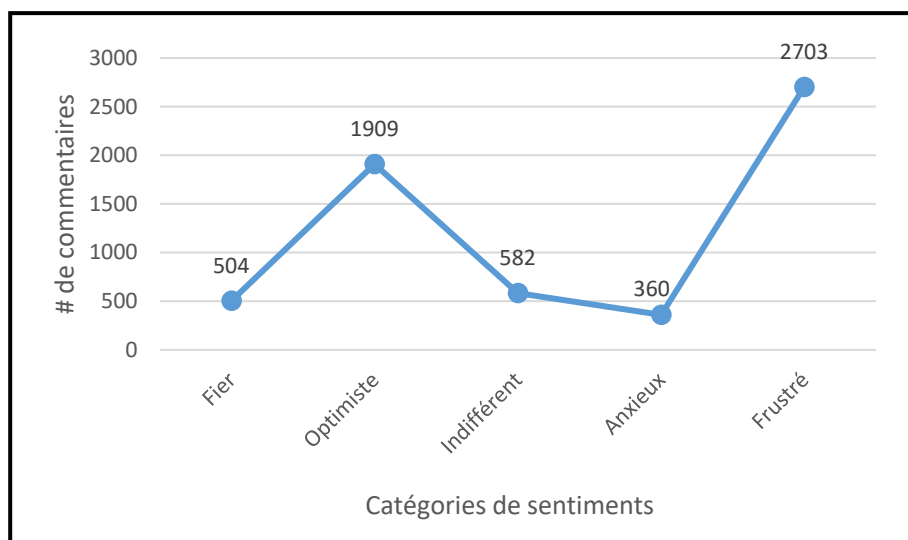
Graphique 3. Soutien positif aux bienfaits de l'action climatique



2.5 Ne laisser personne de côté

Un pourcentage important des répondants (41 %) estime que les choix individuels peuvent avoir un effet important dans la lutte contre les changements climatiques si un nombre suffisant de personnes vont dans la même direction. Parmi les répondants, 21% pensent que les choix individuels peuvent avoir un faible effet, mais seulement si d'autres personnes y contribuent, tandis que 18 % estiment que les choix individuels ont une importance au niveau de la collectivité locale ou d'un projet. Les autres répondants pensent que les choix individuels n'ont aucun impact ou ils n'en sont pas sûrs. En ce qui concerne l'action communautaire, la majorité des personnes interrogées se souviennent de plusieurs moments au cours des dernières années où elles ont eu l'impression d'avoir une occasion d'agir contre les changements climatiques. La plupart des participants ont fait part de leur frustration quant aux résultats ou au rythme des actions personnelles contre les changements climatiques, mais d'autres ont également exprimé leur espoir de voir des initiatives couronnées de succès.

Graphique 4 – Tonalité émotionnelle



À la question concernant les obstacles à surmonter pour poser des gestes personnels, les répondants ont indiqué que les principaux obstacles étaient la difficulté d'avoir accès aux incitatifs gouvernementaux (77 %), le manque de choix respectueux du climat pour les consommateurs (74 %), la difficulté de reconnaître les produits verts (71 %) et le coût de ces produits (77 %).

2.6 Solutions émergentes pour une plus grande ambition

Les Canadiens ont eu la possibilité de donner leur avis sur les solutions climatiques émergentes qui pourraient nous permettre d'atteindre les cibles, dont les technologies d'élimination du dioxyde de carbone et les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI). La plupart des répondants (51 %) estiment que le Canada devrait donner la priorité à la réduction des sources de pollution au niveau national, même si cela exige des mesures plus immédiates de la part de la population canadienne et des entreprises. Parmi les répondants, 14 % privilégient la souplesse et l'utilisation de tous les outils disponibles, malgré les risques et les coûts futurs, tandis que 15 % estiment ne pas disposer de suffisamment de renseignements pour répondre, et 20 % préfèrent ne pas répondre. Ce résultat indique un appui important à l'égard des mesures nationales directes par rapport à d'autres types d'approches.

Section 3 – Conclusions détaillées des soumissions du public

3.1 Comment les résultats ont-ils été analysés?

Après avoir rempli le questionnaire en ligne, les participants ont eu la possibilité de communiquer des renseignements supplémentaires au moyen d'une soumission écrite. Les intervenants ont également pu faire part de leur point de vue quant à la cible de 2035 au moyen d'une soumission écrite qu'ils ont pu télécharger sur une page destinée à cet effet. Au total, ECCC a reçu plus de 100 soumissions.

ECCC a élaboré une approche spécifique pour analyser les soumissions reçues. Trois catégories ont été définies pour l'analyse des renseignements :

1. Points de vue sur l'approche du Canada en matière de politiques climatiques
2. Points de vue sur l'ambition climatique pour 2035 et les mesures à prendre pour atteindre la cible
3. Points de vue sur la voie trajectoire du Canada vers la carboneutralité

3.2 Points de vue sur l'approche du Canada en matière de politiques climatiques

Les soumissions reçues des intervenants indiquent souvent que le Canada n'est pas en bonne voie d'atteindre sa cible de réduction des émissions pour 2030, soit la réduction des émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005, et que le gouvernement devrait pleinement mettre en œuvre certaines mesures clés, dont la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (adoptée en juillet 2024) et la *Loi sur les emplois durables* (adoptée en juin 2024), le *Règlement sur l'électricité propre*, et les crédits d'impôt à l'investissement (CII) prévus dans les récents budgets. De nombreux intervenants estiment que le contexte actuel entourant les politiques climatiques est incohérent, et que certaines priorités du gouvernement sont conflictuelles, comme les investissements dans le secteur du pétrole et du gaz. D'autres ont mentionné des difficultés liées au cadre institutionnel, dont la gouvernance climatique qui vise divers ministères fédéraux. Dans de nombreuses soumissions, on a souligné l'importance de la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux et, dans certains cas, on a également fait ressortir l'importance de l'action municipale. De nombreux intervenants ont souligné la nécessité de mobiliser les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile afin d'atténuer l'impact des politiques sur les groupes qui pourraient être touchés de manière disproportionnée. Cette situation est particulièrement vraie pour les Autochtones, dont les considérations sont cruciales pour de nombreux intervenants.

3.3 Points de vue sur l'ambition climatique pour 2035 et les mesures à prendre pour atteindre la cible

Un grand nombre d'intervenants ont indiqué que la cible du Canada de 2035 devrait être ambitieuse, juste, réaliste et être alignée avec l'objectif d'atteindre la carboneutralité. Dans bon nombre de cas, une ambition audacieuse permettrait de mettre le Canada sur la voie vers la carboneutralité, d'envoyer des signaux clairs concernant les politiques climatiques au secteur privé et de positionner le Canada en tant que leader international. Certains intervenants ont évoqué le thème du partage équitable et des émissions historiques pour justifier l'adoption d'une approche ambitieuse, tandis que d'autres ont également souligné la nécessité de protéger les droits de la personne et l'intendance autochtone, et d'appliquer les principes d'équité, d'inclusion et de justice sociale dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre les changements climatiques. Un plus petit nombre d'intervenants privilégie une approche réaliste pour l'établissement de la cible. La prise en compte des circonstances nationales du Canada, les questions d'abordabilité et les différences économiques régionales représentent des préoccupations communes à l'égard d'une cible trop ambitieuse. Beaucoup ont mentionné que les ambitions futures devraient reposer sur la trajectoire actuelle des émissions du Canada.

Certains répondants ont fait valoir que la décarbonation devrait être prioritaire par rapport à l'élimination, aux crédits et aux résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale. D'autres sont d'avis contraire, estimant que les technologies propres et les crédits devraient être davantage utilisés pour atténuer les effets économiques négatifs de la transition. On souligne que la cible de 2035 devrait être fondée sur des données scientifiques tout en tenant

compte des réalités propres aux industries clés (c'est-à-dire les industries lourdes, l'exploitation minière, l'agriculture). La prise en compte des connaissances et des intérêts des Autochtones est également fortement encouragée par de nombreux intervenants. L'abordabilité, la compétitivité internationale et la rentabilité représentaient d'autres sujets suscitant un intérêt.

Enfin, certains intervenants ont donné des exemples de ce que devrait être la cible de 2035. À titre d'exemple, un intervenant a proposé que la cible de 2035 devrait être de 80 % par rapport aux niveaux de 2005 afin de tenir compte de la part équitable du Canada. Un autre intervenant a suggéré une cible de 50 % par rapport aux niveaux de 2005 pour atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 et la prise en compte des défis liés à la cible de 2030.

3.4 Points de vue sur la voie du Canada vers la carboneutralité

Certains ont indiqué que le Canada devrait atteindre la carboneutralité avant 2050, voire dès 2040, afin d'éviter les pires conséquences des changements climatiques. D'autres ont exprimé leur scepticisme quant à l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Dans quelques autres soumissions, les répondants ont précisé que même si leur secteur s'engageait à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, les nombreuses possibilités nécessiteront du temps, de la collaboration et de l'innovation. Les organisations du secteur agricole ont également souligné la nécessité d'accroître les investissements pour soutenir la transition vers une économie carboneutre.

Les avis divergent quant à la manière dont la transition vers la carboneutralité devrait être effectuée. Dans de nombreuses soumissions, on souligne que les technologies d'élimination du dioxyde de carbone sont un moyen important de progresser vers la carboneutralité, tandis que d'autres doutent de la faisabilité technologique de cette approche. Dans certains cas, on estime que le fait de s'appuyer sur l'élimination du dioxyde de carbone et d'autres technologies de ce type pour les émissions futures risque de détourner l'attention essentielle d'autres trajectoires comme l'électrification et les énergies renouvelables. D'une manière générale, les intervenants ont tendance à favoriser la coopération entre les différents niveaux de gouvernement et au sein de ceux-ci, afin de promouvoir l'unité des efforts déployés. Certains estiment qu'il faut se tourner vers les normes comportementales et les politiques « descendantes », alors que d'autres proposent une approche d'atténuation holistique et fondée sur les systèmes.

Nombreux sont ceux qui pensent qu'il faudrait imposer des « conditions vertes » à tous les nouveaux investissements et crédits d'impôt. Une des valeurs communes est la croissance de l'économie associée à la protection de l'environnement grâce à des investissements publics consacrés aux emplois verts, à l'élimination du dioxyde de carbone et à la durabilité sectorielle. Pour les intervenants, il est important de mettre en place une politique industrielle carboneutre et d'envoyer des signaux clairs sur les politiques à adopter afin de faciliter la planification à long terme. Bon nombre d'intervenants ont proposé des idées pour décarboner certains secteurs, notamment en utilisant des carburants sans émissions pour les transports maritimes, ferroviaires et aériens. Le financement des transports en commun et des transports interurbains, l'électrification de l'énergie pour l'utilisation finale et le développement d'un réseau électrique propre (en particulier dans les zones rurales) représentent également des options courantes. On a également mentionné l'éducation afin d'aider les intervenants et la société civile à mieux comprendre les options qui s'offrent à eux (par exemple, les thermopompes, les véhicules zéro émission, les crédits d'impôt) et leurs avantages pour l'environnement.

4. Conclusion

Établir la cible de réduction des émissions du Canada pour 2035 n'est pas une tâche que le gouvernement du Canada peut entreprendre seul; il est essentiel de collaborer avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les industries, les municipalités, le Groupe consultatif pour la carboneutralité et l'ensemble de la population canadienne. Le gouvernement du Canada collabore avec ces partenaires au cours de l'année 2024 et, comme l'exige la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, il établira la cible de réduction des émissions pour 2035 d'ici le 1^{er} décembre 2024.

Le gouvernement du Canada souhaite remercier les provinces et les territoires, les peuples autochtones, le Groupe consultatif pour la carboneutralité, les personnes et les organisations qui ont pris le temps d'apporter leur contribution afin de l'éclairer sur l'établissement de la cible de réduction des émissions du Canada pour 2035. Vos commentaires aideront le gouvernement à mieux comprendre votre point de vue sur l'action climatique au cours de la prochaine décennie.

Conformément à la Loi, le gouvernement publiera un Plan de réduction des émissions pour 2035 d'ici 2029. Ce plan dressera une feuille de route sur la manière dont le Canada atteindra sa cible de réduction des émissions pour 2035.